DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 12693 – 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine – MERCREDI 20 NOVEMBRE 1985

Partie serrée pour M. Papandréou

Une bavure policière qui a coûté la vie, dimanche, à un adolescent de quinze ans, et voilà Athènes aux prises avec les turbulences d'une jeunesse en colère. L'engrenage est classique : rassemblement de protestation, nouvelles échauffourées et nouvelles manifestations. Mardi 19 novembre, une soixantaine d'étudiants restaient encore retranchés dans les locaux de l'Ecole d'architecture, tandis que les groupes anarchistes et autonomes, après une nuit d'émeute, appelaient à une nouvelle manifestation dans l'après-midi.

Ces groupes sont en réalité tout à fait marginaux et aucun grand mouvement politique ou syndical ne les soutient. Mais il n'empêche : dans le climat de tension qui prévaut depuis un mois en Grèce, ces troubles tombent au plus mal. Le gouvernement a d'ailleurs réagi avec une rare vigueur à la mort du jeune Mihalis Kalentzis. Le ministre de l'intérieur et son adjoint ont immédiatement proposé leur démission. Elle a été repoussée, mais le premier ministre, M. Papandréou, a condamné sans réserve cet « acte abominable » et ordonné le limogeage de trois hauts responsables de la police.

Cette bavure de la police d'Athènes appelait en effet une comparaison du plus mauvais effet sur le plan symbolique. En 1980, un an avant que les socialistes arrivent au pouvoir, deux personnes étaient mortes dans des circonstances similaires : des affrontements avec la police lors de la manifestation qui, chaque année, commémore le soulèvement des élèves de l'Ecole polytechnique contre le régime des colonels le 17 novembre 1973 et sa répression sanglante. Aucune sanction n'avait alors été prise contre les responsables.

Il fallait éviter cette comparaison très gênante, à un moment où le gouvernement, mettant en œuvre une politique de rigueur qui va se faire lourdement sentir sur le pouvoir d'achat, s'expose à l'hostilité de larges secteurs de l'opinion.

Dans cette épreuve, un soutien important est venu de Bruxelles, où les ministres des finances de la Communauté européenne ont approuvé lundi l'octroi à la Grèce d'un nouveau prêt de 1,4 milliard de dollars. Ce geste de solidarité envers le pays le plus pauvre de la Communauté est cependant assorti de conditions sévères. Plus rigoureuses par exemple que celles qui avaient été imposées à la France en 1983, elles portent sur le freinage de l'évolution des salaires et de l'inflation ainsi que sur la réduction des dépenses publiques. Ces conditions sont proches des mesures d'austérité annoncées le mois dernier par le ministre de l'économie, M. Simitis, qui les avait conçues en accord avec M. Jacques Delors.

L'aide de la CEE est donc à double tranchant : M. Papandréou pourra certes faire valoir qu'elle fait échapper son pays à l'intervention du Fonds monétaire international, mais les syndicats proches de la droite comme du Parti communiste, unis comme un seul homme depuis quelques semaines, dénonceront le contrôle de l'étranger sur la Grèce. La partie est serrée pour le premier ministre, qui, pour la première fois, fait appel au réalisme d'une gauche dont il n'avait jusque-là exalté que le côté émotionnel. Malgré les difficultés de la situation, il dispose cependant d'un important crédit et peut compter, en dernier ressort, sur un très vivace réflexe anti-droite. Mais peut-être son meilleur atout sera-t-il, dans cette affaire, la très grande faculté d'adaptation dont a su faire preuve ces dernières années le peuple grec.



PREMIER TÊTE-A-TÊTE PROLONGÉ ENTRE M. REAGAN ET M. GORBATCHEV

La réduction des armements, principal sujet à l'ordre du jour du sommet de Genève

Le sommet soviéto-américain a débuté ce mardi 19 novembre à dix heures par un entretien en tête-à-tête qui, au lieu des vingt minutes initialement prévues, s'est prolongé plus d'une heure.

De notre envoyé spécial

Genève. – C'est ce mardi matin 19 novembre qu'a eu lieu la première séance du sommet Reagan-Gorbatchev. La rencontre a commencé à 10 heures dans la villa « Fleur d'eau », une résidence mise à la disposition de la délégation américaine, et a duré deux heures environ. C'est le président Reagan qui a joué le rôle du maître de maison; M. Gorbatchev lui succédera mercredi dans ces fonctions, puisque les entretiens auront lieu ce jour-là à la mission soviétique.

L'entrevue de mardi matin a débuté par un vrai tête-à-tête au coin du feu, au cours duquel, selon les indications données à l'avance par ses collaborateurs, le président Reagan a lu à son interlocuteur un texte résumant les fondements de la politique américaine et, proposant un cadre général pour régir les relations avec l'URSS.

Ces relations ne devraient être dominées « *ni par la complaisance ni par la confrontation, mais par le réalisme* », a expliqué M. Reagan, tout en précisant qu'il restait en « *désaccord fondamental* » avec le régime soviétique. Le président des Etats-Unis aurait également souhaité que l'URSS « *restreigne son recours à la force et à la subversion* ».

Qu'a dit pour sa part le secrétaire général, qui devait, selon le protocole, parler en premier ? On ne le savait pas encore à Genève ce mardi en fin de matinée.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 4.)



Le devoir de coexistence

par ANDRÉ FONTAINE

IL paraît que les Français, mis en appétit par le match Chirac-Fabius, ne souhaitent rien tant que de voir s'étriper sur le petit écran Le Pen et Marchais. Ce dernier ne voulant pas en entendre parler, vont-ils se passionner du coup pour la rencontre Gorbatchev-Reagan ? Le peu d'intérêt soulevé dans le public par la visite à Paris, en octobre, du numéro un soviétique permet malheureusement d'en douter.

Manquait totalement à ce rendez-vous, il est vrai, l'aspect sportif qui aurait pu lui donner du piquant. Les deux interlocuteurs étaient convenus d'avance d'oublier les préalables qui avaient si longtemps empêché toute reprise de contact : d'un côté, l'évacuation de l'Afghanistan et la libéralisation de la Pologne; de l'autre, le retrait des euromissiles. Pas de polémique donc, aucune intention homicide, mais l'exploration méthodique des chances de cette cohabitation qui, souhaitée par la majorité de nos compatriotes pour ce qui concerne l'Hexagone, est une nécessité absolue entre les deux puissances qui dominent aujourd'hui le monde.

Eisenhower, Kennedy, Nixon, du côté américain; Khrouchtchev et Brejnev, du côté soviétique, en étaient déjà venus, l'un après l'autre, à cette conclusion : il n'y a pas de solution de rechange à ce que, faute d'oser parler de paix, on appelle la coexistence.

(Lire la suite page 5.)

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE SE PORTE MIEUX

Le temps des aubaines et celui du mérite

L'économie française traverse une période exceptionnelle, une de ces périodes dont on dira plus tard qu'elle fut gouvernée par les dieux tant les événements s'enchaînent en bon ordre et semblent presque tous concourir à l'amélioration de la situation.

En cet automne 85 dont les flamboyantes couleurs succèdent à l'implacable sécheresse de l'été – un symbole, – l'activité économique progresse, le pouvoir d'achat s'élève, le commerce s'anime, le chômage se stabilise. Tout cela alors que l'inflation continue de régresser.

La conjoncture s'améliore, parce que la France bénéficie d'une rare conjonction de facteurs très favorables : les uns, aubaines tombées du ciel; les autres, récompenses méritées d'une politique courageuse et souvent intelligente.

La première aubaine pour la France est de vivre en commun cette période heureuse. Nous étions seuls en 1981-1982, et l'on sait ce qui advint de la relance. Nous sommes cette fois en bonne et forte compagnie : l'Europe entière vit cette reprise qui rappelle un autre moment favorable, celui de 1978-1979. Mais cette phase de redémarrage, qui prit fin brusquement avec le deuxième choc pétrolier, était menacée par de fortes tensions inflationnistes. Les gouvernants des pays industrialisés n'avaient pas encore pris toute la mesure de la crise et des problèmes qu'elle posait. On le vit lorsque la RFA, pour aider ses voisins à reprendre souffle, stimula maladroitement son économie avec pour seul profit d'attiser les hausses de prix et d'aggraver les déficits publics.

Cette fois-ci, rien de semblable : un environnement international sans inflation fournit aux pays industrialisés une occasion unique d'exploiter la situation pour contrecarrer le chômage.

S'il y eut en 1979 un choc pétrolier au cours duquel se cumulèrent des effets négatifs et bientôt pervers (hausse des prix, stagnation économique, déficit extérieur important), l'Europe bénéficie actuellement d'un contre-choc pétrolier aux effets bienfaisants et qui déjà dans certains pays comme la RFA déroulent leurs enchaînements vertueux : regain de croissance (un taux de 3,5 % est probable outre-Rhin l'année prochaine), assainissement financier, forte progression des investissements. Sur la longue liste de ses chances actuelles, la France peut inscrire en bonne place le fait d'avoir un voisin en bonne santé.

Deuxième aubaine tombée du ciel : la conjonction d'une baisse des prix du dollar, des matières premières, de l'énergie et des taux d'intérêt.

La monnaie américaine sera passée d'un taux moyen de 4,22 francs en 1980 à 8,74 francs en 1984. On sait déjà que sa parité avec le franc sera comprise entre 9 et 9,10 francs en moyenne cette année (voir graphique). Cette hausse a été générale vis-à-vis de toutes les monnaies (1), même si trois dévaluations ont davantage creusé l'écart avec le franc.

L'extraordinaire perte de compétitivité qui est résultée de cette valorisation du dollar a entraîné un déferlement d'importations et provoqué des réactions très profondes au sein de la nation américaine. Des industries entières menacées dans leur existence par la concurrence étrangère ont fait pression sur le Congrès pour que soient prises des mesures protectionnistes. Convaincu de la nocivité de celles-ci, M. Reagan a préféré voir le dollar baisser.

ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 42.)

(1) Le DM s'est déprécié de 59 % par rapport au dollar entre 1980 et 1985. Un dollar valait en moyenne 1,817 DM en 1980 et 3,06 DM, en moyenne également, pour les neuf premiers mois de cette année.

Les oppositions se multiplient contre le projet Seydoux-Berlusconi

La presse écrite, les producteurs et les réalisateurs de films craignent que le magnat italien n'utilise en France, pour une chaîne de télévision privée, les mêmes armes que dans la péninsule.

PAGE 10

(Lire également pages 11 à 17
notre supplément « L'Europe de la communication »

Dix ans après Franco l'Espagne réconciliée

Un anniversaire sans crispation : franquistes ou antifranquistes, personne n'a vraiment intérêt à rouvrir les plaies.

PAGE 3

A gauche et à droite les clubs en goguette

Chez les socialistes, Mme Françoise Castro, l'épouse du premier ministre, brandit le drapeau de la reconquête. A bord de l'« Eugenio-Costa », l'opposition met le cap sur le libéralisme.

PAGE 8

DANS « LE MONDE DE LA MÉDECINE »

Les comas de laboratoire

Pour la première fois, des médecins français viennent d'annoncer officiellement qu'ils avaient réalisé une expérimentation sur un malade plongé dans le coma depuis trois ans.

Cette initiative – qui pourrait valoir à ses auteurs une inculpation pour coups et blessures volontaires – transgresse toutes les règles éthiques. Les hôpitaux français comptent plus d'une centaine de malades qui ne retrouveront sans doute jamais leur conscience et leurs facultés intellectuelles.

Pour les médecins favorables à cette expérimentation, il s'agit là de « *modèles humains presque parfaits* » dont l'« utilisation » pourrait rendre les plus grands services à la recherche médicale. Est-ce la rançon à payer au progrès de l'anesthésie-réanimation ?

Cette expérience pour le moins contestable soulève de graves questions éthiques. Mais elle témoigne aussi d'une évolution des esprits à l'égard de la souffrance et de la mort.

Même l'Eglise est amenée à réexaminer ses positions : à Rome, l'académie pontificale des sciences n'est plus totalement opposée à l'arrêt des traitements pour les malades en coma irréversible. Preuve, si besoin était, que la morale catholique ne peut rester immuable face à des progrès scientifiques qui la bousculent de plus en plus.

(Lire pages 19 et 20.)

débats

LE JUGE ADMINISTRATIF

La réforme du Conseil d'Etat dont l'Assemblée nationale va être prochainement saisie paraît fort bien venue à Jacques Robert, dans la mesure où elle soulagera les sections contentieuses surchargées. Mais Daniel Chabanol et Isabelle Haussaire-Duclos soulignent les dangers de confier à du personnel intérimaire une sorte de « sous-traitance ».

Des réformes contestables

Il est étrange qu'une juridiction fasse appel à des juges qui ne font pas partie de ses effectifs.

par DANIEL CHABANOL (*)
et ISABELLE HAUSSAIRE-DUCLOS (**)

DANS les sociétés démocratiques, une juridiction ne peut être reconnue comme telle que si l'indépendance de ses membres est garantie et si les plaideurs bénéficient devant elle d'une égalité de traitement quel que soit l'objet de leur litige.

De telles évidences n'auraient pas à être rappelées si le gouvernement ne venait d'adopter deux projets de loi relatifs, l'un, au Conseil d'Etat, l'autre aux tribunaux administratifs, qui méconnaissent cette double exigence et sont au surplus d'une efficacité technique contestable.

Pour augmenter la capacité de jugement du Conseil d'Etat, on envisage de créer des « chambres adjointes » à la section du contentieux. Ces chambres spécialisées, destinées à « évacuer » certains contentieux réputés simples ou techniques, seraient constituées, outre de membres du Conseil d'Etat, de magistrats des tribunaux administratifs recrutés à cet effet. Ainsi voit-on une juridiction faire appel, pour juger ses affaires, à des juges qui ne font pas partie de ses effectifs.

Cette sorte de sous-traitance à du personnel intérimaire, qui fera coexister dans les mêmes formations de jugement des magistrats ne relevant pas du même statut, porte atteinte dans les faits à l'indépendance des juges qui n'appartiendront pas au Conseil d'Etat. Les membres des tribunaux administratifs seront-ils crédités par leur président ou les autres assesseurs, membres du Conseil d'Etat, du poids intellectuel nécessaire pour préserver leur indépendance d'esprit au moment du délibéré ?

Il y a plus : lorsque l'affaire réputée simple, confiée pour cette raison à une chambre adjointe, se révélera plus complexe à l'examen, lorsque surtout une majorité de la formation estimera qu'il convient, pour lui donner une solution juste, de s'écarter de la jurisprudence antérieure du Conseil d'Etat, alors l'affaire sera transférée devant les « vraies » formations du Conseil d'Etat, composées exclusivement de membres de la Haute Assemblée. Curieux juges qui n'auront le droit de juger que s'ils appliquent la jurisprudence antérieure et auxquels on dénie la possibilité de s'interroger sur le droit qu'ils appliquent ! L'arrivée dans les délibérés du juge administratif de l'argument d'autorité est antinomique avec l'idée même de délibéré et de fonction juridictionnelle.

La situation de dépendance ainsi faite au juge des chambres adjointes appartenant aux tribunaux administratifs est, dans ces conditions, très proche de celle des « référendaires » que, en 1982, le gouvernement dut renoncer à créer devant l'opposition déclarée de sa propre majorité.

On ne peut que s'interroger sur les raisons qui le font persévérer dans cette voie. Il n'est écrit dans aucune table de la loi que les effectifs du Conseil d'Etat ne doivent pas augmenter. Le prestige que ses membres tirent d'appartenir à une élite restreinte devrait-il en souffrir, il faut, s'il est nécessaire de disposer d'un plus grand nombre de juges d'appel, augmenter les effectifs de la section du contentieux.

Dans le même temps, le gouvernement va soumettre aux assemblées un second projet de loi, dont l'objet est en principe, par application de l'article 9 de la loi du 11 janvier 1984, de *« garantir l'indépendance des membres des tribunaux administratifs »*. On attend avec curiosité et intérêt les réactions des parlementaires de toutes tendances face à un texte qui subordonne le déroulement de la carrière des magistrats concernés à l'intervention d'une commission dans laquelle l'administration est majoritaire. Le juge administratif du premier degré serait ainsi moins bien traité que le plus humble des fonctionnaires dont on sait qu'il bénéficie de la garantie d'une commission administrative *paritaire*.

Efficacité ?

Le mécanisme des chambres adjointes serait-il au moins efficace ? Il pourrait l'être si le développement du flux contentieux ne concernait que le Conseil d'Etat et s'il ne devait être que temporaire. Or la vague qui, depuis quelques années, grossit dangereusement les stocks du Conseil d'Etat n'est que la suite d'une poussée de première instance qui se manifeste depuis plus de dix ans : la croissance de ce dernier, mesurée sur la dernière décennie, est de 10 % par an, ce qui se traduit par une multiplication par 2,7 dans la période. C'est donc tout le système qui est submergé, et on ne voit point que cela se stabilise, bien au contraire. La situation confine aujourd'hui au déni de justice et entame l'idée même d'Etat de droit.

Répondre à cette situation en renforçant la seule capacité de juger du Conseil d'Etat est vouloir régulariser le cours d'un fleuve en commençant par son embouchure. Croit-on, même si les partants sont remplacés nombre pour nombre, que le prélèvement de magistrats des tribunaux administratifs invités à aider le Conseil d'Etat, prélèvement dont on peut, sans grand risque, estimer qu'il se fera par écrémage des plus expérimentés, va permettre aux tribunaux administratifs, comme il est nécessaire, de raccourcir leurs délais de jugement, en maintenant la qualité de leurs décisions ?

Ces deux projets ne se situent pas dans la ligne de l'œuvre entreprise en matière de justice par l'actuelle majorité ni de la philosophie qui l'inspirait. Ils ne vont pas davantage dans le sens de l'évolution des idées sur les rapports entre l'administration et ses administrés.

(*) Président du Syndicat de la juridiction administrative.

(**) Secrétaire général du Syndicat de la juridiction administrative.

Sauver le Conseil d'État

L'assemblée du Palais-Royal est menacée d'étouffement.
Sa réforme n'est ni trop téméraire ni insuffisamment audacieuse.

par JACQUES ROBERT (*)

LES chiffres parlent d'eux-mêmes. Ils sont aujourd'hui alarmants. Environ 21 400 affaires en stock au Conseil d'Etat au 15 septembre 1985, soit un délai moyen de jugement supérieur à trois ans ! Après avoir quelque peu marqué le pas, l'augmentation du nombre des affaires enregistrées au greffe de la haute juridiction a en effet repris ces dernières années. De 8350 au cours de l'année judiciaire 1981-1982, elles sont passées à 9660 au cours de l'année 1984-1985... Cela signifie que, si des mesures draconiennes de restructuration ne sont pas prises au Palais-Royal, le Conseil d'Etat risque, dans un avenir maintenant très proche, de ne plus répondre à sa mission et de périr petit à petit par étouffement..

Il est urgent de mettre une juridiction — qui suffoque sous le poids grandissant des dossiers — dans des conditions nouvelles et mieux aménagées de fonctionnement, qui lui permettent de continuer à être à la fois — c'est sa raison d'être et son indispensable spécificité — conseiller du gouvernement et juge de l'administration.

Rien ne serait en effet plus préjudiciable à la vocation profonde du Conseil d'Etat que d'amputer ses sections administratives pour étoffer davantage ses formations contentieuses encombrées, et ainsi de sacrifier son rôle de conseil au bénéfice exclusif de sa mission contentieuse.

La réforme proposée repose sur une idée simple. Pour soulager les formations actuelles du contentieux, il est prévu de leur adjoindre trois nouvelles chambres qui auront respectivement à connaître de trois contentieux facilement identifiables : le contentieux fiscal (impôts, taxes et redevances) ; le contentieux de la fonction publique (situation des agents et anciens agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics) ; le contentieux des marchés et dommages de travaux publics.

Ces trois chambres adjointes, dont chacune sera — pour affirmer l'unité de la juridiction — présidée par le président de la section du contentieux du Conseil d'Etat, seront composées de membres du Conseil d'Etat affectés auprès de chacune d'entre elles et de membres des tribunaux administratifs recrutés par deux procédés différents.

Les premiers, déjà conseillers, seront, sous certaines conditions de grade et d'ancienneté, nommés par décret du président de la République sur proposition d'une commission paritaire.

Les seconds, fonctionnaires civils ou militaires de l'Etat de catégorie A, seront intégrés dans le corps des tribunaux administratifs, en vue d'être immédiatement nommés dans les chambres adjointes, par décret du président de la République sur proposition d'une commission de sélection.

Réponses à des objections

Les trois griefs qui sont actuellement avancés contre cette réforme ne nous paraissent pas pouvoir être sérieusement retenus.

— Le projet — entend-on dire parfois — aurait pour objet de favoriser, dans les procédures de recrutement, un certain népotisme politique.

Il est aisé de répondre que l'intégration éventuelle de fonctionnaires dans le corps des tribunaux administratifs (procédure la plus visée) ne se fera qu'après concours, sur proposition d'un jury de sélection dont la composition même devrait écarter tout soupçon. Présidée par le président de la section du contentieux du Conseil d'Etat, elle comprendra en effet deux membres du Conseil élus par l'assemblée générale, un membre de la Cour de cassation élu par l'assemblée générale de cette Cour et deux présidents de tribunal administratif désignés par l'assemblée des présidents de tribunal administratif, chefs de juridiction.

— On avance — en second lieu — qu'une telle réforme « démembrera » le Conseil d'Etat. Il n'est pas difficile d'affirmer énergiquement que non.

D'abord les membres du Conseil d'Etat affectés aux trois chambres adjointes conserveront leurs attributions contentieuses au Conseil et par conséquent continueront à participer aux travaux de celui-ci. Chargés d'encadrer un temps les conseillers administratifs des nouvelles chambres, leur vocation est, petit à petit, de réintégrer complètement le Conseil d'Etat.

— Surtout, le projet prévoit que le président de ces nouvelles chambres (qui n'est autre que le président de la section du contentieux du Conseil d'Etat ou l'un des présidents adjoints de cette section) pourra toujours porter une affaire directement devant l'assemblée générale du contentieux ou la section du contentieux du Conseil d'Etat lorsqu'il l'estimera nécessaire pour assurer l'unité de la jurisprudence (dans le cas d'un revirement prévisible ou dans l'hypothèse de l'application, pour la première fois, d'une nouvelle loi qui poserait de nouvelles questions...) ou lorsque le litige présentera à juger une exception tirée de l'illégalité d'un texte réglementaire.

Il n'est donc pas question de dépouiller quiconque de ses compétences ni d'organiser une sorte de « dépossession » quelconque du Conseil. Celui-ci reste maître de ses chambres adjointes comme il l'est de ses sections ou sous-sections traditionnelles.

Enfin certains craignent une intrusion — qu'ils jugent néfaste — des « administrateurs » dans des formations de jugement. A ceux-là on peut dire que l'intégration des fonctionnaires dans le corps des tribunaux administratifs les dépouille par là même de leur caractère d'agents publics pour les faire définitivement entrer dans un corps de magistrats. Ils deviennent statutairement des juges.

La limite du supportable

De cette réforme, on peut légitimement attendre qu'elle soulage les sections contentieuses actuelles d'un poids de dossiers en instance qui franchi la limite du supportable.

Les trois nouvelles chambres traiteront en effet environ 50 % des affaires actuellement en instance au Conseil d'Etat. Leur création sera, bien entendu, étalée dans le temps. A la fin de la période de démarrage (1990), les trois chambres fonctionneront avec un personnel juridictionnel d'une centaine de membres (40 % issus des tribunaux administratifs, 30 % issus du recrutement latéral ou de l'intégration par concours, 30 % en provenance du Conseil d'Etat) et elles auront une capacité de jugement de quatre mille neuf cents dossiers par an. Le délai moyen d'examen des requêtes aura ainsi été ramené de plus de trois ans à... un an et demi !

On peut toujours discuter une réforme. La juger trop téméraire ou insuffisamment audacieuse. Celle-ci n'est ni l'un ni l'autre. Elle demeure aujourd'hui pour le Conseil d'Etat la seule chance de survie.

(*) Professeur de droit public à l'université Paris-II.

COURRIER DES LECTEURS

La mort de Jeanine Plu

Depuis des jours, sans que personne l'ait suggéré, des inconnus, des anonymes viennent fleurir dans une rue d'Antibes le lieu où est tombée une assistante sociale qui a été tuée le 8 octobre pour avoir voulu protéger une mère et ses enfants. Cette information n'a pas été reprise, *hélas !* par les journaux parisiens.

Il ne s'agissait pas d'une débutante, d'une jeunette, qui aurait pu perdre son sang-froid devant la menace : avant de devenir assistante sociale, Jeanine Plu avait été infirmière volontaire en Indochine sur un navire-hôpital. Dès le début de sa vie professionnelle, elle avait eu l'expérience de la détresse et de la misère humaines, elle avait assez souvent côtoyé la mort pour n'en plus avoir peur.

La chronique des faits établit que Jeanine Plu, venue en voiture avec une collègue, est arrivée à 13 h 30 à la permanence sociale qu'elle devait assurer *seule* et isolée, où l'attendait l'homme dont elle connaissait l'agressivité et dont elle savait qu'il allait lui demander où s'étaient réfugiés sa femme et ses enfants.

L'entretien a duré une quinzaine de minutes. Jeanine Plu a été tuée à 13 h 45 dans la rue, près de sa permanence.

Assistantes sociales, médecins, puéricultrices, sages-femmes, éducateurs et autres professionnels médico-psycho-sociaux qui avons eu la chance de travailler avec Jeanine Plu, nous devons à sa mémoire de ne pas accepter l'indifférence, l'oubli.

Dr MARC BEAUDET
(Nice).

Les raisons d'espérer

Aux raisons d'espérer que donnent (comme *le Monde* du 27 octobre le signale) les chrétiens qui s'accrochent dans la montagne maronite, il conviendrait d'ajouter celles que justifie le courage de ceux qui se réinstallent au Sud, dans les villages dévastés de la région de Saïda, majoritairement musulmane : déjà mille cinq cents familles chrétiennes fin septembre.

PIERRE RONDOT,
auteur de les Chrétiens d'Orient *(Peyronnet, 1955).*

Allocation scolaire et traitement des enseignants

Dans *le Monde* du 7 novembre, page 2, M. Camous prône le recours à *« l'allocation annuelle scolaire que chaque famille responsable a droit d'employer à bon escient »*. J'aimerais que nos bons théoriciens libéraux nous expliquent comment — les parents ayant utilisé *« à bon escient »* l'allocation perçue — il sera possible d'accorder un traitement décent aux institutrices et instituteurs des 24 classes uniques ayant de 6 à 10 élèves, voire des 54 classes du même type ayant de 11 à 15 élèves maintenues — essentiellement pour des raisons de relief, de climat et de faible densité de l'habitat — dans certains secteurs du département du Doubs, qui n'est cependant pas l'un des plus mal placés de France !

J'imagine par ailleurs facilement qu'« à bon escient » les moyens remis aux « familles responsables » iront gonfler les caisses des collèges des beaux quartiers, tandis que ceux des banlieues où l'on a entassé pendant les « Trente Glorieuses » des familles souvent immigrées se contenteront des maigres ressources transmises par des parents peut-être « irresponsables ».

Un très grand nombre d'élus, parmi lesquels MM. Baudis, Collomb, Debré, Guichard, Médecin, Noir, d'Ornano, Rausch, ont signé un appel en faveur du recours à « l'allocation scolaire couvrant les frais réels de la scolarité, attribuée aux parents pour chaque enfant ». Ces élus estiment que *« ce système serait moins coûteux pour la collectivité nationale »*, mais il est facile d'imaginer quel serait le préjudice causé à nombre de ruraux et d'habitants de banlieues peu attractives.

JOSEPH PINARD,
député PS du Doubs.

Consulter l'héritage arabe

Suite à l'article de Mohamed Aït Arab publié dans *le Monde* du 23 octobre, je pense, comme beaucoup d'Arabes, que la culture arabe n'est pas en panne d'imagination, mais plutôt en panne d'esprit arabe pur. La stratégie est plus subtile qu'elle ne paraît.

L'influence très marquée qu'ont les penseurs accrédités auprès des instances officielles, ceux qui, pour protéger leur pouvoir d'une vague de fond, restent très en quête de « westernisation ou d'easternisation » (pardonnez cette entorse au français), empêche de respirer, c'est inimaginable. Tout le monde s'est mis subitement à parler d'identité, ce qui a provoqué une identité confuse. L'héritage est très riche ; il faut le consulter. Ceux qui s'estiment en panne doivent certainement être bloqués derrière ceux qu'ils imitent et qui, eux, sont en crise. Pour reprendre le début d'un autre de vos articles en le retournant : *« Li fhet ma met »* Non, ce qui est passé n'est pas mort, il peut ressusciter.

ABDELHAFID EL-OUARDIRI
(Genève).

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-46-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
500 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

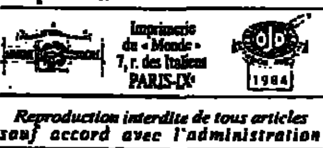
LE MONDE PUBLICITÉ SA
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. — SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1,20 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 90 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

EUROPE

DIX ANS APRÈS LA MORT DE FRANCO

L'Espagne réconciliée

Qu'ils le célèbrent ou non, les Espagnols se préparent à vivre sans crispation, le 20 novembre, le dixième anniversaire de la disparition du Caudillo.

De notre correspondant

Madrid. – Qui aurait pu imaginer une telle scène il a quelques années encore ? Sur le petit écran de la télévision espagnole, à une heure de grande écoute, M. Jorge Semprun, l'ancien « Federico Sanchez » clandestin du Parti communiste, M. Narcisso Perales, un des fondateurs de la Phalange, le sénateur M. Jose Prat, dirigeant « historique » du Parti socialiste, et M. Blas Pinar, leader de l'ancienne formation d'extrême droite Fuerza Nueva, dissertant courtoisement, entre hommes du monde, de la figure historique de Francisco Franco !

C'est un symbole : à Madrid, des hommes politiques hier encore ennemis acharnés peuvent désormais débattre sans en découdre de celui *qui personnifia, pendant quarante ans, la coupure entre les* « deux Espagne ». Voilà qui illustre bien le climat exempt de crispation dans lequel les Espagnols, sur le point de s'intégrer à l'Europe communautaire, s'apprêtent à vivre le 20 novembre (et à célébrer pour quelques-uns) le dixième anniversaire de la mort du général Franco.

A l'exception de quelques pêcheurs en eau trouble, personne, à droite ni à gauche, n'a d'ailleurs vraiment intérêt à rouvrir à cette occasion des plaies à peine cicatrisées. Du côté du gouvernement socialiste, on affecte le détachement. *« Franco a été le protagoniste d'un épisode très dur de notre passé, mais il appartient déjà à l'histoire de l'Espagne ; et nous ne pouvons pas effacer l'histoire »,* avait pu affirmer, l'an dernier, le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, sans susciter *trop de remous au sein de sa formation.*

Il y a quelques semaines à peine, après une polémique entre leurs deux formations, M. Felipe Gonzalez et le président du parti d'opposition Alliance populaire, M. Manuel Fraga, qui fut durant sept ans ministre de Franco, concluaient un étrange pacte : chacun s'engageait désormais, lors des débats parlementaires, à ne pas faire allusion au passé politique de l'autre ! Nouvelle manifestation de cet étonnant consensus entre vainqueurs et vaincus d'hier qui a permis le passage en douceur d'une dictature interminable à une démocratie.

La franquisme est-il mort avec le *Caudillo ? On serait, à première* vue, tenté de l'affirmer. En constatant, par exemple, que les partis politiques qui se réclament avec le plus de véhémence de l'héritage de l'« ancien régime » ne réalisent qu'un score dérisoire à chaque élection.

La formation Fuerza Nueva, après avoir obtenu 1 % des voix en 1979 et 0,47 % en 1982, a été dissoute par son fondateur, M. Blas Pinar, en novembre 1982. *« L'Eglise, les forces armées et le patronat nous ont abandonnés »,* se lamentait alors M. Pinar en prononçant devant ses partisans l'oraison funèbre de son mouvement. Avec 0,12 % des voix, le parti Solidarité espagnole du lieutenant-colonel Antonio Tejero, protagoniste haut en couleur du putsch manqué du 23 février 1981, n'avait pas fait meilleure figure en 1982. En juin dernier, une nouvelle formation, les Juntes espagnoles, a bien tenté de reprendre le flambeau de la nostalgie franquiste, sous l'impulsion de *M. Antonio Izquierdo, directeur du* journal *El Alcazar,* qui, avec une indéniable constance, dénonce à longueur de colonnes *« le démantèlement de ce pays qui s'appelait autrefois l'Espagne ».* Mais le cœur n'y est plus vraiment, et le destin électoral de cette formation à peine née semble, lui aussi, déjà scellé.

Les épigones du franquisme, pourtant, n'ont pas perdu toute audience. *El Alcazar* tire toujours à soixante-dix mille exemplaires, et, jusqu'en 1982, les cérémonies du 20 novembre rassemblaient encore chaque année plus de cent mille personnes sur la plaza de Oriente, là même où Franco haranguait autrefois ses partisans.

Les franquistes impénitents ont d'ailleurs peine à croire que l'Espagne leur a vraiment tourné le dos. *« Nous sommes victimes du réalisme politique,* affirme M. Joaquim Gutierrez Cano, ancien ministre du plan du Caudillo, qui dirige aujourd'hui la Fondation Francisco Franco. *Nos sympathisants descendent dans la rue le 20 novembre, mais aux élections ils préfèrent donner leurs voix à l'Alliance populaire pour voter utile. C'est pourquoi notre pouvoir de mobilisation est en fait bien supérieur à notre force électorale apparente. »*

Ancien ministre des travaux publics de Franco, aujourd'hui retiré de la politique active, M. Gonzalo Fernandez de la Mora va plus loin. *« L'Alliance populaire est aujourd'hui la deuxième force politique d'Espagne, parce qu'elle incarne l'héritage du franquisme et qu'elle a assumé publiquement cet héritage »,* estime-t-il.

Tout en professant un attachement qui ne semble pas feint aux institutions démocratiques, il est exact que l'Alliance populaire (qui avait obtenu 25 % des voix aux élections de 1982) n'a jamais vraiment coupé le cordon ombilical la reliant au régime d'hier.

Peut-on donc, sans schizophrénie, appuyer sincèrement la démocratie d'aujourd'hui et assumer le legs franquiste ? Ancien ministre du travail du Caudillo et dirigeant important de l'Alliance populaire, M. Fernando Suarez ne voit pas là contradiction. *« La superstructure politique créée par Franco était condamnée à disparaître avec lui, et la plupart d'entre nous l'avions bien compris,* affirme-t-il. *Mais l'échelle de valeurs qu'a défendue Franco est toujours assumée aujourd'hui par la majeure partie de la droite espagnole : le patriotisme, le goût de l'ordre, l'importance de la religion et de la famille, l'antimarxisme. »* D'ailleurs, pour M. Fernando Suarez, *« dans un pays où la droite a exercé le pouvoir pendant si longtemps, il est absurde de vouloir constituer un parti de droite qui renie le passé ».*

Bien qu'opposant déclaré au franquisme, le sociologue Amando de Miguel n'est pas d'un avis très différent : *« Franco n'était que l'expression la plus extrême de ce courant nationaliste autoritaire qui a caractérisé la droite espagnole depuis le dix-neuvième siècle, et qui est toujours bien vivace aujourd'hui. Ce n'est pas la droite espagnole qui s'identifie aujourd'hui à Franco, mais bien Franco qui s'est identifié hier à la droite espagnole. »*

Et de conclure que si le franquisme politique est sans doute bien mort, le franquisme sociologique, lui, demeure. Reste qu'il a cessé désormais de constituer un motif de lutte fratricide. Sans doute est-ce là l'essentiel, comme l'observe M. José Maria de Areilza, qui fut ministre des affaires étrangères de Franco et tenta sans succès de démocratiser le régime « de l'intérieur » : *« L'important désormais,* dit-il, *ce n'est pas que certains Espagnols regrettent encore Franco, c'est que le souvenir de Franco ne divise plus jamais l'Espagne en deux. »*

THIERRY MALINIAK.

Belgique

Rien n'est simple entre les partenaires du futur gouvernement de M. Martens

De notre correspondant

Bruxelles. – Faudra-t-il attendre le 6 décembre – date symbolique ici, puisque la *Saint-Nicolas* est l'équivalent du Noël français – pour que la Belgique ait un gouvernement ?

La question se pose sérieusement, tant les dirigeants des partis ayant gagné les dernières élections ont du mal à s'entendre sur leur programme. Tout paraissait pourtant si clair à l'issue du scrutin du 13 octobre. Les partis de la coalition sortante – libéraux et sociaux-chrétiens, sous la houlette de M. Wilfried Martens, – avaient reçu un appui confortable des électeurs.

Comme prévu, Martens VI succéderait donc à Martens V avec une équipe et un programme pratiquement inchangés. Le premier ministre sortant bénéficiait même d'un délai important pour mettre au point son gouvernement. Légalement, il fallait en effet attendre le 12 novembre pour que les Chambres puissent l'investir. Les plus optimistes estiment aujourd'hui qu'il faudra patienter jusqu'à la fin de mois.

Que se passe-t-il donc dans le château du Stuyvenberg, l'ancienne résidence de la reine Elisabeth, où les responsables libéraux et sociaux-chrétiens planchent toute la journée ? Sur quoi peuvent-ils buter, eux qui ont dialogué ensemble pendant près de quatre ans, qui ont reçu la caution des électeurs pour continuer dans la même voie.

D'accord, en principe, pour continuer la politique de rigueur entamée sous la précédente législature – il est d'ores et déjà acquis que le prochain gouvernement usera des pouvoirs spéciaux en ce sens, – sociaux-chrétiens et libéraux divergent en fait sur le degré de cette rigueur.

Les libéraux flamands, notamment, se montrent partisans d'une politique encore plus stricte : *« Si nous voulons véritablement assainir les finances du pays,* disent-ils, *il faut obligatoirement s'attaquer à certains principes. »* Les sociaux-chrétiens, traditionnellement plus laxistes, souhaiteraient éviter des opérations trop chirurgicales. D'où des discussions ardues sur la sécurité sociale ou le prochain budget.

On a ainsi vu M. Jean Gol, le chef de file des libéraux francophones, claquer la porte du château. Autre complication, la formation des exécutifs régionaux. A propos de l'élection d'un sénateur dans la région du Brabant, on a cru que M. Gérard Deprez, président du Parti social-chrétien, et M. Louis Michel, le leader des libéraux francophones, allaient en venir aux mains.

La population comprend de plus en plus mal cette lenteur. Traumatisée par la vague de violence qui déferle depuis quelques mois sur la Belgique, elle souhaiterait avoir, enfin, un gouvernement. Comment des ministres démissionnaires peuvent-ils avec efficacité concevoir et mettre en œuvre la réforme qui s'impose à nos dispositifs de sécurité ? Le ministre de la justice a déjà lancé un certain nombre de suggestions. Mais demain sera-t-il encore à ce poste ? Telles sont les questions que l'on entend de plus en plus souvent, avec une constatation amère à propos des dernières élections : *« Pour une fois que nous avons répondu clairement à une question claire, voilà que tout se complique par la faute même de ceux qui nous avaient interrogés. »*

M. Martens, conscient de cette irritation croissante, a tancé les négociateurs du Stuyvenberg. Il a même décidé que, dorénavant, ceux-ci travailleraient tous les jours jusqu'à 21 heures, au lieu de 19 heures. Avertissement bénéfique, puisque des progrès substantiels ont été accomplis ces deux derniers jours.

JOSÉ-ALAIN FRALON.

MALGRÉ L'INVITATION DE M. LECH WALESA

M. Willy Brandt n'ira pas à Gdansk au cours de sa visite en Pologne

Willy Brandt, président du SPD, n'ira pas à Gdansk, où Lech Walesa l'avait invité à venir à l'occasion de sa prochaine visite – officielle – en Pologne. L'ancien chancelier ouest-allemand participera début décembre à la célébration du quinzième anniversaire du traité de « normalisation » germano-polonais, qu'il avait lui-même signé lors d'un mémorable séjour à Varsovie, en 1970. Mais il ne rencontrera que des officiels polonais, et sera l'hôte d'une séance solennelle de la Diète nouvellement désignée.

Mis au pied du mur par une invitation en bonne et due forme du président de Solidarité, M. Brandt a donc clairement choisi son « camp », et son attitude aura sans nul doute une très profonde résonance en Pologne. Pour l'« opposition » polonaise, qui se considère comme porte-parole d'une grande partie de la population, l'invitation faite à l'ancien chancelier avait valeur de test. D'abord, évidemment, parce que M. Brandt est allemand, et que nombre de Polonais soupçonnent les Allemands de l'Ouest d'avoir toujours considéré avec méfiance et agacement le phénomène Solidarité. Ensuite, parce qu'il est le président du SPD, un parti qui, pour être de gauche, n'en a pas moins, au cours des dernières années, marqué assez clairement sa hâte d'un « retour à l'ordre » à Varsovie (les responsables sociaux-démocrates évitent à peu près systématiquement tout contact avec « l'opposition » polonaise lors de leurs séjours à Varsovie).

Enfin, et surtout, parce que Willy Brandt fut et reste le symbole de l'Ospolitik, d'une tentative de réconciliation entre les Allemands et leurs anciennes victimes de la guerre, ou entre les enfants des uns et des autres. Cette attitude lui valut d'ailleurs un prix Nobel de la paix, et c'était là une raison supplémentaire pour Lech Walesa – prix Nobel lui aussi – *de lui tendre la main.* La lettre du président de Solidarité était rédigée en termes soigneusement choisis. *M. Walesa suggérait à* M. Brandt de faire, en marge de ses activités officielles à Varsovie, un *détour par* Gdansk, où il serait reçu « modestement », mais aussi bien que possible.

M. Walesa rappelait aussi que se dressaient à Gdansk deux monuments particulièrement susceptibles de retenir son attention. Celui de Westerplatte, petite garnison bombardée dans la nuit du 1er septembre 1939 par un croiseur allemand : ce furent les premiers coups de feu de la seconde guerre mondiale. Et celui qui fut érigé, du temps de Solidarité, à la mémoire des ouvriers tués lors des manifestations de décembre 1970 sur la côte baltique, un événement dont les conséquences se font toujours sentir et dont on célébrera aussi, presque au même moment, le quinzième anniversaire.

Lech Walesa ajoutait que Gdansk, symbole d'une catastrophe – la guerre, – était aussi celui d'un espoir (la naissance de Solidarité), et que la venue de Willy Brandt pourrait favoriser une *« meilleure compréhension »* entre les nations polonaise et allemande. Pour tenter de faire mieux sentir au président du SPD l'importance de sa réponse, l'entourage de M. Walesa avait discrètement fait appel à l'écrivain Günther Grass, aussi proche de Willy Brandt qu'attaché au souvenir de sa ville natale, qui s'appelait alors Dantzig.

A cette lettre vieille à présent de plus de deux mois, M. Brandt s'est contenté de faire répondre, par le canal diplomatique, que son emploi du temps ne lui permettrait pas de s'arrêter sur la côte baltique.

JAN KRAUZE.

● *Interpellations.* – Quatorze militants du mouvement pacifiste polonais Liberté et paix ont été interpellés, dimanche 17 novembre, alors qu'ils se rendaient à Machowa (sud de la Pologne) pour une cérémonie à la mémoire d'un soldat réfractaire de la Wehrmacht. Les quatorze militants, qui voulaient déposer une gerbe sur la tombe d'Otto Schimek – fusillé le 14 novembre 1944 pour avoir refusé d'exécuter un civil polonais, – ont *été interpellés sans explication* à leur descente du train à Tarnow, non loin de Machowa. Relâchés, ils ont pu déposer une gerbe sur la tombe du soldat autrichien dans la soirée.

[Un mouvement pacifiste français, le *CODENE, a apporté récemment son* soutien à la démarche du groupe « Liberté et Paix ».]

LE SOMMET FRANCO-BRITANNIQUE

La décision sur la liaison trans-Manche sera annoncée en janvier à Paris

De notre envoyé spécial

Londres. – Quel tonus, cette *Mme Thatcher ! Et quelle maîtrise* dans l'art des relations publiques... A un journaliste qui, en français, puis en anglais, suggérait que la liaison fixe trans-Manche soit l'occasion de débaptiser l'*English Channel,* le premier ministre britannique a répliqué du tac au tac au cours de la conférence de presse qui suivait, lundi 18 novembre, ses entretiens avec M. Mitterrand : *« De quel côté êtes-vous au juste ? »* Et, comme le président de la République se montrait d'une banale prudence à la *question de savoir s'il serait encore* là lors de l'inauguration, dans quelques années, du futur pont ou tunnel, Maggie de l'interrompre : *« Eh ! bien, moi, j'espère que j'y serai. Je veux voir ça personnellement. »*

L'accord à propos de ce projet de liaison restera la principale affaire de ce sommet franco-britannique. Une déclaration commune a été publiée indiquant notamment que la décision finale sera prise avant la fin de janvier prochain. Mme Thatcher viendra, à cette occasion, à Paris. Manifestement, la rencontre de lundi n'avait rien, ni avant ni après, pour mériter de gros titres dans les journaux, même si le *Daily Mirror* a surmonté son article d'un chaleureux « Vive la France ! ». Mais elle a tout de même permis de détendre l'atmosphère, et les relations franco-britanniques en avaient bien besoin.

En se rendant à Londres à la veille du sommet de Genève, *M. Mitterrand n'était pas gâté par* l'actualité. L'attention se portait évidemment beaucoup plus sur le face-à-face américano-soviétique que sur les relations entre la France et la Grande-Bretagne, le président français et Mme Thatcher n'ayant d'ailleurs pas *manqué de formuler* des vœux pour le succès de la rencontre de Genève. A Londres même, l'événement politique majeur restait l'accord conclu, vendredi, avec Dublin au sujet de l'Irlande du Nord.

En outre, les rapports franco-britanniques ont connu ces derniers mois plus de bas que de hauts. Du fait de certaines rivalités technico-commerciales, en particulier dans le domaine des ventes de matériel militaire – ce dont Mme Thatcher a tiré la leçon avec philosophie, en soulignat que les Français avaient conquis certains marchés et les Britanniques certains autres. Du fait aussi d'un certain manque de compréhension européenne, et notamment française, à l'égard des réticences britanniques envers une réforme des institutions communautaires.

Mais l'atmosphère était, lundi, à la conciliation. Pragmatisme et modestie de la part des Britanniques ? L'expérience de la conférence intergouvernementale de *Luxembourg, en septembre, sur* l'Union européenne a montré que cette prudence n'était pas, après tout, si injustifiée. Mme Thatcher a eu l'intelligence de ne pas en tirer gloire, et M. Mitterrand celle de souhaiter voir prochainement réussir, *au conseil européen de Luxembourg* en décembre, *« ce qui a échoué à Milan »* en juin, c'est-à-dire une démarche vraiment unitaire des Dix.

BERNARD BRIGOULEIX.

Italie

Les pirates de l'« Achille-Lauro » condamnés à des peines de prison pour détention d'armes

Gênes *(AFP).* – Les quatre Palestiniens, auteurs du détournement de l'*Achille-Lauro* et un complice arrêté antérieurement, ont été condamnés lundi 18 novembre, à des peines allant de quatre à neuf ans de prison par un tribunal de Gênes. Ce procès ne concernait pas le détournement lui-même, ni l'assassinat du passager américain Leon Klinghoffer, mais uniquement l'introduction et la possession illégale d'armes par les terroristes sur le territoire italien.

Le procureur, M. Luigi Carli, a justifié le fait qu'il ne demandait pas la peine de prison maximum prévue en affirmant que, *« même s'ils ont utilisé des méthodes terroristes, les accusés ne sont pas dénués de motivations valables ». La condamnation la plus lourde,* neuf ans, a été infligée à Mohammed Abbas, le « cinquième homme » que le tribunal semble avoir identifié, dès le début de l'enquête comme l'homme assurant la liaison entre le dirigeant du *Front de libération de la Palestine* Aboul Abbas et le commando de Gênes. Le chef du commando, Majed al Molki, a été condamné à huit ans de prison, les trois autres terroristes à des peines de sept à quatre ans de réclusion. Parmi eux, Marouf al Assadi, le seul membre du commando qui ait accepté de coopérer avec la justice italienne, bénéficie d'une remise de peine prévue par la loi en faveur des « repentis ».

« Nous ne sommes pas des terroristes, nous sommes des patriotes », tel a été le leitmotiv des accusés tout au long des huit heures de procès, au cours duquel ils étaient installés dans cinq cages de fer doublées de vitres blindées. Huit témoins ont défilé, anonymes, le dos au public : des officiers de l'*Achille-Lauro* et des fonctionnaires de police. L'un des membres de l'équipage du navire détourné a déclaré que les accusés avaient agi *« avec courage et fermeté ».* D'autres ont relevé le *« bon comportement »* des terroristes après la prise de contrôle du navire, sauf, a déclaré un témoin, lorsqu'ils ont séparé les Anglais et les Américains des autres passagers.

Les accusés ont accueilli *la* sentence en faisant le « V » de la victoire, mais ce procès n'était qu'un prélude à celui qui devrait se dérouler au printemps prochain, qui traitera, lui, du détournement.

هكذا من الأصل

LE SOMMET SOVIÉTO-



Vif incident entre un porte-parole soviétique et une journaliste dissidente

De notre correspondante

Genève. — Lundi après-midi, tandis que se succédaient les réceptions protocolaires à grand spectacle, Genève s'est transformée en capitale internationale de la contestation et en vaste forum pour la défense des droits de l'homme.

Dans les rues glacées de la ville, des représentants du comité Résistance pour la liberté — qui comprend notamment Solidarnosc, l'Association des Angolais en Suisse, Solidarité des nationalistes khmers, des dissidents est-allemands, baltes, hongrois, roumains, tchécoslovaques et vietnamiens — ont défilé. Sur l'une de leurs banderoles, on pouvait lire : *« Non à une paix cousue de fil rouge ! »*

La cathédrale de Calvin a été de nouveau occupée, cette fois non par *des Afghans mais par les « Jeunesses socialistes révolutionnaires »*. Une bannière demandant *« Une Europe sans blocs »* a été hissée au sommet du clocher. Sur de nombreuses voitures de particuliers une question était posée à M. Gorbatchev :*« Et les chars russes en Tchécoslovaquie ? Ils sont toujours là dix-sept ans après l'invasion. »*

Au Centre international de conférences qui accueille les quelque quatre mille journalistes venus couvrir le sommet, un vif incident a marqué la journée. La journaliste dissidente Irina Grivina, à l'Ouest depuis trois semaines et qui, la veille, avait déjà interpellé les officiels soviétiques sur les détenus politiques (*le Monde* du 19 novembre), s'est vu retirer son accréditation de presse, de sorte que l'accès au centre lui devenait désormais interdit. Elle avait interrompu M. Lomeiko, porte-parole du gouvernement soviétique, dès qu'il eut commencé à citer les phrases prononcées par M. Gorbatchev à son arrivée, en lui rappelant la situation en URSS.

Visiblement contrarié, M. Lomeiko avait déclaré alors en substance qu'il ne pouvait pas y avoir deux orateurs en même temps et prié les autorités suisses d'empêcher *« cette dame »* de perturber les réunions. Après quoi il avait quitté les lieux en tentant de poursuivre sa conférence de presse dans une petite salle où il n'y eut guère d'affluence car la majorité des journalistes présents ne s'intéressaient déjà plus qu'à Mme Grivina...

Celle-ci réussit encore à s'entretenir avec eux pendant quelques minutes, avant de regagner dans la soirée les Pays-Bas, où elle réside pour le moment.

Une militante afghane

Plus discrète, mais tout aussi émouvante, s'est montrée une militante afghane de vingt-trois ans, Kahtura Rehmatullah, venue à Genève en qualité de représentante du Front uni national d'Afghanistan. Elle nous a déclaré : *« Ils parlent de paix, mais nous font la guerre. Il y a déjà un million de morts en Afghanistan. »* Elle a adressé au secrétaire général du PC soviétique un télex lui demandant d'ordonner *« aujourd'hui même »* le retrait *« total et inconditionnel »* de l'armée soviétique.

Elle nous a précisé que son mouvement était également opposé à la politique des Etats-Unis en Amérique centrale.

Parmi les diverses manifestations de solidarité envers les juifs soviétiques, on peut retenir la réunion organisée par le Centre Simon Wiesenthal, dont certains délégués avaient pu se rendre en URSS en mai dernier. L'un des orateurs s'est demandé comment on pouvait faire confiance à la signature d'accords portant sur des missiles de la part d'hommes qui ont trahi des accords concernant les droits de l'homme.

Au cours d'un concert organisé dans la soirée par des militants de toutes tendances venus de divers pays, on a pu entendre des chants du goulag. La journée a, en tout cas, confirmé que l'Union soviétique est la cible principale des contestataires. Ceux qui ont quelques bonnes raisons d'en vouloir aux Etats-Unis se sont montrés jusqu'à présent plutôt discrets.

ISABELLE VICHNIAC.

La réduction des armements principal sujet à l'ordre du jour

(Suite de la première page.)

Ce tête-à-tête qui rappelle un autre âge (jadis Leonid Brejnev qui lisait au début des rencontres internationales des textes mis au point par ses collaborateurs) ne devait pas durer plus de vingt minutes, et a en fait duré plus d'une heure. Les deux hommes devaient ensuite être rejoints par six ou sept collaborateurs, dont MM. Chevardnadze et Shultz, responsables des diplomaties soviétique et américaine, pour un premier tour d'horizon.

La question essentielle dont dépendra sans doute l'issue de ce sommet ne devait être traitée qu'au cours de la séance de travail de l'après-midi (aucun déjeuner commun n'était prévu). Il s'agit du dossier de la réduction des armements, qui reste la priorité des priorités pour les Soviétiques. La délégation de Moscou continue en particulier, avec une belle obstination, d'expliquer *urbi et orbi* qu'aucun progrès ne peut être accompli si Washington ne renonce pas à l'initiative de défense stratégique (IDS).

A peine avait-il mis le pied sur le territoire suisse lundi que M. Gorbatchev reprenait cette antienne en insistant dès l'aéroport de Cointrin sur la nécessité d'*« arrêter la course aux armements sans précédent et son extension à de nouveaux domaines »*. Par *« nouveaux domaines »*, devait préciser un peu plus tard M. Lomeiko, le porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères, il fallait bien entendre *« espace »*.

L'épisode fut rapporté par les journalistes au président Reagan, alors qu'il rendait une visite de courtoisie lundi après-midi à M. Kurt Furgler, le président de la Confédération helvétique. Cela donna le dialogue suivant, qui mérite d'être cité *in extenso* :

Question : *« M. Gorbatchev vient de dire qu'il est venu pour en terminer avec la course aux armements. »*

M. Reagan : *« Nous devons avoir tous les deux la même intention. S'il est aussi motivé que je le suis, nous en terminerons avec la course aux armements. »*

Question : *« Mais il dit qu'il veut aussi en terminer avec la guerre des étoiles. »*

M. Reagan : *« Je pense que, quand je lui aurai expliqué, il comprendra que ça peut nous aider à terminer la course aux armements. »*

Question : *« De poursuivre la guerre des étoiles ou de l'abandonner ? »*

M. Reagan : *« D'abord d'arrêter d'appeler ça la guerre des étoiles ; de l'appeler par son vrai nom — un bouclier défensif — et non pas un système d'armement offensif. »*

Question : *« De poursuivre la guerre des étoiles ou de l'abandonner ? »*

M. Reagan : *« Attendez jusqu'à ce qu'il ait écouté mes propositions. »*

Un gouffre

Cet échange donne une idée du gouffre qui sépare encore les positions américaines et soviétiques, du moins si on les prend au pied de la lettre. Sont-elles susceptibles d'être modifiées en quarante-huit heures ? Toute la question est là.

Plusieurs possibilités existent ; les deux délégations peuvent tomber d'accord pour poursuivre par experts interposés les discussions autour du triptyque « recherche », « développement » et « expérimentation » des différentes composantes de ce bouclier spatial dont M. Reagan attend qu'il mette fin à la confrontation nucléaire ; elles peuvent aussi décider de se lancer dans d'interminables négociations pour déterminer ce qu'interdit en matière de guerre des étoiles le traité de limitation des antimissiles (ABM) de 1972 ; elles peuvent enfin — c'est le souhait américain — dépasser la querelle de l'IDS pour se concentrer sur le problème des armes stratégiques et tenter de dégager un compromis à partir des propositions (différentes) de réduction de 50 % de cet arsenal faites par Moscou et Washington.

Tout est possible (y compris un coup de théâtre soviétique) mais rien n'est sûr. Sauf qu'à parler avec les journalistes et diplomates soviétiques qui abondent ici et qui ne demandent que ça, on a du mal à comprendre l'entêtement de l'URSS sur le dossier de la guerre des étoiles : un système de défense dont personne aujourd'hui ne peut dire qu'il fonctionnera un jour, qui demandera une bonne vingtaine d'années et une très exceptionnelle bonne volonté du Congrès pour être mis en place, et dont rêve surtout le seul président Reagan, un homme âgé, visiblement fatigué, et qui de toute façon ne sera plus aux affaires dans trois ans.

Autant d'éléments que les experts soviétiques ne peuvent pas ignorer. D'où l'hypothèse que Moscou a peut-être choisi de jouer la montre, de freiner tant que faire se peut l'initiative de l'adversaire et d'attendre, sur ce dossier au moins, un interlocuteur plus compréhensif.

Tester les intentions des autres

Mais on ne parlera pas que de l'IDS à Genève, contrairement au vœu des Soviétiques. Les crises régionales sont au menu de la session de mercredi matin ; les problèmes bilatéraux et ceux des droits de l'homme à celui de la rencontre de mercredi après-midi.

Si on s'attend à des résultats concrets en ce qui concerne les relations bilatérales (des accords culturels et consulaires devraient être signés et la reprise des relations aériennes entre les deux pays devrait être décidée), rien de précis n'est prévisible pour le reste. Mais ces dossiers pourraient permettre de tester les intentions profondes des uns et des autres.

Les Américains s'attendent toujours que le sommet soit suivi à plus ou moins brève échéance de quelques gestes spectaculaires à l'égard de certains dissidents emprisonnés ou assignés à résidence. Les Soviétiques paraissent intéressés à sonder leurs interlocuteurs sur la politique américaine au Proche-Orient en particulier. Mais on n'en restera pas là ; il sera question aussi de la guerre d'Afghanistan, dont Moscou reconnaît de plus en plus ouvertement le poids, de l'Amérique centrale, de l'Ethiopie, de l'Afrique australe...

Finalement, le ton de ces discussions comptera autant que la substance. Et ce n'est que dans deux jours que l'on pourra répondre à la question : M. Gorbatchev est-il venu à Genève pour amorcer de nouvelles relations avec Washington ou pour démontrer que cela est impossible ? On saura aussi si le principe d'un nouveau sommet a été retenu. Jusque-là la prudence s'impose. Comme l'a déclaré, lundi, M. Shultz à une chaîne de télévision américaine : *« La boule de cristal a été souillée par tellement d'empreintes qu'on ne peut plus rien lire dedans. »*

JACQUES AMALRIC.

M. MCFARLANE EST « TRÈS SATISFAIT » DE LA POSITION DE M. MITTERRAND FACE AU NUMÉRO UN SOVIÉTIQUE

Dans un entretien publié par *le Quotidien de Paris* de ce mardi 19 novembre, M. McFarlane, conseiller du président Reagan pour les affaires internationales et président du conseil national de sécurité des Etats-Unis, répond ainsi à une question sur l'appréciation portée à Washington sur la visite de M. Gorbatchev à Paris au début d'octobre :

« La volonté des Soviétiques était clairement d'enfoncer un coin entre nous et nos alliés européens et nous avons pu disposer d'une très bonne fenêtre à travers laquelle nous avons pu observer leur tentative... et leur échec. Le président Mitterrand a pu nous fournir une excellente évaluation de la personnalité de M. Gorbatchev et de ses vues sur le monde. Aussi ces conversations ont-elles été très utiles de notre point de vue.

» Elles ont confirmé l'excellence des relations franco-américaines. Tout en réitérant ses réserves à propos de l'IDS, le président Mitterrand a refusé de rentrer dans le rôle potentiellement diviseur que les Soviétiques lui proposaient. Nous avons été très impressionnés par son comportement et très satisfaits de la position française. »

Perplexité et inquiétudes en Amérique centrale

De notre envoyé spécial

Managua. — La rencontre Reagan-Gorbatchev suscite beaucoup de perplexité et quelques inquiétudes dans les capitales d'Amérique centrale et celles des pays membres du groupe de Contadora (Mexique, Colombie, Panama, Venezuela) à la recherche d'une solution pacifique et négociée aux conflits de la région.

Perplexité en constatant que les Etats-Unis, qui ont bâti depuis 1981 *toute leur politique en Amérique* centrale sur le thème de l'affrontement Est-Ouest, amorcent un rapprochement avec l'Union soviétique et ne paraissent pas hostiles à une négociation globale. Inquiétudes surtout nourries par les rumeurs sur un possible marchandage entre les Etats-Unis et l'URSS sur ce que l'ordre du jour de Genève appelle les « conflits régionaux ».

De Mexico à Bogota, en passant par les capitales des cinq pays d'Amérique centrale, on redoute ouvertement que les crises multiples et complexes de la région puissent être « réglées » directement par un accord entre Moscou et Washington *« sans tenir compte,* dit-on, *de l'avis des nations intéressées et sans leur demander leur sentiment ».*

Les craintes sont particulièrement sensibles à Managua, où les dirigeants sandinistes ont, ces derniers jours, multiplié les déclarations contradictoires. A la veille de la *conférence de Luxembourg (qui a* réuni les ministres de la CEE des pays d'Amérique centrale et du groupe de Contadora), le président Ortega avait fait savoir avec éclat que le Nicaragua n'était pas disposé à signer l'acte de paix de Contadora tel qu'il est actuellement rédigé.

Des effets préoccupants

Managua s'opposait en particulier au manque de précision concernant l'ampleur et la fréquence des manœuvres militaires combinées avec des puissances étrangères (en particulier de celles qui ont lieu au Honduras et qui permettent indirectement aux organisations armées antisandinistes de recevoir du matériel de guerre américain). Cette déclaration solennelle de Daniel Ortega avait été mal accueillie par les membres de Contadora. Le vice-président Sergio Ramirez a, une nouvelle fois, fait une *« mise au point »* indiquant que le Nicaragua était *« toujours disposé à la négociation »*, tout en insistant sur les *« carences »* du projet de texte.

C'est le 21 novembre que l'acte de paix de Contadora doit être ou non définitivement adopté par les pays d'Amérique centrale. Les ministres intéressés vont reprendre une nouvelle fois cette semaine le chemin de Panama et remettre leur travail de Pénélope sur le chantier.

Agacés par la querelle verbale sans fin entre le Nicaragua et le Honduras, les ministres du groupe de Contadora sont d'autre part préoccupés par les effets possibles du sommet Reagan-Gorbatchev. *« Nous avions,* disent-ils, *ajouté un protocole à l'acte révisé de Contadora. Tous les Etats désirant contribuer à la paix et à la coopération en Amérique centrale pouvaient y souscrire. Les Etats-Unis sont contre le protocole. Ils nous ont expliqué qu'il permettrait à Cuba et à l'URSS d'intervenir dans le processus de la négociation. Mais c'est Washington aujourd'hui qui accepte de parler directement avec Moscou des conflits régionaux. »* Privilège de superpuissances...

MARCEL NIEDERGANG.

LES DEUX DÉLÉGATIONS

Genève, *(AFP)*. — Quatorze personnalités, sept de chaque côté, se retrouveront face à face :

● COTÉ SOVIÉTIQUE, outre le secrétaire général du PCUS, M. Mikhail Gorbatchev, sont présentes les personnalités suivantes :

— MM. Edouard Chevardnadze, ministre des affaires étrangères ;

— Gueorgui Kornienko, premier vice-ministre des affaires étrangères, expert des affaires américaines ;

— Anatoli Dobrynine, ambassadeur aux Etats-Unis ;

— Boris Yakovlev, chef du département de la propagande au comité central, ancien ambassadeur à Ottawa ;

— Alexandre Alexandrov-Aguentov, conseiller du secrétaire général ;

— Leonid Zamiatine, chef du département pour l'information internationale du comité central, une fonction qui équivaut à celle de porte-parole du Kremlin.

● COTÉ AMÉRICAIN, le président Reagan est entouré des personnalités suivantes :

— MM. George Shultz, secrétaire d'Etat ;

— Robert McFarlane, conseiller du président pour les questions de sécurité ;

— Donald Regan, secrétaire général de la Maison Blanche ;

— Arthur Hartman, ambassadeur à Moscou depuis quatre ans ;

— Jack Matlock, membre du Conseil national de sécurité, dont il est le spécialiste pour l'URSS ;

— Paul Nitze, conseiller spécial du président pour le contrôle des armements ;

— Mme Rozanne Ridgeway, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes.

POINT DE VUE

Le crime de Sakharov

MM. José Féron, écrivain, Louis Michel, membre de l'Académie des sciences, et Paul Milliez, professeur de médecine, nous adressent, au sujet d'Andreï Sakharov, un texte dont voici les principaux extraits :

LE 4 février 1984, nous adressons à l'UNESCO une communication quant à des *violations des droits de l'homme relevant de la compétence de l'organisation.* Victime : Andreï Sakharov, physicien. Responsable des violations alléguées : l'URSS. Qu'affirmons-nous ?

Que Sakharov a été envoyé en exil intérieur à Gorki (ville fermée aux étrangers) en janvier 1980 pour une période indéterminée, *sans jamais avoir été jugé ni inculpé de quelque délit que ce soit.* Qu'il a subi de constants harcèlements (perquisitions, menaces, vol de manuscrits). Que son état de santé nécessite des soins de qualité qu'il ne peut obtenir. Comment, dans ces conditions, pourrait-il communiquer et recevoir des informations scientifiques et culturelles, travailler en toute quiétude et en toute liberté ? Suit un exposé des faits : de 1981 à 1984, Sakharov n'a pu répondre à différentes invitations à l'étranger (...).

Nous rappelons que le Parlement européen, le 16 décembre 1983, a adopté à *l'unanimité* une résolution demandant aux Etats membres de *faire pression auprès des autorités* soviétiques et sud-africaines afin que celles-ci procèdent à la libération simultanée de Sakharov et de Nelson Mandela, geste politique et humanitaire qui serait profitable à la paix.

En conclusion, nous demandons que Sakharov *puisse renouer des* contacts permanents et nécessaires avec la communauté scientifique, reprendre son travail à l'Institut Steklov, et se rendre, s'il le désire, dans des pays l'ayant invité.

Le 4 juin 1984, l'UNESCO nous transmet la réponse du représentant du gouvernement soviétique : Sakharov est *assigné à résidence* à Gorki pour des raisons de sécurité nationale. L'Etat soviétique a adopté une *attitude humanitaire (sic)* à son égard ; autrement, il aurait pu être poursuivi devant les tribunaux pour activités compromettant la sécurité de l'URSS.

D'ailleurs, à Gorki, Sakharov *n'est* pas en état d'exil, lequel est une forme de privation de liberté plus sévère... Et puis, Gorki est une grande ville : Sakharov y trouve les moyens nécessaires pour poursuivre ses travaux, et se trouve en contact permanent avec des collègues. Et le représentant de conclure qu'il appartient aux experts soviétiques de déterminer quand Sakharov pourrait être considéré comme n'étant plus dépositaire de secrets d'Etat constituant un risque pour la sécurité nationale. Enfin, que l'on se rassure : la santé de Sakharov est protégée : toutes les mesures sont prises...

14 septembre 1984 : nous écrivons de nouveau. Il ne nous a pas été répondu pourquoi Sakharov était assigné à résidence à Gorki dans le jugement d'un tribunal (...). Nous ajoutons que *« les moyens nécessaires pour poursuivre ses travaux scientifiques »* sont déniés à Sakharov, qu'il a été refusé à tous ses collègues étrangers (dont l'un de nous, L. M.) de s'entretenir avec le prix Nobel (...).

Le 23 novembre 1984, l'UNESCO nous informe que le comité reporte l'examen de cette nouvelle communication *à sa session de printemps* ; puis, le 8 juillet 1985, l'UNESCO nous fait part d'un nouveau report à l'automne 1985...

En octobre, courrier de l'UNESCO *daté du 16.* Allons-nous enfin savoir ? Non. L'examen du cas Sakharov est repoussé à la session du printemps 1986... Ainsi, depuis notre communication concernant la violation des droits de l'homme à propos de Sakharov, deux années se seront écoulées pendant lesquelles les plus hautes autorités soviétiques auront une première fois menti, puis, par trois fois, se seront tues...

Alors, assez de ces méandres diplomatiques, de ces contre-vérités éhontées, de ces cyniques silences. Assez de ces films de grossière propagande nous présentant les Sakharov prétendument libres dans les rues de Gorki (...).

Sakharov est un homme d'amour et de paix, digne du plus grand respect. Depuis des années, inlassablement, Sakharov lutte pacifiquement pour le respect des droits de l'homme (...). En URSS, cela est un crime.

M. Pérès à M. Gorbatchev : « Laissez partir mon peuple ! »

Israël ne s'opposera plus à ce que l'URSS se joigne aux efforts politiques déployés en vue d'une solution du conflit israélo-arabe si Moscou accorde aux juifs soviétiques le droit à la libre circulation, aurait déclaré lundi 18 novembre, le premier ministre Shimon Pérès lors d'une réunion à huis clos de la commission des affaires étrangères de la Knesset.

La déclaration de M. Pérès, dont les propos ont été rapportés par la radio israélienne, laisse entendre que Jérusalem ne s'opposerait plus à la réunion d'une conférence internationale à laquelle participerait l'URSS, dès lors que les portes de l'émigration seraient rouvertes. Selon la radio, le premier ministre israélien a souligné, à propos de cette question de la conférence internationale : *« Non à une conférence internationale qui aborderait les problèmes de fond. Oui à une conférence qui inaugurerait puis suivrait des négociations directes entre les parties concernées. »*

Jusqu'à présent, M. Pérès avait fait valoir qu'il ne saurait être question pour l'URSS de participer à une telle conférence tant que Moscou n'aurait pas renoué les relations diplomatiques avec Israël. Mais, toujours selon la radio, M. Pérès a *souligné qu'il jugeait que le droit à* l'émigration des juifs soviétiques était plus important pour Israël qu'une reprise des relations avec Moscou (rompues en 1967, après la guerre de six jours).

Auparavant, au cours d'une séance extraordinaire de la Knesset consacrée au sort des juifs d'URSS, la veille du sommet de Genève, M. Pérès avait lancé un appel solennel à M. Gorbatchev pour le droit des juifs soviétiques à la libre circulation. *« En mon nom, en celui du gouvernement israélien, de la Knesset, de l'ensemble du peuple juif, je vous dis : laissez partir mon peuple ! »*, a lancé le premier ministre.

Il a rappelé la prise de position, devant l'ONU, de M. Andreï Gromyko, alors chef de la diplomatie soviétique, le jour où fut votée la résolution du partage de la Palestine (29 novembre 1947) : *« On ne peut nier le droit du peuple juif à concrétiser ses aspirations nationales. »* *« Or,* a poursuivi M. Pérès, *c'est justement en URSS, où l'on a combattu l'antisémitisme, où l'on a reconnu le caractère central de l'Etat d'Israël pour le peuple juif (...), que l'on jette en prison des juifs dont le seul crime est de vouloir rester juifs. »*

AMÉRICAIN DE GENÈVE

Le devoir de coexistence

(Suite de la première page.)

Le climat des dernières années avec l'Afghanistan, les SS-20 et le discours de Reagan sur l'« empire du mal » poussait à craindre que cette évidence n'ait été perdue de vue. Qu'aujourd'hui le président des Etats-Unis et le secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique se serrent la main en public, que l'on envisage une répétition annuelle de ces entrevues, est déjà de nature à nous rassurer. Le climat s'y prête : depuis quelques mois, la peur de la guerre recule dans les sondages.

Sans doute était-il inévitable qu'on en vienne là, une fois le pouvoir soviétique débarrassé de la gérontocratie qui le paralysait. De quelque manière que l'on regarde la planète, que l'on en tienne au fond de son cœur pour le libéralisme le plus *débridé* ou le collectivisme le plus planifié, on ne peut pas en effet ne pas buter sur quelques faits particulièrement têtus :

a) Compte tenu de la nécessité de ne pas se laisser dépasser par l'adversaire, les armes *que l'on fabrique en si grand* nombre sont de plus en plus perfectionnées ; elles coûtent donc de plus en plus cher. Celles sur lesquelles repose la sacro-sainte dissuasion ne peuvent être lancées qu'en s'exposant à des représailles qui suffisent à en rendre l'emploi suicidaire.

Résultat : on se ruine, on renonce à des équipements civils plus que nécessaires, on laisse s'aggraver la misère du tiers-monde et le désordre économique universel, tout cela pour se prémunir contre une guerre dont tout un chacun reconnaît qu'elle est hautement improbable. La compétition Est-Ouest étant placée sous le signe de l'*overkill*, de la capacité de tuer beaucoup plus que de besoin, ne pourrait-on au moins essayer de part et d'autre de réduire un peu le montant de la facture ?

b) Le progrès technique réduit malheureusement la fiabilité des accords de limitation des armements. Il est relativement facile de contrôler l'exécution de traités interdisant les expériences nucléaires non souterraines ou fixant un plafond au nombre de fusées stratégiques que l'on est autorisé à posséder. Il l'est déjà beaucoup moins *d'identifier un missile de croisière* et la miniaturisation complique encore les choses.

A plus forte raison, si voit le jour le projet dit de « guerre des étoiles ». Parmi les éléments constitutifs du système « multi-*couches » de défense antifusée* envisagé figure en effet, par exemple, la création de stations orbitales à partir desquelles un rayon laser *détruirait* tout missile adverse, immédiatement après sa mise à feu. L'idée est de l'empêcher de gagner l'espace où il lâcherait en grappes ses têtes nucléaires, multipliant d'autant le nombre *des objectifs à intercepter.*

Il va de soi qu'il serait impossible, dans ces conditions, de *demander à qui que ce soit une* autorisation de tir : compte tenu de l'extrême brièveté du délai prescrit, le déclenchement doit être automatique. Sans même retenir l'hypothèse d'un tir accidentel, qui peut garantir que le possesseur de ces merveilleux joujoux ne sera jamais tenté de s'en servir à titre préventif ? Que les Soviétiques en conçoivent quelques inquiétudes serait dans la nature des choses. *La* méfiance n'est pas nécessairement à sens unique. Les armements en sont l'effet, non la cause. C'est *elle* qu'il faudrait parvenir à « désarmer ».

c) Le monde dans lequel *nous vivons est bien différent de* celui dont l'observation, il y a un siècle, a conduit les docteurs de la loi des deux camps à des conclusions diamétralement opposées. Non seulement l'ampleur et la portée des moyens de destruction créent entre tous les hommes une extraordinaire communauté de destin, mais la vitesse grandissante à laquelle s'échangent les biens, les idées, les « messages » de toutes sortes bâtit chaque jour un peu plus le « village planétaire » cher à McLuhan. Que ce village soit, comme tant d'autres, déchiré par des haines et des jalousies farouches *n'a pas de quoi surprendre.* Mais il suffit de voir comment agonise le Liban pour mesurer à quel point peuvent être mortels *le tribalisme et l'esprit de clan.*

d) L'idéologie a parfois bon dos. Outre que le camp occiden*tal a quelques alliés qui se sou*cient de la liberté comme d'une guigne, les Etats-Unis font, depuis quinze ans, une cour *assidue à la Chine populaire*, où le respect des droits de l'homme s'accommode chaque année de milliers d'exécutions capitales, et à la Roumanie, dont le chef vient d'être couronné par le *Wall Street Journal* du titre de « tyran favori de l'Amérique ».

e) Communiste ou pas, il y aura, sinon toujours, du moins longtemps encore, la Russie, vouée par *« quelque dessein secret de la providence »*, pour citer Tocqueville, à *« tenir dans ses mains les destinées de la moitié du monde »*. L'auteur de *la Démocratie en Amérique* ne soupçonnait pas un instant, quand il a écrit, il y a tout juste cent cinquante ans, cette célèbre prophétie, que la Russie deviendrait rouge ; mais il notait déjà qu'elle avait *« pour principal moyen d'action la servitude »*, en opposition à cette liberté dont il faisait l'apanage de sa rivale américaine.

Attendre que l'URSS se convertisse à notre système démocratique pour normaliser nos relations avec elle supposerait, à tout le moins, beaucoup de patience. Certes, tous les moyens sont bons qui la poussent dans cette voie et notamment les campagnes d'opinion. *Mais il ne faut pas se faire trop* d'illusions sur l'ampleur de leurs effets.

C'est le diplomate français Paul Cambon qui, dès les premiers mois de la guerre civile de 1918, écrivait qu'il faudrait à la Russie, *« pour lui rendre figure de nation, un nouvel Ivan le Terrible »*. Ivan est revenu, il s'est appelé Staline ; beaucoup de Soviétiques, y compris de rang modeste, assurent aujourd'hui éprouver la nostalgie de ce *tyran*, pourtant à *moitié* démoniaque. Parmi les actuels dirigeants, en tout cas, bien rares sont ceux qui ne croient pas à la nécessité de la manière forte pour faire entrer leur peuple dans la modernité.

f) M. Gorbatchev, malgré son bon sourire, ses allures de manager américain et sa famille BCBG, appartient manifestement à cette tradition-là. Il a trop de problèmes sur les bras, de l'Afghanistan et du Nicaragua à la Pologne, de la « guerre des étoiles » à la stagnation de l'agriculture et au retard technologique général des pays du camp, pour donner, à supposer qu'il y soit enclin, dans le sentimentalisme. Il ne fera de cadeau à personne, sauf, éventuellement, comme ce sera peut-être le cas avec les juifs soviétiques, pour redorer une image extérieure actuellement au plus bas. Mais si, comme il semble bien, il est intelligent et connaît les dossiers, il ne peut pas ne pas savoir qu'il lui faut à tout prix *éviter de se voir embarquer* dans la spirale *infernale* de la militarisation de l'espace.

***

La détente avec le monde *extérieur* est donc *pour* lui une *nécessité*. Il n'y parviendra que si, du côté occidental, l'on y prête un peu la main. Si l'on *facilite, pour tout dire, en un* mot, un certain aggiornamento. Et si, pour commencer, on l'aide à dissiper les soupçons que risquent de lui inspirer — pour citer par exemple le *Washington Post* du 13 novembre — les flottements de Ronald Reagan sur un sujet, le contrôle des armements, que, selon ce même journal, il est loin de maîtriser *parfaitement*.

La manière dont s'agitent actuellement les faucons de *Washington donne à penser que* l'actuel président des Etats-Unis, qui voudrait bien rester dans l'histoire, tout compte fait, comme un homme de paix, n'est pas le dernier à comprendre cette nécessité. L'Europe aurait bien tort de ne pas l'y encourager.

ANDRÉ FONTAINE.

PUBLICATION JUDICIAIRE

D'un arrêt rendu le 27 février 1985 par la onzième chambre de la Cour d'appel de Paris.

Le tribunal a déclaré Jean-Claude Goudeau coupable du délit de diffamation publique envers particuliers, en l'occurrence la société coopérative de production « Coopérative européenne Longo Mai », l'association Coopérative européenne Longo Mai, et Roland Perrot, *commis le 23 avril 1983*, a condamné Jean-Claude Goudeau à la peine de 4 000 francs d'amende.

Sur le fond des poursuites : celles-ci ont pour origine un article publié dans le numéro 1098 de l'hebdomadaire *Minute* daté du 23 au 29 avril 1983, annoncé en page de couverture par le titre suivant : *« Ce que révèle l'assassinat du colonel du SR français. Le mystère Longo Mai. Secte ou nid d'espions ? Une étrange communauté en pleine zone stratégique. Des contacts avec le consul soviétique expulsé. Le fils Bouchardeau sur la sellette. »*

La lecture des écrits poursuivis révèle que l'analyse qui en a été faite par le tribunal, l'interprétation qui en a été donnée, ne prêtent à la moindre critique.

C'est avec raison, par des motifs pertinents que la Cour fait siens, qu'il les a retenus comme portant atteinte à l'honneur et à la considération.

Pour établir l'exactitude de ces allégations, le prévenu s'est borné à produire des coupures de presse et des notes émanant de la Direction des renseignements généraux.

C'est à juste titre, par des motifs pertinents, que le tribunal a considéré que ces documents n'étaient pas susceptibles d'apporter la preuve des faits diffamatoires.

Les premiers juges ont estimé que l'excuse de la bonne foi ne pouvait être admise.

Leur appréciation, exactement motivée, doit être approuvée.

PAR CES MOTIFS :

La Cour confirme le jugement déféré en ses dispositions pénales.

Pour extrait certifié conforme : Mᵉ Daniel JACOBY, avocat à la Cour.

هكذا من الأصل

AMÉRIQUES

Colombie

LES OPÉRATIONS DE SECOURS A ARMERO

Risques d'épidémie, pénuries, pagaille...

Les sauveteurs s'efforcent, dans la confusion, de venir en aide aux sinistrés et recherchent toujours, désespérément, des survivants...

Armero. – *On continue de chercher des survivants à Armero.* On continue, malgré l'annonce officielle dimanche, que les opérations de sauvetage cesseraient. On continue, parce que le gouvernement s'est vite rendu compte de l'impopularité d'une telle décision. Ce qu'un ministre (celui de la santé publique) avait annoncé, la présidence de la République l'a démenti. Les hélicoptères continuent donc de survoler l'immense plage grise qui a noyé Armero pour chercher entre les détritus et les cadavres le moindre signe de détresse qui serait un signe de vie. *« Ce matin, on a répondu à l'appel de quelqu'un qui avait entendu des cris,* raconte un membre de la défense civile. *Et on a sauvé un enfant de quatre ans, ainsi que deux adultes. »*

Sur la seule route qui subsiste et qui ne va pas plus loin qu'un asile psychiatrique, dont seuls des pans de mur sont encore en place, il y a là trois ou quatre sauveteurs, un militaire, quelques journalistes. Assis par terre, deux hommes très jeunes et une adolescente, dont le regard fixe, obstiné, dit qu'ils refusent toujours l'évidence quatre jours après la catastrophe : des deux côtés du chemin, une couche de 5 à 6 mètres de boue suffisamment meuble, malgré le soleil qui la durcit, pour empêcher toute progression à pied. Les seuls secours ne peuvent donc venir que des hélicoptères. Il y en a peu : cinq ou six, qui font une noria désespérée. Et ils sont intervenus trop tard, selon la plupart des témoignages. *« On a perdu vingt-quatre heures »,* écrivait lundi un quotidien de Bogota.

Depuis jeudi, de nombreux volontaires et une aide importante en vivres et en médicaments ont été dépêchés sur les lieux. Ils ne sont pas utilisés judicieusement, en raison d'une certaine pagaille, explicable sans doute au lendemain du sinistre, mais beaucoup moins aujourd'hui. *« Nous avons tout ce qu'il faut,* dit un secouriste. *Nous avons même trouvé des contraceptifs parmi les médicaments reçus. Mais c'est l'organisation qui manque. Il y a une grande confusion. »*

Les familles qui se sont réfugiées sur les crêtes après la fausse alarme de samedi, et qui ne veulent plus en redescendre, manquent de nourriture, d'eau potable, de médicaments. Même à Mariquita, dont l'aéroport sert de relais avec le reste du pays, l'eau fait cruellement défaut. Les canalisations ont sauté, et les voitures-citernes, apparemment, ne suffisent pas.

Guayabal, qui n'a été que frôlée par l'avalanche, est une ville presque déserte aujourd'hui, alors que, hier encore, les rescapés y affluaient. Guayabal, où les pénuries sont nombreuses, faute de personnel pour distribuer les colis. Une queue se forme devant la garderie qui fait office d'hôpital depuis quatre jours : c'est pour se faire vacciner contre le tétanos et le typhus. Précaution indispensable avant de parcourir les champs de morts d'Armero, un masque antiseptique sur la bouche. La puanteur augmente de jour en jour dans la vallée sinistrée. Ce matin, la défense civile a entassé par terre des sacs de chaux. Bientôt il faudra brûler les corps dénudés et noirs qui luisent étrangement au soleil comme s'ils avaient été cirés.

« Le risque d'épidémie, c'est notre problème numéro un », dit un officier accroupi dans l'herbe sur le terrain de football transformé en héliport, mais où les appareils se font rares. *« Notre autre problème, c'est la réunification des familles et l'installation des sinistrés. »*

Avec qui Juan Walter pourra-t-il être réuni ? Assis dans l'herbe à côté de l'officier, l'enfant tout à coup lève la tête. Il a un œil rougi de sang, un visage couvert d'ecchymoses. Il a perdu ses frères et ses parents. Quand il aperçoit au loin le jeune secouriste qui l'a sauvé jeudi, il se jette dans ses bras en pleurant. Juan Walter sera envoyé à Lerida, autre ville où se trouvent des centaines de rescapés. Bref échange à ce sujet par le talkie-walkie de l'officier. Peut-être l'enfant trouvera-t-il là-bas quelqu'un qui le connaît. D'un hôpital à un autre, la ronde ne cesse pas depuis quatre jours de gens qui se cherchent parmi les vivants ou les morts.

« Silencieux à jamais »

Partout les commentaires sont identiques : il y a eu une levée extraordinaire de bonne volonté (les secouristes ont *plus fait, semble-t-il,* que l'armée), mais le cafouillage a été grand, et le matériel technique, les moyens de transport, ont manqué. Autre commentaire fréquent : *« Cette mort était annoncée. »* L'expression empruntée au titre d'un livre de Garcia Marquez signifie que la catastrophe était prévisible, mais que rien n'a été fait pour en éviter les conséquences. Le quotidien *El Tiempo* a republié, samedi, un article présenté pour la première fois il y a deux mois. Un reporter de ce journal y faisait état de la frayeur qui s'était emparée des habitants d'Armero. Depuis un an, des éboulis de pierres avaient emprisonné en amont de la ville le fleuve Lagunilla et formé un lac de 700 millions de mètres cubes qui menaçaient de se déverser à tout moment. La menace était d'autant plus précise en septembre que le volcan Arenas s'était déjà réveillé. Il avait lancé des jets de cendre et de soufre, et le glacier du Ruiz – cause finale de la catastrophe – donnait alors des signes de dégel.

Le maire d'Armero tira la sonnette d'alarme. Les habitants de la ville préparèrent une grève pour forcer les autorités à prendre des décisions : *« Les autorités réussirent à empêcher la grève mais pas à désactiver le volcan,* écrivait, lundi, Daniel Samper, un chroniqueur du même journal. *On a demandé alors aux habitants le calme et le silence. Les voilà silencieux à jamais. »*

Et le même chroniqueur d'ajouter que, le jour venu, il faudra demander des comptes à ceux qui *« ont permis que se réalisent les plus apocalyptiques prophéties, alors qu'ils auraient pu éviter la plus grande tragédie qu'ait connue le pays ».*

CHARLES VANHECKE.

Mme MITTERRAND A BOGOTA

Bogota, *(AFP, REUTER).* – Mme Danielle Mitterrand est arrivée lundi 18 novembre à l'aéroport de Bogota accompagnée d'une équipe médicale de treize personnes et de 11 tonnes d'aide d'urgence. *« la France apporte un message de solidarité, un message de soutien et d'amitié »,* a-t-elle déclaré à la presse à son arrivée, où elle a été accueillie par le président Betancur et son épouse.

Mme Mitterrand, qui accompagnait le président français lors de son voyage officiel dans le pays le mois dernier, devrait demeurer en Colombie jusqu'à mercredi. Elle devait avoir des entretiens avec les responsables de la Croix-Rouge et de l'Institut colombien du bien-être familial. Elle avait également l'intention de se rendre sur les lieux du drame.

● ERRATUM. – Dans l'article du *Monde* du 16 novembre consacré à l'économie colombienne, nous avons indiqué que la Colombie est le premier producteur mondial de café. Il s'agissait de café « arabica doux » dit *« suave ».* Le champion toutes catégories de la production mondiale de café reste le Brésil.

Un raid de la guérilla dans la ville d'Urrao

Cinq morts

Bogota *(AFP, Reuter).* – Cinq personnes sont mortes, lundi 18 novembre, lors d'une attaque menée conjointement par des guérilleros du M 19 et de l'Armée populaire de libération (EPL, maoïste) contre Urrao, une ville du nord-ouest de la Colombie, qu'ils ont occupée pendant six heures avant d'être repoussés par les forces de l'ordre.

L'EPL aurait ainsi rompu la trêve conclue l'année dernière avec le gouvernement du président Betancur, comme le M 19 l'avait fait en juin de cette année. C'est ce dernier mouvement qui a mené au début du mois l'occupation du palais de justice de Bogota, au cours de laquelle une centaine de personnes ont trouvé la mort. Dans des appels à plusieurs organes de presse, un correspondant anonyme se présentant comme un guérillero a indiqué que l'attaque de lundi contre la ville d'Urrao marquait l'union des deux mouvements d'extrême gauche.

Près de deux cents guérilleros ont pris d'assaut le commissariat de la ville, où se trouvaient environ vingt-cinq policiers, a-t-on appris de source officielle. Ils se sont retirés six heures plus tard à l'arrivée des renforts militaires. Cinq personnes – un policier, deux civils et deux guérilleros – sont mortes au cours des affrontements.

Argentine

Le « plan austral » est un sujet d'étude pour les experts américains

Correspondance

Buenos-Aires. – Le plan de réforme économique, dit « plan austral », lancé en juin dernier, a beaucoup de succès. En novembre, les plus éminents experts des Etats-Unis sont venus ou sont attendus à Buenos-Aires pour « le » voir.

Début novembre, le nouveau Prix Nobel d'économie, M. Franco Modigliani était là. Ensuite, c'était le secrétaire adjoint au Trésor américain, M. David Mulford, puis M. John Galbraith et M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale américaine. Le but de ces visites est d'observer ce que M. Modigliani a déjà appelé *« le miracle argentin »* et qui tient en quelques chiffres : un taux d'inflation mensuel qui est passé de 30% en juin à 1,9% en octobre, un rythme annuel ramené de 1 000% avant le plan à 530% à la fin du mois d'octobre.

L'Argentine est devenue un pôle d'intérêt pour tous les experts économiques, et en particulier pour M. David Mulford, à qui l'on attribue la paternité du plan présenté à Séoul par le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker. Pour lui, l'Argentine pourrait bien être le pays idéal pour tester le « plan Baker ».

Ce plan prévoit la distribution en trois ans de près de 30 milliards de dollars aux quinze nations les plus endettées du monde. M. Mulford a rencontré successivement le ministre de l'économie Juan Sourrouille et le président Raul Alfonsin. Il s'est enquis de l'Etat de l'économie argentine, mais surtout il les a informés des conditions de base à remplir pour que leur pays puisse espérer bénéficier du plan : pratiquer une politique de croissance économique à forte participation du secteur privé. *« A moins que les pays endettés ne présentent une politique de croissance, les banques commerciales ne leur prêteront pas »,* a-t-il déclaré dans une interview au quotidien *la Nacion.*

L'enjeu est important, car la première mise en application du plan aura valeur d'exemple tant pour les autres pays débiteurs d'Amérique latine que pour les banquiers occidentaux sollicités.

Flattés dans leur orgueil national, les Argentins n'en ressentent pas moins dans leur vie quotidienne les effets du plan austral. Certes, ils sont globalement favorables. En renouvelant leur confiance au gouvernement radical, lors des élections législatives, ils ont démontré qu'il ne lui tenait pas rigueur des sacrifices imposés. Dans un premier temps, les salaires et les prix avaient été bloqués. Mais peu à peu, les prix n'ont plus été que « contrôlés », alors que les salaires, eux, restaient fixes. Selon les statistiques officielles, le salaire réel d'un ouvrier a diminué de 17% depuis la mise en application du plan.

Et le faible taux d'inflation dissimule bien des disparités, très perceptibles au quotidien. Ainsi, en octobre, le prix des vêtements a augmenté en moyenne de 27,6%, les médicaments de 7%, les légumes verts de 50%, le poulet, qui avait augmenté de près de 6% en octobre, a subi au début de novembre une hausse « autorisée » de 30%. Les services ne sont pas concernés par le contrôle des prix. Seul le blocage du prix de la viande de bœuf – aliment de base en Argentine qui entre pour près de la moitié dans le calcul de l'indice du coût de la vie, – des transports et des carburants a permis d'obtenir en octobre une augmentation globale inférieure à 2%.

Les syndicats recommencent à bouger. Le fait que les conventions collectives – suspendus pour un an le 2 novembre 1984 – soient de nouveau en vigueur leur a donné l'occasion d'exprimer leurs revendications. Et certains cheminots et fonctionnaires, notamment, parlent *« d'employer la force »* si le gouvernement reste sourd.

Le président Alfonsin ne saurait céder. Comme l'a déclaré M. Modigliani : *« La formule argentine doit être : plus de production, plus de salaires; moins de production, moins de salaires. Une déstabilisation de ces deux variables pourrait être néfaste à l'économie. »*

Le patronat n'est pas disposé à faire l'effort : *« Dans les conditions actuelles, il serait impossible de ne pas répercuter une hausse des salaires sur les prix »,* dit le président de l'Union industrielle argentine, M. Roberto Favelevic. Les problèmes salariaux ne sont pas les seuls pour les entreprises. Le niveau élevé des taux d'intérêt rend, en effet, le crédit très cher. Un prêt de la Banque nationale coûte 7,5% par mois. Les industriels n'y ont recours que s'ils y sont absolument contraints.

Plutôt que d'avoir à payer des intérêts annuels de plus de 40%, ceux qui le peuvent préfèrent rapatrier des dollars. Cet afflux de devises a un double effet bénéfique : il permet à la Banque centrale de reconstituer ses réserves et joue un rôle stabilisateur sur le marché libre du dollar. Depuis la mise en application du plan austral, le cours du marché noir n'a pratiquement pas varié, et il se maintient dans une limite inférieure à 15% par rapport au cours officiel (1 dollar = 0,8 austral).

Argentins et étrangers dressent le même bilan : la première partie du plan – lutte contre l'inflation – a été un succès. Il reste maintenant au président Alfonsin à prouver que, sur cette base assainie, il peut relancer la croissance économique.

CATHERINE DERIVERY.

A TRAVERS LE MONDE

CUBA

Un candidat à l'exil tué

La Havane. – Un cubain, qui cherchait à se réfugier à l'ambassade du Venezuela à La Havane, a été tué d'un coup de feu par la police cubaine lundi 18 novembre, alors que, avec un autre homme, il tentait d'escalader les grilles qui séparent l'ambassade de la 5e Avenue, où elle est située. Cette tentative est la première de ce genre dans cette représentation diplomatique depuis le mois d'août 1980. Jusqu'à cette date, plusieurs Cubains avaient pénétré à l'intérieur de cette ambassade pour réclamer l'asile politique. Un diplomate vénézuélien a déclaré qu'aucun des deux hommes n'était parvenu à pénétrer dans l'enceinte de l'ambassade et qu'il pouvait seulement informer son gouvernement de l'incident. – *(AFP, Reuter.)*

ÉTATS-UNIS

Vingt-cinq innocents exécutés depuis le début du siècle

New-York. – Vingt-cinq personnes ont été exécutées par *erreur, depuis le début du siècle, pour des crimes qu'elles n'ont pas* commis, affirme l'Association américaine pour les libertés civiques dans un rapport qu'elle vient de publier. Au cours de la même période, trois cent dix-huit personnes ont été condamnées à tort à des peines de prison, ajoute l'étude, qui se prononce pour la suppression de la peine de mort. Dans tous les cas mentionnés, indiquent les deux auteurs de ce rapport, les professeurs Hugo Bedau de la Tufts University (Massachusetts) et Michael Radelet de l'université de Floride, ou bien les personnes condamnées n'avaient pas participé au crime dont elles étaient accusées, ou bien le délit en question n'avait jamais eu lieu. Le directeur du projet, M. Schwarzschild, a déclaré qu'il était malheureusement d'une *« logique absolue »* que des innocents soient exécutés *« dans un système qui décide de tuer les gens ».* Un porte-parole du ministère de la justice a estimé que ces faits ne devaient pas remettre en question le principe de la peine de mort.

LIBÉRIA

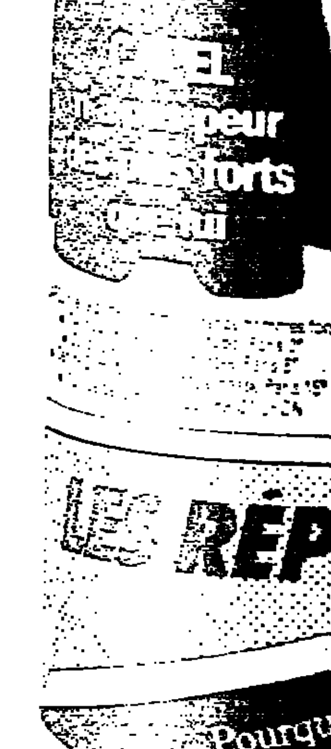
Washington pourrait reconsidérer son aide à Monrovia

Le Département d'Etat a rappelé, lundi 18 novembre, que la dernière loi américaine sur l'aide à l'étranger liait l'aide militaire au Libéria à la tenue d'élections libres et équitables et a souligné que ces considérations, parmi d'autres, seraient prises en compte pour l'examen de l'aide lors des prochains exercices budgétaires. Le porte-parole du Département d'Etat a indiqué que le gouvernement américain était *« profondément préoccupé »* par les *« effusions de sang »* qui ont eu lieu à l'occasion de la tentative de coup d'Etat du 12 novembre. *« Le gouvernement américain,* a-t-il ajouté, *a fait connaître au gouvernement libérien l'importance qu'il attache à ce que toutes les personnes arrêtées bénéficient du processus judiciaire normal. »* Les autorités ghanéennes ont, d'autre part, catégoriquement démenti être impliquées dans la tentative de putsch. Le président libérien, M. Samuel K. Doe, avait mis en cause, outre la Côte-d'Ivoire, Cuba, le Sierra-Leone et le Ghana. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

NOUVELLE-ZÉLANDE

Mise au point du projet de loi antinucléaire

Wellington. – La Nouvelle-Zélande a mis au point un projet de loi visant à interdire de façon permanente l'accès de ses ports aux bâtiments de guerre à propulsion ou à armements nucléaires, a annoncé lundi 18 novembre M. David Lange. Le premier ministre a précisé qu'il soumettrait ce projet aux Etats-Unis et à l'Australie, ses partenaires au sein de l'alliance défensive tripartite de l'Anzus, afin de recueillir leurs suggestions. Washington avait déjà fait savoir que toute initiative du gouvernement néo-zélandais visant à donner force de loi à sa politique non nucléaire – une politique qui affecte tout particulièrement les navires de guerre américains dans le Pacifique, – aurait de nouvelles répercussions sur les relations bilatérales. Les Etats-Unis avaient suspendu leurs relations militaires avec Wellington après le refus d'escale opposé à l'un de leurs navires, en février dernier, par le gouvernement de M. Lange. Ce dernier souhaitait savoir si le bâtiment américain était ou non *« nucléaire ».* Le Pentagone s'est toujours refusé à ce genre de divulgation. – *(Reuter.)*







PROCHE-ORIENT

Liban

L'un des quatre otages français serait gravement malade

L'un des quatre Français retenus en otage au Liban – très vraisemblablement le diplomate Marcel Carton – est *« gravement malade »*, et *« sa vie pourrait être en danger »*, a indiqué l'organisation du Djihad islamique dans un communiqué distribué lundi 18 novembre à une agence de presse occidentale à Beyrouth. Le groupe, qui a revendiqué les enlèvements, met en garde *« le gouvernement français contre toute lenteur dans les négociations en cours »*, lui faisant assumer *« l'entière responsabilité de tout ce qui pourrait arriver aux otages du fait d'un retard »* (dans ces négociations).

Le communiqué ne fournit aucune précision sur ces *« négociations »* ni ne nomme l'otage qui serait malade. *« Nous pouvons seulement indiquer*, a déclaré le Quai d'Orsay, lundi, *que nous ne cessons de nous préoccuper du sort de nos quatre compatriotes et que nous n'avons pas d'autres commentaires. »*

Le communiqué du Djihad islamique fait suite à une déclaration publiée dimanche par le président du Syndicat de la presse libanaise, M. Mohammed Baalbaki. Celui-ci avait, en effet, réclamé la libération de M. Carton, affirmant que le diplomate, âgé de soixante-deux ans, enlevé le 22 mars dernier en même temps que son collègue Marcel Fontaine, était atteint d'*« une grave maladie de cœur »*, et que son état nécessitait *« une intervention chirurgicale urgente »*. M. Baalbaki observait encore que l'épouse de M. Carton, une Libanaise, souffrait *« elle aussi de troubles cardiaques qui pourraient la rendre impotente, alors qu'elle doit prodiguer des soins à un fils handicapé »*.

A Paris, Mme Joëlle Kauffmann, l'épouse du journaliste Jean-Paul Kauffmann, enlevé le 22 mai avec le chercheur Michel Seurat, a estimé que le communiqué du Djihad islamique était *« un appel des ravisseurs, une perche tendue (...) ; ils sont prêts à négocier, ils le disent, c'est la première fois »*... Jusqu'à présent, a-t-elle fait valoir, le gouvernement français affirmait que les ravisseurs étaient des marginaux avec lesquels il n'avait pas eu de contacts. *« Or on apprend aujourd'hui*, poursuit Mme Kauffmann, *qu'il y aurait des négociations en cours, puisque les ravisseurs parlent de la lenteur de ces négociations. »*

Les jurés du Goncourt, qui viennent de décerner leur prix, ont lancé un appel demandant la libération des otages, cependant que neuf anciens ambassadeurs de France au Liban ont rendu hommage au travail accompli par M. Marcel Carton *« pour le bien des Libanais (...), sans se préoccuper de politique, comme peuvent en témoigner ses amis de toutes confessions »*.

D'autre part, l'émissaire du primat de l'Eglise anglicane, M. Terry Waite, devait regagner Beyrouth ce mardi 19 novembre, après avoir rendu compte lundi à Londres à des hauts fonctionnaires américains d'une première mission de médiation accomplie la semaine dernière pour tenter d'obtenir la libération de quatre des six otages américains au Liban. M. Waite a souligné qu'il avait *« des choses importantes à dire »* aux ravisseurs. Interrogé sur la possibilité qu'il puisse intervenir en faveur des otages français, il a indiqué : *« Je vais faire de mon mieux pour vous, je garde espoir. »*

Par ailleurs, le vicaire de l'archevêché de la Bekaa-Ouest, le Père Boulos Salhani, et son neveu ont été assassinés lundi par des éléments armés non identifiés, dans la localité de Bab-Mareh (sud-ouest du pays).

Enfin, les observateurs français chargés de surveiller l'application du cessez-le-feu devaient quitter ce mardi le dernier poste qu'ils occupaient dans la montagne libanaise, au sud-est de Beyrouth, où s'affrontent depuis septembre 1983 l'armée libanaise et des miliciens druzes. Les Français doivent remettre leurs positions à des observateurs libanais. – *(AFP, AP.)*

ASIE

Corée du Sud

● *Manifestants délogés.* – La police sud-coréenne est intervenue sans ménagements pour déloger et appréhender des dizaines d'étudiants qui avaient occupé, lundi 18 novembre, des bureaux du Parti de la justice démocratique à Séoul (*le Monde* du 19 novembre). Après une brève bataille – gaz lacrymogènes et lances à eau contre cocktails Molotov, – les forces de l'ordre se sont rendues maîtresses des locaux du parti gouvernemental occupés pendant plusieurs heures. Les étudiants, qui étaient environ deux cents, protestaient contre le *« régime répressif »* du président Chon Doo Hwan et contre son soutien par les Etats-Unis. Plusieurs occupations de locaux (américains et sud-coréens) ont eu lieu au cours des derniers mois. Dans tous les cas, le motif était le même ; dans tous les cas, les peines infligées aux étudiants ont été lourdes. – *(UPI.)*

Vietnam

● *Recherche de GI's disparus.* – Une équipe d'experts américains munis de onze tonnes de matériel est arrivée lundi 18 novembre à Yen-Thuong, dans la banlieue de Hanoï, pour rechercher les restes de l'équipage d'un B-52 abattu en 1972 lors d'un raid américain sur la capitale nord-vietnamienne. Il s'agit de la première opération de ce genre. Les Américains sont assistés d'une dizaine de Vietnamiens. Plus de 2 400 GI's ont été portés disparus au Vietnam pendant les dix années de l'engagement des Etats-Unis. – *(Reuter)*.

AFRIQUE

République sud-africaine

Quatorze morts au cours du week-end

Le bilan, lundi soir 18 novembre, des violences dans les cités noires et métisses proches de Queenstown, dans l'est de la province du Cap, est de quatorze morts, selon les habitants de la région, et de douze morts, selon la police. D'autre part, la grève du personnel de l'hôpital de Baragwanath, à Soweto (la plus grande cité noire aux portes de Johannesburg) (*le Monde* du 19 novembre), pourrait s'étendre à d'autres hôpitaux de la région, le syndicat noir des travailleurs municipaux (SAMAWU, 17 000 adhérents) étudiant actuellement la possibilité de déclencher une grève de solidarité.

Enfin, malgré les importantes restrictions à la liberté de la presse décidées par le gouvernement de Pretoria, les grandes chaînes de télévision, notamment américaines, maintiennent les effectifs de leurs équipes en Afrique du Sud. – *(AFP, Reuter.)*

● *Visite du colonel Kadhafi à Dakar.* – Le chef de l'Etat libyen, le colonel Kadhafi, est attendu le 3 décembre prochain à Dakar, où il rencontrera le président Abdou Diouf. Avec le conflit tchadien, la question de l'éventuelle reprise des relations diplomatiques entre le Sénégal et la Libye, rompues le 29 juin 1980, à l'initiative de Dakar, devrait notamment être abordée au cours des discussions entre les deux chefs d'Etat. – *(AFP, AP.)*

politique

Le libéralisme sur terre et sur mer

« Cap sur le libéralisme » : durant quatre jours, du 14 au 18 novembre, des hommes politiques, des universitaires et des chefs d'entreprises ont *« réfléchi ensemble »* sur les idées et les solutions libérales à mettre en œuvre après le retour au pouvoir de l'opposition. Ce séminaire d'un nouveau genre qui était organisé par quatre entrepreneurs et un universitaire marseillais a conduit près de six cents participants — de 7 000 à 11 000 francs la place, — embarqués à bord d'un paquebot napolitain *l'Eugenio-Costa*, de Villefranche-sur-Mer à Bizerte et *retour*, via Palerme et Ajaccio. Son principal enseignement : la pensée libérale existe, mais ses expressions universitaires ou socio-professionnelles gagneraient à être canalisées par les politiques *« pour qu'un dogmatisme de droite ne succède pas à un dogmatisme de gauche »*.

Fuyant au contraire les théoriciens, M. Jacques Douffiagues, maire d'Orléans, essaie de faire de sa ville un laboratoire du libéralisme appliqué.

Orléans, ville « clefs en main » pour les industriels

Sur la dernière affiche du Parti républicain placardée à la fin de l'été sur tous les murs de France, M. Jacques Douffiagues annonçait, au côté de M. François Léotard, avec MM. Alain Madelin et Gérard Longuet, membre comme lui du secrétariat politique du Parti républicain, l'avènement du *« temps des libéraux »*. Vendredi 22 novembre, il accueillera le conseil national de son parti, qui lancera la campagne des législatives, dans sa ville d'Orléans ; une ville dont il voudrait faire le *« havre de l'entreprise libre »*, une vitrine du libéralisme en quelque sorte, dont le PR se veut le champion.

Maire d'Orléans depuis 1980, M. Douffiagues, après avoir perdu son siège de député aux élections législatives de 1981 et connu de graves problèmes de santé, a décidé de s'occuper avant tout de son *« terroir »*. Confirmé dans ses fonctions de maire en 1983, vice-président du conseil général, rapporteur du budget à la région, il s'est, dit-il, *« refait une virginité provinciale »*.

Ce conseiller à la Cour des comptes de quarante-trois ans se veut avant tout pragmatique. Il ne se reconnaît pas dans les *« ayatollahs »* du libéralisme qui manifestent la plus grande *« intransigeance »*, pas plus qu'il ne se sent interpellé par M. Raymond Barre quand celui-ci apostrophe les *« reaganillons »* de l'opposition. Pour lui, le libéralisme est une référence, pas une idéologie. *« La société libérale*, explique-t-il, *c'est l'horizon qu'il faut atteindre en sachant qu'il recule au fur et à mesure que l'on avance. »*

Aux règles du libéralisme édictées par quelque auteur à la mode, il préfère le respect d'un principe, essentiel à ses yeux : *« le principe de subsidiarité »* qui revient à considérer que tout ce qui peut être réalisé par l'individu et bien réalisé n'a pas à l'être par la collectivité. Il faut tendre à cette libéralisation, juge M. Douffiagues, *« débarrasser la société de toutes ses gangues sans pour autant prendre le corps social pour un laboratoire, car certains équilibres sont fragiles »*.

Quand la loi de décentralisation permet aux communes d'intervenir sur le plan économique et social, il se lance véritablement, à Orléans, dans la bataille économique. Ses objectifs : mener à bien une politique ambitieuse d'expansion industrielle dans une ville qui commence à souffrir d'asphyxie et qui est lourdement grevée d'impôts; défendre, conformément à ses ambitions, la libre entreprise. Il met au point une stratégie industrielle sur cinq ans qu'il présente à son conseil municipal (la droite y est très largement majoritaire) en janvier 1984.

« L'intervention de la ville d'Orléans pour l'encouragement aux activités économiques aura pour base les lois fondamentales du libéralisme », annonce-t-il en précisant que la ville procédera par *« incitations et jamais par contraintes ou interdictions »*.

Orléans se dote ainsi d'une direction des affaires économiques et de l'emploi animée par un ancien responsable financier venu du privé auquel viendront bientôt se joindre quatre autres personnes, elles aussi issues du privé : *« Il faut que les chefs d'entreprises trouvent face à eux des hommes qui parlent le même langage »*, explique M. Douffiagues. Elle décide de consacrer à son action économique 18 millions de francs sur cinq ans et créé pour la promouvoir une structure extérieure à la mairie : l'association de développement économique de la commune d'Orléans (ADECO), sorte de cabinet de management industriel.

Priorités

La municipalité se donne des priorités : inciter à l'extension et au développement des entreprises locales; implanter ou greffer des entreprises nouvelles.

Il lui faut pour cela des terrains. Depuis 1980, M. Douffiagues s'y emploie. *« Mon premier acte de maire en octobre 1980*, rappelle-t-il fièrement, *a été de récupérer quatres hectares occupés par les abattoirs. »* D'autres actes suivront, de récupération ou de réhabilitation.

Il faut aussi proposer des « facilités » sous forme d'aides fiscales, (dégrèvement de taxes professionnelles), juridiques, techniques, voire financières. La direction des affaires économiques aide les entreprises qui désirent s'installer à Orléans dans leur recherche de partenaires, de débouchés, dans leurs contacts avec les acteurs économiques locaux, dans leurs montages juridiques et financiers. Elle s'efforce d'accélérer l'obtention d'un permis de construire ou de prêts. Bref elle tente d'offrir aux entrepreneurs une livraison « clefs en main » de l'ensemble des services que la ville peut leur apporter.

Un an après, M. Douffiagues semble satisfait du premier bilan. Dix huit entreprises nouvelles se sont implantées à Orléans et trois cent cinquante emplois ont été créés.

De « vrais autoritaires »

Jean-Pierre Sueur, député (rocardien), qui, dans le Loiret, mènera « l'*opposition* » à la bataille des législatives, ne nie pas l'efficacité d'une telle politique même s'il conteste certaines orientations retenues par la municipalité. *« Nous approuvons*, dit-il, *la volonté de faire venir des entreprises à Orléans et d'imposer l'image de marque de la ville, mais nous critiquons l'absence de prise en compte de la totalité des problèmes de l'agglomération orléanaise et une politique presque exclusivement tournée vers les Etats-Unis... C'est le rêve américain... »* En tout cas, M. Sueur ne voit pas en quoi cette politique est libérale. *« C'est de l'interventionisme économique »*, juge-t-il, en faisant remarquer que M. Douffiagues, à la région, plaide pour la suppression des aides aux entreprises au nom du libéralisme et en octroie dans sa ville au nom de l'efficacité. *« Le Parti républicain*, conclut-il, *est un faux parti libéral peuplé de vrais autoritaires. »*

Les chefs d'entreprises qui se sont installés à Orléans ne veulent pas intervenir dans ce débat. Ils parlent en terme d'efficacité. M. Michel Dubois, qui dirige une entreprise de sérigraphie, se félicite de l'ouverture que lui a facilitée la municipalité vers le marché américain des panneaux publicitaires. Un marché tellement *« énorme »* qu'il se demande s'il ne devra pas s'associer à une autre entreprise. Le responsable de Combustion Engineering Europe dont la société a quitté les tours de la Défense pour venir s'installer sur la zone industrielle de la Source, évoque la *« compréhension »* de la municipalité dans l'attribution d'aides financières. Le chef d'établissement des Laboratoires Boiron, lui aussi installé à la Source, évoque le *« dynamisme »* de l'équipe de la direction des affaires économiques qui lui a permis, en respectant la confidentialité de son projet d'implantation à Orléans, de s'installer en trois mois.

Ce tableau d'une gestion sans doute efficace si ce n'est libérale serait toutefois incomplet s'il n'était fait mention de quelques sinistres : l'annonce de quelque deux cent cinquante pertes d'emplois à Saint-Gobain emballages tout comme à Thomson-Brandt et à CIT-Alcatel que ne viennent pas récompenser les quelque trois cent cinquante emplois créés depuis un an. Mais M. Douffiagues veut être jugé sur une politique menée sur cinq ans qui permettrait à la ville d'Orléans d'acquérir, comme d'autres villes qui appartiennent au club des « technopoles », une spécificité industrielle et une image de marque reconnue au-delà des frontières françaises.

Les actions de promotion ne manquent pas (édition de plaquettes bilingues, réalisations de montage vidéo) qualifiées de *« frime »* par quelques opposants, tandis que mûrit le projet de création d'un Centre d'innovation qui mettrait en relation les industriels, les universitaires, les chercheurs.

CHRISTINE FAUVET-MYCIA.

LES DOUZE HEURES DES CLUBS « ICI EST MAINTENANT »

La fête et les principes

Enigme. Vers 14 heures, lundi 18 novembre, sur la scène de la Maison de la mutualité à Paris, une jeune femme chante avec conviction : *« Vous avez l'air d'entraver que dalle à mon histoire quand je vous parle du rififi. »* Une demi-heure plus tard, un monsieur sérieusement assis derrière une table propose sérieusement la création de groupements d'intérêt politique qui seraient à la vie publique ce que les groupements d'intérêt économique sont à la sphère commerciale.

Deux heures plus tard, un autre monsieur (qui succédait lui-même à pas mal de dames et de messieurs survenus entre temps sur la scène) propose, entre autres, la création d'une pièce de monnaie européenne à libre circulation et d'une instruction européenne.

Mais vite, vite, il doit se pousser parce que, derrière le rideau, attendent des dames (et un monsieur) qui veulent *« faire bouger les femmes »* et faire savoir qu'ils le veulent.

Un peu plus tard, nouvelle tablée. Jérôme Savary demande si *« la France ne doit accueillir que les riches étrangers qui ont réussi »*, car, à ce compte, elle aurait dû refoulé aux frontières les Picasso et autres Diaghilev. Hector Bianciotti, argentin de naissance, explique que devenir Français, ça n'est pas simple, ni rapide, même quand l'Académie française vous a décerné un prix pour avoir favorisé la diffusion de ladite culture.

Les confidences de Mme Castro

Il y a ensuite des homosexuels, qui font valoir par vidéo interposées les droits aux libertés des minorités et de tout un chacun, exhibent un grimpeur de corde et réclament pour les concubins homosexuels les droits et avantages consentis aux hétérosexuels ainsi que *« l'extension totale »* de la loi de 1972 (loi « anti-raciste »).

Et c'est comme ça, paroles, spectacles, grandes causes de la gauche, propositions et intermèdes en divers genres jusqu'à ce que, à 22 h 40, Mme Françoise Castro, épouse du premier ministre, grande ordonnatrice des « Douze heures des clubs Ici et maintenant », qu'elle coordonne, (solution de l'énigme) tienne la promesse qu'elle avait faite au début : *« J'oserai même, je vous l'annonce, parler un peu avec vous de politique »*.

Elle dit alors — paroles d'une simplicité rafraîchissante après les vaticinations de son homonyme Roland Castro, qui vient de mimer dans une confusion grandeur nature une assemblée comme en mai 68, — aux gens rassemblés là, *« du droit à l'utopie, de l'extrême gauche aux hésitants »* ; elle dit qu'il est temps de brandir bien haut les drapeaux de la *« fraternité, de la volonté de dialogue, de l'intégration des exclus, de l'égalité des chances »*.

Elle dit encore : *« Nous nous rallions sur le nom d'un homme, le président de la République. C'est vrai, nous nous amusons, même si j'ai tellement le trac ce soir que je vous dit tout cela d'un air sinistre. Je vais vous confier un secret, je vais vous faire une petite confidence : nous sommes aussi fiers de notre premier ministre. »*

Après avoir opposé *« l'identité de gauche » : « générosité, courage, audace »* à *« l'idéologie d'en face, sécuritaire, avide et revancharde »*, Mme Castro proclame que *« la gauche est de nouveau porteuse d'espoir pour les Français »* avant de dédier la journée écoulée aux otages français du Liban.

C'est presque la fin de ces « douze heures » passées, selon le mot de l'épouse du premier ministre, à *« essuyer les plâtre d'une nouvelle façon de faire la politique »* : débats et spectacles en symbiose, ou en sandwich, selon les moments.

Douze heures (dix à l'aune des horloges) pendant lesquelles seize cents personnes avaient séjourné dans la salle de la « Mutu » ou parcouru les stands des clubs d'Ici et maintenant représentés, croisant à l'occasion le sempiternel Mouna Aguigui venu « vendre » sa propre fête : *« La bouche rit. La fête pour la vie »* (20 novembre, même lieu).

Presque la fin. Le public d'âge mûr qui a fourni une bonne part des effectifs de l'après-midi se fait rare. La densité de jeunes augmente. Leur cause, pour l'heure, c'est Saphō qui entre en concert dans un tonnerre de décibels.

MICHEL KAJMAN.

L'« Eugenio-Costa », bateau-école pour intellectuels

De notre correspondant régional

Villefranche-sur-Mer. — Des *nouveaux économistes* au *Club de l'horloge*, la fine fleur des penseurs libéraux était représentée sur l'*Eugenio-Costa*. Du côté des politiques, l'UDF avait délégué du beau monde : MM. François Léotard, Jean-Claude Gaudin, Alain Madelin, Jacques Dominati, Edmond Alphandéry, Georges Mesmin, Gérard Longuet. Le RPR, en revanche, était beaucoup plus discret : M. Yvan Blot, conseiller de M. Jacques Chirac, suppléant avec trois autres parlementaires : MM. Emmanuel Aubert, Jacques Godfrain et Jacques Médecin, les absences de MM. Jacques Toubon et Michel Noir (annoncés mais « empêchés »). Parmi les autres participants les plus en vue, M. Yves Canac ancien secrétaire général adjoint de l'Elysée, le professeur Bernard Debré, fils de l'ancien premier ministre, et des patrons comme MM. Yvon Chotard, numéro deux du CNPF, Michel-Edouard Leclerc, Antoine Guichard (établissements Casino), Claude Pux, président de l'Union nationale des constructeurs de maisons individuelles ou encore M. Jean-Louis Giral, président de la SNTP.

Vents contraires et vitesse limitée

Entre les *« trois maux du vingtième siècle » (le dirigisme, la planification et le monopole d'Etat)* et le *« triptyque libéral » (liberté, autonomie, concurrence)*, le champ des débats était vaste mais s'est finalement résumé à une confrontation souvent vive entre théoriciens et pragmatiques, entre non-politiques et politiques, les uns souhaitant *« aller vite et loin »*, les autres opposant *« le souhaitable au possible »*.

« A bas l'Etat, à bas l'impôt : deux jours de plus et l'on rasait gratis », ironisait un élu local barriste en retrouvant lundi la terre ferme et le *« concret »*. Pendant quatre jours, la croisière libérale s'est en effet plongée avec délice dans les hypothèses d'école des universitaires et le poujadisme peu tempéré de certains chefs d'entreprises.

On a entendu notamment les nouveaux économistes proposer *« une déréglementation maximum du système bancaire et financier »*, la dénationalisation de la monnaie, la suppression de tous les impôts sur les entreprises, le capital, les droits de succession, et *« de l'énorme progressivité »* de l'impôt sur le revenu, ou encore la mise en vente immédiate des entreprises nationalisées *« rentables et concurrentielles »* (et la rentabilisation des autres), la privatisation de l'Université, la *« marchandisation du produit école »*.

On est parti aussi à l'assaut de nombreuses bastilles ou monopoles comme l'INSEE (*« dont les travaux ne valent rien car ils sont faits avec des moyens intellectuels faux »*), le CNRS (*« une bastille administrative, syndicale et politique »*), la Banque de France, l'ENA, la Haute Autorité de l'audiovisuel, la fonction publique et la CGT.

« Pour traverser la passe difficile de 1986 à 1988 », a prévenu Jean-Claude Gaudin, en usant d'une vigoureuse métaphore maritime, *« il faudra d'abord sortir du port inhospitalier surveillé par un gardien de phare inamical* [le président de la République], *la vitesse libérale devra être strictement limitée »*. Le député des Bouches-du-Rhône a également mis en garde ses interlocuteurs contre les *« vents contraires »* : une opinion publique non totalement acquise aux idées libérales, les corporatismes et le calendrier politique *« qui est de gauche »*. *« La montée du libéralisme*, a-t-il ajouté, *est bien le produit d'une nécessité, mais les nouveaux législateurs devront avant tout se garder de jouer mai 81 à l'envers »*. De son côté, M. Edmond Alphandéry a longuement discuté l'opportunité d'une suppression immédiate du contrôle des changes, et M. François Léotard a souligné *« le risque d'une mythologie de la table rase »*. *« Nous aurons*, a conclu sobrement M. Alain Madelin, *à retracer la frontière entre la société civile et l'Etat. »* Bref, le libéralisme est une longue marche. Les esprits sont mûrs sur certains sujets (audiovisuel, prix, dénationalisations) mais beaucoup moins préparés sur d'autres (les protections sociales, la culture), pensent les « politiques ». *« La double rupture avec le socialisme et le dirigisme »* que les libéraux appellent de leurs vœux prendra du temps. Malgré l'impatience et le radicalisme de leurs « ayatollahs ».

GUY PORTE.

Décès de Georges Guille ancien secrétaire d'Etat de Guy Mollet

M. Georges Guille, ancien secrétaire d'Etat, ancien député et ancien sénateur de l'Aude, est décédé, dimanche 17 novembre, à Carcassonne (Aude).

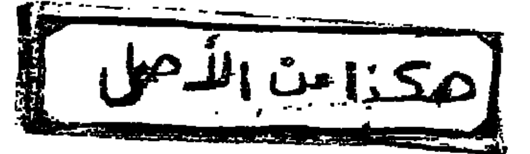
Né le 20 juillet 1909 à Badens (Aude), Georges Guille, instituteur, fondateur de l'Entente des jeunes socialistes de son département, avait été élu pour la première fois conseiller général en 1935. Représentant le canton de Capendu jusqu'en 1976, date à laquelle il n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat, il avait présidé l'Assemblée départementale de 1945 à 1949 et de 1952 à 1971. Membre des deux assemblées constituantes, il fut député de l'Aude de 1946 jusqu'à son échec en 1958. Devenu sénateur en 1959, réélu en 1962, Georges Guille siégea de nouveau au Palais Bourbon de 1967 à 1973, date à laquelle, ayant quitté le PS et ayant fondé la SFIO (Socialisme français, international occitan), il ne s'était pas représenté.

Nommé par Guy Mollet, le 1er février 1956, secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, chargé de la recherche scientifique et de l'énergie atomique depuis le 17 mars de la même année, chargé des relations avec les deux assemblées et de l'énergie atomique, poste qu'il quittera en juin 1957, Georges Guille avait manifesté son hostilité à la création d'un « parti socialiste » *nouveau qui entraînait la disparition de la SFIO. Surnommé, à ce titre,* « le patriote de la SFIO », *Georges Guille, qui avait été chargé en 1966 des collectivités locales dans le contre-gouvernement de M. Mitterrand, n'avait pas adhéré au Parti socialiste né à Epinay. En septembre 1971, il avait quitté le groupe socialiste de l'Assemblée nationale parce qu'il désapprouvait les conditions qui avaient présidé à la constitution du nouveau parti et à la désignation au poste de premier secrétaire de M. François Mitterrand qu'il jugeait être, dans son pamphlet* la Gauche la plus bête, *une sorte de* « vagabond politique ».

DÉMISSION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE

En Lozère, on ne peut pas être à la fois parlementaire et président du conseil général. Les élus perpétuent une coutume solidement établie, et appliquent depuis longtemps la règle du non-cumul des mandats.

Respectueux de la tradition, M. Joseph Caupert, notaire, sénateur (UDF) de la Lozère depuis mai 1985, a annoncé le 15 novembre qu'il abandonnait la présidence du conseil général. L'intérim est assuré par Mme Janine Bardou, vice-présidente, jusqu'à l'élection du nouveau titulaire dans un délai de dix à trente jours. — *(Corresp.)*



Situation 86

INDRE-ET-LOIRE : le parachutage de M. Bernard Debré conduit M. Jean Royer à faire sa propre liste

De notre correspondant

Tours. – L'irruption de M. Bernard Debré, l'un des quatre fils de l'ancien premier ministre, sur la scène politique en Indre-et-Loire a provoqué un véritable traumatisme dans l'opposition, et surtout chez les militants du RPR qui se voient imposer un candidat qui n'a pas leur préférence. M. Charles Pasqua a dû *se rendre en Touraine le 16 octobre* dernier pour faire entériner cette candidature par le comité départemental du parti.

L'idée de départ était de constituer une liste commune RPR-UDF dans le but d'obtenir quatre des cinq sièges, MM. André-Georges Voisin, président du conseil général (RPR), et Jean Delaneau, sénateur, *ex-président du conseil régional* (UDF), avaient été les premiers à se prononcer pour cette union et à accepter que M. Jean Royer, député (non-inscrit) et maire de Tours, soit tête de la liste. Mais M. Jean Royer entendait avoir un droit de regard sur cette liste et ne voulait pas entendre parler de M. Bernard Debré, comme numéro deux.

Rompant toute négociation, M. Royer a donc décidé de faire sa propre liste *« avec des hommes de terrain, tous chargés d'un mandat municipal »*. Alors qu'il pouvait apparaître comme un diviseur, il s'est efforcé de jouer les fédérateurs avec son idée-force *« le gouvernement des maires »*. Respectant un judicieux dosage géographique, il a attiré à lui M. Raymond Lory (conseiller général et maire de Joué-lès-Tours, président départemental du CDS, investi tête de liste par l'UDF) et d'autres maires, sans étiquette : MM. Jean-Paul Diacre (maire de Loches), Marchel Briou (Chinon), Jean-Marie Chardon (Neuillé-Pont-Pierre).

Certains spéculaient sur un retrait de M. Bernard Debré. C'était mal connaître la détermination de celui qui entend concrétiser par un siège de député en Indre-et-Loire quatre ans de travail sur le dossier de la réforme hospitalo-universitaire. De l'hôpital Cochin où il exerce, il a fait savoir à la presse locale que ces rumeurs étaient absurdes. M. Bernard Debré se retrouve aujourd'hui bien isolé, car aucune personnalité locale du RPR ne veut apparemment lui emboîter le pas. Pis, le président départemental, M. Jean Castagnou, ancien député, n'a pas caché une froide colère : *« Je constate que le RPR perd une chance unique de se rendre véritablement crédible dans le département. On va vers l'éparpillement de l'opposition. »*

Critiquant ceux qui ont permis le choix incompréhensible de sa formation, il incrimine M. Bernard Debré lui-même, *« qui aurait eu une occasion rêvée de s'implanter en Touraine lors des récentes cantonales dans le canton de Montlouis* – où il a une maison – *mais qui s'en est bien gardé »*. M. Castagnou a choisi de figurer sur la liste royeriste des régionales (conduite par Michel Trochu, premier adjoint de Jean Royer à la mairie de Tours), ce qui lui a valu d'être relevé de ses fonctions à la tête de la fédération.

Spectatrice, l'UDF a eu beau jeu de faire remarquer qu'elle n'était pour rien dans la désignation de M. Bernard Debré, cause de rupture de l'union, ni dans le choix du maire de Tours de faire sa propre liste. Le cas de M. Raymond Lory (CDS), qui a rejoint M. Royer, lui pose toutefois des problèmes.

Cette division de l'opposition nationale paraissait pouvoir donner un coup de pouce au PS. L'avantage s'est singulièrement amoindri avec une décision d'état-major qui va compliquer la tâche des électeurs. Désigné tête de liste par 65 % des adhérents, M. Jean Proveux, député sortant, s'est vu retirer la première place au profit de Mme Christiane Mora, autre député sortant. *« Les militants jugeront et agiront »*, a déclaré M. Proveux qui n'entend absolument pas jouer les victimes consentantes. Deux cent onze militants ont signé une pétition dans laquelle ils réclament aux instances nationales de revenir sur leur décision.

ALEXIS BODDAERT.

ISÈRE : le difficile « sans faute » unitaire de M. Alain Carignon (RPR)

De notre correspondant

Grenoble. – Après trois victoires successives – en 1983, face au maire de Grenoble, Hubert Dubedout (PS), en 1984 lors des élections européennes, et en 1985 à l'issue du scrutin cantonal qui lui permit d'accéder à la présidence du conseil général de l'Isère jusqu'alors tenue par M. Louis Mermaz (PS), – M. Alain Carignon (RPR) devrait couronner cette vertigineuse ascension politique en conduisant une liste d'union des partis de l'opposition pour les élections législatives de 1986.

Le jeune maire de Grenoble aura toutefois rencontré les plus grandes difficultés pour réussir ce dernier *« sans faute »* unitaire. Les négociations engagées il y a plus de six mois entre le RPR et l'UDF ont connu un grand nombre de péripéties : d'une part les exigences de M. Robert Hersant, qui souhaitait que son représentant au sein du journal *le Dauphiné libéré*, M. Gauthier Audinot, trouve une place d'éligible sur la liste d'opposition (*le Monde* des 18-19 août 1985), d'autre part celles des barristes qui réclamaient deux des cinq sièges que l'opposition devrait remporter (*le Monde* du 23 octobre 1985). Ces obstacles furent en leur temps qualifiés de *« roman »* par M. Carignon.

« Deux listes auraient été préjudiciables à l'image de rassembleur et d'homme fort du département que veut donner M. Carignon », commente avec une pointe d'ironie un élu de l'UDF qui redoutait qu'en cas de désaccord pour la constitution d'une liste unique *« tout ne se lézarde dans la belle machine »* qui permit en deux ans à l'opposition iséroise de conquérir les citadelles socialistes de Grenoble, du conseil général, mais aussi les trois sièges de sénateurs.

C'est le mouvement barriste qui, au sein de l'opposition, tenta de contrecarrer l'*« hégémonisme »* du RPR et de son leader. Ses représentants dans l'Isère affirment que M. Barre ne leur a jamais signifié *« qu'ils faisaient fausse route »*, bien au contraire. Ils rappellent également que l'UDF dans l'Isère est composée désormais de trois forces égales : les barristes, les giscardiens et les *« proches d'Alain Carignon par amitié et par opportunisme »*.

Il a fallu aussi au maire de Grenoble trouver une place au représentant du *Dauphiné libéré*, M. Audinot, dans la liste pour les élections législatives. Pensait-il faire supporter ce « fardeau » à l'UDF ? Probablement, puisque M. Gauthier Audinot, président du conseil de surveillance du grand quotidien régional, ne figurait pas, contre toute attente, parmi les noms proposés par le RPR pour le représenter dans le cadre d'une liste unique.

La pression du groupe Hersant sur l'opposition iséroise irrita tout autant le RPR que l'UDF. Le président local du Parti radical valoisien, M. Robert-Jules Laurent, qui siège depuis quelques semaines à la place de M. Carignon au conseil régional Rhône-Alpes, s'est ainsi permis de déclarer que *« s'il* [M. Audinot] *s'occupait plus de son journal que de politique, ça irait mieux partout »*, et d'ajouter : *« Le journal en a bien besoin. »* M. Robert-Jules Laurent est, il est vrai, bien placé pour porter un tel jugement puisqu'il fut rédacteur en chef du *Dauphiné libéré* jusqu'en 1982.

Finalement, M. Carignon devrait conduire dans l'Isère une liste qui comprendra en position d'éligible deux UDF, dont un barriste, aux deuxième et troisième places, deux RPR (première et quatrième places), et M. Audinot en cinquième place.

CLAUDE FRANCILLON.

D'ANCIENS RESPONSABLES ET SYMPATHISANTS DU PCF APPELLENT A VOTER POUR LE PS

Cent onze « anciens militants ou sympathisants du PCF » ont rendu public, le lundi 18 novembre, un « appel aux Français de sensibilité communiste » pour qu'ils s'engagent au côté du Parti socialiste aux élections de mars prochain. Les signataires de ce texte expliquent que leur *« préoccupation primordiale »* est de *« favoriser le rassemblement de toutes les forces populaires et de contribuer à ce que le processus de transformation sociale, entamé en 1981, se poursuive et s'approfondisse »*. Estimant que, *« aujourd'hui, le PCF ne mène plus ce combat »*, ils soulignent la *« contribution irremplaçable »* des *« meilleures traditions de la culture communiste »* à *« l'action de la gauche »* et appellent *« toutes celles et tous ceux qui partagent ces préoccupations à faire en sorte que l'ensemble des travailleurs et des démocrates restent dans leur camp, celui de la gauche »*.

Parmi les signataires de cet appel figurent MM. Henri Fiszbin, président de Rencontres communistes, candidat aux élections législatives sur la liste du PS dans les Alpes-Maritimes ; Roger Fajnzylberg, ancien maire de Sèvres ; François Hincker, ancien membre du comité central du PCF : René Buhl, Jean-Louis Moynot et Mme Christiane Gilles, anciens membres du secrétariat confédéral de la CGT ; Antoine Spire, ancien directeur commercial des Éditions sociales ; Eddy Kenig et Louis Régulier, anciens membres du secrétariat de la fédération communiste de Paris ; Jean Elleinstein et Philippe Robrieux, historiens ; Eugène Guillevic, poète.

● *Le MGP et le Mouvement des démocrates présents dans vingt-huit départements.* – Le Mouvement gaulliste populaire que préside M. Jean-Louis Delecourt et le Mouvement des démocrates fondé par M. Michel Jobert ont décidé de présenter des listes communes en mars 1986 dans vingt-huit départements : Aisne, Allier, Alpes-Maritimes, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cher, Gard, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Nièvre, Nord, Bas-Rhin, Paris, Seine-et-Marne, Somme, Vendée, Vienne, Essonne, Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Val-d'Oise.

هكذا من الأصل

COMMUNICATION

Les oppositions se multiplient au projet Seydoux-Berlusconi

A l'amendement-surprise « tour Eiffel » de l'Assemblée nationale, les sénateurs ont décidé de répliquer en retardant la discussion du projet de loi sur les télévisions privées, prévu pour ce mardi 19 novembre. M. Charles Pasqua, président du groupe RPR et rapporteur de la commission des affaires culturelles du Sénat, a demandé une suspension de séance pour permettre à la commission d'établir le calendrier des auditions auxquelles elle doit procéder, notamment celles de MM. Jacques Chirac et Laurent Fabius.

La manœuvre de retardement des sénateurs sera-t-elle suffisante pour empêcher le gouvernement de signer un contrat de concession avec MM. Seydoux et Berlusconi ? Non, si l'on considère que la loi du 29 juillet 1982 prévoit déjà l'existence de telles concessions pour la télévision privée et que Canal Plus en a été le premier bénéficiaire. Mais, si M. Georges Fillioud signe aujourd'hui avec le candidat franco-italien – ainsi que des informations concordantes le laissent supposer, – ce geste apparaîtra comme un passage en force du gouvernement. Ce qui ne pourra qu'accroître l'indignation de l'opposition et le malaise grandissant au sein de la majorité socialiste.

Malgré les déclarations de MM. Georges Sarre, député de Paris, et André Laignel, directeur de la campagne socialiste pour les élections, en faveur de l'amendement « tour Eiffel », le débat est aujourd'hui déplacé autour du choix de l'opérateur pour le réseau multiville généraliste. M. Alain Madelin, député UDF d'Ille-et-Vilaine, accuse dans un entretien au *Figaro* (19 novembre) le gouvernement *« de tricherie et de volonté d'échapper à la concurrence »*. L'opposition, si elle accède au pouvoir, ne sera pas liée par les contrats de concession de service public *« attribués par les socialistes à leurs amis »*. D'autre part, les réactions des professionnels se font de plus en plus hostiles au projet Seydoux-Berlusconi.

Les armes de M. Berlusconi

L'émoi que provoque l'éventuelle arrivée de M. Berlusconi sur le marché de l'audiovisuel français n'a rien à voir avec un quelconque réflexe xénophobe. Ni même avec l'étiquette de sympathisant socialiste qu'on applique volontiers au magnat de la télévision privée italienne. Ce dernier point, au demeurant, est des plus discutables : il est de tradition en Italie que les hommes d'affaires s'attachent la protection de personnalités politiques. M. Berlusconi est un ami personnel de M. Bettino Craxi, sans être adhérent du Parti socialiste italien. Il possède même 37 % du quotidien *Il Giornale*, qui n'est pas précisément de gauche.

Si M. Berlusconi à la tête de son groupe FININVEST effrayent les acteurs de la communication en France, c'est que sa fulgurante ascension en Italie est le fruit d'un pragmatisme commercial qui ne s'embarrasse guère de scrupules ni de considérations culturelles. On doit lui reconnaître, tout d'abord, un indéniable savoir-faire financier qui l'amène dès 1978 à transférer une grande masse de capitaux du secteur en déclin de la promotion immobilière à celui, plus prometteur, de l'audiovisuel. La fin du monopole de la RAI, décidé en 1977, lui permettait toutes les audaces.

A partir d'un simple réseau câblé de la ville nouvelle de Milan 2, dont il est le promoteur, il crée coup sur coup une première station de télévision, une filiale d'achat et de doublage de programmes étrangers, une société spécialisée dans l'installation d'émetteurs et une régie publicitaire. Tous les éléments constitutifs du futur empire sont là. En 1981, il possède dix-sept stations locales et constitue son premier réseau, Canale 5. Un an plus tard, il rachète son principal concurrent, Italia 1, et s'associe avec la chaîne américaine CBS qui lui forme ses techniciens. En 1984, il met la main sur sur son dernier concurrent, Rete 4, et règne désormais sur 80 % de l'audience de la télévision privée.

Une victoire aussi rapide peut surprendre dans un secteur où l'audience est habituellement longue à conquérir. L'arme secrète de M. Berlusconi, c'est la contre-programmation. Les grilles de programmes, dévoilées au dernier moment pour surprendre la concurrence, alignent grandes séries américaines contre journaux télévisés, film d'amour contre matches de football, etc. (1).

Pour emporter la bataille de l'audience, il faut disposer des programmes les plus attractifs. La grande force de M. Berlusconi est d'avoir investi massivement dès le début pour arracher les droits des meilleures émissions sur le marché international. En spéculant ainsi la hausse, il obtient l'exclusivité de *Dallas* ou de la Coupe du monde de football. La même surenchère financière lui permet d'enlever aux chaînes publiques leurs animateurs vedettes. On chercherait en vain trace d'un projet culturel ou d'une volonté de développer la production italienne. Les trois chaînes qu'il dirige achètent l'essentiel de la fiction qu'elles programment (quatre à douze séries et un ou deux films par jour) aux Américains et aux Brésiliens. Les dix-huit studio du groupe servent à produire des jeux (six ou sept par jour) et des variétés ou à assurer le doublage des émissions étrangères. Cette année, le groupe a annoncé son intention d'investir dans quelques productions italiennes pour un montant global de 200 millions de francs.

Les chaînes de M. Berlusconi ne programment pas de journaux télévisés. En interdisant l'interconnection des stations locales entre elles, la loi italienne a longtemps empêché la transmission d'émissions en direct. Depuis que cette contrainte a été abolie, le magnat italien ne semble pas plus pressé d'engager des journalistes – très fortement syndiqués en Italie – ni de se lancer dans la production coûteuse d'images d'informations. Ses trois réseaux se contentent de diffuser quelques tribunes politiques, de courts reportages signés par une grande personnalité de la presse et beaucoup de spots de publicité politique produits dans les studios du groupe FININVEST.

Un habile commerçant

Les spots publicitaires coupent tous les programmes (cent huit minutes par jour contre dix-huit pour les chaînes publiques de la RAI). Ils rapporteront à M. Berlusconi plus de 5 milliards de francs cette année. Cette gigantesque machine commerciale est alimentée par une régie très efficace, qui n'a pas hésité à transgresser les règles habituelles de la profession. C'est ainsi que pour conquérir la clientèle des petites et moyennes entreprises, M. Berlusconi ne vend pas ses écrans publicitaires selon leur audience mais en fonction de leur efficacité. Il demande alors un pourcentage sur la progression du chiffre d'affaires de l'annonceur. A d'autres occasions, la chaîne se fait payer directement en nature, le groupe FININVEST revendant les marchandises par l'intermédiaire de sa propre chaîne de magasins. Inutile de préciser que de telles pratiques ne contribuent pas à la transparence du marché.

Génée par ses structures archaïques et le poids du contrôle politique, la RAI a mal résisté à cette concurrence agressive. Peu à peu pourtant, le service public s'est ressaisi, harmonisant les programmes entre les trois chaînes, misant sur des grandes productions de fiction pour retrouver son public. Selon une étude de l'Union des annonceurs italiens sur les dix premiers mois de cette année, la première chaîne de la RAI conserve le tête de l'audience avec 35 %, suivie par Canale 5 (24,8 %), Italia 1 (15 %), RAI 2 (12 %), Rete 4 (5,8 %, RAI 3 (2,4 %).

Le cinéma, lui s'est effondré. Les salles, vieilles et mal programmées, n'ont pas pu rivaliser avec la soudaine explosion de l'offre de programmes. La fréquentation – qui était encore de 240 millions de spectateurs en 1981 – atteint tout juste 140 millions en 1984. L'asphyxie du cinéma italien, le peu de goût de M. Berlusconi pour la production de fiction, ont scellé le déclin de l'Italie sur le marché de l'image. Premier producteur européen il y a quelques années, elle est devenue aujourd'hui le principal client d'Hollywood et des chaînes brésiliennes. L'une d'elles, TV Globo, vient de s'implanter dans la péninsule, au grand dam de M. Berlusconi. Les grands groupes américains pourraient facilement faire de même au moindre signe de faiblesse financière du groupe FININVEST.

Que M. Berlusconi soit un habile commerçant, nul n'en disconviendra. Est-ce une vertu suffisante pour lui permettre de développer en France la même stratégie qu'en Italie ? Le président de la République, en décidant, en janvier dernier, la libéralisation des ondes, avait évoqué des *« espaces de liberté et d'expression »* et non des perspectives mercantiles. Les pouvoirs publics répondent que la France n'est pas l'Italie et que de rigoureux cahiers des charges éviteront toute déréglementation brutale. Mais qui peut arrêter une chaîne de télévision, forte de l'audience de ses spectateurs, lorsqu'elle déroge au code de bonne conduite ? L'expérience des radios locales privées, la fronde de NRJ. devraient faire réfléchir.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) M. Berlusconi avait développé ce point dans l'interview publiée dans *le Monde* du 7 août.

● *La chambre syndicale des producteurs de cinéma* adopte la même position que les organisations professionnelles de la presse écrite pour le choix de la chaîne multiville, et demande au gouvernement de *« surseoir à sa décision, en prenant le temps d'étudier ses conséquences sur l'industrie française de programmes »*. D'autre part, les professionnels du cinéma veulent que les quotas de films français et les délais de diffusion qui protègent l'exploitation du film en salles soient inscrits dans la loi. Un amendement sera déposé dans ce sens au Sénat lors de la deuxième lecture du projet de loi sur les télévisions privées.

Les éditeurs de presse : pas de solution hâtive

Les éditeurs de presse ont lancé, lundi 18 novembre, un cri d'alarme à propos des projets de télévision privée. Dans une déclaration commune, la Fédération nationale de la presse française (FNPF) et le Syndicat national de la presse quotidienne régionale (SNPQR) – c'est à dire la totalité des éditeurs – lancent *« un appel solennel au gouvernement pour qu'il ne prenne aucune décision hâtive dans une affaire en pleine évolution. Il en va de l'avenir de la communication en France, des qualités de la future chaîne de télévision privée sur le plan de l'information et de la culture, et des intérêts et des besoins des téléspectateurs. Il en va aussi de l'avenir de la presse écrite. A ce sujet l'expérience italienne de M. Berlusconi ne peut qu'inquiéter les journaux français dans la mesure où la presse écrite transalpine en a été une des victimes. »*

Le FNPF et le SNPQR réaffirment que la presse écrite *« a vocation pour participer prioritairement au développement de la télévision. Elle est décidée à s'associer à sa juste place à la création, à la direction, à la gestion et à l'animation d'une future chaîne de télévision privée, apportant ainsi à ses opérateurs non seulement ses capacités professionnelles, mais aussi, par sa diversité, la garantie du pluralisme »*. Les éditeurs confirment que des contacts ont été pris avec la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion ainsi qu'avec M. Jérôme Seydoux. Mais l'entretien qu'ils ont eu avec ce dernier *« ne permet pas encore d'augurer une issue satisfaisante pour la presse »*.

Les réalisateurs : les promesses du candidat Mitterrand

Un certain nombre de réalisateurs ont envoyé un télégramme au président de la République. Ils y déclarent notamment : *« Vouloir mettre sur pied en toute hâte une nouvelle chaîne de télévision comme on sort un lapin d'un chapeau nous semble être plus qu'une faute : une erreur. D'autant que cette chaîne serait confiée en partie à M. Berlusconi, qui fut l'un des fossoyeurs les plus actifs du cinéma italien. Ce cinéma qui était l'un des plus brillants du monde. Les chaînes qu'il dirige en Italie ne se consacrent qu'à de la diffusion surtout de productions américaines. Aucune création, aucune idée culturelle, aucune expérimentation. Des jeux, du sport, des films et des téléfilms hachés de messages publicitaires sans le moindre respect des œuvres et de leurs auteurs. Résultat : la plupart des cinéastes italiens, vos amis, Monsieur le président, au chômage (...).*

Même s'il n'y avait pas M. Berlusconi, nous ne pouvons pas accepter que l'on crée une nouvelle chaîne sans un cahier des charges précis discuté avec les créateurs et les organisations professionnelles, sans une obligation de production audiovisuelle, de coproduction avec le cinéma, sans un projet culturel. Sinon c'est faire fi de toutes les conclusions du rapport Bredin, c'est mettre en question tous les aspects positifs de la loi Lang. C'est aussi tirer un trait, oublier les promesses du candidat Mitterrand qui paraissait être concerné alors par la culture et la création.

Ce texte est déjà signé par Bertrand Tavernier, Michel Deville, Claude Sautet, Jacques Deray, Alain Corneau, Marcel Ophuls, Serge Leroi, Laurent Heyneman, Bertrand Van Effenterrre, Jacques Doillon, Claude Miller, Michel Mitrani, Jean-Daniel Simon, Jean Marbœuf et Claude Lelouch.

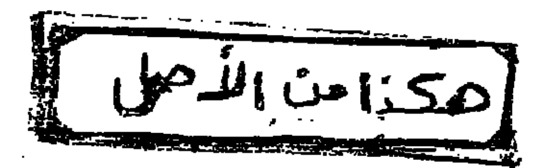
Le CNCA : un seul réseau multiville

Le Conseil national de la communication audiovisuelle (CNCA) – le « parlement » de l'audiovisuel – vient de transmettre au gouvernement un avis sur les télévisions privées. Compte tenu du nombre restreint de fréquences, il estime qu'il n'y a place que pour un seul réseau multivilles (1) si l'on ne veut pas compromettre les chances des futures télévisions locales.

Le CNCA écrit notamment : *« D'après les études publiées par Télédiffusion de France, selon les hypothèses de la mission Bredin, et dont le CNCA n'a eu connaissance qu'en septembre 1985, si deux réseaux multivilles sont décidés ni Aix-en-Provence, ni Besançon, ni Cherbourg, ni Dijon, ni Dunkerque, ni Grasse-Cannes, ni Hagondange, ni Lens-Béthunes-Douai-Arras, ni Lille, ni Limoges, ni Marseille, ni Maubeuge, ni Metz, ni Saint-Etienne, ni Thionville, ni Valence, ni Valenciennes, ne pourraient obtenir de fréquences assurant une desserte économiquement suffisante. Cette situation parait difficilement acceptable, dans la mesure où elle compromettrait la naissance de nombreuses télévisions locales, en l'état actuel de nos connaissances. La solution d'un seul et unique réseau multiville devient donc une nécessité, tant pour la propre viabilité économique de ce réseau que pour permettre d'ouvrir de nouveaux espaces locaux de liberté. »*

(1) Comme il l'avait déjà dit après la publication du rapport Bredin (*le Monde* du 23 mai).





LES JOURNÉES INTERNATIONALES DE L'IDATE

L'Europe de la communication

Les frontières de la communication explosent. Les nouvelles techniques se rient des limites des Etats et l'exiguïté des territoires du Vieux Continent pousse à la création d'un marché à la dimension de l'Europe.

La prise de conscience s'opère, sous la pression de certains politiques — à la Commission des communautés européennes, au Parlement de Strasbourg — comme sous celle des industriels de l'audiovisuel et des télécommunications.

En arrière-plan, une formidable bataille économique et culturelle : la résistance à la colonisation américaine, ou le recul. Le développement d'un marché aux dimensions de l'Europe pourrait sans doute permettre l'éclosion d'une industrie de la communication capable de rivaliser avec les concurrents d'outre-Atlantique.

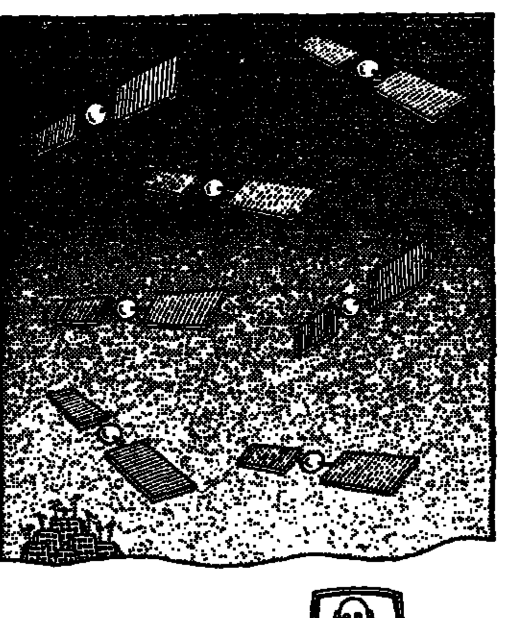
Tel est l'enjeu. Face à ce défi, les gouvernements hésitent à encourager ouvertement des stratégies plurinationales ou carrément communautaires. Les donnes politiques propres à chaque pays interfèrent dans les choix, limitent les ambitions.

Les batailles complexes des normes techniques ou de l'harmonisation des législations témoignent aussi de la difficulté de l'entreprise. Mais le mouvement s'accélère.

Les 7e Journées internationales de l'IDATE — qui se développe et doit prendre à cette occasion le nom d'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe, — à Montpellier du 20 au 22 novembre, vont être l'occasion pour des centaines de chercheurs et de décideurs d'aborder la plupart des sujets aujourd'hui en discussion. Parmi eux, la télévision — à laquelle nous consacrons une bonne partie de ces pages spéciales — est l'un des points chauds du débat.

Les vieux équilibres autour des chaînes de service public sont rompus. Les nouveaux sont encore largement problématiques.

YVES AGNÈS.





Bataille pour une télévision sans frontière

Une déréglementation non maîtrisée pourrait profiter aux Américains

A PREMIÈRE vue, la télévision européenne est une idée parfaitement saugrenue. Comment imaginer une chaîne capable de satisfaire plusieurs centaines de millions de téléspectateurs de langues et de cultures différentes ? Comment supposer qu'un même diffuseur puisse se frayer un passage dans le dédale des réglementations de cette mosaïque d'Etats ? Une telle entreprise relèverait d'un don-quichottisme primaire s'il n'y avait la pression des impératifs économiques. Toutes les chaînes de télévision, notamment en Europe, sont aujourd'hui confrontées à la même réalité : une inflation galopante des coûts de production face à des recettes qui ont tendance, au mieux, à stagner. Pour échapper à cette contradiction, il *faut soit réduire les coûts, soit* élargir son marché au-delà des frontières.

Les chaînes nationales ont choisi la première solution en organisant entre elles des systèmes de coproduction. En partageant les frais de grandes séries de fiction, elles s'offrent à moindre coût des programmes européens de qualité sans perdre la maîtrise de leur propre marché. Mais les nouvelles technologies bousculent ce partage à l'amiable. Le satellite, en se moquant des frontières, les réseaux câblés, en important des chaînes étrangères, condamnent à terme le système des coproductions européennes. Imagine-t-on la RAI italienne et Antenne 2, par exemple, diffuser en même temps sur le même territoire la série *Christophe Colomb*, qu'elles viennent de coproduire ?

Le premier à explorer la seconde solution est le Britannique Brian Haynes. En lançant dès 1982 Satellite Television, il démontre que de nouveaux opérateurs peuvent contourner les monopoles nationaux en diffusant par satellite un programme destiné aux réseaux câblés. Mais ce marché ne se bâtit pas en un jour : il n'y a que 9 millions d'abonnés au câble dans toute l'Europe en 1985 ; on en comptera 24 millions, selon les prévisions les plus réalistes, en 1992.

Sept ans pour obtenir une masse de spectateurs à peu près équivalente à celle d'un pays comme la France ! Il faut avoir les reins solides pour tenir. En 1984, Brian Haynes passe la main : Satellite Television devient Sky Channel, rachetée par le magnat de la presse australienne Rupert Murdoch, qui vient de s'implanter en Grande-Bretagne en acquérant le *Times*. Aujourd'hui, la chaîne touche 4 millions de foyers, mais affiche 12 millions de dollars de pertes sur son dernier exercice...

Hollywood attaque

On comprend que de tels chiffres refroidissent l'enthousiasme des investisseurs potentiels. La quasi-totalité des grands groupes de communication privés européens n'ont pas une surface financière suffisante pour faire face à un pareil défi. Rejetés à la périphérie du système audiovisuel par les monopoles publics nationaux, ils manquent à la fois de ressources et d'expérience en matière de télévision. Seul le géant de l'électronique britannique Thorn EMI se lance dans l'aventure avec trois chaînes de télévision thématiques, dès 1983. Deux ans, plus tard, devant des difficultés économiques aiguës, Thorn EMI songe à se désengager, et a déjà vendu 30 % de Music Box au groupe américain Viacom.

Le poids des compagnies « majors » américaines, dans cette aventure, n'est pas négligeable. Elles aussi tentent de faire la télévision européenne à leur manière. Certes, les grands studios d'Hollywood sont déjà présents sur tous les écrans du Vieux Continent en vendant films et séries, qui occupent une place de plus en plus importante dans les programmations. Mais les Américains ne peuvent plus se satisfaire de cette simple relation commerciale. Les télévisions européennes sont considérées, outre-Atlantique, *comme de mauvais payeurs*, utilisant leur position de monopole pour négocier les prix les plus bas. Sait-on que le prix du doublage d'une série américaine représente jusqu'à 60 % du prix d'achat par une télévision française et reste à la charge du vendeur américain ou de son représentant ?

Devant la modestie de ces recettes et le brutal effondrement de la fréquentation des salles de cinéma, Hollywood décide, à partir de 1983, de passer à l'exploitation directe de ses programmes en Europe. Les grands studios se regroupent en deux consortiums, Premiere et UIP, qui tentent chacun d'implanter des télévisions *payantes sur les réseaux câblés*. En Grande-Bretagne, ils s'associent avec Thorn EMI et Robert Maxwell, en Allemagne avec Bertelsmann, aux Pays-Bas avec un regroupement d'éditeurs locaux. En France, ils cherchent à entrer dans le capital de Canal Plus.

L'Europe des télévisions va-t-elle être fédérée par les Américains ? Cette hypothèse était la plus probable jusqu'à ces derniers mois. Hollywood ne détenait-il pas la matière première des programmes et la puissance financière ? Mais l'année 1985 fait brutalement apparaître une donnée nouvelle : la déréglementation générale du paysage audiovisuel européen. En France, des chaînes privées sont annoncées. En Espagne, le monopole est condamné à court terme. En Allemagne, il vacille sous les initiatives des Länder contrôlés par les démocrates chrétiens. En Grande-Bretagne, le partage du marché entre la BBC *et la télévision indépendante* est remis en question par les difficultés financières de la télévision publique. En Belgique, RTL et Sky Channel s'attaquent à un marché publicitaire jusque-là interdit. Sans oublier l'Italie, sur laquelle règnent depuis quelques années les trois chaînes privées de M. Silvio Berlusconi.

Devant cette mutation, la stratégie des grands groupes européens évolue radicalement. Plus besoin d'attendre la lente montée en charge des réseaux câblés si l'on peut espérer à court terme exploiter une chaîne privée hertzienne, dont la rentabilité est moins aléatoire. *Chacun* se recentre sur son marché principal. M. Murdoch ne cache pas son intention de faire de Sky Channel une chaîne nationale britannique en misant sur un développement rapide des antennes individuelles de réception des satellites. Il provoque immédiatement la réaction de la télévision indépendante (ITV), qui vient de créer Superchannel dans le même esprit.

Premières alliances

En Allemagne, Bertelsmann s'est allié avec RTL (RTL Plus) pour guetter la libéralisation du marché. Mais le groupe de presse Springer s'est lui aussi réveillé, en créant « Sat 1 » avec d'autres éditeurs. M. Silvio Berlusconi lance des offensives en Espagne, où il cherche une alliance avec le quotidien *El Pais*, et en France où il a trouvé un partenaire en la personne de *M. Jérôme* Seydoux. Mais Hachette, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) et M. Robert Hersant ne sont pas prêts à laisser leur échapper le gâteau français.

Cette formidable bataille pour la conquête des marchés nationaux semble reléguer au second plan les grands projets européens. Ceux-ci restent pourtant déterminants : personne n'a oublié que les contraintes économiques de la *télévision imposent des productions* ou des achats d'émissions à un niveau international. Aussi, en coulisse, les premières alliances se nouent. Le groupe Murdoch crée Media International avec le banquier belge Albert Frère, *actionnaire* principal de la CLT, et invite Hachette à renforcer cette union. En réaction, Havas entame le dialogue avec Bertelsmann. M. Berlusconi, de son côté, cherche à obtenir une économie d'échelle sur les marchés italien, français et espagnol.

*Toutes les cartes ne sont pas en*core abattues et l'issue de cette bataille européenne reste indécise tant que l'on ne connaît pas le sort des trois marchés les plus importants : la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France. Or la réponse dépend largement de l'évolution politique et réglementaire de ces trois pays.

Les hésitations des gouvernements

On peut toutefois noter un phénomène assez inquiétant. Dans aucun de ces trois pays les gouvernements ne semblent en mesure de maîtriser la déréglementation en cours au profit de leurs opérateurs et de leurs industries de programmes nationales. En Grande-Bretagne, le partage du gâteau publicitaire entre douze sociétés privées au sein d'ITV ne permet à aucune d'entre elles d'acquérir une taille suffisante pour faire face au défi de M. Murdoch. Or si le gouvernement de Mme Thatcher autorise la BBC à diffuser de la *publicité*, la *situation économique* d'ITV risque de se dégrader. En Allemagne, l'opposition radicale sur l'avenir de l'audiovisuel entre les démocrates chrétiens et le Parti social démocrate (qui se partagent les Länder) morcelle le marché et, par conséquent, les chances de croissance. En France, enfin, le *gouvernement*, malgré des mesures d'aide à la création, semble donner sa préférence à une candidature où M. Berlusconi pèse d'un poids déterminant.

Cette situation paradoxale risque en fin de compte de profiter aux intérêts américains. Si aucune force de production conséquente ne peut se développer en Europe, Hollywood, maître des programmes, restera maître du marché. M. Murdoch l'a parfaitement compris et a investi aux Etats-Unis en rachetant la Twentieth Century Fox et Metromedia. M. Berlusconi, lui, est dans une situation beaucoup plus fragile puisque la plus grande partie de sa programmation dépend du bon vouloir des distributeurs américains. Avec 2,24 milliards de francs d'endettement sur un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs, le groupe italien, lancé dans un développement très ambitieux, est une proie rêvée pour les *grands groupes américains*.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

هكذا من الأصل

L'IDATE crée un Centre de recherche sur la communication en Europe

C'EST presque fait : l'institut pour le développement et l'aménagement des télécommunications et de l'économie — l'IDATE — va devenir l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe. La transformation doit être annoncée au début des Journées internationales de Montpellier, après une réunion du conseil d'administration et une assemblée générale extraordinaire de l'association. Beaucoup plus qu'un changement de patronyme : une étape importante pour l'institut, créé en 1977 à l'initiative de M. François Schoeller, président de Télédiffusion de France (à l'époque directeur régional des télécommunications à Montpellier), avec le soutien de l'université Paul-Valéry, de la DATAR et de la direction générale des télécommunications. Pour son directeur, M. Bernard Brabet, le changement d'appellation traduit l'évolution d'un petit centre de recherches spécialisé dans les télécom vers un lieu d'activité élargi à l'Europe et résolument multimédia, en rapport avec le développement des nouvelles technologies.

L'originalité de l'IDATE s'est affirmée peu à peu. Aujourd'hui, l'institut se définit doublement : par la prise en compte de tous les médias et une approche pluridisciplinaire (à la fois sociale, économique, technologique, culturelle et politique) située *« plutôt du côté de la demande que de l'offre »*. M. Brabet estime ainsi que l'IDATE *« occupe une position privilégiée en Europe, par rapport à des organismes plus spécialisés »*.

L'IDATE comprend actuellement quatre départements : appropriation des médias, culture et identité ; aménagement et organisation ; économie et stratégies industrielles ; relations extérieures, congrès, publications. Il emploie quarante-cinq permanents (dont une trentaine de chercheurs) pour un budget annuel (1985) de 13 millions de francs (dont 3 millions de francs de subvention de la DGT, le reste en ressources propres). La transformation de l'institut va s'accompagner d'une réforme des structures. L'IDATE proprement dit conservera le rôle de carrefour, de rencontres et d'échanges entre acteurs publics et privés de la communication ; il administrera d'autre part un « centre de recherche sur la communication », ouvert à des chercheurs des pays d'Europe.

L'IDATE va demander la reconnaissance d'utilité publique et associer davantage le Centre national d'études des télécommunications (CNET) et le CNRS. Il va, en outre, créer une fondation permettant d'associer des partenaires privés : industriels du « contenant » et du « contenu », banquiers, exploitants de réseaux.

M. Brabet prévoit que cette transformation doublera le budget de l'IDATE en 1986. Il sait pouvoir compter déjà sur l'aide de toutes les collectivités locales de la région, sur le soutien d'un « programme intégré méditerranéen » (PIM), dont le montant sera fixé à Bruxelles, sur des subventions des ministères des PTT et de la recherche et technologie ; la culture, les techniques de la communication et les affaires européennes doivent contribuer aussi à la vie de l'institut.

Les Journées internationales de Montpellier marquent le coup d'envoi de cette « européanisation ». Par leur thème d'abord. Mais aussi par l'organisation sur place, samedi 24 novembre, des premières Rencontres européennes de la recherche sur la communication, qui regrouperont environ deux cents personnes et permettront de donner corps au réseau de relations et d'échanges que l'IDATE se propose de développer.

Y. A.

TÉLESPECTATEURS

Différents et semblables

La chance des nouvelles chaînes : compléter celles qui existent

L'« ESPACE télévisuel européen » est aujourd'hui plus une vision des prospectivistes qu'une réalité.

Certes des préfigurations existent : Sky Channel et TV5, par exemple. Et des projets nombreux : ceux de la CLT et Canal I (de Pierre Desgraupes), notamment. Des pays tels que la Belgique, la Suisse ou les Pays-Bas, et des régions comme l'est de la France sont déjà des « carrefours de la communication », où s'expérimentent des télévisions supranationales. Mais, dans les pays les plus peuplés de l'Europe (Grande-Bretagne, RFA, Italie, Espagne, France), la télévision est encore, pour l'essentiel, une affaire nationale.

Pour évaluer les chances des projets européens de télévision multinationale, il faut examiner les comportements et les jugements des téléspectateurs. Les difficultés techniques sont en passe d'être résolues. Mais à des coûts qui nécessitent la rencontre d'une demande rentable importante. Que peut-on dire de cette demande à partir des pratiques présentes ?

Perméabilité inégale

Les différents pays de l'Europe ont des frontières très inégalement perméables. La pénétration des chaînes étrangères est pratiquement nulle en Grande-Bretagne et en Espagne. Elle est faible en France, en Italie et en RFA. Elle est au contraire très forte en Suisse, en Autriche, au Danemark, aux Pays-Bas, en Belgique et au Luxembourg.

L'acceptabilité des programmes étrangers peut sans doute se mesurer à l'aide d'un indicateur : le choix du sous-titrage comme mode de traduction préféré pour les programmes en langue étrangère. Une enquête effectuée pour la Commission des communautés européennes (Euro-baromètre, 1983) donne les résultats suivants :

Mode de traduction préféré dans les différents pays de la Communauté

	Doublage (%)	Sous-titr. (%)	SR (%)
Italie	82	13	5
RFA	79	12	9
France	76	21	3
Irlande	67	24	9
Grande-Bretagne	65	29	6
Luxembourg	58	38	4
Grèce	51	44	5
Belgique	44	48	8
Danemark	17	75	8
Pays-Bas	13	80	7

On voit que la plupart des pays choisissent massivement le doublage. La préférence pour le sous-titrage n'est majoritaire que dans les nations déjà ouvertes : les pays qui feront le meilleur accueil aux programmes européens sont ceux qui les reçoivent déjà !

Les Européens ne se ressemblent guère par l'ouverture aux programmes étrangers. Ils sont aussi très dissemblables par le taux d'équipement en magnétoscopes (ce qui entraîne une forte inégalité de liberté à l'égard des programmations imposées) : 40 % des foyers britanniques ont un magnétoscope ; dans les pays scandinaves et en Allemagne, les chiffres dépassent 20 % ; alors que seulement 8 ou 10 Français sur 100 vivent dans un foyer équipé d'un magnétoscope... Autre *différence dans l'équipement* : la multipossession est beaucoup plus répandue au Royaume-Uni, en RFA ou aux Pays-Bas (où plus du tiers des *foyers disposent de plusieurs téléviseurs*) qu'en France. Ce qui rend ces différents pays très inégalement perméables à des programmes thématiques ou à des *émissions adressées à des groupes* d'âge déterminés.

En revanche, les pays européens se ressemblent par l'équilibre des genres de programmes diffusés. Bien sûr, les chaînes commerciales font une place plus grande que les chaînes publiques au divertissement, mais les écarts restent à l'intérieur de « fourchettes » relativement étroites : 15 à 20 % d'émissions d'information, 15 à 20 % d'émissions de « culture et connaissance », 40 à 50 % de divertissement (fiction, variétés, jeux, etc.).

Quant à la structure des programmes reçus, elle est également très voisine d'un pays à l'autre : les téléspectateurs consacrent autour de 20 % de leur temps d'écoute à l'information, 6 à 8 % aux émissions culturelles, autour de 60 % au divertissement. Sans doute, s'agit-il là de chiffres moyens, qui recouvrent dans chaque pays des différences entre groupes d'âge ou de niveau socioculturel, mais il est surprenant de voir que ces chiffres moyens sont proches d'un pays à l'autre (voir, par exemple, *Trois semaines de télévision, une comparaison internationale*, UNESCO, 1982).

Même si le choix est limité dans la plupart des pays (en dehors des régions carrefours), les spectateurs européens ne semblent pas avoir trop de mal à trouver de quoi occuper leurs deux ou trois heures de télévision quotidiennes. Les enquêtes montrent en général une satisfaction assez élevée pour ce qui existe. Rappelons, à titre d'exemple, les réponses au sondage effectué au printemps 1985 pour la « mission Desgraupes » : *« Les téléspectateurs européens ont plutôt une bonne opinion de leurs chaînes de télévision. Les qualificatifs négatifs sont largement compensés par des qualificatifs positifs. »* Et il faut ajouter qu'en plusieurs pays s'élaborent des projets de nouvelles chaînes qui vont encore solliciter une part dans l'emploi du temps des téléspectateurs.

Dans ces conditions, y a-t-il place pour de nouveaux programmes européens ? Les possibilités techniques d'élargir les espaces télévisuels existent : *quelle utilisation en faire ?*

Satisfaire les minorités linguistiques en leur fournissant un canal de leur pays d'origine. Construire des chaînes thématiques dans les domaines où les obstacles des langues sont peu importants : musiques en tous genres, sports... Lancer les programmes « haut de gamme » prévus par Pierre Desgraupes. Bref, être résolument complémentaires par rapport à l'existant.

Tous ces projets existent. Dans *certains cas, il y a des débuts* de réalisation. Bien sûr, le problème de la rentabilisation de tels programmes se pose. Il est difficile de justifier l'existence de canaux *thématiques*, lorsque ces thèmes sont très spécialisés, ou de canaux destinés à des publics spécifiques, lorsque ces publics sont très minoritaires. Mais l'espace européen peut permettre de trouver des dimensions suffisantes.

Paradoxalement, les nouvelles chaînes sont moins bien placées que les télévisions déjà en place pour répondre aux besoins des « publics spécifiques » : les dimensions de leur public, pendant toute la période de leur montée en charge, les obligent à s'adresser à l'ensemble de ce public (ou aux besoins « grand public » de ce public restreint), alors que les télévisions « installées » peuvent raisonnablement produire et programmer des émissions plus spécialisées.

Si ceux qui veulent diffuser de telles émissions ne le peuvent pas (*au moins dans un premier temps*) et si ceux qui le peuvent ne le veulent pas, on voit qu'il y a encore un bel avenir pour les « *télévisions généralistes* » !

MICHEL SOUCHON,
délégué aux études et à la recherche, TF 1.

RÉSEAUX CABLÉS

Pour une Europe des programmes

S'unir pour résister au raz de marée des images américaines

LE débat actuel sur les télévisions hertziennes privées pose d'évidence la nécessité de rechercher des partenaires européens pour faire face aux possibilités nouvelles de chaînes diffusées par le réseau hertzien au sol ou par le satellite. Pour son premier appel d'offres concernant une télévision hertzienne privée *généralisée*, la France se trouve à faire des choix qui dépassent largement les frontières de l'Hexagone. C'est nouveau pour notre pays, même si ce n'est pas étonnant en soi.

Nous sommes, en effet, au *début d'une grande confrontation* entre sociétés de programme pour conquérir des marchés qui ne sont plus uniquement des marchés nationaux. La France, qui essaye de rattraper son retard dans la communication audiovisuelle, *attire beaucoup de convoitises.* Elle est un des rares pays au monde – et en particulier en Europe – à avoir conservé et développé une industrie cinématographique et audiovisuelle satisfaisante. Elle est un des rares pays à *avoir mis en place un mécanisme* intelligent d'aide à la production et à la création. Elle dispose aussi de stocks d'archives nécessaires à la diversité d'une programmation. Elle intéresse donc énormément les grandes *sociétés nord-américaines. Dans* la grande confrontation qui s'annonce, la France peut servir d'élément moteur à des initiatives suffisamment fortes pour résister aux pressions et au raz de marée d'images venues d'outre-Atlantique.

Dès sa création, la mission « *TV-câble* » *a compris que* le développement simultané en Europe du câble et du satellite imposait des stratégies de programmes intéressant, d'une part, la francophonie et, d'autre part, l'ensemble de l'Europe.

Il nous a semblé notamment nécessaire d'étudier les stratégies *européennes de télédistribution.* Les résultats de cette étude, sous la responsabilité de Paul Corbier, vont paraître dans la collection « Communications nouvelles », en liaison avec le Centre Georges-Pompidou.

En voici les premiers éléments : partout en Europe, le câble est perçu *comme* un espoir pour sortir les systèmes économiques de la crise. Mais ce terme « câble » recèle deux sens qui s'opposent : une approche « télécoms » vise un réseau en fibres de verre qui diffuse avec un haut débit tous les *types de signaux adaptés aux* besoins de l'ensemble des usagers. L'effort d'investissement est si important que le rythme de réalisation demeurera lent pendant longtemps. En revanche, l'approche « télédistribution » veut répondre vite aux besoins d'images à court terme à un coût abordable, quelquefois avec une *technique ancienne, le coaxial,* avec le risque de se retrouver dans quinze ans avec deux réseaux concurrents. Cette divergence se traduit par de nombreuses discussions et des réponses techniques opposées.

De même, l'alternative entre le câble et le satellite se pose dans tous les pays étudiés. Si, en France, ces deux vecteurs de communication sont pensés et vécus comme complémentaires, cette position ne se retrouve pas dans *d'autres pays. Le satellite révèle* l'exiguïté des cadres politiques traditionnels, accroît les bassins d'audience, permet de ce fait une augmentation des ressources publicitaires et une meilleure rationalisation du stock de *programmes.*

L'atout de la qualité technique des *images* diffusées par le câble ne sera-t-elle pas contrebalancée par l'intrusion des canaux satellite et par son corollaire, l'abaissement significatif des prix des antennes individuelles ? Ne risque-t-on pas alors de voir des *pays de câblage nul – comme* l'Italie – ou de câblage lent – comme la Grande-Bretagne – faire l'économie du lourd investissement que représente la pose du câble et consacrer tout cet argent à des investissements massifs dans la production ou l'achat de programmes ?

Pas de manne publicitaire

On compte beaucoup sur la publicité pour financer les nouvelles infrastructures et les nouveaux programmes. Mais la prudence est *nécessaire.*

Le marché européen publicitaire *potentiel se situerait au* mieux, d'après le Livre vert sur la communication commandé par la CEE, entre 20 milliards et 40 milliards de francs par an.

Si l'on compare aux 50 milliards de chiffre d'affaires actuellement nécessaires pour faire fonctionner le système audiovisuel *européen, on peut en conclure que* l'accroissement potentiel des ressources publicitaires, même s'il est loin d'être négligeable, n'est pas suffisant pour accréditer l'idée d'une manne garantissant l'abondance des chaines en Europe. C'est ce qu'exprimait le PDG de RTL, Jacques Rigaud, à sa conférence de presse du 3 juin à propos du rapport Bredin : « *Tous les spécialistes savent que dans les quinze ans à venir de telles ressources* [d'un marché européen global] *seront marginales pour ne pas dire théoriques.* »

Et pour cadrer encore un peu mieux le problème, on rappellera, *avec toutes les précautions liées à* l'exportation d'un exemple, qu'une étude de la National Cable Television Association (Houston), en 1983, considérait qu'un service de base financé par la publicité avait besoin de 18 *millions à 20 millions* d'abonnés pour intéresser les agences de publicité...

En matière de chaînes relayées par satellite, il devrait donc y avoir beaucoup d'appelés, mais peu d'élus. Cependant cet accrois*sement de chaînes va exercer une* pression sur le stock de programmes.

Pour le moment, la question des programmes se présente sous un aspect essentiellement conjoncturel : réseaux câblés et satellites commencent, *vaille que* vaille, à se mettre en place ; se *pose alors peu à peu la question* des programmes, et l'on y répond comme on peut, en fonction de ses moyens et de sa philosophie, en raflant les stocks, en passant des accords ou en essayant, comme la France, de maintenir un niveau de production nationale.

Mais, dans l'ensemble, en première approche au moins, l'impression générale est celle de la prépondérance de l'optique industrielle sur le culturel. Cela ne veut pas dire que soit nié l'intérêt qu'il y aurait à disposer d'*une* forte industrie des programmes, *mais tout se passe comme si,* la crise économique imposant son état d'urgence, il fallait produire au plus vite de la fibre en espérant exporter, implanter au plus vite des réseaux câblés pour relancer les travaux publics locaux.

La question peut se poser maintenant de savoir sur quoi peuvent *déboucher ces « stratégies européennes de télédistribution ».* Le marché européen est riche, trop riche même, pour que les Européens n'aient pas à le partager, en espérant que cette ouverture serait féconde pour leurs industries et leurs systèmes audiovisuels. De toute façon, ils n'ont pas le choix : le satellite va imposer une redistribution des cartes.

L'Europe de l'audiovisuel apparaît donc comme une nécessité. Elle implique que l'on rapproche les lois, les pratiques, les intérêts pour unir les forces, dans le respect des particularismes culturels nationaux.

BERNARD SCHREINER,
député (PS) des Yvelines, président de la mission « TV-câble ».
(Enquête de Paul Corbier.)

La «stratégie des tuyaux» à l'épreuve

Une comparaison Grande-Bretagne-RFA-France

EN 1982, la commission consultative pour les technologies de l'information (ITAP) publie un appel enthousiaste au développement *rapide des réseaux câblés en* Grande-Bretagne. La même année, Christian Schwarz-Schilling, ministre des postes et télécommunications d'Allemagne *fédérale, annonce l'accélération* du programme de câblage commencé en 1981. En France, Louis Mexandeau fait adopter « *un modèle français de télédistribution, un modèle français de télébureautique, un modèle français de vidéocommunication* ».

1985 : l'ITAP rédige un rapport sur la crise du câble en Grande-Bretagne. Christian Schwarz-Schilling et la Bundespost n'atteignent partiellement leurs objectifs (500 000 abonnés *environ) qu'en pratiquant* des prix de dumping sur les raccordements et en exerçant des pressions sur les usagers. En France, le retard par rapport aux prévisions initiales et la révision à la baisse des objectifs sont indiscutables (1).

Pourquoi le câble ? L'enjeu est industriel, explique Kenneth Baker, secrétaire d'Etat britannique aux technologies de l'information. Nous abordons « *la troisième révolution des communications* », après celles de l'installation des réseaux ferroviaire et téléphonique. Techniquement, chaque pays s'estime en mesure de conquérir une place sur le marché mondial. « *La République fédérale, pays à la pointe de l'industrialisation moderne et tourné vers l'exportation, doit saisir cette chance afin de préparer son avenir économique* », enchaîne M. Schwarz-Schilling. Mais, ajoute M. Mexandeau : « *L'industrie française des télécommunications, confrontée à la réduction des commandes liées au plan d'équipement téléphonique, si elle ne peut disposer d'un marché intérieur suffisant pour sauter le pas vers les technologies optiques de la vidéocommunication, perdra peu à peu l'avance acquise et sa place sur les marchés extérieurs, et connaîtra une grave crise de l'emploi.* »

Ce marché intérieur, on pense le découvrir du côté des téléspectateurs, qu'on suppose avides de programmes supplémentaires. Le câble permet *aussi* cela : le passage de trois chaînes à une trentaine. L'attrait de la télédistribution permettra de financer directement (par les abonnements) ou indirectement (par la publicité) les réseaux et services de communication. Hâtons-nous, conclut l'ITAP, pour profiter de l'effet d'entraînement de la diffusion directe par satellite prévue pour 1986 !

Pour les candidats aux télévisions commerciales, nationaux et surtout multinationaux et multi*médias, le câble est l'instrument* et le prétexte de la dérégulation. Une télévision d'abondance va permettre d'en finir avec les monopoles de programmation et la logique de service public que justifiait depuis l'origine la rareté des fréquences disponibles. L'avenir, tout le monde en convient, est à la structure en étoile, mieux adaptée aux services interactifs, et à la fibre optique, dont les *capacités de transmission* sont énormes. Mais s'il ne s'agit que de transmettre au moindre coût des programmes et même d'assurer un petit nombre de services, le câble coaxial suffit.

A partir de données similaires, *les arbitrages gouvernementaux* vont différer d'un pays à l'autre en fonction des choix politiques et des situations nationales. Mme Thatcher applique dans toute sa pureté la politique préconisée en France par l'opposition : libérons l'*initiative privée, et cent* fleurs s'épanouiront d'office. Dénationalisation de British Telecom. Pas d'appel aux fonds publics. Rejet de toute contrainte de programmation, qui pourrait gêner les investisseurs en limitant les profits. Techniquement, *le* gouvernement accepte la coexistence de réseaux hétérogènes et se contente d'encourager le choix de la fibre optique par une durée de concession plus longue.

En Allemagne, le gouvernement d'Helmut Kohl est favorable à l'essor de la télévision privée et choisit pour *aller* vite le câble coaxial. Le SPD, dans l'opposition, défenseur du service public et partisan de la fibre optique, combat ce qu'il qualifie de « *décision funeste* ».

La bataille des contenus

La France a pris tous les risques d'une technique en développement. Cette option coûteuse est contestée par les collectivités locales – surtout d'opposition. Il faut attendre le 3 mai 1984 pour parvenir à un compromis raisonnable sur le financement, les PTT acceptant de payer le surcoût de la fibre optique, et le 12 mars 1985 pour que la première convention soit signée.

Ce débat sur les choix techniques se double, dans les trois pays, d'un *conflit portant sur les règles* de programmation. L'irruption des programmes étrangers menace la création télévisée. Au-delà de la télévision, une dérégulation brutale menace l'ensemble des médias, la survie de la presse écrite et celle de l'industrie cinématographique. Entre ceux qui réclament la levée de toute contrainte et ceux qui soutiennent le principe d'une règle du jeu pour *préserver* des équilibres déjà précaires se déroule une lutte particulièrement rude qui n'est pas spécifique au câble. Les gouvernements britannique et allemand ont pris *parti pour les premiers.* En France, on s'achemine vers un compromis, mais dans des conditions particulièrement difficiles, puisque s'y mêlent les discussions sur le lancement de télévisions hertziennes privées.

Le plan-câble français a pris du retard. Chez nos voisins, la télédistribution piétine. En Grande-Bretagne, les industriels tant attendus n'ont pas été très entreprenants et, sur les onze licences accordées en 1983, seuls démarrent une demi-douzaine de réseaux, avec un nombre d'abonnés très faible, les réseaux anciens fournissant encore la quasi-totalité des 127 000 abonnés actuellement recensés. La concurrence est rude *pour les chaînes bon marché* proposées aux foyers câblés : Sky Channel, Music Box, Children's Channel, etc. En Allemagne, les usagers et, par contrecoup, les investisseurs se font aussi tirer l'oreille. La Bundespost doit *financer de ses propres deniers* son réseau, alors qu'elle comptait pour moitié sur le privé.

Cette inertie du public était d'ailleurs prévisible. Les objections, qui insistaient sur le fait que la multiplication des canaux n'est pas synonyme de liberté de choix – moins que le magnétoscope, – *avaient simplement été* étouffées par le vacarme des intérêts. Pour voir en série des feuilletons américains – alors qu'on en a déjà un certain nombre sur les chaînes de service public – et des vidéoclips sur quelques chaines *musicales, cela vaut-il la peine de* s'abonner ? Quant à la publicité, doit-on compter sur elle pour jouer les bonnes fées de la programmation si le nombre des spectateurs, qui seul l'intéresse, n'y est pas ? Il semble que non.

La télévision, confidentielle pendant une dizaine d'années, n'a vraiment pris son essor *qu'au* moment où elle a eu quelque chose à montrer. Les promoteurs des nouveaux médias, des réseaux modernes et des industries culturelles semblent l'avoir oublié.

RÉGINE CHANIAC et SOPHIE BRUNET.
INA, Recherche prospective.

(1) Voir « Trois plans pour le câble », dans les *Dossiers de l'audiovisuel* nº 3, septembre-octobre 1985, INA et Documentation française.

هكذا من الأصل

TÉLÉCOM

Les enjeux des réseaux de l'an 2000

Le tout-numérique est en marche

LES télécommunications se sont développées autour des différents services utilisant des infrastructures communes, mais nécessitant le plus souvent des équipements distincts : télégraphe, télex, téléphone, transmission de données, etc. Chacun de ces services prenait en charge une catégorie bien définie d'informations, l'écrit, la voix, les données, sans qu'il soit vraiment possible de les associer.

Or les années 70 marquent une rupture dans cette évolution : une nouvelle catégorie d'information, l'information numérisée, qui est initialement celle de l'informatique, apparaît peu à peu comme un équivalent potentiel de toutes les autres formes d'information, et les progrès de la micro-électronique accroissent sans cesse les possibilités de conversion des différentes formes d'information en informations numériques.

Il devient peu à peu plus intéressant d'utiliser les technologies numériques en transmission longue distance, puis en commutation. Finit par se poser, au début des années 80, la question de la faisabilité et de l'utilité d'un réseau intégré numérique – le RNIS (1) – susceptible non seulement de rassembler la quasi-totalité des services existants, mais aussi de permettre l'introduction de nouveaux services : l'idée centrale du RNIS prenait corps. La numération progressive des réseaux téléphoniques conduisait par ailleurs à considérer le RNIS comme son prolongement naturel plutôt que comme un nouveau réseau.

Là s'arrête le consensus. Il n'est plus personne pour douter de l'avènement de la « connexité numérique » des réseaux de télécommunications. Mais les réflexions internationales engagées entre 1976 et 1984, si elles ont permis de faire progresser bon nombre de concepts, sont loin d'avoir résolu l'ensemble des questions soulevées par le RNIS.

De plus, l'ampleur des financements nécessaires pour numériser ce qui ne l'est pas encore dans les réseaux téléphoniques, à savoir les raccordements d'abonnés, et les étapes à retenir dans la prise en charge par le RNIS de débits numériques de plus en plus importants, permettant peu à peu d'évoluer d'un réseau « bande étroite » à un réseau « large bande », divisent évidemment les opérateurs, selon l'état actuel de la numérisation de leur réseau téléphonique et l'ampleur des réseaux spécialisés existants.

Une certaine déréglementation

Le RNIS de première génération tel qu'il commence à se définir offrira un accès de base à 144 Kbits/s répartis en trois canaux. Grâce à la définition de plusieurs niveaux d'interface et à l'introduction d'un nouveau mode de signalisation, l'abonné pourra utiliser simultanément différents services (associant voix et données), pourra disposer d'un accès unique et banalisé au réseau permettant d'y connecter des terminaux, bénéficiera d'une numérotation offrant un accès direct au terminal souhaité et accédera à des services beaucoup plus différenciés.

L'obtention de ce résultat nécessite un gros effort de normalisation, notamment pour la définition des interfaces entre le réseau et les terminaux d'abonnés. Mais la continuité numérique du réseau et l'intégration des services ne détermine plus de frontières nettes entre les opérateurs : l'équation à résoudre entre prestataires de services, exploitants de réseau, constructeurs d'équipement et usagers est particulièrement délicate.

Les exploitants de réseaux sont évidemment très concernés. Là où existe une certaine déréglementation, la pression est forte pour que les exploitants de réseaux locaux évoluent rapidement vers le RNIS, de façon à limiter au maximum le contournement par d'autres opérateurs recourant à des technologies nouvelles (faisceaux hertziens cellularisés, satellites, fibres optiques, etc.). Cette évolution est toutefois rendue difficile aux Etats-Unis par la réglementation en vigueur (Computer Inquiry II), qui leur interdisait jusqu'à une date récente de rendre certains services.

Ce que les exploitants de réseaux peuvent et doivent prendre en charge fait évidemment l'objet de discussions vives. Les Etats-Unis souhaiteraient que le réseau s'arrête aux locaux de l'usager, alors que l'Europe milite pour une prise en charge jusqu'aux terminaux, de façon à rendre l'offre de services la plus universelle possible.

Les gros usagers, ainsi que les constructeurs d'équipement, souhaitent limiter les marchés contrôlés par des administrations publique des télécommunications et préfèrent voir le développement de marchés « privés » les plus larges possible. Les usagers souhaitent un standard vraiment international et entendent garder la maîtrise de leurs équipements de façon à opérer la meilleure synergie entre eux. Les enjeux sont évidemment multiples et contradictoires.

Trois points méritent tout particulièrement d'être soulignés.

● **En matière de matériel,** l'enjeu le plus important concerne la prise en charge par les centraux téléphoniques des formalités de RNIS et leurs compatibilités avec les équipements terminaux. Le marché du RNIS est donc avant tout un défi posé aux constructeurs de ces centraux (*cf.* tableau).

● **En matière de services,** leur définition et leur tarification n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre. Un accord semble s'être formé sur la distinction à opérer entre les *services supports* (services de transmission de base) et les téléservices, qui répondent à un usage spécifique. Les premiers seuls devant être pris en compte par les exploitants de réseaux pour asseoir leur tarification. Mais pour le reste, comment partager les recettes entre les administrations et les sociétés de services ? La question du maintien de lignes spécialisées sur le RNIS ainsi que la tarification des gros débits conditionnent les évolutions réglementaires et commerciales du RNIS.

● **En matière de réseaux**, la demande pressante de services numériques qui existe dès aujourd'hui de la part des grandes entreprises, une clientèle marginale par son nombre mais importante par son budget de télécommunications, conduit à la mise en place de multiples réseaux numériques aux vocations très spécifiques. L'intérêt que conserve la commutation de paquets parallèlement à la commutation de circuits et leur convergence vraisemblable, l'évolution du RNIS bande étroite vers le large bande, l'introduction dans les réseaux d'abonnés de la fibre optique, la difficulté pratique de faire basculer le trafic d'un réseau sur un autre, forment autant de facteurs d'incertitude sur l'apparition d'un RNIS comme prolongement du réseau téléphonique.

La volonté politique est à cet égard importante, surtout si elle s'opère au niveau européen. Réunis dans un Groupe d'analyse et de prévision pour l'introduction coordonnée du RNIS dans la Communauté, les administrations des télécommunications des pays de la CEE ont rendu un rapport à la mi-1985, qui met l'accent sur le consensus qui existe implicitement entre pays européens, et propose des objectifs, un calendrier et des procédures qui allient prudence et réalisme. L'objectif : atteindre une masse critique de raccordement au RNIS de 5 % des abonnés téléphoniques de chaque pays (avec accès possible d'au moins 80 % des abonnés), de façon à développer un marché industriel suffisant.

Le calendrier : atteindre cet objectif en cinq ans après le début réel des investissements, prévu pour 1988, soit en 1993. Les procédures : remettre entre les mains de la conférence européenne des postes et télécommunications le soin de compléter les normes (notamment celles relatives au raccordement aux réseaux privés), préciser les téléservices et engager la coordination concrète à l'ensemble du Vieux Continent et pas seulement aux Douze.

Reste que le RNIS n'est encore qu'un ensemble de papiers. Les grands pays développés lancent des opérations pilotes. Ce que seront les réseaux européens de télécommunications à la fin du siècle reste encore aujourd'hui très difficile à déceler.

LAURENT GILLE
(IDATE).

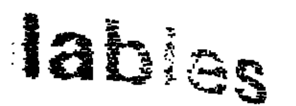
(1) Réseau numérique à intégration de services ; en anglais ISDN : Integrated Services Digital Network.

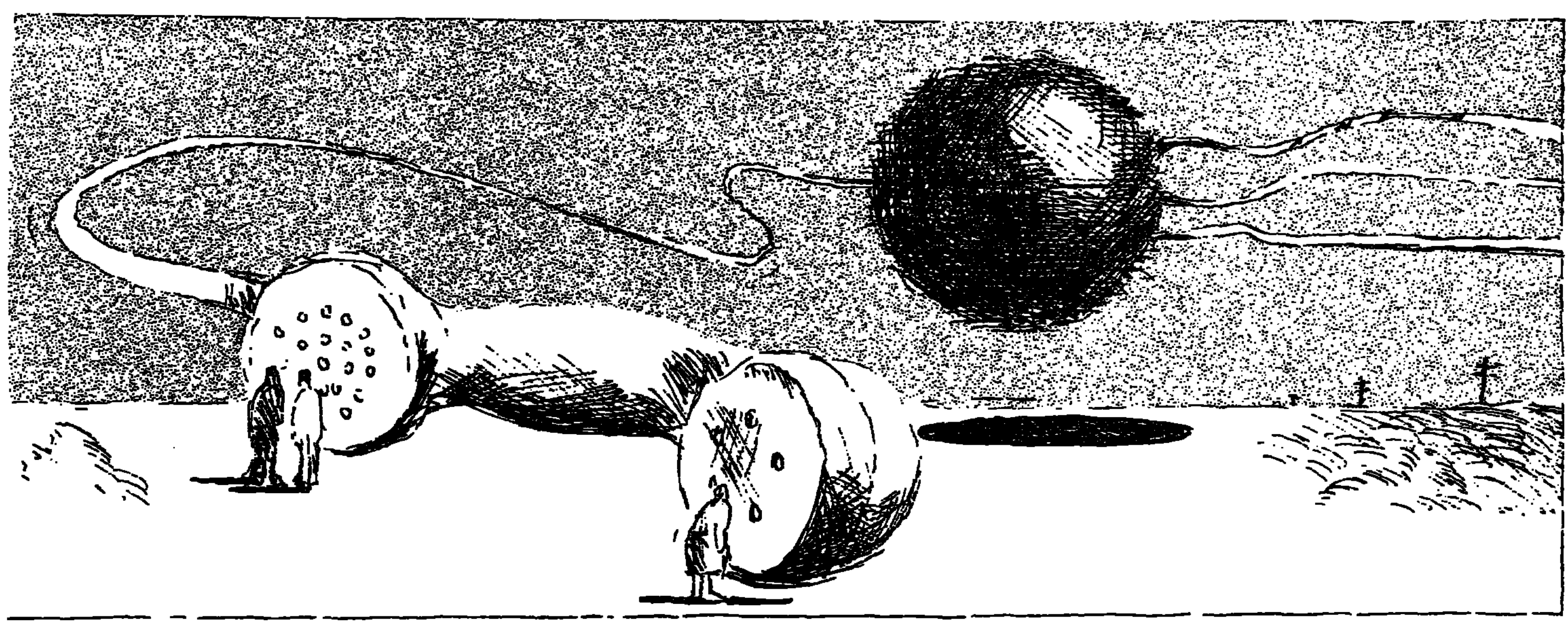
PART DE MARCHÉ EN COMMUTATION ELECTRONIQUE DES GRANDS CONSTRUCTEURS SUR LE MARCHÉ MONDIAL

Firmes	Pays	Système	Millions de lignes installées au 1-1-1985	Part de marché	Millions de lignes installées et en commande (1er sem. 1985)	Part de marché
ATT Technologies	Etats-Unis	ESS5	2,5	6 %	8 (e)	9,5 %
ITT	Etats-Unis	Système 12	1,2	3 %	10	12 %
Siemens	RFA	EWSD	0,6	1,5 %	4,3	5 %
Northern Telecom	Canada	DMS	10,5	25 %	16 (e)	19 %
Ericsson	Suède	AXE	6,2	14,5 %	12,4	14,5 %
Alcatel-Thomson	France	E10-MT	12,4	29,5 %	19,4	23 %
GTE	Etats-Unis	GTD 5	3,8	9 %	6,5 (e)	7,5 %
NEC Corp	Japon	NEAX 61	3,6	8,5 %	6,5 (e)	7,5 %
Autres			1,3	3 %	2	2 %
TOTAL			42	100 %	85	100 %

Les trois premiers partis dans la commutation temporelle (Alcatel, Northern Telecom et Ericsson qui détiennent aujourd'hui 69 % du parc installé) doivent faire face au retour des deux grands constructeurs américains (ITT et ATT), dont les matériels sont mieux adaptés aux caractéristiques du RNIS et des téléservices associés.

Les perspectives de modernisation de certains grands réseaux (Grande-Bretagne) et les mouvements déréglementaires sont de nature à favoriser certains outsiders et à ouvrir aux nouveaux venus les grands marchés, si des stratégies de spécialisation adéquates sont mises en œuvre.





Votre système informatique international est déjà prêt. Il suffit de décrocher le téléphone.

Votre entreprise est présente dans plusieurs pays.

International Business Services (IBS) peut vous aider à coordonner ses activités. IBS met à votre disposition son système informatique international pour le traitement de vos propres données.

Cette structure d'accueil utilise les ordinateurs IBM les plus récents, des logiciels simples d'emploi et des moyens de transmission rapides.

IBS vous aide à trouver une solution bien adaptée à vos problèmes de gestion et de communication internationales.

Une solution plus économique, plus rapide et plus simple que si vous aviez à en assurer vous-même l'installation et le fonctionnement.

Appelez IBS pour vous relier à notre système international et, très vite, vos filiales étrangères pourront se mettre sur la même longueur d'onde et disposer de la même information.

Vous pourrez ainsi mieux gérer vos activités, pays par pays, établissement par établissement.

Vous bénéficierez d'une meilleure coordination internationale au niveau du développement, de la fabrication et de la vente de vos produits.

Le contrôle des cash-flows sera plus précis.

L'enregistrement des commandes plus rapide.

La gestion des stocks et des ventes, la circulation des statistiques plus faciles.

La gestion et l'animation de vos réseaux de vente plus simples.

Vous pourrez mieux contrôler l'ensemble des informations nécessaires pour vous adapter aux fluctuations du marché, où que ce soit.

Des spécialistes IBM sont prêts à analyser vos besoins spécifiques et à vous proposer des solutions appropriées.

Pour vous aider à connecter votre système informatique national à notre système international de traitement.

De plus, tous vos collaborateurs, informaticiens ou non, pourront utiliser, entre autres logiciels, un langage interactif d'aide à la décision, disponible en seize langues, AS (Application System).

Il leur permettra, même dans un pays étranger, de travailler dans leur propre langue, de gagner un temps précieux et d'améliorer votre compétitivité internationale.

Ainsi, IBS vous aide à mieux communiquer, que ce soit en Europe, aux Etats-Unis, au Japon ou dans un grand centre d'affaires international.

Pour plus d'informations, il suffit de décrocher votre téléphone et d'appeler le Numéro Vert 05.27.11.87. (appel gratuit).

Nous sommes toujours à votre disposition.

Le service IBS est proposé par les Services de Télétraitement d'IBM France.

IBM

TÉLÉVISION

Le dédale juridique de l'espace européen

Les programmes doivent circuler librement. Mais une harmonisation des législations est nécessaire.

LA télévision sans frontière, rendue techniquement possible à l'échelle continentale et mondiale, devient un enjeu stratégique. Pour les Etats, en raison des menaces qu'elle fait peser sur les aspects juridiques, économiques et culturels de leur souveraineté. Pour les opérateurs, en quête de recettes marginales et de marchés. Pour l'Europe, qui y voit la chance, également en raison de la dimension du marché, de faire face à la concurrence des produits étrangers et de préserver de ce fait son identité culturelle.

Le récent accord sur la norme européenne de télévision « D 2 mac paquets » ne doit pas masquer le blocage dans lequel est enfermée l'ambition d'un espace télévisuel européen. Il témoigne de la nécessité de prendre en compte la dimension européenne et de la volonté de ne pas compromettre l'avenir. Mais cet avenir demeurera lointain à défaut d'une évolution profonde. Une prodigieuse bataille juridique est engagée, à la mesure des enjeux de la liberté de circulation des flux transfrontières. Au sein de la Communauté européenne, elle est déjà riche d'affrontements, notamment judiciaires et doctrinaux. Le désordre juridique actuel, dû à la diversité des législations nationales et au pragmatisme de la Cour de justice des Communautés européennes dans le traitement des conflits qui en résultent, révèle la nécessité de l'impulsion donnée par la Commission et le Parlement en faveur de l'émergence d'un ordre juridique de l'Europe de la communication et d'une politique communautaire des médias.

Cette bataille ne résulte pas d'un vide juridique, contrairement à ce qui est souvent pensé. Elle naît au contraire de la prétention de plusieurs ordres juridiques nationaux à régir les flux transfrontières : celui du pays d'émission et ceux des pays de réception. Trois solutions sont concevables pour traiter ce conflit de lois : soumettre l'émission soit à la loi du pays de réception, soit à celle du pays d'émission d'origine ou bien harmoniser les diverses législations. La diversité des législations des pays de réception empêche de retenir la première solution ; quant à la deuxième, elle créerait des disparités de situations difficilement admissibles entre opérateurs nationaux et étrangers.

L'évolution des techniques (câble et satellite) a fait évoluer la nature de la problématique. Tant que la distribution des signaux impose des relais terrestres, l'Etat sur le territoire duquel la réémission s'effectue peut exercer sa juridiction. Tel n'est plus le cas lorsque la réception est directe ou que le relais se situe à 36 000 kilomètres dans l'espace extra-atmosphérique. L'émission ou la réémission n'impliquant l'accomplissement d'aucun acte sur le territoire de l'Etat de réception, sa juridiction ne peut plus avoir de prise qu'au stade de la réception. Mais l'importance de l'enjeu industriel et économique que représente la multiplication *des antennes individuelles de* réception limite la possibilité d'une intervention restrictive de l'Etat à ce niveau, même sous couvert de normes techniques des antennes ; par exemple, la République fédérale d'Allemagne a dû y renoncer.

Les cadres législatifs explosent

Le contrôle de l'émission d'origine se révèle donc le seul moyen efficace. Mais il suppose l'existence d'accords entre Etats, aucun ne pouvant prétendre imposer sa loi à l'émetteur situé hors de son territoire. De tels accords sont concevables lorsque les intérêts sont identiques, comme ce fut le cas pour la répression des émissions de radio pirates en haute mer (1). Ils sont difficilement envisageables dans un marché de la communication internationalisée fortement concurrentiel et moins encore pour les seules émissions débordantes pour lesquelles les opérateurs pourront légitimement revendiquer la liberté d'action que leur confère leur loi nationale. Les Etats européens ont d'ailleurs d'ores et déjà admis cette nouvelle donnée en adoptant l'accord relatif aux satellites de *diffusion* directe, *dont* les *larges* zones de débordement imposent de fait une libre circulation des flux transfrontières (2).

Les cadres juridiques de la communauté internationale ont aussi évolué. Les Etats ont admis certains assouplissements au principe de territorialité. Des traités et conventions ont pour objet de favoriser la libre circulation des idées, donc des communications, notamment : la troisième « corbeille » de l'Acte final de la conférence d'Helsinki, l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. De tels accords ne peuvent cependant constituer un cadre opératoire soit en raison de leur force juridique ou du droit reconnu aux Etats signataires d'en restreindre les effets.

La logique de libre circulation du Marché commun, à l'édification duquel se sont engagés les Etats signataires du traité de *Rome, correspond, elle,* pleinement à la liberté des communications transfrontières aujourd'hui offertes par les techniques. C'est sur cette base que des opérateurs ont contesté la validité de dispositions législatives nationales qui leur étaient opposées, considérant qu'elles constituaient des entraves à la circulation des prestations de service et des marchandises dont la liberté était garantie par le traité de Rome.

La Cour de justice des Communautés européennes, saisie par voie de question préjudicielle notamment, engageait, à l'occasion de ces affaires, le processus d'élaboration du cadre juridique de l'espace européen de la communication audiovisuelle. Mais le pragmatisme dont elle allait faire preuve révélait la nécessité d'une initiative politique. Initiative que la Commission et le Parlement européen devaient prendre ultérieurement.

La fermeté de la Cour sur la compétence de la CEE en la matière — les émissions, y compris la publicité, sont une prestation de services et sont donc sou*mises au principe de libre* circulation — a en effet été tempérée par un grand pragmatisme dans la mise en œuvre au fond. Elle élaborera une nouvelle exception, purement prétorienne, à l'application du traité de Rome : l'exception à l'interdiction d'entraver la libre circulation pour cause d'intérêt général en raison de la disparité des législations nationales. Ainsi, les câblodistributeurs belges échouèrent-ils dans leur tentative de faire juger que l'interdiction de la publicité télévisée en Belgique, en tant qu'entrave à la libre circulation des programmes étrangers, ne pouvait leur être opposée (arrêt *Debauve du 18 mars 1980*).

Créer un marché communautaire

La Cour a donc décidé qu'une disposition législative nationale, bien que constituant une entrave, ne viole pas le traité de Rome en l'état de la disparité des législations des pays membres. Trois conditions sont cependant posées : la disposition ne doit pas être discriminatoire, c'est-à-dire qu'elle doit s'appliquer sans distinction en ce qui concerne l'origine, nationale ou étrangère, ou la nationalité du prestataire ou le lieu de son établissement ; elle doit poursuivre un but d'intérêt général ; son effet doit être proportionné au but poursuivi.

Cette position a été consacrée dans plusieurs décisions et tout récemment développée dans l'arrêt relatif au dispositif français organisant la hiérarchie des modes d'exploitation des films cinématographiques, notamment par vidéo-cassette : il... « *aboutit incontestablement à entraver les importations mais n'a pas pour objet de régir les courants intracommunautaires ni pour effet de favoriser la production nationale...* » (« Cinéthèque et Château », 11-7-1985). En revanche, une disposition de caractère discriminatoire, même indirectement par « effet équivalent » ou « à rebours », est censurée. Ce qu'illustre la condamnation de la France par un arrêt du 10 juillet 1980 relatif à la législation sur la publicité des boissons alcoolisées.

Le réalisme « juridique » de la Cour la conduisant à admettre les entraves à la libre circulation résultant des disparités de législations, reportait à une échéance lointaine l'établissement de l'espace télévisuel européen. Ces *disparités sont en effet en nombre* et en importance suffisantes pour bloquer les flux intracommunautaires.

Le régime de la publicité télévisée est l'une des sources de blocage parmi les plus importantes. Lorsque la publicité n'est pas interdite de façon générale, elle peut l'être temporairement, selon les jours ou les heures, par exemple le dimanche en Allemagne et aux Pays-Bas. Le volume autorisé varie dans des proportions sensibles d'un pays à l'autre : de 5 à 20 % du temps d'antenne quotidien ; tout comme la durée des messages : maxima de soixante secondes à trois minutes ; et la durée des écrans : maxima de quatre-vingts secondes à dix minutes. L'interruption des programmes est interdite dans certains pays, autorisée ou admise sous certaines conditions dans d'autres. Il en est de même du parrainage. Selon les pays, certains secteurs d'activité ne sont pas ouverts à la publicité ou font l'objet d'une stricte réglementation.

Les différences de législation se manifestent notamment dans deux autres domaines, outre le droit d'auteur et les droits voisins. Il s'agit de l'ordre public (sécurité, mœurs...) et de la protection des personnes (vie privée, droit de réponse...). Domaines particulièrement importants par leur nature même et en raison de la possibilité que les Etats tirent du traité de pouvoir se soustraire à leurs obligations communautaires pour des motifs de cette nature. Doivent être encore signalées les différences de conditions de programmation des films cinématographiques, qui constituent un enjeu très sensible.

Le blocage juridique, résultant des *disparités et de la jurisprudence* de la Cour, imposait une initiative politique. Le Parlement européen allait la prendre, dans une résolution du 12 mars 1982, sur la mise en œuvre d'une politique européenne des médias. Puis la Commission présentait un rapport dont la deuxième partie est plus connue sous le nom de Livre vert. Tout récemment, par une résolution adoptée le 15 octobre 1985, le Parlement se prononçait sur un règlement-cadre établissant une politique européenne des médias sur la base du Livre vert. Deux lignes-forces se dégagent de la réflexion et des positions des institutions communautaires : le devoir de créer un marché interne de la communication télévisuelle et la nécessité d'agir pour protéger et développer ce marché.

Si la logique du Marché commun peut s'appliquer pleinement (la communication télévisuelle constituant une prestation de services et devant comme telle bénéficier de la liberté de circulation), *il en résulte que l'émission*, légalement effectuée sur le territoire d'origine, doit pouvoir être proposée à la réception dans les autres Etats membres, « *sans que les autorités de ceux-ci ne puissent s'interposer... sans que les autorités intérieures ne puissent intervenir...* » (17a, c de la résolution). La radiodiffusion directe comme la radiodiffusion indirecte, par satellite ou par câble, obéirait à ce *principe*, qui interdit donc à l'Etat de réception ou de relayage d'appliquer son ordre juridique.

Cependant, ce principe ne peut devenir effectif que si une action d'harmonisation des droits nationaux est entreprise. La Commission et le Parlement ont tiré les conclusions de la jurisprudence de la Cour. Une telle harmonisation implique l'adoption d'une directive (3) dans quatre domaines principaux : la publicité, la protection de la personne, le droit de réponse et le droit d'auteur. Ces points seront discutés par le conseil des ministres de la CEE. Les enjeux — notamment en matière de publicité et de droit d'auteur — sont considérables.

La libre circulation des flux transnationaux *intra-communautaires* est apparue alors comme une condition nécessaire mais non suffisante au regard du but du traité de Rome et face à la concurrence internationale des programmes. L'espace télévisuel européen appelle une politique communautaire. La reconnaissance d'une telle nécessité par le Parlement, à une très forte majorité (158 contre 24), tranche dans le débat général sur la dérégulation de la communication. Le contenu des propositions révèle en effet que le rôle régulateur du marché est considéré comme insuffisant dans ce secteur.

Le dispositif proposé est comparable à celui déjà adopté en France : quota de films réalisés dans la Communauté (50 %), quota de dépenses de programmation affectées à la coproduction européenne, hiérarchie des modes d'exploitation des films cinématographiques (salle, télévision, vidéo-cassette), création d'un fonds communautaire de soutien à la production de programmes européens. En outre, afin de favoriser l'intégration politique européenne, le Parlement propose la création d'un programme de télévision européen multilingue, dont la responsabilité serait confiée à une rédaction indépendante dans le cadre d'un organisme européen. Cet organisme comprendrait des représentants des institutions communautaires et des secteurs professionnels et sociaux.

Une étape décisive

Les propositions de la Commis*sion et du Parlement marquent* une étape décisive. Leur mise en œuvre engagera un processus de portée considérable. Car, mise en mouvement, la logique du marché commun impliquera d'appliquer un traitement communautaire à de nombreux autres aspects que ceux relatifs à la gestion des programmes de télévision. La création d'un marché interne homogène impose que toutes dispositions susceptibles de provoquer une discrimination, ou une simple distorsion, dans les échanges intracommunautaires devront être supprimées. La récente condamnation du régime français des aides à la presse écrite en témoigne. Ainsi, il sera inévitable d'examiner, dans cette logique, des questions telles que la place faite au service public et les conditions de son fonctionnement, notamment financier, la fiscalité, le statut des entreprises de communication, en particulier au regard des règles de la concurrence.

L'interdépendance des médias, la multifonctionnalité des techniques de communication, le développement des activités multimédias, le prodigieux essor des services électroniques d'information, devraient conduire à n'aborder la télévision prise isolément qu'avec précaution et inciter à *une approche, juridique et économique*, globale de la communication. La crainte d'un marché européen bâti sur les décombres des marchés nationaux incite à une démarche prudente. Mais l'inac*tion n'apporterait que la sécurité* provisoire de barrières juridiques illusoires, à peine l'euphorie de l'anesthésie.

La politique vigoureuse menée par la France lui donne les atouts d'une autre ambition, pour elle-même et pour l'Europe, mais sur la base d'une charte et d'un véritable plan européen de la communication. S'y inscriraient, comme éléments d'un tout stratégique et cohérent, les mesures partielles aujourd'hui envisagées au niveau communautaire, ainsi que chacune des politiques nationales.

JEAN MARTIN,
avocat à la cour
chargé d'enseignement
à l'université de Paris-Dauphine.

(1) 1965 dans le cadre du Conseil de l'Europe.

(2) WARC, 1977.

(3) Acte juridique décidé par le Conseil. Il lie les Etats membres quant au résultat à atteindre, mais leur laisse le choix de la forme et des moyens (a. 189, traité CEE).

هكذا من الأصل

RADIO-TÉLÉPHONE

La révolution du « cellulaire »

Une nouvelle technique va mettre le téléphone mobile à la portée de tous

LES radiotéléphones mobiles ont vu le jour voici plusieurs dizaines d'années. Mais, très rapidement, les réseaux conventionnels ont été saturés, et un coût élevé en a fortement limité la demande. Il faut attendre le début des années 80 pour que le concept de réseaux cellulaires introduise un point d'inflexion dans le développement de la radiotéléphonie mobile.

Mise en place au départ dans les pays scandinaves, aux Etats-Unis et au Japon, cette technologie est aujourd'hui exploitée ou sur le point de l'être par une vingtaine de nations. Le principe consiste à découper le territoire en cellules de petites dimensions (de 1 km à 30 km de rayon selon que l'on se trouve en zone urbaine ou rurale), chacune étant contrôlée par un émetteur relais ; ceux-ci sont eux-mêmes gérés par un autocommutateur. La capacité des réseaux cellulaires est très largement supérieure à celles des systèmes traditionnels, car une fréquence n'est plus affectée en permanence à un usager, mais elle lui est allouée seulement pour la durée de ses communications. De plus, l'architecture cellulaire permet de mobiliser les mêmes fréquences sur des relais différents.

Cette « révolution » des ondes radioélectriques a été perçue très rapidement par les industriels, qui y voient l'ouverture de nouveaux marchés. Les études prévoient en effet des revenus de 3 à 4 milliards de dollars, uniquement pour le marché américain, en 1990, qui drainerait à lui seul 60 % du marché mondial, avec une population estimée à 1,6 million d'usagers. En Europe, ce sont 1 million d'abonnés qui sont attendus à cette date.

Ainsi, sur le marché américain, la FCC (Federal Communication Commission) a été submergée par le flot de demandes de constructeurs (194 demandes pour les 30 premiers marchés et 5 200 demandes pour les 90 suivants), si bien qu'elle a dû instaurer un système de tirage au sort ! Des normes strictes permettront, d'ici à la fin de la décennie, à un usager de pouvoir utiliser son radiotéléphone quel que soit l'Etat dans lequel il se trouvera. Par contre, en Europe, chaque pays a opté – pour l'instant – pour des systèmes cellulaires analogiques incompatibles entre eux, malgré les recommandations de la CEPT (Conférence européenne des postes et télécommunications).

Après le « forcing » de LM Ericsson pour voir son système NMT 450 adopté en tant que norme européenne, l'échec d'un pôle européen a été mis en évidence par le choix britannique pour le système TACS (dérivé de l'AMPS d'ATT) puis par l'accord avorté entre la France et la RFA pour un système commun (la France développant Radiocom 2000 et la RFA C 450 MHz). Les industriels ont joué un rôle moteur dans cette série d'échecs, l'état de développement de chaque système proposé ne pouvant s'allier avec les prétentions industrielles de chacun. Situation d'autant plus embarrassante que les résultats de l'introduction cellulaire dans les pays scandinaves dépassaient les prévisions les plus optimistes.

Ainsi, les prévisions (1) émises dès 1983 et 1984, apparaissent de plus en plus réalistes.

	1984	1990
RFA	15 000	330 000
France	–	130 000
Royaume-Uni	–	250 000
Italie	–	45 000
Scandinavie	55 000	250 000
Europe	70 000	1 000 000

Mais les systèmes cellulaires analogiques aujourd'hui en présence seront eux aussi rapidement limités dans leur capacité et leurs fonctionnalités. Au sein de la CEPT, le groupe spécial « mobile » travaille depuis plusieurs années à la définition d'un système numérique cellulaire à 900 MHz, dont les objectifs sont de définir les caractéristiques techniques pour les industriels, en vue d'un développement industriel dès 1986. Ce sera le premier système cellulaire compatible en Europe. Parmi les quatre consortiums retenus, on notera un groupe comprenant les français SAT et Alcatel Thomson, les allemands AEG et SEL, l'italien Italtel.

Ce sont aussi tous les produits à valeur ajoutée qui seront disponibles, et, plus que la parole, la transmission de données. La très vive concurrence qui règne sur le marché des terminaux mobiles aura pour effet une baisse drastique des coûts. Si, d'ici la fin de la décennie, le marché potentiel apparaît principalement dans le secteur professionnel, la standardisation attendue dès le début des années 90 devrait mettre le radiotéléphone à la portée de tous.

ALAIN VEYRET.
IDATE

(1) Selon Arthur D. Little et Frost et Sullivan.

RÉSEAUX

Les « téléports » au service des technopoles

La concentration de moyens sophistiqués de communication est un atout pour le développement industriel

LE néologisme « téléport » est né d'un ambitieux projet réunissant, au départ, la ville de New-York, l'autorité portuaire, Merrill Lynch et la Western Union : il s'agit – l'opération est en cours – de combiner la construction, sur une île au large de Manhattan et à l'abri des brouillages radio, d'une station d'émission-réception satellites (domestiques et Intelsat), d'un parc de bureaux High Tech et d'un réseau en fibre optique assurant la desserte de Manhattan.

Amorcée par ce projet, la croissance du nombre de téléports aux Etats-Unis n'a cessé de s'affirmer : plus de vingt existent ou sont en construction. Les facteurs qui y contribuent sont de différents ordres :

– la forte demande apparue en matière de communication par satellite, liée en particulier aux conséquences de la déréglementation des télécommunications ;
– la possibilité – du côté des opérateurs de satellites – de canaliser la demande en regroupant la clientèle sur un site, minimisant les difficultés et les coûts de raccordement ;
– les économies d'échelle résultant du partage par plusieurs entreprises de moyens sophistiqués de télécommunications (antenne, mais aussi interfaces réseaux, modem, PABX, courrier électronique, visioconférence, télésurveillance, etc).

A ces facteurs s'ajoute l'intérêt qu'ont vu certains promoteurs immobiliers à valoriser leurs opérations dans des zones parfois excentrées, en prééquipant, en moyens de télécommunications, les surfaces de bureaux offertes.

Si la notion de téléport renvoie outre-Atlantique à des opérations de taille et de caractéristiques très variées, sa diffusion à travers le monde (une association a récemment été créée : la World Teleport Association), n'a fait qu'élargir les cas d'espèce. Une première présentation, en octobre à Bruxelles, des principaux projets de téléports européens, illustrait parfaitement l'élasticité de ce label. Pour des raisons historiques, géographiques et réglementaires, la communication par satellite ne joue pas dans nos pays le même rôle qu'en Amérique du Nord. En ce sens, la notion de téléport ne peut pas être essentiellement centrée sur la mise en œuvre d'une plate-forme de stations émission/réception de satellites. Mais surtout, excepté en Grande-Bretagne, le monopole des PTT européens interdit l'initiative privée dans la construction et l'exploitation d'un réseau, et encadre soigneusement tout ce qui pourrait s'apparenter à de la sous-traitance de services.

Londres en pointe

Pour autant, un grand nombre de projets de téléports sont annoncés sur notre continent, particulièrement dans les grands ports du Nord. Le projet le plus avancé, et qui se calque le plus sur l'exemple nord-américain, est sans doute le projet de la London Dockland Development Corporation : « The Teleport London Docklands ». Il se fonde sur une vaste opération de restructuration de toute une zone d'activité portuaire, en déshérence, sur la nécessité de décongestionner la City et sur la nouvelle donne que constituent l'apparition de Mercury, société concurrente de British Telecom, et la privatisation de cette dernière.

L'essentiel des services proposés par ces deux compagnies aux entreprises (1) vise les marchés de la transmission vidéo en direction des réseaux câblés d'Europe et les transmissions numériques sur l'Atlantique nord. Des liaisons SHF et un réseau en fibre optique assurent la desserte de la City.

Beaucoup moins avancés et beaucoup plus spécialisés sur la gestion du trafic maritime et du fret sont les projets d'Amsterdam, de Rotterdam ou d'Anvers, qui associent tous les PTT.

Et en France ? Si aucune de nos villes n'était représentée à Bruxelles, plusieurs projets ont été avancés. La vague des « technopoles », l'engagement du plan-câble avec la réalisation des premiers réseaux en fibre optique, la mise en œuvre des stations terrestres du réseau satellite Télécom 1 et la perspective du RNIS (réseau numérique à intégration de services) apparaissent comme des opportunités complémentaires pour une réflexion dans ce sens des collectivités, des aménageurs, des gestionnaires immobiliers, des fournisseurs d'équipements et des services. Pour les PTT, le prééquipement d'une zone, le partage des moyens – y compris avec l'intervention d'un opérateur intermédiaire – peut être un moyen efficace pour pallier le handicap que représente le sous-investissement de nos entreprises en outils évolués de communication.

C'est dans ce contexte que l'IDATE et le CERAM (2) ont mis au point pour le parc de Sophia-Antipolis une statégie de développement qui se concrétise aujourd'hui par le premier réseau en fibre optique professionnel d'Europe. C'est aussi dans cette voie, en mettant l'accent sur la visiophonie, qu'une expérience se prépare à la Défense, tandis qu'à Montpellier, à Rennes, à Metz ou à Bordeaux on réfléchit sur les réseaux et services de télécommunications qui pourraient être offerts aux nouveaux parcs scientifiques et techniques.

YVES GASSOT.
IDATE

★ Une étude en souscription intitulée « Téléport » : état des lieux, perpectives et opportunités, est en cours de réalisation à l'IDATE.

(1) Appartenant aux secteurs des finances, de la recherche, de l'informatique et des médias (*The Daily Telegraph, The Guardian, The Times...*).

(2) Centre d'enseignement et de recherche appliqués au management.

CINÉMA

Une industrie en danger

Étendre à l'Europe une réglementation « à la française »

LA production cinématographique ne saurait exister sans l'exploitation en salles, qui assure aux œuvres leur notoriété et l'essentiel de leurs recettes. Il est beaucoup question, en ce moment, des nouvelles difficultés du cinéma français, mais n'est-il pas miraculeux que nos théâtres cinématographiques enregistrent encore 170 millions d'entrées annuelles payantes, alors que la télévision publique offre quasi gratuitement – et à domicile – quatre cent quatre-vingts films par an à cinquante millions de Français ? De plus, deux millions de foyers équipés de magnétoscopes peuvent copier gratuitement les films ainsi diffusés et se constituer une cinémathèque familiale pour le seul prix d'achat des supports vierges.

En outre, dès leur sortie en salles, des films sont offerts en cassettes, par des pirates. Quelle industrie pourrait survivre à un tel traitement !

D'où la nécessité de fixer quelques frontières à ce « domaine public » envahissant, afin de limiter autant que possible ses effets dévastateurs et d'éviter la disparition de l'exploitation et partant, de la production cinématographique. La France est dans le peloton de tête des pays qui luttent contre la piraterie des œuvres audiovisuelles. De plus, pour atténuer les effets de la concurrence qu'elles font aux salles, les chaînes de télévision publiques françaises ont bien voulu jouer la carte d'une régulation.

Ces règles portent à la fois sur un délai de protection, sur un quota en faveur des films français et d'origine communautaire et sur la diffusion des films en dehors des jours et des heures les plus favorables à la fréquentation des salles. Les chaînes se sont parfaitement adaptées à ces règles et n'ont pas perdu pour autant l'audience des téléspectateurs. Grâce à ces mesures, appliquées conjointement avec une politique d'investissements dans la production des films, la modernisation de la distribution et la rénovation du parc des salles, la chute – normale – de la fréquentation des salles a été moins forte en France que dans la plupart des pays voisins.

La courbe des entrées annuelles, partie de 435 millions en 1957, est tombée à 170 millions dans les années 70. Elle est remontée à 200 millions en 1982, pour redescendre probablement à 170 millions en 1985. La baisse actuelle coïncide avec l'apparition des nouveaux médias de la communication à domicile, qui s'adressent au cinéphile, en lui offrant des films plus récents que la télévision publique, pour une dépense nettement inférieure à celle de la sortie en salles.

De toute évidence, le cinéphile qui voit chez lui sept ou huit films par semaine sur TF1, A2, FR3 ou Canal Plus et loue, en plus, quelques cassettes pour son week-end, va moins souvent au cinéma. De ce fait, le succès en salles se polarise, de plus en plus, sur quelques films-événements, dont la sortie, parmi six cents autres, est une fête. En revanche, des centaines et des centaines de films font une apparition éphémère en salles et ruinent leur producteur et leur distributeur ; non dépourvus de qualité et de charme, ils feront, un soir, le bonheur de plusieurs millions de téléspectateurs, mais le producteur ne touchera que quelques centimes par personne, ce qui sera très loin de compenser ses pertes.

L'exemple italien

Et cela ne fait que commencer ! Demain, les canaux de diffusion vont se multiplier à l'infini. D'ores et déjà, Canal Plus a également accepté des règles concernant le délai, la grille ainsi que les quotas français et communautaires, en tenant compte, toutefois, du handicap du péage. Un décret de janvier 1985 applique la régulation aux entreprises de câble. Quant à la diffusion en vidéo, elle est soumise à un délai dont la compatibilité avec le traité de Rome a été reconnue en juillet 1985, par la Cour de justice des Communautés européennes.

La régulation doit être fermement maintenue avec l'arrivée des nouveaux médias, comme le premier ministre l'a formellement promis dans une lettre du 4 février 1985. C'est une nécessité ; nous en avons la preuve par neuf: On n'en finirait pas de citer les déclarations politiques de ces dernières années concernant l'exemple italien : les entrées annuelles dans les salles de la Péninsule étaient encore de 550 millions en 1970. En quelques années, ce nombre est tombé à 150 millions, à cause de la dérégulation qui a accompagné l'explosion de la télévision privée.

La situation est encore plus grave en Grande-Bretagne (1 150 millions d'entrées il y a vingt ans, 40 millions aujourd'hui) et en RFA (800 millions d'entrées avant la télévision, 120 millions aujourd'hui).

Au moment où les nouvelles techniques sont appelées à faire passer, peu à peu, la zone de réception des émissions de l'échelle nationale à l'échelle continentale, il est hautement souhaitable d'harmoniser les relations cinéma-nouveaux médias sur le plan européen, pour ne pas importer chez nous l'anarchie qui ruine nos voisins et tenter d'aider ces derniers à redresser leur situation. Il faut aussi une coopération internationale pour lutter contre la piraterie qui se joue des frontières. Un Etat qui la laisse prospérer ne porte pas seulement préjudice à lui-même, mais aussi à la communauté internationale.

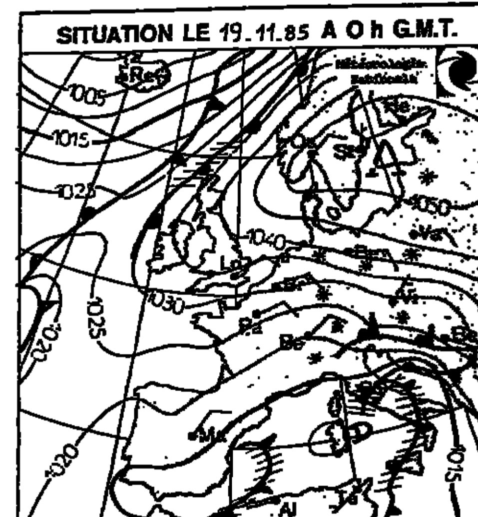
L'enjeu est capital : c'est pour chaque pays le maintien de sa principale industrie culturelle, du plein emploi de ses auteurs, interprètes, techniciens et collaborateurs de toutes les branches du cinéma ; c'est aussi le maintien de son identité nationale. Des motions et des projets de recommandation, voire de directives, sont en cours d'élaboration dans le cadre de la Commission des Communautés, du Parlement européen et du Conseil de l'Europe. Le Bureau de liaison européen du cinéma (BLEC), qui groupe les organisations professionnelles internationales du cinéma, a entamé des conversations à ce sujet avec l'Union européenne de radiodiffusion (UER).

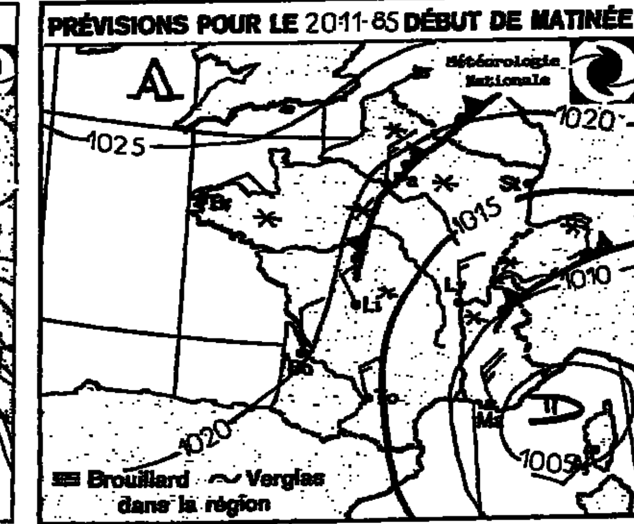
Rappelons cette déclaration de M. Jack Lang, en mai 1985, à Cannes, au colloque organisé par le BLEC, en présence du commissaire européen pour la culture, M. Ripa di Meana : « *Si rien ne change dans les mois à venir, le cinéma sera mort en Europe, avant d'avoir atteint son centenaire.* »

GILBERT GRÉGOIRE,
président adjoint
de la Fédération nationale
des distributeurs de films (FNDF)
et de la Fédération internationale
des associations
de distributeurs de films (FIAD).

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le mardi 19 novembre à 0 heure et le mercredi 20 novembre à 24 heures.

La dépression méditerranéenne se maintient vers la Corse, autour circulation perturbée d'un flux de Nord-Est froid et neigeux sur la France.

Mercredi : Temps gris brumeux avec des chutes de neige éparses le matin en toutes régions. Le vent de nord-est soufflera fort sur la moitié est du pays. Les chutes de neige seront plus fréquentes et plus abondantes sur les Alpes, le Jura, les Vosges ainsi que les régions proches des frontières du nord-est.

Températures assez basses le matin, –3 à –5 degrés sur la majeure partie du pays, –1 à –3 degrés sur la côte atlantique. Dans la journée sur les Pyrénées, l'Aquitaine, le Limousin, l'Auvergne et le Roussillon, temps gris mais peu de neige. Partout ailleurs, ciel couvert et chutes de neige irrégulières mais ponctuellement assez fortes sur la moitié nord-est et surtout en montagne.

Toujours un vent de nord-est assez fort soufflant en rafales et pouvant former des congères. Les routes seront glissantes. Les températures resteront presque partout à zéro ou en dessous.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 18 novembre, le second, le minimum de la nuit du 18 novembre au 19 novembre) : Ajaccio, 16 et 9 degrés ; Biarritz, 10 et 0 ; Bordeaux, 3 et –4 ; Bréhat, 10 et 4 ; Brest, 9 et 3 ; Cannes, 12 et 6 ; Cherbourg, 7 et 1 ; Clermont-Ferrand, –2 et –4 ; Dijon, 1 et –3 ; Dinard, 7 et 0 ; Embrun, 7 et –2 ; Grenoble-St-M.-H., 2 et –1 ; Grenoble-St-Geoirs, 2 et – 3 ; La Rochelle, 3 et –2 ; Lille, 2 et – 4 ; Limoges, –2 et – 5 ; Lorient, 9 et –1 ; Lyon, 0 et – 2 ; Marseille-Marignane, 8 et 2 ; Menton, 9 et 5 ; Nancy, 2 et – 5 ; Nantes, 5 et –1 ; Nice, 12 et 5 ; Nice-Ville, 13 (N.C.) ; Paris-Montsouris, 3 et – 2 ; Paris-Orly, 2 et – 3 ; Pau, 6 et –1 ; Perpignan, 10 et 2 ; Rennes, 6 et –1 ; Rouen, 1 et – 3 ; Saint-Etienne, –2 et – 4 ; Strasbourg, 1 et –4 ; Toulouse, 4 et –1 ; Tours, 1 et –2.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 17 et 9 ; Genève, –1 et – 3 ; Lisbonne, 17 et 9 ; Londres, 6 et 2 ; Madrid, 13 et 1 ; Rome, 11 et 5 ; Stockholm, 1 et – 7.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

EN BREF

COLLOQUES

LES CHANTIERS VOLONTAIRES DE TRAVAIL COTRAVAUX, l'organisme de gestion pour le travail volontaire des jeunes, organise à Besançon (Doubs) du 21 au 23 novembre un colloque intitulé *« une proposition de travail différent pour un développement solidaire »* avec le concours de la municipalité et du ministère de la jeunesse et des sports. Trois thèmes seront abordés lors de tables rondes : le travail volontaire et le développement personnel, le travail volontaire et le changement social, le travail volontaire et le développement économique.

★ **Colloque des chantiers de travail volontaire. Secrétariat technique, 20, rue de Montrapon, 25000 BESANÇON. Tél. : 81-80-21-45. Prix forfaitaire de participation (repas compris) : 250 F.**

ÉDUCATION POPULAIRE

FORUM. – Le marketing associatif et la promotion des centres de vacances et de loisirs seront au centre des débats du forum organisé à Marseille, les 22 et 23 novembre, par la Fédération Léo-Lagrange. Le publiciste Jacques Séguéla et Franck Sérusclat, sénateur et maire de Saint-Fons, animeront chacun une table ronde sur ce thème.

★ **Renseignements : Serge Bartolini, Forum CVL, 67, la Canebière, 13001 Marseille. Tél. : 91-91-91-50.**

GUIDE

PERSONNES EN DÉTRESSE. – Dans le cadre du nouveau plan d'urgence mis en œuvre pour renforcer la lutte contre la « précarité » (conseil des ministres du 30 octobre), la préfecture de l'Ile-de-France et l'observatoire régional de santé viennent de publier un « Guide pratique des centres d'hébergement pour personnes en difficulté ».

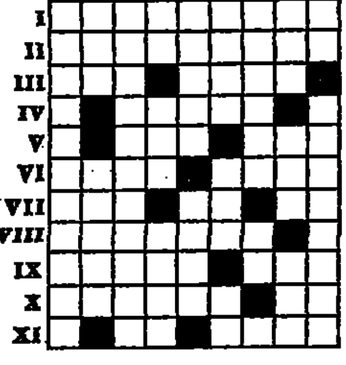
Cette brochure répertorie les centres accueillant les adultes (exclusivement) selon le sexe, l'âge, les problèmes (toxicomanie, prostitution, contrôle judiciaire, maladie mentale, sans domicile ni ressources). Ces centres sont classés par arrondissement pour Paris, par département et par commune pour le reste de la région. Les services – éventuellement – offerts pour favoriser la réadaptation sociale et professionnelle sont également mentionnés. Ce guide peut être obtenu gratuitement dans toutes les préfectures des départements de la région Ile-de-France.

TROISIÈME AGE

VERMEILLEUSEMENT VOTRE. – Le secrétariat d'Etat chargé des retraités et des personnes âgées vient de publier, en collaboration avec le ministère du tourisme et l'Agence nationale pour l'information touristique, un guide des *Vermeilleuses vacances* regroupant quatre cents adresses d'établissements et circuits conseillés. Critères retenus : port des bagages, permanence téléphonique, accessibilité, régime à la demande et assistance médicale si besoin. Ce fascicule est gratuit. On peut se le procurer en écrivant à l'ANIT, 8, avenue de l'Opéra, ou au secrétariat d'Etat chargé des retraités et des personnes âgées, 40, rue de Bac 75007 Paris. D'autre part, le *« téléphone vermeil »* 45-49-45-49, accessible 24 heures sur 24, vient d'être mis en place. Il informe sur toutes les nouvelles mesures prises en faveur des personnes âgées et est actualisé les 1er et 15 de chaque mois.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 4100



HORIZONTALEMENT

I. Etat dans lequel la force de frappe ne joue aucun rôle. – II. Auteurs de frivolités. – III. Agent de liaison dans les « lignes » ou sur la route. Rapide quand elle est grande. – IV. Pour le chimiste ou le chicanier. – V. Deux verres lui suffisent généralement quand elle est altérée. Ceux qui s'intéressent à sa manche se méfient de ses trous. – VI. Témoin des confidences sur l'oreiller. Demi-jour ou région très ensoleillée. – VII. Grecque. Réserve ou néantise. Font partie de la compagnie. – VIII. Pour ses membres, l'intérêt est capital. – IX. Prend un double sens quand sa trajectoire est défavorable. Ecueil. – X. Marilyn ou Marlène. Bave de crapaud. – XI. Négation. Abattu par de nombreux coups de canons.

VERTICALEMENT

1. Leur planning est contrarié quand leurs projets restent en plan. – 2. Joua sur les couleurs. De quoi fendre le cœur. – 3. Auto, moto, ou tout autre moyen de communication rapide. – 4. Note. Peine. Utilisa pour partir un véhicule pétant les flammes. – 5. Plante tropicale volubile. Sur l'Oka. – 6. Irlandaise ou Américaine, selon le sens. Personnel. Préposition. – 7. Appuyai lourdement. Préposition. – 8. Ne fait plus fureur. Haut lieu d'élection. Le palais des illusions. – 9. Préposition. Sert de modèle.

Solution du problème nº 4099

Horizontalement

I. Aigles. Mi. – II. Smillages. – III. TP. Azur. – IV. Rogne-pied. – V. Os. Ovo. Ay. – VI. Le. Sium. – VII. Ore. Edita. – VIII. Verre. – IX. Upas. Ovni. – X. Eu. Virée. – XI. Saumurés.

Verticalement

1. Astrologues. – 2. Imposer. Pua. – 3. GI. Eva. – 4. Llanos. Es. – 5. Elzevier. Vu. – 6. Saupoudroir. – 7. Gri. Mièvre. – 8. Me. Ea. Nés. – 9. Isodynamie.

GUY BROUTY.

AUTOMOBILE

BMW : trois nouveautés pour la série 3

Trois ans après le lancement de la nouvelle formule, BMW relance l'intérêt autour de la série 3 avec la présentation de ses nouveaux modèles. La voiture, qui se vend bien – 670 000 unités produites depuis 1982, 300 000 depuis le début 1985 – avait le désavantage de ne pas offrir une gamme complète avec l'absence notoire d'une version Diesel et, dans une bien moindre mesure, d'une 4 × 4. Ces manques sont aujourd'hui réparés avec les 3.24 D, 3.25 i et 3.25 4 × 4.

Ce n'est pas du côté de l'esthétique ni des équipements intérieurs qu'il faut chercher la nouveauté : la firme de Munich a tenu à conserver l'image d'une voiture raisonnable qui « ratisse » large, du père de famille au sportif. Donc, pas de fioritures inutiles ne serait-ce que pour améliorer une aérodynamique médiocre (CX : 0,69) ou pour embellir un « look » d'une sobriété intemporelle.

● **La 3.24 Diesel.** – BMW arrive tardivement sur le marché des Diesel de cette catégorie, et l'évolution des ventes outre-Rhin montre qu'il était temps : + 48 % au premier semestre 1985. Un tel résultat s'explique, entre autres raisons, par la sensibilité croissante du public pour les problèmes de pollution en RFA, le Diesel apparaissant comme un substitut aux voitures à pot catalytique.

● **La 3D.** – Exclusivement présentée en version quatres portes, elle est propulsée par un six cylindres en ligne, dérivé du moteur de la 524 TD. Mais BMW n'a pas cru bon de lui adjoindre un turbocompresseur, ce qui, pour une marque qui a une réputation sportive à défendre, est une anomalie de taille. On sait, en effet, que c'est grâce au moteur suralimenté que le Diesel a pu retrouver une nouvelle jeunesse et attirer de nouveaux clients. Résultat : la marche du groupe moteur est souple et agréable, mais la montée en puissance trop lente et la nervosité « en vacances ». La vitesse est de 165 km/h (156 pour la version automatique). C'est dommage, car, pour le reste, le confort en particulier, la voiture est séduisante. Ainsi les ingénieurs de BMW ont-ils réalisé une prouesse en réduisant au maximum les nuisances sonores dues au fonctionnement du Diesel, par un encapsulage complet du moteur et une insonorisation très poussée de l'habitacle. La 3 D sera livrée en France avec vitres électriques à l'avant et verrouillage central des portes. Prix : 103 000 F.

● **La 3.25i.** – Le sommet de la nouvelle série. Six cylindres en ligne qui développent 170 ch à 5 800 tours/minute, 220 km/h de vitesse de pointe. L'alimentation et l'allumage sont gérés intégralement par l'électronique (système Motronic de Bosch). A la conduite, la *3.25i révèle tout son brio, montrant* ainsi que le travail effectué sur le moteur a été excellent puisqu'un gain de puissance de 21 ch est acquis par rapport à la 3.23i. Mais on regrette d'adjonction d'une boîte longue sur une voiture qui ne demande qu'à répondre aux moindres sollicitations du conducteur. Les reprises en font les frais : c'est ainsi que, de 0 à 100 km/h, la 3.25 ne gagne que 7/10 de seconde face à la 3.23 (8,3, contre 9), et cela, malgré le surplus de chevaux. L'arrivée d'une boîte sport sera donc bien venue. La 3.25 i est proposée à 130 000 F. A noter que le système ABS (antiblocage des freins) est en option.

● **La 3.25 i 4 × 4.** – Un constructeur se doit d'avoir une 4 × 4 dans sa gamme, c'est presque un « must ». Outre le souci de répondre à un effet de mode, il permet aux marques de mettre en avant leur capacité technique à maîtriser la traction intégrale. La 4 × 4 BMW propose un système de traction intégrale permanente Ferguson – mis au point avec l'aide de Porsche, – allié à un six cylindres : avec Ford, BMW est le seul à proposer ce mariage. La répartition asymétrique du couple (37 % sur le train avant et 63 % sur le pont arrière) fait que les incidences sur la direction restent faibles, ce qui ne nécessite pas, de la part du pilote, une conduite particulière. La voiture est équipée d'une direction assistée et du système ABS, monté en série. Sur ce point, BMW fait mieux que ses concurrents, puisque l'ABS reste opérationnel dans toutes les conditions de fonctionnement et se voit complété d'un cinquième capteur pour mesurer la décélération. En conduite sur glace, avec une adhérence quasi nulle, le freinage est confondant d'efficacité, les roues refusant obstinément le blocage. Prix : 160 000 F. A noter, enfin, la sortie, au printemps 1986, d'une 3.25i cabriolet, tout à fait superbe *(voir photo)*.

CHRISTIAN MASSOL.



Le rugby perd au Loto

Quand c'est trop simple, ça ne peut pas rapporter gros. Le fameux slogan est retourné. Contre le rugby. Ce sport ne servira plus de support au Loto sportif.

Les très faibles rapports du tirage nº 13 expliquent la décision des responsables de la Société nationale de la Loterie nationale et du Loto sportif (SNLNLS). 3 240 personnes ont trouvé les seize résultats exacts et gagnent 1 540 F chacune. Les 4 246 727 autres bulletins gagnants avec 13, 14 et 15 bons résultats ouvrent droit à des gains de 2, 5 et 10 F, bien inférieurs aux sommes généralement misées.

Malgré les 50 000 000 de francs d'enjeux de ce premier (et dernier) tirage du Loto rugby, la direction du Loto-sportif a été contrainte de puiser dans son budget de gestion pour éviter que les rapports soient encore plus dérisoires. *« Notre règlement veut qu'on ne verse pas moins de 5 F pour 14 numéros,* explique M. Michel Castz, directeur du Loto. *Or c'est pour quinze numéros qu'il aurait fallu donner 5 francs. D'où cette ponction de 2,5 à 3 millions de francs pour ne pas léser les joueurs. »*

Les trois tirages qui devaient être consacrés au rugby les 15 et 29 décembre ainsi que le 5 janvier sont donc supprimés. Leur remplacement par des paris sur le championnat de France et la Coupe de France de football est actuellement à l'étude.

La rareté des matches nuls au rugby et la hiérarchie très tranchée entre les équipes du Championnat de France pouvaient laisser entrevoir un tirage assez simple. Mais pour la première fois de la saison, une seule victoire – au lieu de quatre en moyenne – a été obtenue à l'extérieur. De surcroît, celle d'Agen, favori à Tyrosse. Ce conformisme risquant *« de décourager les parieurs »,* M. Michel Caste a aussitôt décidé de tirer un trait sur l'expérience. Au grand désappointement de M. Fernand Sastre, président de la Fédération française de rugby.

Tout en estimant qu'une seconde tentative aurait pu être faite avant d'abandonner le Loto rugby, M. Nelson Paillou, président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), admet les arguments de M. Caste. Le basket-ball et le volley-ball, où les matches nuls n'existent pas, ne sauraient prendre le relais du rugby défaillant.

M. Caste ne changera pas les règles du Loto sportif. *« Je suis au-dessus de la mêlée »,* dit-il avec humour. *Les efforts du Loto profitent à l'ensemble du sport français. »* Et le sport devra miser sur le football.

J.-J. B.

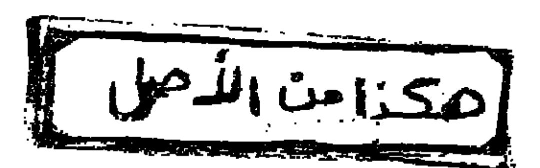
RESULTATS COMPLETS Nº 13 – LOTO SPORTIF

	Equipe 1	Equipe 2	1	N	2
1	GRAULHET	ROMANS	X	N	2
2	NARBONNE	BAGNÈRES	X	N	2
3	BOUCAU	BRIVE	X	N	2
4	TOULOUSE	BÉZIERS	X	N	2
5	TOULON	BAYONNE	X	N	2
6	OLORON	PAU	X	N	2
7	BIARRITZ	CASTRES	X	N	2
8	VALENCE	HYÈRES	X	N	2
9	TULLE	MONTAUBAN	X	N	2
10	TYROSSE	AGEN	1	N	X
11	AURILLAC	LOURDES	X	N	2
12	NIMES	DAX	X	N	2
13	GRENOBLE	BÈGLES	X	N	2
14	NICE	R.C.F. PARIS	X	N	2
15	MARMANDE	PERPIGNAN	1	X	2
16	MONTFERRAND	CARCASSONNE	X	N	2

	NOMBRE DE JEUX GAGNANTS	RAPPORT PAR JEU GAGNANT (pour 5F)
16 bons résultats	3 240	1 540,00 F
15 bons résultats	542 986	10,00 F
14 bons résultats	1 624 484	5,00 F
13 bons résultats	2 079 257	2,00 F
Bons résultats aux "7 Numéros de la Chance"	3 578 824	1,00 F

Tirage des "7 Numéros de la Chance" du Vendredi 15 Nov. 1985 : 1 2 9 10 11 13 16





Le Monde

MEDECINE

Les comas de laboratoire

Pour la première fois, des médecins français avouent s'être livrés à une expérimentation sur un malade plongé dans le coma depuis trois ans.

LE 23 avril dernier, un jeune homme plongé accidentellement depuis trois ans dans un coma profond (« état végétatif chronique ») a fait l'objet d'une expérimentation sans précédent dans le service d'anesthésie-réanimation du centre hospitalier universitaire d'Amiens. Cette « première », effectuée par une équipe médicale dirigée par le professeur Alain Milhaud, a consisté à prélever un litre de sang du malade, puis à le réinjecter *« en deux minutes »*, à l'aide d'une grosse aiguille (trocard de Liévain) vissée au préalable dans un os du bassin (1).

« Il s'agissait de démontrer, expliquent les médecins d'Amiens, *que l'on pouvait injecter du sang par voie osseuse, ce qui pourrait être d'un grand secours pour les malades en état de choc important chez lesquels il est très difficile de trouver des veines susceptibles d'être perfusées, et qui ont besoin d'un remplissage vasculaire très rapide. »*

Le malade, auparavant hospitalisé aux établissements Hélio-Marins de Berck-sur-Mer (Nord), avait apparemment supporté sans mal l'expérience. Il a ensuite retrouvé son établissement hospitalier d'origine où, depuis, il est mort. L'équipe médicale d'Amiens n'a pas « expérimenté » de manière totalement confidentielle. Il s'agissait d'une démarche *« volontairement provocatrice »*, destinée à attirer l'attention des pouvoirs publics et des responsables nationaux de l'éthique médicale. Une démarche quelque peu ambiguë, dans la mesure où ses auteurs ont bien pris soin de tenir éloignée la presse non médicale de la relation de leurs travaux.

Une démarche très risquée aussi puisque, en agissant ainsi, les membres de l'équipe médicale savent qu'ils peuvent être inculpés de coups et blessures volontaires. Ils savent également qu'ils transgressent toutes les règles éthiques. D'abord, parce que ni le malade – inconscient – ni sa famille n'ont été tenus informés d'une telle expérimentation et n'ont pu *a fortiori* donner leur accord. Ensuite, parce que le malade ne pouvait bien évidemment tirer aucun bénéfice d'une telle intervention, celle-ci risquant même d'aggraver son état.

Quelles que soient les suites de cette délicate affaire, l'objectif est aujourd'hui atteint : on va publiquement débattre en France de la question de l'expérimentation médicale sur les malades en « état végétatif chronique ». Il s'agit à l'évidence d'une question grave souvent tabou dans les milieux médicaux spécialisés. *« Un dossier explosif, que personne n'a véritablement intérêt à sortir »*, confie-t-on dans les services de réanimation, où l'on juge souvent de façon très critique l'initiative des médecins d'Amiens.

Passage à l'acte

Une première estimation fait état en France de plus d'une centaine de personnes comateuses inconscientes, hospitalisées depuis plusieurs années – certaines depuis plus de dix ans, – ces malades sont dits « en état végétatif chronique », une situation totalement différente de celle, mieux connue, du « coma dépassé ».

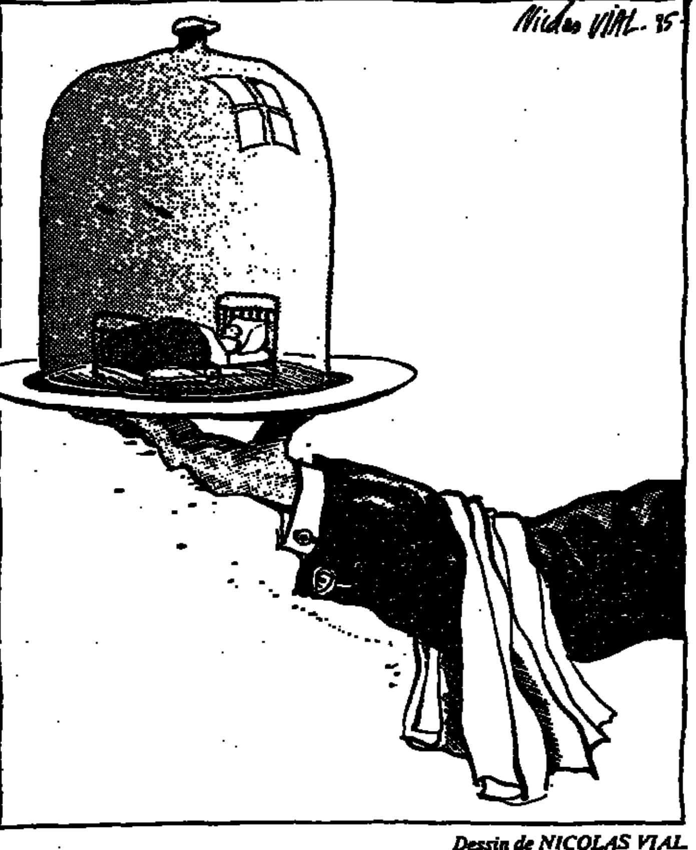
Il s'agit, pour l'essentiel, de personnes victimes d'accidents de la circulation, d'accidents vasculaires cérébraux, de séquelles de tentatives de suicide, voire d'accidents d'anesthésie. Totalement inconscients, incapables de répondre aux ordres les plus simples, les malades en état végétatif chronique n'ont, selon toute vraisemblance, aucune chance de récupérer leurs facultés intellectuelles.

Une récente étude, menée par le docteur Danzé (établissements Hélio-Marins de Berck-sur-Mer) sur dix personnes en état végétatif chronique depuis sept ans en moyenne, a permis d'établir, grâce au scanner la prédominance des lésions au niveau des hémisphères cérébraux, au-dessus du *tronc cérébral, ce dernier* demeurant en grande partie préservé.

La démarche de l'équipe d'Amiens vise à obtenir l'autorisation d'expérimenter (de nouveaux *médicaments, mais* aussi des techniques médicales ou chirurgicales) sur ces personnes. Le comité consultatif d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé a été saisi. Son président, le professeur Jean Bernard, regrette, selon le professeur Milhaud, que la question fasse dans le même temps l'objet d'un débat.

L'« affaire d'Amiens » suscite déjà de très vives réactions dans les milieux de l'anesthésie-réanimation. Les positions y sont très tranchées. Pour les uns, il est clair qu'autoriser officiellement la poursuite de telles expériences consiste, ni plus ni moins, à *« ouvrir la porte de Buchenwald »*. Les autres soulignent que, *« de toute manière, tout le monde fait déjà, peu ou prou, de l'expérimentation sur ces malades »*, et regrettent que cela soit, de cette manière, porté sur la place publique. Tous désirent, sous des prétextes divers, garder l'anonymat.

Ce n'est pas la première fois que l'on évoque ce sujet en France. Déjà, en 1972, la question avait été soulevée par le professeur Pierre Huguenard (hôpital Henri-Mondor, à Créteil), à l'occasion d'un colloque organisé par les laboratoires Sandoz. Elle l'avait à nouveau été en 1979, lors d'une réunion d'anesthésiologie, organisée à Roissy-en-France. Elle se pose aujourd'hui en de nouveaux termes, compte tenu du « passage à l'acte » effectué à Amiens en avril dernier et de la démarche officielle près du comité national d'éthique. Elle se pose aussi alors que le gouvernement *a depuis 1981 entrepris une* démarche originale visant à légiférer en matière d'expérimentation médicale sur l'homme.



Dessin de NICOLAS VIAL.

Un débat houleux

Les « avantages » et les inconvénients offerts par une telle pratique expérimentale, de même que les difficultés de tous ordres qu'elle soulève, ont fait l'objet d'un débat organisé le 12 octobre dernier à Roissy-en-France, auquel participait Mme Catherine Labrusse, professeur de droit privé (Paris-X) et membre du Comité national d'éthique. Ce débat, parfois houleux, fournit l'occasion à plusieurs anesthésistes-réanimateurs d'évoquer certaines pratiques, un moment illégales, de prélèvements d'organes pour transplantations rénales. *« De 1963 à 1968*, expliquèrent-ils, *nous pratiquions le mensonge systématique et obligatoire en prélevant des reins non pas sur des cadavres, mais sur des personnes en coma dépassé que nous présentions comme des cadavres. »* D'autres révélèrent aussi à cette occasion certaines pratiques expérimentales déjà menées sur des sujets en état végétatif chronique. Comme cette « circulation croisée » entre un malade atteint d'une forme grave d'hépatite et un sujet comateux, le sang du second ayant pour fonction – du moins l'espérait-on – de soigner le premier.

Aujourd'hui les partisans de cette expérimentation font valoir en substance que les organismes humains ainsi privés d'une partie de leur système nerveux central constituent de parfaits « modèles biologiques » pour l'étude pharmacologique de nouvelles substances médicamenteuses. Certains vont même jusqu'à expliquer que ces malades *« se situent très exactement à mi-chemin entre l'animal d'expérience et l'homme sain »*.

Rien toutefois n'est acquis, certains spécialistes faisant valoir que les lésions cérébrales et les perturbations physiologiques induites par l'immobilité sont telles que les états végétatifs chroniques ne constituent pas, tout compte fait, un modèle aussi idéal qu'on pourrait *a priori* le supposer. Mais sans doute faudrait-il, là encore, expérimenter avant de pouvoir véritablement conclure.

Rentabiliser le végétatif

« Faudra-t-il continuer longtemps, résume le professeur Milhaud, *à expérimenter les techniques et médicaments nouveaux sur des sujets sains ou dont la maladie a peu de rapports avec l'essai thérapeutique, que ces malades soient volontaires ou non, informés ou non ? On ne peut oublier qu'il existe dans les hôpitaux français certainement plus d'une centaine de modèles humains presque parfaits qui pour certains (dont nous ne sommes pas) seraient plutôt des candidats à l'euthanasie qu'à l'expérimentation. »*

On perçoit mieux, ainsi formulé, l'enjeu du débat. Car poser la question de l'expérimentation sur le malade en état végétatif chronique renvoie immanquablement à l'euthanasie, passive ou active. On ne fait d'ailleurs pas mystère dans certains services de réanimation de ne jamais avoir de malades dans cette situation. *« Bien évidemment, nous ne tuons pas ces malades*, confient certains médecins, *mais il faut savoir qu'il s'agit d'organismes fragilisés, et la vraie question pour nous est de savoir jusqu'où il faut intervenir. »* *« Les états végétatifs chroniques ne sont pas autre chose que la rançon des progrès de la réanimation*, explique un anesthésiste-réanimateur. *Je ne suis pas personnellement très favorable à l'expérimentation, mais je voudrais surtout que l'on nous fixe les limites que nous ne devons pas dépasser. »*

Contre l'euthanasie, pour l'expérimentation sur les états *végétatifs chroniques : il y a là* apparemment l'amorce d'un système cohérent fonctionnant au profit d'une certaine idée, mécaniste, de la médecine et de l'individu. Les partisans d'une telle expérimentation se prononcent d'ailleurs clairement en faveur d'une rémunération des héritiers du malade sur lequel seraient pratiquées de tels « essais thérapeutiques ». *« S'il m'arrivait ce soir un malheur sur l'autoroute*, commente l'un d'eux, *je serais très heureux de savoir que mes enfants pourraient bénéficier de l'utilisation qui serait alors faite de mon corps. »*

De fait, la dimension financière et le souci de rentabilité sont loin ici d'être négligeables. D'un côté, on fait valoir que ces malades coûtent cher à la société (1 200 F par jour aux Hélio-Marins de Berck-sur-Mer). De l'autre, on explique que la famille tirerait des subsides – fournis entre autres par l'industrie pharmaceutique – de l'expérimentation ainsi réalisée.

On imagine bien évidemment sans mal à quelles extrémités pourrait conduire la généralisation d'une telle pratique qui, en définitive, ne cherche à maintenir une forme de vie humaine que pour mieux en tirer profit. A repousser ainsi les frontières du permis et du possible – certains médecins proposent aujourd'hui une nouvelle définition, « corticale », de la mort qui équivaudrait à considérer comme mortes les personnes en état végétatif chronique, – c'est le concept même de personne humaine que l'on atteint. Convient-il d'étendre l'entreprise de « nationalisation des corps » déjà amorcée avec la possibilité offerte aux médecins de prélever des organes sur les malades en coma dépassé qui n'ont pas fait savoir de leur vivant qu'ils étaient opposés à de tels prélèvements ? Faudra-t-il, au contraire, de manière tout à fait paradoxale en venir à conclure que l'hypocrisie de certaines formes d'euthanasie témoigne, au fond, d'un plus grand respect pour l'individu que son maintien à tout prix dans un état de vie végétative au seul et anonyme bénéfice – dans le meilleur des cas – de la collectivité ?

JEAN-YVES NAU.

(1) *Etats végétatifs chroniques et expérimentation humaine*, communication des docteurs A. Milhaud, A. Tondriaux, E. Lobjoie, A. Rosa, M. Ossart (Amiens) et F. Danzé, A. Groshens (Berck), publiée dans les actes de la 10e réunion d'anesthésie-réanimation et oxyologie de Roissy-en-France.

La clinique de la mort

FAUT-IL changer la définition de la mort ? Telle est, en substance, la question que posait le professeur Alain Milhaud lors des Journées de Roissy (*cf.* l'article de J.-Y. Nau ci-dessus), et que l'on retrouve déjà en filigrane dans son article consacré aux « Critères cliniques et légaux de la mort » paru en 1975 dans la prestigieuse *Encyclopédie médico-chirurgicale*.

Il n'est pas le seul à se poser une telle question puisque certains médecins américains ont récemment tenté de définir le concept de mort corticale, ce dernier recouvrant les états végétatifs chroniques, devant remplacer celui de mort cérébrale communément admis jusqu'à présent.

Les choses ont donc bien changé depuis le temps où Hippocrate décrivait un faciès cadavérique, muscles relâchés, yeux caves et globes oculaires affaissés. Pendant longtemps, on s'est contenté d'une simple observation clinique constatant l'arrêt du fonctionnement des grandes fonctions vitales : perte de conscience, arrêt des battements du cœur, cessation de la *respiration. Et c'est* lorsque les médecins se sont aperçus qu'il était possible de maintenir un certain nombre de fonctions vitales – alors même que le cerveau était irréversiblement détruit, – que s'est posé avec acuité le problème des frontières entre la vie et la mort. D'ailleurs, dès 1800, dans son ouvrage *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, Marie-François-Xavier Bichat opposait la perte des fonctions de la « vie animale », qui aboutit à la mort de l'encéphale, à la perte de la « vie organique », qui peut être encore conservée. En 1959, P. Mollaret et M. Goulon donnent la première description de ce qu'ils appellent le coma dépassé, un coma qui se situe bien au-delà du coma le plus profond, caractérisé par l'abolition totale et définitive de toutes les fonctions, y compris celles qui se rapportent à la vie végétative, avec, en particulier, la disparition des différents réflexes.

« Il importe donc, écrit le professeur Milhaud, *de distinguer formellement le coma dépassé du coma prolongé, où persiste une certaine activité cérébrale, et aussi des comas avec sidération végétative transitoire. »*

Le diagnostic de coma dépassé, et donc de mort cérébrale, repose avant tout sur l'*« épreuve de débranchement à l'oxygène »*, qui permet de noter l'absence de reprise d'une ventilation spontanée lorsque le sujet n'est plus mis sous ventilation artificielle. Il s'agit d'un coma profond avec absence des différents réflexes (ostéo-tendineux, cutané-plantaire et pupillaire) et perte des trois fonctions végétatives fondamentales : arrêt respiratoire, collapsus circulatoire et dérèglement thermique. En outre, le tracé est plat à l'électro-encéphalogramme. Aujourd'hui, on s'en tient donc à cette définition de la mort cérébrale, même si certains proposent d'aller plus loin et d'élargir le diagnostic de mort au concept un peu plus flou de mort corticale.

Quant à l'idée d'utiliser les « comas dépassés » comme donneurs d'organes – à laquelle fait allusion le rapport pontifical (*cf. l'article de J.-P. Clerc*, page 20), – elle a été émise pour la première fois en France en 1963, au cours d'un séminaire de *l'Association des anesthésiologistes français*. Depuis, plusieurs textes permettant cette utilisation ont été édictés sur ce sujet, et en particulier la « circulaire Jeanneney », du nom de M. Jean-Marcel Jeanneney, *ministre des affaires sociales* en 1968.

FRANCK NOUCHI.

Euthanasie : la nouvelle doctrine du Vatican

Le Vatican trouve légitime d'interrompre un traitement qui n'apporte aucun bénéfice à un malade plongé dans un coma irréversible.

« *O VIE ! Comment meurs-tu ?* », scandait le psalmiste. L'historien Pierre Chaunu date de la « *première tombe intentionnelle* », il y a quelque cinquante mille ans, le passage de nos ancêtres à l'« âge d'homme ». Et, de fait, l'inquiétude dont témoigne ce rite n'allait-elle pas s'investir dans la recherche sur les fins dernières d'un point de vue métaphysique d'abord, et scientifique plus tard ?

Il était donc naturel que le Vatican, autorité spirituelle pour le plus grand nombre de croyants, se préoccupe de la question de la mort également du point de vue scientifique. C'est chose faite. Une vingtaine de médecins (1) – dont quatre Français, les professeurs Jérôme Lejeune, Jean-François Lemaire, Georges Mathé et Gérard Milhaud – ont en effet été réunis fin octobre à Rome sous l'égide de l'Académie pontificale des sciences afin de discuter des « critères objectifs de la mort ».

Quatre questions étaient en fait au cœur du débat. En premier lieu, comment déterminer avec exactitude le moment de la mort ? Sur ce point, la réponse est parfaitement nette : c'est « *la mort cérébrale* [qui] *est le véritable critère de la mort* ». Ou encore : « *Une personne est morte lorsqu'elle a souffert d'une perte irréversible de toute capacité d'intégrer et de coordonner les fonctions physiques et mentales du corps.* »

« Survie végétative »

Un tel état peut néanmoins coexister, comme il est connu, avec une courte « survie végétative » éventuellement entretenue par « *le maintien artificiel de la respiration et de la circulation* ». Cet état n'en est pas moins la mort. On peut donc en déduire, *a contrario*, que, pour l'aréopage réuni au Vatican, la vie est précisément cette capacité d'intégrer le physique et le mental et non une simple coordination des fonctions végétatives.

Une difficulté pour les médecins contemporains peut venir de ce que des « *travaux expérimentaux révèlent que la résistance du cerveau à l'absence de circulation cérébrale peut permettre des récupérations autrefois réputées impossibles* ».

D'où l'importance de la deuxième question, évidemment corollaire de la précédente : comment déterminer avec exactitude le moment de cette mort cérébrale ? Là encore, la réponse est assez nette : il importe de vérifier de la manière la plus sûre que « *le cerveau est devenu plat, c'est-à-dire qu'il ne présente plus d'activité électrique* ». Pour ce faire, deux électro-encéphalogrammes « *au moins* » devraient être faits à « *un intervalle de six heures* ». S'il y a doute évidemment, et s'il est possible en toute hypothèse, une « *troisième observation* » serait bienvenue, ont estimé certains participants à ce que nous en a rapporté l'un d'entre eux, mais cette précision ne figure pas dans le document.

Troisième question : que doit faire le médecin, que peut souhaiter la famille en cas de « coma irréversible », c'est-à-dire de cessation sans espoir de récupération à vue médicale de toutes fonctions cérébrales, cependant que les fonctions cardiaques et respiratoires se poursuivent encore ? Dans ce cas, « *un traitement n'est pas requis* ». Par traitement, le groupe de travail a entendu « *toutes les interventions médicales disponibles et appropriées au cas précis, quelle que soit la complexité des techniques* ». Autrement dit, l'application des moyens « extraordinaires » – cet ensemble de techniques parfois sophistiquées et toujours coûteuses qui permettent de prolonger artificiellement la vie – n'est pas requise.

Comment justifier d'un point de vue éthique cette attitude ? Le document résumant les travaux des experts en attendant la publication des actes de la rencontre ne le dit pas. Mais le commentaire que nous en a fait le Père Enrico di Rovasenda, chancelier de l'Académie pontificale, aide à la comprendre : « *La vie est un bien à conserver*, dit-il. *Mais la mort est aussi inscrite dans les lois de la nature comme une issue inéluctable.* » En termes plus spécifiquement chrétiens, un précédent document approuvé en 1980 par le pape Jean-Paul II sur l'euthanasie rappelait que « *la vie est le fondement de tous les biens, la source nécessaire et la condition de toute activité humaine et de toute société* », mais que le croyant ne doit pas oublier, après saint Paul, que, « *si nous mourons, nous mourons au Seigneur* ».

Traitement et compassion

Cette adhésion implicite à l'idée d'« euthanasie négative » (c'est-à-dire par abstention de traitement) vaut-elle condamnation de ce qu'il est convenu d'appeler l'« acharnement thérapeutique » ? Là encore, pas de réponse explicite, mais un commentaire : « *Oui, si la famille estime en confiance devoir le faire et pouvoir moralement y consentir. Mais les engagements vis-à-vis des vivants, enfants, mari, parents doivent évidemment avoir priorité* ».

Précision : si pourtant « *il est médicalement établi qu'il existe une possibilité de récupération, le traitement est requis* ». Mais, si ledit traitement entrepris « *ne peut apporter aucun bénéfice au patient, il peut-être interrompu* ».

L'absence d'obligation de « traitement » dans les cas désespérés ne signifie pas pourtant l'absence de « soins », c'est-à-dire de cette « *aide ordinaire due au patient grabataire* » – alimentation (y compris artificielle par voie intraveineuse ? ce point évidemment important n'est pas précisé), hygiène, mais aussi « *la compassion et le support affectif et spirituel dus à tout être humain en danger.* »

Reste une dernière question : si l'acharnement thérapeutique n'est pas recommandé, quelle doit être l'attitude médicale par rapport aux « dons d'organes » ? Car le prélèvement suppose précisément une prolongation artificielle, fût-elle courte, de la vie végétative. On ne transplante pas en effet un organe qui a cessé d'être irrigué. La réponse du groupe de travail est là encore sans ambiguïté. Prémisse : « *Les transplantations d'organes méritent le soutien de la profession médicale, des législations et de la population en général.* » Conclusion : en cas de mort cérébrale, la « mise en service » est indiquée lorsqu'un prélèvement est envisagé. Cette éventualité se produira surtout bien entendu « *en cas de lésions cérébrales totales et irréversibles survenues chez un sujet jeune, essentiellement après un traumatisme brutal : chez des sujets âgés, le don d'organes n'est en effet possible qu'au cas par cas.* » Faut-il enfin préciser que « *la donation d'organes* » doit en toutes circonstances « *respecter les dernières volontés des donneurs ou le consentement éventuel de la famille si elle est présente* ».

JEAN-PIERRE CLERC.

(1) Outre le Vatican, étaient représentés : les Etats-Unis, la RFA, l'Italie, la Suède, les Pays-Bas, le Brésil et la France.

Réalité d'une fiction

L'équipe du CHU d'Amiens n'est pas la première à avoir imaginé que l'on pouvait utiliser les sujets en état végétatif chronique pour aider aux progrès de la médecine. Un écrivain américain, Robin Cook, développe cette idée jusqu'aux plus extrêmes conséquences dans un roman au titre évocateur *Coma* (1). C'est l'histoire d'un monstrueux trafic où des malades volontairement plongés dans le coma sont ensuite pris en charge par un institut privé, centre de tri et d'expédition pour alimenter un marché noir d'organes de transplantation.

« *Mon dieu !* s'exclame, dans un passage, le personnage inventeur de ce système, *dire qu'on ne peut même pas prendre la décision d'achever un malade lorsqu'on a acquis la certitude que son cerveau s'est transformé en une masse de gelée inanimée ! Comment la science peut-elle progresser avec de tels handicaps ?* »

(1) Editions Marabout.

Soins minimaux

LA question la plus importante abordée à Rome est d'ordre éthique : quelle conduite avoir dans le cas de « coma irréversible » ? Depuis longtemps, les autorités catholiques avaient mis en garde contre les excès médicaux (lettre pontificale du 3 octobre 1970) et admis que l'on peut s'abstenir de traitement imposant une trop lourde charge au patient et à sa famille (Pie XII, 24 novembre 1957) ou de thérapeutique disproportionnée avec les résultats que l'on pourrait en attendre (déclaration de la Congrégation de la doctrine de la foi, 5 mai 1980).

Le comité médical qui vient de se réunir à Rome a appliqué un tel enseignement aux cas de coma irréversible, distinguant, semble-t-il, entre les traitements médicaux dont on pourrait légitimement s'abstenir et un certain niveau de soins dont on pourrait se contenter.

Certains comas prolongés pendant des années, sinon des dizaines d'années, soumettent la famille et les soignants à une épreuve extrêmement lourde. Une prise de position de l'Eglise catholique invitant à se contenter de « *soins minimaux* » pourrait résoudre certains problèmes de conscience et conduire à ne *pas prolonger indûment des vies réduites à un état végétatif.*

Mais les fondements philosophiques de ces prises de position n'ont, semble-t-il, pas été approfondis. Qu'est-ce qui permet d'affirmer le décès, en cas de mort cérébrale, et la vie, en cas de coma irréversible ? Lorsqu'un malade est plongé dans un coma profond, caractérisé par la perte de toute forme de conscience et de relation à autrui, et cela de façon irréversible, existe-t-il encore comme personne humaine; du seul fait que demeurent des activités électriques cérébrales ? Ou faut-il affirmer que celui qui est totalement et définitivement privé de toute conscience et de relation à autrui est mort comme sujet humain ? Aux médecins, certes, de trouver des signes de l'irréversibilité du coma. Mais la question posée concerne autant, sinon davantage, les juristes, les philosophes et les théologiens.

Une large confrontation est ici nécessaire. Elle sera sans doute passionnée et prendra du temps. Raison de plus pour la susciter assez vite. D'ici là, on est tenu à une grande prudence. On ne peut élargir la définition de la mort sans un consensus social. Le comité médical propose de considérer les malades en état de coma profond irréversible comme des personnes humaines vivantes, mais requérant seulement un minimum de soins. C'est une solution – provisoire – de sagesse.

PATRICK VERSPIEREN,
directeur du département d'éthique biomédicale, centre Sèvres, Paris.

Salle des gisants

Aux Etablissements Hélio-Marins de Berck, des dizaines de comateux attendent une hypothétique « résurrection ».

« *VOUS voyez, ce n'est pas la cour des miracles ici, personne ne crie.* » Epaisses lunettes, blouse blanche ouverte sur un maigre nœud papillon, le docteur François Danzé, neurologue, ancien chef de clinique des hôpitaux de Paris, et depuis un an chef de service aux Etablissements Hélio-Marins de Berck-sur-Mer, ne craint pas de manier l'humour. Une qualité indispensable ici, où rire des autres est un vrai brevet de survie professionnelle. Car la réalité fait mal aux « Hélio-Marins » gigantesque établissement bâti il y a un siècle au bord de la Manche pour la prise en charge des tuberculoses osseuses et reconverti depuis peu dans l'accueil des malades comateux.

Des kilomètres de couloirs, une architecture rococo, des bâtiments usés, qu'on peut sans excès qualifier de vétustes, cinq cents malades. Et un désespoir infini dans chaque chambre ou presque. Un espoir fantastique aussi, seul moteur d'une équipe soignante qui lutte, soudée, contre le temps, la fatalité et l'oubli.

L'enjeu est simple. On accueille (de Lille, de Paris, d'Amiens ou d'ailleurs) des malades comateux et l'on fait tout pour les « récupérer ». Tout, c'est-à-dire toujours l'ingrat, souvent l'impossible : nursing, évocations visuelles et auditives, mobilisations, kinésithérapie, ergothérapie. Une aventure thérapeutique collective dont l'issue n'est jamais prévisible. Un extraordinaire pari médical fondé autant sur la technique que sur le dévouement. Ce qui rend l'échec encore plus tragique et désespérant quand, après six à huit mois d'efforts continus, le malade n'est ni sorti de son coma ni capable de répondre à des ordres simples (*« fermez les yeux ! » « bougez les doigts ! »*), et qu'on espace progressivement, puis on interrompt les initiatives thérapeutiques. Car l'espérance a ses limites : au bout d'un an, on a la quasi-certitude que le malade comateux ne pourra jamais plus récupérer. C'est alors qu'il est étiqueté « *état végétatif chronique* ».

Epitaphes

Ils sont plusieurs dizaines dans ce cas sur les cent cinquante lits du service du docteur Danzé. Ils sont là depuis trois, cinq, dix ans ou plus. On les nourrit, on soigne leurs infections et leurs escarres. On sait qu'ils ne reviendront jamais à la conscience. A dire vrai, et toute pudeur mise à part, c'est un spectacle difficile. Comme ces douze corps alignés dans une salle d'un autre âge, trachéotomisés, alimentés par sonde gastrique, et porteurs de sonde urinaire. Douze organismes déjà marqués par les séquelles de leur immobilité prolongée, victimes inconscientes d'anciens accidents de la circulation, de vieilles tentatives de suicide ou... d'accidents opératoires.

Souvent, à la tête du lit, la famille a collé de pauvres images, des photographes de bébés, des dessins d'enfants. Mais, le coma s'éternisant, les enfants ont grandi. Il faut alors plusieurs photos dont les légendes disent l'horreur du temps qui passe. « *Michel, à six mois.* » « *Regarde, il a trois ans* ». Puis Michel a lui-même écrit un mot à l'attention du père malade. D'autres ont préféré les images religieuses. Un Christ, une photo du malade lorsqu'il était bébé, des fleurs artificielles : le lit d'hôpital a pris l'apparence d'un tombeau. Est-il autre chose ?

Le désespoir ou la folle espérance autorisent tout. « *Je m'appelle David, j'aime la musique* », a écrit une main amie au-dessus d'un lit. Alors, on a placé un magnétophone contre l'oreille de David, qui diffuse en permanence les cassettes *qu'il aime*. Qu'il aime ou qu'il aimait ? Comment savoir ? « *On sait que chez ces malades les messages sensoriels sont acheminés jusqu'au cerveau,* explique le docteur Danzé. *Sont-ils décodés ? Difficile à savoir ; on peut toutefois douter qu'il y ait chez eux une véritable prise de conscience.* »

D'autres lits sont vierges. « *On ne peut jamais prévoir l'attitude des familles,* disent les soignants. *Certaines font très vite leur deuil. D'autres viennent régulièrement, puis disparaissent. Certains ne perdent jamais l'espoir, quoi qu'il arrive. Et puis, il y a les paranoïaques qui nous agressent violemment sous les prétextes les plus divers.* »

Partout, on lave, on soigne, on panse. Partout aussi, des récepteurs de télévision devant lesquels on a placé les malades les moins atteints. Avec la conscience, la souffrance semble avoir disparu.

Bien sûr, les Hélio-Marins ne se résument pas à cela. Et la directrice – Mme Michelle Sadoulet-De Jaeger, – les médecins, les soignants aimeraient que l'on évoque surtout le positif : les malades arrivés comateux que l'on parvient, à force d'acharnement thérapeutique à sortir de l'inconscient et à remettre sur pied. Comme Thierry, dix-huit ans, rencontré au hasard d'un couloir, ancien déménageur arrivé il y a quelques mois après un accident de mobylette « *sans casque* » et qui, encore trachéotomisé, a retrouvé avec son corps des fringales d'adolescent.

L'avenir des Hélio-Marins ? En bisbille avec la DRASS, aux prises avec les restrictions budgétaires en matière de santé – les malades paient ici aussi le forfait hospitalier..., – l'établissement en cours de reclassement ne sait pas où il va. Une certitude pourtant, on ne veut pas se transformer en institut spécialisé dans le maintien en vie des états végétatifs chroniques. D'autres malades attendent. Or personne, ou presque, ne veut les prendre en charge. Pour l'extérieur, déjà, ils sont morts.

J.-Y. N.

● **Une Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens s'est récemment constituée à Berck-sur-Mer à l'initiative de familles de malades : AEMTC, Etablissements Hélio-Marins, 62608 Berck-sur-Mer Cedex.**

American Way

PEUT-ON mettre fin à l'existence d'un malade irrémédiablement atteint, ou comateux, et qui a rédigé un « testament de vie » (le « *living-will* » américain) par lequel il a exprimé formellement, et devant témoin, sa volonté, au cas où il serait dans un état jugé désespéré, de ne faire l'objet d'aucune mesure de prolongation de son existence ? En 1984, sept Etats américains avaient promulgué, pour la première fois, des lois reconnaissant « *le droit à des malades lucides de donner des directives écrites concernant les soins ou les traitements qui pourraient leur être appliqués dans l'avenir* ».

En 1985, trente-cinq Etats et le district de Columbia avaient adopté des lois semblables reconnaissant la validité du « testament de vie ». Ces lois autorisent même dans certains Etats les auteurs d'un « testament de vie » à désigner un proche qui puisse prendre à leur place une décision de poursuivre ou d'interrompre le soutien des processus vitaux – ou le traitement quel qu'il soit – au cas où ils seraient inconscients. D'autres Etats confèrent ce droit de décision aux avocats ou aux tribunaux. Les législations nouvellement adoptées incluent des directives pour les patients comateux ou inconscients qui n'auraient pas indiqué à l'avance et par écrit leur volonté. Selon ces directives, d'autres personnes (famille, tribunaux) sont autorisées à prendre dans ces cas une décision « dans l'intérêt du malade » et en accord avec le corps médical.

La Cour suprême vient par ailleurs de rendre un jugement important concernant le droit que pourraient avoir les médecins d'interrompre (ou de ne pas commencer) un processus d'hydratation et de nutrition artificielles. Selon ce jugement, ces procédés de nutrition ou d'hydratation par perfusion « *ne sont pas qualitativement différents de ceux utilisés pour entretenir artificiellement le fonctionnement respiratoire* ».

La mort douce

A condition qu'un certain nombre de tests concernant l'état du malade soient joints au dossier médical, et qu'une procédure contradictoire apporte l'opinion de plusieurs médecins, toute mesure de soutien à la survie d'un malade irrémédiablement comateux peut être interrompue.

Cet ensemble de décisions et de législations montre que l'Amérique s'engage, au terme de violentes polémiques, dans la voie du « respect de la mort naturelle », du « droit de mourir dans la dignité » et du refus de tout exploit thérapeutique excessif. Une voie dont les *défenseurs avaient reçu le soutien* d'une grande partie de l'Eglise et qui n'est autre que celle de l'euthanasie comprise au sens éthymologique de ce terme, celui de la « mort douce ».

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

société

APRÈS LA « DÉFAITE DE 1984 »

Les laïques à la recherche d'une nouvelle image

Que reste-t-il de l'idéal laïque saccagé pendant des mois de querelle scolaire ? Quelques anciens combattants mal remis de la « défaite de 1984 », rêvant d'une revanche contre les « calotins », ou des militants lancés dans une courageuse autocritique travaillant à repeindre la laïcité aux couleurs de 1986 ? Même si les troupes laïques, ébranlées par la débâcle, hésitent encore, c'est cette seconde voie qu'ont empruntée les responsables de la Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente en publiant un recueil d'entretiens avec une vingtaine de personnalités choisies sans complaisance : universitaires, journalistes, représentants de divers courants philosophiques et religieux, catholiques ou non (1). De son côté, le Comité national d'action laïque (CNAL), qui fut l'un des partenaires d'Alain Savary dans les négociations public-privé s'apprête à définir *« une expression nouvelle de la laïcité de toujours »* lors de ses assises, les 23 et 24 novembre à Evry.

Au plus fort de la bataille scolaire, les laïques sur la défensive avaient désigné les médias comme principaux responsables de leurs déboires. Si la laïcité ne « passait » pas dans le public, ne mobilisait guère de parents d'élèves, expliquaient-ils, c'est que la presse en déformait le contenu et l'opposait avec partialité à la « liberté » revendiquée par les partisans de l'enseignement privé. La presse avait bon dos. Aujourd'hui, les laïques font leur *mea culpa* et recherchent plutôt dans leurs propres insuffisances les causes de leurs échecs. Et cela fait parfois mal : arrogance, vide idéologique, vanité, anticléricalisme primaire, aveuglement... telles sont quelques unes des amabilités que lancent en rafales les intellectuels sollicités par la Ligue de l'enseignement dont aucun, malgré une grande diversité, *ne se pose* cependant en ennemi déclaré de l'idée laïque. Les meilleurs amis de la maison sont bien sûr les plus critiques. Ils comptent parmi les plus ardents partisans d'un aggiornamento, seule solution pour éviter l'effondrement.

Deux idées affleurent : la laïcité doit cesser d'être synonyme d'uniformité et de se poser en adversaire de l'Eglise, qui n'est plus celle du dix-neuvième siècle. *« Une certaine façon de défendre la laïcité comme emprise unitaire d'un Etat uniforme (...) a aggravé les choses »*, explique ainsi M. Antoine Prost, historien et auteur du rapport sur les lycées remis à M. Savary. Et M. Edgard Morin, sociologue, renchérit : *« Une fois que* [la laïcité] *n'a plus à s'opposer qu'à un fantôme ou un épouvantail* [l'Eglise, NDLR], *elle perd sa charge. Ce n'est plus un « maître mot », mais un gri-gri. (...). »*

La querelle scolaire aura été une immense occasion manquée de redonner une actualité à une notion encore empêtrée dans des combats passés. Les militants, satisfaits de voir l'actuel ministre redorer le blason de l'école publique, préfèrent tourner la page. Après l'armistice, d'autres fronts appellent les laïques de la Ligue de l'enseignement : l'insertion des élèves d'origine étrangère et la lutte pour la réussite scolaire. Leurs responsables s'affirment chauds partisans d'une introduction réelle mais contrôlée des *« différences »* à l'école sous la forme d'interventions extérieures (associations sportives et culturelles notamment, dont la Ligue contrôle une partie). Ils accepteraient même la présence de représentants du culte si les usagers de l'école la réclament. Ils ne font pas de la sectorisation un dogme et critiquent ceux qui, dans l'éducation nationale, masquent leurs revendications corporatistes sous des prétextes pédagogiques. Les « frères » enseignants du CNAL eux-mêmes ne sont pas épargnés. Accepteront-ils, pour sortir de l'ornière, la politique de renouveau et de main tendue que leur proposeront leurs dirigeants lors des assises de la fin novembre ?

Rigueur et tolérance

La Ligue, elle, encouragée par son dialogue avec les intellectuels, refuse désormais de limiter sa réflexion au domaine de l'école qui sent encore le soufre, pour tenter de bâtir *« au-delà de la corporation enseignante »* une conception laïque de la société moderne tout entière. Là, face à la montée des intolérances, des sectarismes, aux tensions du libéralisme sauvage et de l'individualisme exacerbé, la laïcité peut et doit trouver une nouvelle jeunesse.

Pour rompre leur isolement, les laïques veulent susciter et alimenter les dialogues, confronter les différences, réhabiliter la rigueur intellectuelle et le rationalisme dans tous les débats. Face au *« monde politicien qui court après l'éphémère »*, les animateurs de la Ligue de l'enseignement parient sur une réflexion à long terme menée loin des feux grossissants de l'actualité. Les quarante-cinq mille associations qu'ils rassemblent sont appelées à se mobiliser pour nourrir ce débat qui devrait culminer au congrès de l'organisation, en juillet prochain : un cercle de réflexion composé d'un panel bigarré d'intellectuels est sur le point d'être constitué. Déjà, de nombreux champs d'expression de la laïcité sont explorés avec des investissements importants dans les nouveaux médias (radios locales et télématique) et la préparation de la nouvelle Encyclopédie.

Les droits de l'homme, le tiers-monde, l'intégration des étrangers comptent parmi les terrains de prédilection immédiats. *« La laïcité est le nœud gordien d'un problème fondamental pour toute la société française »*, celui de l'immigration, a déclaré Edgard Morin. *« S'il n'y a pas de minimum de laïcisation de l'immigration, il n'y aura pas d'intégration dans une société laïcisée »*. Pour pouvoir écouter l'autre, il faut s'accorder sur des règles communes établies rationnellement, sans référence aux religions. Entre l'affirmation des différences et la recherche d'une morale universelle, base de tout dialogue, le chemin est étroit que les laïques voudraient pouvoir tracer sans passer pour des « ringards ».

PHILIPPE BERNARD.

(1) *La Laïcité en miroir*, propos recueillis par Guy Gauthier. Edilig, 3, rue Récamier, Paris 7e. 246 pages. 80 francs.

UN TÉLÉFILM AMÉRICAIN SUR LE SIDA

Le mal au foyer

De notre correspondant

Washington. – Michael est ce genre de garçon dont les familles rêvent pour gendre – l'air sain, la gentillesse évidente et un statut d'associé, à moins de trente ans, dans un gros cabinet d'avocats. Un soir Michael s'évanouit à son bureau, l'hôpital diagnostique un SIDA *et* l'AIDS – comme on dit dans les pays anglophones – ainsi fait, la semaine dernière, une entrée remarquée sur les écrans de télévisions de plusieurs dizaines de millions d'Américains. Remarquée car la chaîne NBC a réussi, avec *An Early Frost*, à produire un film non seulement très supérieur à la moyenne des dramatiques américaines mais également d'un sens de la responsabilité sociale et d'une finesse peu courants.

La jeune sœur qui se flatte de libéralisme tant que son frère n'est que « gay », mais fuit devant le SIDA comme la dernière des analphabètes ; le père classe moyenne qui manquera de casser la figure à *son fils lorsqu'il apprend que celui-ci* est homosexuel mais ne s'en révélera pas moins le meilleur des hommes, ou encore le personnage de la « folle » qui sait mourir avec la dignité des sages – autant de boulets rouges dans tous les stéréotypes, des libéraux comme des conservateurs.

Deux fois seulement, le discours tourne à la brochure pédagogique, mais le tendre baiser au pestiféré de la grand-mère évoquant le temps où le cancer faisait aussi le vide autour de vous ou bien l'indignation contenue de la mère découvrant que d'autres mères peuvent laisser leur fils crever comme des chiens, c'était fort. Le message est simple : la tête et le cœur sont faits pour s'en servir, même et surtout devant le SIDA.

Ce message sera-t-il perçu ? Quelques politiciens américains le croient si peu qu'ils sont bien décidés à jouer de la peur pour conforter leur carrière. D'autres, au contraire (auxquels les électeurs ont jusqu'à maintenant donné leur appui), jouent la raison. Les premiers comme les seconds ont pu trouver dans le sondage réalisé pour l'occasion par NBC de quoi persévérer, car si 64 % des Américains jugent illégitime de licencier pour cause de SIDA, 58 % d'entre eux sont, en revanche, favorables à une limitation par la loi de l'activité sexuelle des personnes atteintes du syndrome.

Pour n'être qu'un vœu pieux, une telle mesure exigerait la mise sous surveillance policière des victimes – et éventuellement des victimes potentielles – du SIDA. Encore quelques dizaines de milliers de cas et les militants de l'ordre moral n'auront plus grand peine à triompher car, si la télévision peut susciter des peurs, il n'est pas encore prouvé qu'elle puisse en éteindre.

BERNARD GUETTA.

Cocotte en papier pour Mme Bouchardeau

L'association SOS-Environnement (1), que préside M. Jean-Claude Delarue, est devenue une fédération de *« toutes les douleurs »*. Qu'un locataire de pavillon soit victime d'un promoteur indélicat, il crée un « comité d'action des victimes de malfaçons dans l'habitat et s'affilie à l'association. Qu'une personne ait été mal soignée dans un hôpital, ses amis vont créer un comité de défense des usagers de la santé. Qu'enfin une association locale existante, comme le Mouvement de défense des sentiers du Perche ornais, ne soit pas de taille à lutter contre les *« remembrements arbitraires »*, la voilà qui fait alliance avec SOS-Environnement, dont le président, membre du Conseil économique et social, est censé *« avoir le bras long à Paris »*.

Le premier congrès national des Victimes du laxisme de l'administration et des services publics, réuni à Paris le 16 novembre, aura été pour Jean-Claude Delarue l'occasion de brasser tous ces groupes et comités suscités dans la France profonde. A commencer par les *deux mouvements* nationaux qu'il a lui-même fondés : le Comité national d'action contre le bruit (CAB) et l'Association de *défense des usagers de l'administration* et des services publics. Le bruit étant la principale nuisance ressentie quotidiennement par les Français, il était fatal que *ce premier congrès recueille surtout* des plaintes contre la pollution sonore. C'est pourquoi SOS-Environnement a décerné son premier oscar de la cocotte en papier au ministère *de l'environnement* et à sa mission bruit, considérés comme les administrations *« les plus nonchalantes »* à l'égard des plaintes du bon peuple. Certaines préfectures ou directions départementales de l'agriculture l'ont échappé belle. Elles n'auront pas la cocotte géante représentant l'oscar, mais elles risquent de recevoir au courrier de petites cocottes expédiées par des administrés exaspérés. Ce sera sans doute aussi inefficace que les lettres d'injures, mais plus drôle.

R. C.

(1) 31, rue d'Enghien, 75010 Paris. Tél. : 42-46-94-47.

ENVIRONNEMENT

Caen imite le cri du geai

Les employés municipaux de Caen (Calvados) sont parvenus à débarrasser leur ville des milliers d'étourneaux qui y avaient pris leur quartier d'hiver et qui, en se perchant sur les antennes de télévision, perturbaient la réception des programmes. Pour chasser les oiseaux, on a fait appel à une autre technique de la communication : les chaînes hi-fi des habitants du centre-ville. Des cris de geai – grand pourfendeur d'étourneaux – ont été diffusés sur ces chaînes et amplifiés par des haut-parleurs placés aux carrefours. Les étourneaux s'y sont laissé prendre : ils ont regagné la campagne.

SOCIÉTÉ

DÉFENSE

M. Quilès répond aux critiques des généraux Arnold et Méry

Le ministre de la défense, M. Paul Quilès, a profité de l'exercice Fayolle, du 2e corps d'armée français en Allemagne fédérale, mardi 19 novembre, pour répondre à des critiques du général Guy Méry, ancien chef d'état-major des armées, et du général Philippe Arnold, ancien commandant de la 1re division blindée, sur l'organisation et l'équipement de l'armée de terre. Le 2e corps d'armée rassemble les unités terrestres (environ 45 000 hommes) implantées outre-Rhin et placées sous les ordres du général Charles de Llamby, qui commande la Ire armée depuis son PC de Strasbourg.

A la fin du mois d'octobre, le général de brigade Philippe Arnold, qui commandait alors la 1re division blindée, à Trèves, en Allemagne fédérale, et qui, depuis, a été muté à Strasbourg, s'en était pris au retard dans l'équipement de sa division et, plus spécialement, à l'insuffisance des performances du char AMX-30, qui en est le fer de lance (*le Monde* daté 31 octobre et 2-3 novembre). Pour le général Arnold, le char AMX-30 et son dérivé, la version modernisée-B2, ne soutiennent pas la comparaison avec les blindés alliés ou soviétiques en raison de l'ancienneté de leur fabrication et de leurs caractéristiques dépassées.

Lundi 18 novembre, devant l'Association des journalistes professionnels de la défense (AJD), le général d'armée (cadre de réserve) Guy Méry, qui a été chef d'état-major particulier du président de la République, M. Valéry Giscard d'Estaing, avant d'occuper les fonctions de chef d'état-major des armées jusqu'en 1980, a dénoncé *« le manque de cohérence »* et *« les insuffisances budgétaires »* qui, de son point de vue, caractérisent la politique actuelle envers l'armée de terre.

Deux forces complémentaires

Le général Méry s'en est pris plus particulièrement à ce qui lui paraît constituer *« une rupture »* dans l'organisation de l'armée de terre, à savoir *« une professionnalisation accrue »* de la force d'action rapide (FAR) et un certain appauvrissement dans l'équipement de la Ire armée.

Assistant mardi 19 novembre à l'exercice Fayolle, monté dans la région de Stuttgart, en Allemagne fédérale, par le 2e corps d'armée français, M. Quilès a répliqué à cette double accusation. Le ministre de la défense n'a toutefois cité dans son discours ni le nom du général Méry ni celui du général Arnold.

S'adressant indirectement à l'ancien chef d'état-major des armées, M. Quilès a affirmé : *« Sur le théâtre centre-Europe, la force d'action rapide et la Ire armée sont deux forces totalement complémentaires. La FAR peut intervenir en appui de la Ire armée ou indépendamment de celle-ci. Elle peut être utilisée à côté de la Ire armée, devant ou derrière elle, aux ordres de la Ire armée ou sans lien avec elle, sur une direction différente et à un moment différent, avant, après ou pendant l'engagement de la Ire armée. »*

« Ceux qui croient pouvoir critiquer cette importante réforme en prétendant que la création de la FAR pourrait entraîner une distorsion dans notre politique de défense, a ajouté le ministre, *ignorent manifestement les missions qui lui ont été désignées. Quant à l'opposition faite par certains entre une armée entièrement professionnalisée pour des actions extérieures et une armée de conscrits pour la couverture du territoire national, je répondrai par un seul chiffre : 54 % des militaires du rang de la FAR sont des appelés. »*

M. Quilès s'est ensuite attaché à réfuter les arguments du général Arnold sur l'équipement des forces blindées françaises. *« Pour la rapidité de réaction et la puissance de destruction des moyens ennemis,* a indiqué le ministre, *je rappellerai l'importance que nous attachons au char futur puisque; au titre des études d'armements, nous avons déjà engagé 1 500 millions de francs, auxquels s'ajouteront, en 1986, 500 millions de francs. C'est là une de nos priorités, qui nous permettra de nous situer dans ce domaine au tout premier plan dans le monde. Le char futur sera opérationnel au début des années 90. Il est clair que l'élément central du combat de demain résidera dans la combinaison du char, de l'hélicoptère, des missiles antichars et, bien entendu, le soutien de l'artillerie. C'est l'emploi simultané et coordonné de ces quatre systèmes d'armes qui permettra de stopper la progression des divisions blindées adverses. »*

JACQUES ISNARD.

● *Un sous-officier écroué pour malversation.* – L'adjudant Jean-Claude Adam, trésorier comptable chargé de la gestion du budget de l'école du commissariat de l'armée de terre à Paris, a été écroué, lundi 18 novembre, à la prison de Fresnes pour avoir détourné, en trois ans, près de 750 000 francs. M. Jean-Louis Beauguitte, juge d'instruction, avait auparavant inculpé l'adjudant Adam de dégradation de registres militaires, faux dans la comptabilité militaire et de détournement de dossiers militaires.

C'est à la faveur d'un changement de commandement à la tête de cet établissement que l'on a découvert que l'adjudant Adam fabriquait notamment des faux dossiers de mission et de stages à l'école pour s'approprier des fonds. Son seul mobile, a-t-il expliqué, était la passion du jeu.

L'INFORMATIQUE ET LES LIBERTÉS

La Commission nationale dépose une plainte contre la Caisse d'allocations familiales

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) entend se faire respecter. Son président, M. Jacques Fauvet, a annoncé, ce mardi 19 novembre, au cours d'une conférence de presse à Paris, qu'elle avait porté plainte contre la Caisse d'allocations familiales, coupable, à ses yeux, d'avoir enfreint la loi du 6 janvier 1978 *« relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés »*.

La CNIL se fâche et veut qu'on le sache. Elle en avait assez, sans doute, de distribuer des avertissements sans frais et de se voir reprocher sa pusillanimité. L'affaire est exemplaire. L'occasion était bonne.

En 1983, la Caisse d'allocations familialles s'était, une première fois, fait taper sur les doigts par la CNIL. Celle-ci avait découvert dans les fichiers des mentions telles que *« bigame »* ou *« détenu »*. Quelques mois plus tard, nouveau contrôle : ces mentions n'avaient pas disparu. Pire, lorsqu'en janvier 1984 la Caisse s'est dotée d'un nouveau fichier informatisé, elle a omis de le déclarer à la CNIL, comme la loi l'y oblige. Certes, elle a fini par s'y résoudre, mais dix mois seulement après avoir mis ce nouveau fichier en route.

Récidiviste et dissimulatrice, la Caisse d'allocations familiales devra s'expliquer devant le procureur de Paris, à charge pour celui-ci de donner ou non suite à cette dénonciation de la CNIL.

Celle-ci n'a usé, jusqu'ici, que parcimonieusement de ce pouvoir que lui reconnaît la loi de 1978. Une première fois contre l'entreprise SKF, dont les salariés avaient mis la main sur un fichier portant les mentions *« mœurs légères », « CGT, mais honnête »* et quelques autres du même style. Une seconde fois contre un chef d'entreprise nantais qui, déjà dans le collimateur de la CNIL, avait refusé d'ouvrir sa porte à ses envoyés, pourtant accompagnés d'un juge d'instruction.

La Caisse d'allocations familiales est la troisième visée. L'indulgence, c'est fini, avertit la CNIL. Il faut dire que certaines administrations et entreprises avaient tendance à s'enhardir devant le peu de réaction de sa part. Pour autant, la Commission n'est pas toujours assurée de faire respecter la loi. Ses décisions sont souvent mal interprétées, parfois même contestées.

Les sociétés qui accordent des crédits aux particuliers viennent ainsi de saisir le Conseil d'Etat d'une délibération de la Commission, leur enjoignant de motiver leur refus de consentir des crédits et leur interdisant de conserver en mémoire le nom des mauvais payeurs plus d'un an après l'extinction de leur dette. Un tel recours devant le Conseil d'Etat n'est pas suspensif, ce qui signifie que ces sociétés de crédit devront obtempérer aux injonctions de la Commission à la date fixée par celle-ci, dès le début de l'année 1986.

L'administration et les entreprises sont parfois réticentes à observer la loi de 1978, qui, souvent, gêne leurs projets. Mais la CNIL n'entend pas se laisser déborder. A mesure que la société française s'informatise, son rôle devient de plus en plus nécessaire, donc de plus en plus contesté.

BERTRAND LE GENDRE.

● *M. Massot (PS) à la CNIL.* – La Commission nationale de l'informatique et des libertés compte un nouveau membre, M. François Massot, député (PS) des Alpes-de-Haute-Provence, qui remplace M. Raymond Forni, nommé récemment à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. La CNIL doit élire le 3 décembre un nouveau vice-président délégué en remplacement de M. Forni.

ASSIGNÉ EN DIFFAMATION PAR M. LE PEN ET RELAXÉ... SANS LE SAVOIR !

Relaxé après une action en diffamation de M. Jean-Marie Le Pen, M. Georges Fontenis nous a adressé la lettre suivante :

J'ai lu avec surprise dans votre numéro du 9 novembre, dans le compte rendu du procès en diffamation intenté par M. Le Pen à divers responsables d'organisations que je faisais partie de ces responsables, d'ailleurs relaxés. J'ignorais tout de cette affaire.

Or, d'une part, je n'ai jamais été avisé par le tribunal ou le parquet de quelque poursuite que ce soit ; d'autre part, que je n'ai rien à voir avec la Fédération anarchiste, dont j'ai effectivement *été secrétaire général* mais jusqu'en 1953. Donc, M. Le Pen avait alors constitué des fichiers qui n'ont pas été mis à jour depuis trente-deux ans ! Enfin, *n'habitant plus Paris depuis* 1959, c'est-à-dire depuis plus d'un quart de siècle, je me demande comment a pu procéder la justice, d'abord pour me considérer comme poursuivi et ensuite pour me relaxer, tout cela sans que j'aie jamais été avisé sinon par la lecture assidue du *Monde !*

Il me paraît que la procédure n'a pas été respectée. Pourquoi ?

Et si j'étais mort ? Et si M. Le Pen fait appel ? Je souhaiterais, pour tout cela, que vous puissiez signaler en quelques lignes ma protestation.

● *M. Jégat a été entendu par M. Bruguière.* – M. Bernard Jégat, qui accuse le capitaine Barril d'avoir lui-même apporté les armes trouvées dans l'appartement des « Irlandais de Vincennes », a été entendu lundi 18 novembre par le juge d'instruction parisien chargé de l'enquête sur l'attentat de la rue des Rosiers, M. Jean-Louis Bruguière.

● *Le directeur et un journaliste de* Minute *condamnés pour injures et diffamations envers la FASP et son président.* – M. Jean-Claude Goudeau, *directeur de Minute,* et M. Bernard Trancavel, collaborateur de cet hebdomadaire, ont été condamnés, lundi 18 novembre, pour injures envers la Fédération autonome des syndicats de police et diffamation envers son secrétaire général, M. Bernard Deleplace, par la 10e chambre correctionnelle de Paris.

MM. Goudeau et Trancavel – auteur de l'écrit incriminé – devront verser chacun 2 000 francs d'amende et ensemble 1 000 francs de dommages-intérêts à la FASP et 2 000 francs à M. Deleplace. La diffamation est constituée par un passage d'un article publié par l'hebdomadaire le 24 mars 1984, accusant M. Deleplace d'*« être de ceux qui s'efforcent par tous les moyens de déstabiliser le service public qu'est la police nationale »*.

LE CARNET DU Monde

Décès

– Le colonel Marcel Blondeau,
son époux,
M. et Mme Jean Lelu,
M. et Mme Gérard Hirtz,
Mme Georges Blondeau,
M. et Mme Jean Blondeau,
M. et Mme François Blondeau,
M. et Mme Pierre Chapin,
Mlle Anne Blondeau,
M. et Mme Serge Yot,
ses enfants
Et toute la famille,
font part du rappel à Dieu, le 16 novembre 1985, munie des sacrements de l'Eglise, de

Mme Marcel BLONDEAU,
née Alice Tanant,

Une messe pour le repos de son âme sera célébrée dans sa paroisse, le samedi 23 novembre 1985 à 9 h 30, en l'église Notre-Dame de Versailles, rue de la Paroisse.

18, rue Sainte-Sophie,
78000 Versailles.

– M. et Mme André Desplans,
leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur et Mme Jacques Desplans et leurs enfants,
Les enfants et petits-enfants du docteur Carolus Desplans,
Les enfants et petits-enfants de Mme Jules Lévêque,
Le docteur et Mme Félix Frezet,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Desplans, Geoffroy, Gilles, Bedoc, Quillivic, Carpentier, Nixon,
M. et Mme Victor Garcia,
font part du décès du

docteur Théo DESPLANS,
ancien maire de Vaison-la-Romaine,
(1941-1944, 1947-1971),
ancien conseiller général du Vaucluse
(1952-1970),
officier de la Légion d'honneur,

survenu à Vaison-la-Romaine, le 18 novembre 1985, dans sa quatre-vingt-septième année.
Les obsèques religieuses auront lieu le mercredi 20 novembre 1985 à 15 heures en la cathédrale de Vaison-la-Romaine.
Réunion, 13, cours Henri-Fabre à Vaison-la-Romaine.
Selon sa volonté, ni fleurs ni discours.

– Les familles Djebbar, Djebbari, Kebir, Mokhfi, Bouras, Benchehida,
font part du décès de

M. Mohamed Abdelkrim DJEBBAR,
attaché de préfecture,
fonctionnaire algérien,

survenu à l'hôpital Laennec à Paris, le 12 novembre 1985, dans sa soixante-huitième année.
Le corps sera rapatrié.

– Mme Gilbert Gratiant,
Ses enfants et petits-enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Gilbert GRATIANT,
professeur agrégé honoraire
du lycée Claude-Bernard.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Montparnasse le 21 novembre 1985 à 11 heures.

– Christian Jeanbrau,
son époux,
Isabelle et Danielle,
ses enfants,
Laurent Grazietti et Mme, née Geneviève Prat,
ses parents,
Michel Grazietti,
son frère,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Annie GRAZIETTI-JEANBRAU,

survenu le 11 novembre à Montpellier.

53, rue de l'Aiguillerie,
34000 Montpellier.
40, rue Barberis,
06300 Nice.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Gilbert GRUNWALD,
née Eliane Haliot,

survenu le 16 novembre 1985 à Paris-12e.
Les obsèques auront lieu le mercredi 20 novembre 1985.
On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Pantin à 10 h 30.

De la part de
M. Gilbert Grunwald,
son époux,
Et de toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, rue Picot,
75016 Paris.

– *On nous prie de communiquer :*

M. Georges GUILLE,
ancien ministre,

est décédé le 16 novembre 1985, dans sa soixante-dix-septième année.

L'incinération a eu lieu le 18 novembre dans la plus stricte intimité.

(Voir page 8.)

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Mme Yves Huet, née Laure Passet,
Le docteur et Mme Jean-Pierre Huet,
Laurence, Yannick, Pierre-Michel,
ses petits-enfants,
Laura et Marion,
ses arrière-petites-filles,
Ses neveux et nièces,
Mme veuve Yves Sadou,
Le docteur et Mme René Huet,
M. et Mme Jacques Huet,
M. et Mme Robert Haillet et leurs enfants,
Mme Jean Martel et ses enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Yves, Albert, Marie HUET,
capitaine de frégate honoraire,
aide de camp honoraire
de SAS le prince de Monaco,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre de Saint-Charles,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Grasse le 14 novembre 1985 dans sa quatre-vingt-huitième année.
Les obsèques ont eu lieu le samedi 16 novembre 1985 en l'église Sainte-Bernadette à Nice, dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Morin-Rabin, son épouse,
La famille et les amis,
font part du décès de

M. Albert MORIN,
professeur honoraire
lieutenant au 317e RI, 1939-1945,

survenu le 11 novembre 1985.
Les obsèques ont été célébrées le 15 novembre 1985, au Grand-Lucé (Sarthe).

13, rue Eupatoria,
37000 Tours.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Guy PORÉE

survenu le 14 novembre 1985.

De la part de
Mme Porée-Maspero, son épouse,
M. et Mme Sylvain Porée,
Cyril et Corinne Porée,
ses enfants et petits-enfants
Cet avis tient lieu de faire-part.

84570 Mormoiron.
11, rue J.-P.-Veyrat,
73000 Chambéry.

– Poitiers. Neuilly-sur-Seine. La Crèche. Cherveux.

Mme Léon Rivière,
M. et Mme Pierre Rivière,
leurs enfants et leur petite-fille,
Mme Monique Artaud et ses enfants,
M. et Mme Jules Caisso,
leurs enfants et leurs petites-filles,
M. et Mme Jacques Rivière
et leurs enfants,
M. et Mme Michel Rivière
et leur fils,
M. et Mme André Rivière
et leurs enfants,
Mme Charles Montaufier,
ses enfants et ses petits-enfants,
ont le regret de faire part du décès subit de

l'abbé Jean RIVIÈRE,

rappelé à Dieu le 8 novembre 1985, à l'âge de cinquante et un ans.
La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 12 novembre en l'église Sainte-Radegonde de Poitiers.

10, impasse Sainte-Radegonde,
86000 Poitiers.

– Mme Louis E. Sussfeld,
M. et Mme Dominique Bruyant
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-François Boyer
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis E. SUSSFELD,
directeur honoraire de la BNP,

survenu le 17 novembre 1985, dans sa soixante-dix-neuvième année.

5, rue de Silly,
92100 Boulogne.

Remerciements

– Mme Jacques Martin d'Aigueperse,
Et toute la famille,

très touchées des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Jacques d'AIGUEPERSE,

remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

26, rue Parmentier,
92200 Neuilly.

Anniversaires

– Pour le premier anniversaire de la mort de

Jean BONNET,
directeur de préfecture honoraire,

sa famille et ses amis demandent une pensée à ceux qui l'ont connu et apprécié.
Agen, 20 novembre 1985.

Avis de messes

– Un service religieux sera célébré à la mémoire de

Michel WASSERBERGER

le jeudi 21 novembre 1985 au 9, rue Vauquelin, à 7 h 15.

A GENTIOUX, DANS LA CREUSE

Un salut officiel au monument maudit

De notre correspondant

Limoges. – Soixante-cinq ans après son érection, le monument aux morts « maudit » de Gentioux (Creuse) a été, pour la première fois, salué par les autorités civiles et militaires du département. C'est la première entorse à une circulaire ministérielle de la IIIe République, qui interdisait toute manifestation patriotique officielle devant ce monument.

En 1920, à l'époque de la chambre « bleu horizon », lorsque la France se couvrit de monuments à la mémoire des soldats « tombés au champ d'honneur » le conseil municipal du bourg de Gentioux, en plein cœur du plateau de Millevaches, décida un tout autre projet.

Le jeune maire de l'époque, Jules Coutaud, revenant lui-même du front, proposa un orphelin de bronze désignant la liste des morts de la commune (il y en eut soixante-trois), liste sous laquelle était gravée la phrase : *« Maudite soit la guerre. »* Le conseil municipal alla encore plus loin et décida de donner à l'orphelin le geste révolutionnaire du poing serré et levé.

Il y eut à l'époque de nombreuses pressions officielles pour empêcher l'érection du monument. En vain. Les « paysans rouges » du plateau tenaient d'autant plus à leur projet qu'ils avaient, comme la plupart des régions rurales, fourni l'essentiel des effectifs des régiments d'assaut. Ils avaient payé, aux épisodes les plus sanglants de la guerre, un tribut dont les historiens du Limousin font dépendre les débuts de la ruine démographique de la région (5 habitants au kilomètre carré, aujourd'hui, dans ce canton).

De plus, le plateau avait encore présent à l'esprit l'épisode de la révolte du camp militaire voisin de La Courtine, en 1917. Le corps expéditionnaire bolchevique avait été retiré du front et mis en quarantaine dans ce camp isolé. Les soldats s'y étaient soulevés et y avaient créé un soviet, dont était membre le futur maréchal Malinowski. Le haut commandement français avait réglé le problème à coups de canon. Bref, le monument de Gentioux restait proscrit, et les gens de la région racontent que les soldats du camp de La Courtine, lorsque les hasards des manœuvres les faisaient passer par là, recevaient l'ordre de défiler en détournant la tête, pour ne pas voir le monument.

Le 11 novembre dernier, sur ordre supérieur, le camp militaire de La Courtine avait décidé de ne pas envoyer de détachement pour les cérémonies commémoratives de l'armistice. Soixante-cinq ans après, vendredi 15 novembfre, l'actuel maire de Gentioux, M. Pierre Desrozier, a profité de l'inauguration d'une nouvelle gendarmerie dans le bourg pour inviter le préfet de la Creuse, M. Pierre North, et les trois officiers supérieurs présents, le colonel Cousin (gendarmerie du Limousin), le commandant Bechellerie (camp militaire de La Courtine), et le lieutenant-colonel Budet (gendarmerie de la Creuse), à un dépôt de gerbe, quelque peu improvisé, devant le fameux monument. Certes, les gendarmes qui rendaient les honneurs devant la nouvelle gendarmerie ne se déplacèrent pas jusqu'au monument, et le premier magistrat de la commune dut déposer la gerbe lui-même. Mais les officiers présents saluèrent le temps de la minute de silence, comme devant n'importe quel monument mieux pensant. Pour l'orphelin de bronze au poing levé, c'était la réhabilitation.

GEORGES CHATAIN.

culture

DIGRESSIONS, par Bernard Frank

1 TRAFIC D'INFLUENCE

AUX personnes que Pivot et l'effet « Apostrophes » agacent à juste titre, je signale au cas où elles l'auraient déjà oublié par habitude la saison des prix et son perpétuel Goncourt. Il y a tout de même plus de justice et de vérité dans cette émission que dans ce loto organisé – ô honte ! – par des écrivains. Les prix font vendre à tout casser chaque année moins de dix livres au détriment des autres. Dans le même temps, grâce à Pivot, qui ne fait d'ailleurs que son travail, plus de deux cents écrivains peuvent s'exprimer avec plus ou moins de bonheur et de séduction sur ce qu'ils ont fait. Un prix – et tant mieux pour celui qui l'a décroché – est une façon autoritaire d'arrêter la discussion au profit d'un seul ; passer à « Apostrophes » me semble un plus, pas toujours convaincant, dans la carrière d'un livre.

Gilles Deleuze, lors d'un entretien avec Antoine Dulaure et Claire Parnet que l'on peut lire dans *l'Autre Journal* (nº 8), s'exclame : « *C'est terrible, ce qui se passe à « Apostrophes » !* » Et de poursuivre : « *C'est une émission d'une grande force technique, l'organisation, les cadrages. Mais c'est aussi l'état zéro de la critique littéraire, la littérature devenue spectacle de variétés. Pivot n'a jamais caché que ce qu'il aimait vraiment, c'était le football et la gastronomie. La littérature devient un jeu télévisé. Le vrai problème des programmes à la télévision, c'est l'envahissement des jeux. C'est quand même inquiétant qu'il y ait un public enthousiaste, persuadé qu'il participe à une entreprise culturelle, quand il voit deux hommes rivaliser pour faire un mot avec neuf lettres.* » Ces propos de Deleuze m'ont surpris. Voici un philosophe au courant des choses, très élégant et qui fait semblant subitement de ne plus comprendre, qui joue les Léon Blum s'écriant lors d'un congrès socialiste à l'adresse de Marcel Déat : « *Je suis épouvanté !* » C'est précisément parce que l'émission de Bernard Pivot n'est pas de la critique littéraire qu'elle marche, qu'elle nous intéresse. Si c'était de la critique littéraire, elle ne serait pas regardée par des millions de personnes. Sur le petit écran, c'est la coquetterie de l'écrivain qui est en cause. C'est son élocution et son physique qui sont en danger. Et peut-être surtout une certaine façon rêveuse qu'il avait de s'imaginer. On ne se prétendait pas tout à fait Stendhal, mais on se voyait assez facilement en Julien Sorel : l'écran dégrise !

Après « Apostrophes », qu'il ait été bon ou médiocre dans son jeu de scène, l'écrivain a l'impression que son livre, pour lequel il vient de se sacrifier, se détache définitivement de lui. Il ne clignote plus. Il est là, intact, ailleurs. Deleuze feint d'ignorer que notre propos à nous qui tournons modestement dans nos papiers autour de la littérature, c'est de faire lire et acheter les ouvrages que nous évoquons avec plus ou moins de conviction. Les moyens pour ce faire importent effectivement assez peu. Si le lecteur a la liberté de juger, c'est-à-dire d'oublier nos pauvres opinions pour se retrouver enfin seul avec le livre conseillé, nous avons gagné. Si la réputation, fausse ou vraie, de bon vivant de Pivot, si le football, la gastronomie donne à son émission une aura qu'elle n'aurait pas eu sans cela, eh bien vive la critique-football, le beaujolais et le jésus de Morteau ! C'est parce que les téléspectateurs se disent : « *Mais ce Pivot qui reçoit tous les livres, c'est un homme comme nous* », qu'ils se laissent approcher par cette littérature qui ne leur disait rien qui vaille, qui leur faisait le même effet que le contact d'un chat sur le bas d'une dame. Ce que ça donne dans les faits ? Pas grand-chose, moins que rien. L'on peut toujours dire non, ne pas jouer le jeu. Mais de grâce, ne nous prenons pour des saints ou des martyrs parce que nous nous sommes refusé à aller faire le clown qui ne rit pas sur les planches d'un plateau de télévision. Le choix n'est pas entre un article de Maurice Blanchot ou les jeux du cirque, le plus souvent, il est entre les papiers fatigués et qui ne font pas vendre et rien du tout ! A tort ou à cause de cela, je vous recommande la lecture de l'interview de Gilles Deleuze, qui est truffée de remarques intéressantes, quand il note par exemple avec humour : « *Et cela devrait d'abord déterminer à ne plus faire d'interviews !* »

Les Goncourt à perpétuité !

2 LA VENGEANCE D'EDMOND

AU moment où vous lirez ces lignes, vous saurez, vous, qui est l'heureux lauréat, mais pour moi, protégé par dimanche, je peux rêver encore. A cette vengeance inouïe, imprévisible, dont les effets posthumes durent depuis plus d'un siècle. C'est, en effet, le 14 juillet 1874 que par testament (vingt-deux ans avant sa mort, vingt-neuf ans avant que le premier prix soit décerné à John-Antoine Nau) Edmond crée son académie et en désigne les dix titulaires : Barbey d'Aurevilly, Banville, Chennevières, Cladel, Daudet, Fromentin, Flaubert, Paul de Saint-Victor, Veuillot, Zola. Avant de mourir, l'aîné des Goncourt aura le temps de remplacer sur son testament (pour cause de décès) certains noms par d'autres. Bourget, Maupassant, Vallès, Huysmans et Céard, par exemple, firent partie de cette nouvelle charrette. Si, d'ici peu, il ne se délite pas de lui-même, ce prix sans raison n'a aucune raison de s'arrêter.

Comme les Français sont touchants et religieux qui font confiance pour leurs lectures à des jurys dont ils ignorent la composition, ces Français qui sont plus de 200000 à acheter à partir d'un certain lundi de novembre avec la foi du charbonnier un roman dont le plus beau mérite est d'être un Goncourt. On ne comprend pas toujours certaines migrations d'oiseaux à dates fixes, elles me paraissent pourtant moins troublantes, plus explicables que cette sympathique ruée de cigognes humaines vers quatre ou cinq livres munis, il est vrai, d'une étiquette que l'on a déjà vue plusieurs fois. J'espère qu'Edmond, qui n'a pas eu de son vivant une existence très gaie, peut contempler d'où il est les mille comédies dramatiques que son infernal testament a suscitées. Il doit se dire que c'est toujours la même chose : on ne le lit pas davantage que lorsqu'il était sur terre, mais du moins c'est son nom qui suscite ces succès fous à la Zola qui l'ont fait tant enrager de son vivant. « *Maintenant*, ricane-t-il, *un Zola chasse l'autre. Les gros tirages font un tour et puis s'en vont.* » A mon avis, il s'en est fallu de très peu pour que ce prix ne prenne pas. Ce vieux réactionnaire de Goncourt a bénéficié, nous le verrons, de la complicité objective du pouvoir républicain à la recherche de faux titres de noblesse, d'institutions littéraires, qui puissent se substituer, du moins rivaliser, avec celles de l'Ancien Régime. Il est vraiment rigolo de se dire qu'Edmond de Goncourt – qui détestait les métèques (les métèques, pour lui, c'était avant tout ce Zola), qui lui prenaient ses lecteurs : « *Si la famille Zola était restée chez elle, les Français au lieu de se jeter sur* Thérèse Raquin, la Fortune des Rougon, l'Assommoir, *écrits n'importe comment, vendus à vils prix, auraient lu avec respect* Manette Salomon, Madame Gervaisais, la Fille Elisa, *œuvres de qualité, cousues à la main par des artistes* », – a servi, par son idée d'académie, de contre-pouvoir bourgeois et démocratique à l'Académie française, celle des ducs et des archevêques, celle de l'Affaire Dreyfus.

C'est en effet sous le ministère du « Petit Père » Combes, en plein combat laïc et républicain, alors que le général André s'occupait au ministère de la guerre, à l'aide de fiches, de savoir si les officiers pensaient « bien », que l'académie Goncourt fut reconnue le 11 janvier 1903 par un décret miraculeux d'utilité publique. Sans ce décret, qui fit d'elle une institution, cette académie de rien, du moins sans qualité, se serait sans doute étiolée après la Grande Guerre. Le franc dans sa chute l'aurait entraînée avec lui : « *Plus d'or, plus de prix !* ». L'académie Goncourt, qui nous apparaît un peu comme l'ultime avatar, le cadeau empoisonné d'un dix-neuvième siècle qui n'en finirait pas de mourir, a gardé dans sa mercantile bienfaisance les traces de ses origines. Avec son côté laborieux, sans panache, elle est ce Poulidor qui plaît à ce vaste public bourgeois en quête de nourriture. Ce public-là est rarement dépaysé quand il mastique un « Goncourt ». Si l'homme de confiance d'Edmond revenait parmi nous, il ne féliciterait pas les banquiers, qui ont mangé ses biens, mais donnerait cetrtainement quitus aux académiciens de service, qui ont géré avec prudence l'esprit Goncourt.

P.S. : Bravo Queffélec ! Un souci de moins.

■ LE MUSÉE D'ART MODERNE (MOMA) DE NEW-YORK vient de recevoir une donation de onze peintures et sculptures comprenant trois Picasso, un Mondrian *(Trafagar Square)* peint entre 1939 et 1943, des pièces de Jean Arp et de Brancusi. Cette donation, qui, selon M. William Rubin, directeur du département du MOMA, *est l'une des plus importantes jamais reçues par le musée*, provient de la collection de William Burden, l'ancien président du conseil d'administration du musée, décédé l'année dernière.

LES PRIX LITTÉRAIRES

• GONCOURT : Yann Queffélec pour *les Noces barbares*
• RENAUDOT : Raphaële Billetdoux pour *Mes nuits sont plus belles que vos jours*

Le prix Goncourt a été décerné lundi 18 novembre à Yann Queffélec pour *les Noces barbares* (Gallimard), au huitième tour de scrutin, par six voix contre quatre à Michel Braudeau pour *Naissance d'une passion* (Le Seuil). Les dix membres de l'académie, après l'annonce de leur décision, ont lancé un appel pour la libération du journaliste Jean-Paul Kauffmann et des autres otages détenus au Liban.

Les jurés Renaudot, qui se sont associés à cet appel, ont couronné Raphaële Billetdoux pour *Mes nuits sont plus belles que vos jours* (Grasset), au dixième tour de scrutin, par cinq voix contre deux à Serge Lentz *(Vladimir Roubaïev*, Laffont), une à Christian Combaz *(la Compagnie des ombres*, Le Seuil), et un bulletin blanc *(nos dernières éditions)*.

La saison des « héritiers »

La rentrée littéraire 1985 s'annonçait riche en « héritiers » : *Marie*, la fille de Roger Nimier, Raphaële, celle de François Billetdoux, Isaure, celle de Michel de Saint-Pierre, Frédéric, le fils de Jean Dutourd, et Yann, celui d'Henri Queffélec. Les jurés Goncourt et Renaudot ont confirmé cette présence des « écrivains de la deuxième génération » en couronnant Yann Quefféic, trente-cinq ans, pour son deuxième roman, *les Noces barbares* (Gallimard), et Raphaële Billetdoux, trente-quatre ans, pour son cinquième livre, *Mes nuits sont plus belles que vos jours* (Grasset). « *On voit bien que la relève des générations est assurée* », commentait lundi soir l'un des Goncourt, Robert Sabatier.

Pourtant, même si les deux lauréats sont bien des « enfants de la balle », ils ne sont pas seulement des héritiers. La filiation littéraire vient *rarement par le sang. Si certains* jeunes auteurs apparaissent, à l'excès parfois, comme des descendants, *ils sont plutôt ceux de leurs* modèles que de leurs géniteurs.

Yann Queffélec et Raphaële Billetdoux restent, certes, dans le sérail, sans pour autant « suivre les traces » de leurs pères. Henri Queffélec est le romancier breton des grands espaces marins. En deux romans, Yann Queffélec a, lui, affirmé son intérêt pour les êtres rejetés, mal aimés, mal vivants. Il a su imposer sa voix, son écoute de leur détresse et de leur faiblesse. François Billetdoux, romancier et homme de théâtre, est notamment l'auteur de *Tchin-Tchin* (1959) et de *Comment va le monde môssieur ? Il tourne, môssieur* (1964). Il suffit de citer les titres des ouvrages de sa fille pour se persuader qu'ils ne font pas dans la même veine : *Jeune fille en silence* (1971) *l'Ouverture des bras de l'homme* (1973) *Prends garde à la douceur des choses* (Prix Interallié 1976), *Lettre d'excuse* (1981) (tous au Seuil).

La récompense de Yann Queffélec, Bertrand Poirot-Delpech l'avait pressentie (*le Monde* du 6 septembre). « *Voici un grand professionnel, d'emblée*, écrivait-il. *Dès son deuxième roman – après* le Charme noir, *Gallimard 1983 – Yann Queffélec domine la cohorte des débutants de cet automne et devrait logiquement décrocher une timbale.* » Malgré une presse mitigée, les lecteurs ont, bien avant les prix, adopté ce livre et son héros Ludo, « *un personnage assez singulier et universel pour mériter de devenir le symbole d'une malfaçon de la vie, dans la lignée des innocents de Faulkner, du Poil de carotte de Jules Renard, du Sagouin de Mauriac* ».

Né d'un viol, Ludo ne parvient pas à inspirer aux autres l'amour dont il déborde. Voyant en lui la trace du cauchemar, sa mère l'ignore au fond de la maison de fous où on l'a enfermé. Une double noyade mettra un terme à ce soliloque cocasse, délirant, pathétique. « *Mélodramatique, n'est-ce pas ? Misérabiliste, dites-vous ?* concluait Bertrand Poirot-Delpech. *Et alors ? Yann Queffélec ne lésine pas, en effet. Il croit à son histoire, il fonce. Les amateurs d'amourettes luxueuses et navrées sont prévenus.* »

L'histoire de Blanche et de Lucas, que trace Raphaële Billetdoux, n'est pas non plus de ces « *amourettes luxueuses* ». Elle échappe au banal par la sensualité et la cruauté que l'auteur sait donner à leur week-end d'amour fou à Cabourg. Cette rencontre improbable entre une chanteuse et un passionné de linguistique se termine tragiquement, dans la mer – comme chez Queffélec – *après trois jours de huis clos, d'éro*tisme et de violence.

Ce court texte, qui aurait pu être puissant, reste certainement séduisant pour les amateurs de style à strass et paillettes, à adjectifs surabondants et métaphores approximatives. Pour les autres, il devient vite agaçant, sorte de version « années 80 » de ce qu'on appelait traditionnellement la « littérature féminine » – expression que l'on croyait en voie de disparition depuis que des femmes s'imposaient dans le milieu littéraire avec des livres inclassables dans ce rayon.

Mais, même si l'on n'a pas beaucoup aimé *Mes nuits sont plus belles que vos jours* (*le Monde* du 27 septembre), il ne serait guère venu à l'esprit de le rappeler s'il n'avait été distingué. Ce roman invite plutôt à l'indifférence qu'à la polémique et il n'est guère opportun d'engager des débats à l'occasion d'un prix littéraire. Il convient seulement de féliciter l'auteur et son éditeur, en l'occurrence Grasset, dont le savoir-faire mérite un hommage tout particulier.

Jo. S.

THÉATRE

« LE CONFORT INTELLECTUEL », à la Comédie de Paris

L'originalité aux dépens du bon sens

« *J'aime le confort*, dit M. Lepage, *qu'il soit matériel ou intellectuel* ». « *Mais qu'est-ce que le confort intellectuel ?* » lui demande l'écrivain assis en face de lui. M. Lepage ricane, se carre dans son fauteuil, regarde son salon, ses livres (reliés cuir), enlève ses lunettes, les remet et déclare : « *C'est tout simplement ce qui assure la santé de l'esprit, son bien-être, ses joies et ses aises dans la sécurité.* » Ainsi commence *le Confort intellectuel*, de Marcel Aymé, que met en scène Régis Santon à la Comédie de Paris.

M. Lepage, qui se définit comme étant un « *bourgeois conscient* », affirme sans détour que tous les maux qui fondent sur sa classe sociale ont pour origine la poésie. « *La vraie*, dit-il, *celle qui consiste à dire des choses fausses ou à ne rien dire.* » Le romantisme est coupable également, et Baudelaire en particulier qui a, en matière de talent, un petit « *fumet assez personnel de viande décomposée et de savonnette !* »

L'auditeur de M. Lepage n'a pas le temps de protester. M. Lepage, déchaîné, décrit maintenant l'influence de la littérature sur le monde politique et social, sur les femmes, ces précieuses des temps modernes, qui aiment l'aventure aux portes de leur salon, l'originalité aux dépens du bon sens le plus élémentaire. Société où le snobisme a remplacé l'intelligence, où les mots sont vides de sens – expressions toute faite, superlatifs qui dissimulent ignorance ou inappétence à la réflexion – « *Ha !* s'écrit M. Lepage furieux, *aujourd'hui, on apprend au public à lire sans comprendre et aux poètes modernes à écrire sans souci d'être compris.* » Il conclura, on frémit, par ce qu'il appelle « *le cartésianisme des marchands de cochons : le roman policier* ».

Ce genre de pamphlet, s'il était rédigé sans talent ni humour, serait agaçant comme un tract qui enfonce les portes ouvertes, remâche des *tartes à la crème et ne convainc que* ceux qui le sont déjà. Mais Marcel Aymé échappe à ces pièges. Il pousse une idée, puis une autre, s'amuse avec elles, leur insufflant un air qui les gonfle jusqu'au paroxisme. L'adaptation théâtrale de Jacques Nerson va dans ce sens. Il ne supprime rien des exagérations de l'auteur, et la mise en scène de Régis Santon s'en amuse. Parfois même un peu trop, car il ne sert à rien de grossir un trait quand celui-ci est déjà fortement souligné. Ainsi l'interprétation de François Lalande (M. Lepage) est-elle par instant trop précieuse, comme s'il voulait atténuer la portée de son discours. Par crainte d'aller trop loin ?

C'est Michel Prud'homme qui est l'écrivain, et Marie-France Santon, Anaïs, femme-symbole de « *cette bourgeoisie enlettrée jusqu'au cou et par-dessus les oreilles* ». Ménade de cet intellectualisme bon teint qui se pique de génie et oublie trop souvent de se faire comprendre.

Le crétinisme n'a pas d'âge. C'est en quoi *le Confort intellectuel*, écrit en 1949, n'a rien perdu de son actualité.

CAROLINE DE BARONCELLI.

★ Comédie de Paris. 20 h 30.

■ FESTIVAL DE CANNES. – M. Michel Bonnet vient d'être nommé secrétaire général du Festival de Cannes, où il était, depuis 1980, chargé de mission, à la fois pour l'organisation matérielle, et (avec M. Lathière) pour le marché.

■ PRIX COQUATRIX. – Régine a obtenu pour *Appelez-moi par mon prénom* (Ed. Robert Laffont) le prix Bruno Coquatrix, qui couronne un livre de souvenirs consacrés au spectacle et à la vie parisienne.

PEINTURE

« L'HOMME AU CASQUE D'OR » N'EST PLUS UN REMBRANDT

***L'Homme au casque d'or*, du musée *Dahlem à Berlin-Ouest*, l'un des plus célèbres tableaux de Rembrandt et sans doute l'un des plus reproduit, n'est finalement pas un Rembrandt. Le tableau est désormais attribué à un membre de son « école » dans la nouvelle édition du catalogue du musée. M. Jan Kelch, spécialiste de la peinture néerlandaise, a indiqué que la nouvelle attribution provenait d'une analyse du style et non d'une expertise scientifique. Cette dernière, qui ne devrait donner ses résultats qu'en 1986, ne modifiera toutefois en rien le changement d'identité du tableau, qui, selon M. Kelch, reste sous sa nouvelle appellation « *un original avec sa valeur propre* ».**

MERCREDI



هكذا من الأصل

CULTURE

CINÉMA

« LE TEMPS DÉTRUIT », de Pierre Beuchot

Tombeau pour un père inconnu

Le soldat Paul Nizan, matricule 944, a été signalé décédé le 23 mai 1940 et inhumé à Audruicq (Pas-de-Calais). Le capitaine Maurice Jaubert, musicien de *Zéro de conduite*, de *Quai des brumes*, né à Nice le 3 janvier 1900, est mort le 19 juin 1940 à Baccarat (Meurthe-et-Moselle). A la bataille du canal de la Marne-au-Rhin, Roger Beuchot, ouvrier, est tué par deux éclats d'obus à la nuque le 18 juin 1940. Il à vingt-huit ans. Ainsi commence *le Temps détruit*, par les avis officiels.

Pierre Beuchot, fils de Roger, a deux ans en 1940. Il en a vingt lorsqu'il lit Nizan dans une caserne. Nizan, le sujet de son premier film. Car le cinéma est devenu son univers. Aujourd'hui, il vient d'élever un tombeau à ceux qui n'ont pas eu tout à fait la sépulture de l'histoire : les victimes de la « drôle de guerre » (ou plutôt, de l'« étrange défaite », pour reprendre l'expression de l'historien Marc Bloch).

La caméra tourne, en couleurs, autour du chateau, du pont et du canal où sont tombés ces trois individus qui auraient pu se connaître. Puis les travellings du paysage présent, en noir et blanc, rejoignent les travellings de l'époque, qui suivent les files de soldats, le long des routes : images d'archives françaises et allemandes. *« Côté français*, constate l'écrivain Jean Thibaudeau (1) *(...) tout un folklore hideux, du music-hall aux processions, le prône du bricolage, l'éloge du cheval et de la brouette face aux tanks et à l'aviation. Pétain ensuite n'est pas tombé du ciel. »* Les lettres de Nizan, Jaubert et Beuchot, adressées à leur femme, sont lues sur ces documents. L'émotion naît de la filiation retrouvée entre le présent et le passé, du fossé qui séparait l'image de la vie. Elle naît de ce savoir que nous avons : ces trois honnêtes hommes nous sont d'autant plus proches que nous connaissons leur destin.

« Disons que la vie est monotone, confortablement monotone, », dit Nizan, en date du 18 avril. Ce sera sa dernière lettre.

Les commentaires, aux Actualités d'alors, sont guillerets. Confiance, bonne humeur, *« beaux visages et bons regards de nos grands chefs »*, vœux *« affectueux »* du général Gamelin... La bonhomie de l'état-major n'a d'égale que l'indifférence des civils : *« Les courses ont repris à Vincennes »*. La France fait ses affaires, les manèges tournent, et les autobus roulent. *« La vie continue à Paris comme si la guerre n'existait pas » (Beuchot, qui a écouté la TSF).*

L'heure du courrier

Les soldats disent leur désarroi, le froid, les déplacements, l'attente, tandis qu'à l'arrière, *« vaste œuvre, dont nous somme les bons pauvres »* (Nizan), on a tendance *« à trouver qu'il s'agit en somme d'une guerre bien bénigne, que ceux de l'avant ont bonne mine »* (Jaubert). On les voit pourtant, ils marchent, ils piétinent, ils balaient, ils accomplissent d'inexplicables travaux, ils jouent, ils se réchauffent, ils vivotent. Et il faut l'heure du courrier, ou le printemps, pour les ramener à eux-mêmes.

« On ne peut pas faire grand chose avec deux fusils mitrailleurs jumelés », écrit Beuchot le 13 mai, conscient que quelque chose ne va pas. Pourtant, là, il est content. Il se bat. *« Il n'y aura pas de foyers de soldats qui tiendront contre le sentiment de l'anéantissement »*, disait Nizan au début de l'année, enragé de ce temps irrémédiablement *« détruit »* qui donne au film son titre. *« Il aurait été plus facile, moralement, de faire face au danger »*, explique Jaubert ; *« il est dur de sentir que peut-être se joue le sort de la France sans que nous tirions un coup de fusil »*, s'écrie-t-il le 23 mai, le jour où tombe Nizan. Ce 23 mai, Beuchot exhorte sa femme au courage : *« C'est notre liberté qui est en jeu, notre avenir et celui de nos petits »*.

Nizan, Jaubert, Beuchot : trois morts parmi plus de cent mille. Ils avaient laissé leur vie, leur amour, leur famille. Mais on a fait pire encore : cette guerre, on les a empêchés de la faire. S'ils se sont battus, c'était pour rien. On l'avait oublié.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les fims nouveaux.

(1) Préface au livre qui accompagne la sortie du *Temps détruit*. Editions Connaissance du cinéma, avec le soutien de l'AFCAE, 58 F.

EXPOSITIONS

Sculptures pour un parc

La sculpture c'est un peu lourd, encombrant, il faut de la place, ça coûte cher à transporter. On l'expose assez rarement, on la connaît moins bien que la peinture. Les bilans sont rares (le dix-neuvième siècle aura le sien en 1986 au Grand Palais, le vingtième au Centre Georges-Pompidou) et peu fréquentes les expositions qui vont au-delà de la sélection d'une poignée d'œuvres et d'artistes. Ou bien ce sont des fourre-tout.

Celle de la Fondation Cartier à Jouy-en-Josas n'est ni ceci ni cela. Elle réunit une bonne soixantaine d'artistes internationaux jeunes et vieux, d'Henri Moore à Richard Baquié, tous susceptibles de réaliser une pièce pour son parc. Développer les commandes de sculptures est en effet un des objectifs de Marie-Claude Beaud, la directrice de la fondation. Ces pièces viendraient s'ajouter à celles mises en place avant que Cartier ne reprenne le projet de centre d'art contemporain, il y a un peu plus d'un an. D'ailleurs, le pot géant doré de Jean-Pierre Raynaud et la serre qui l'abrite comme un immense reliquaire, est une commande maison, à l'échelle des autres (les soixante voitures prises dans un bloc de béton de 18 mètres de haut d'Arman, ou l'hommage à Eiffel de César, encore en chantier).

Plusieurs sculptures sont provisoirement placées dans le parc, sur les pelouses et dans le sous-bois, certaines pourraient même y rester comme les « Antiques » de la petite mise en scène d'Anne et Patrick Poirier sur le plan d'eau. Mais l'essentiel de l'exposition est présenté au « Bunker », cette chose indéracinable qui date de la dernière guerre, et au « village », dont les petites maisons viennent d'être remises à neuf.

Le parcours — que l'on peut commencer où l'on veut — risque de surprendre si l'on n'a pas en tête que la sculpture depuis un quart de siècle a singulièrement élargi son domaine, de la sculpture-objet à l'environnement et aux installations, qu'elle a annexé des matériaux nouveaux et des techniques nouvelles, sans pour autant négliger le bois ou la pierre. Aujourd'hui tout peut tomber dans le champ du sculpteur : la lumière naturelle et le néon, les moteurs et le vent, l'air, l'eau, les montagnes et le vide, les objets trouvés, les déchets d'usines, les scories de la société industrielle et de consommation, les écrans vidéo et les rêves écolos.

Tous les artistes connus ne sont évidemment pas là. Il ne s'agit que d'une première approche, nous dit-on. Mais, par individualités interposées ce choix rend compte assez justement de la profusion des propositions et de l'éclatement des tendances, tout en permettant de dégager des familles d'esprit, où se retrouvent et évoluent plusieurs générations. Celle de la recherche formelle rigoureuse, abstraite et géométrique et ses suites minimalistes, de Max Bill à Carl Andre, Don Judd, Lewitt et Morellet, en est une. Celle imprégnée d'une insolence néo-dada, marquée par le goût des bricolages et des détournements d'objets (plutôt le propre de jeunes artistes comme les Anglais Woodrow et Cragg), en est une autre. Mais les interférences et les croisements ne manquent évidemment pas, sous les espèces de constructions de tôle et de ferraille, ou de tas de cailloux.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Fondation Cartier, Jouy-en-Josas, jusqu'au 5 janvier.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

FABULATORI DUO : Tourtour (48-87-82-48), 18 h 30.
JEANNE D'ARC ET SES COPINES : Comédie de Paris (42-81-00-11), 22 h.
FOOL FOR LOVE : Espace Cardin (42-66-17-81), 21 h 30.
LA CITÉ INVISIBLE : Espace Kiron (45-44-41-42), 21 h.
MIMIE EN QUÊTE D'HAUTEUR : Potinière (42-61-44-16), 21 h.
LES LEGS, L'EPREUVE : Nanterre, Amandiers (47-21-18-81), 20 h 30.
HAUTE SURVEILLANCE : Marie Stuart (45-08-17-80), 22 h 15.
LA GUEGUERRE : Templiers (48-77-04-64), 20 h 30.
PHÈDRE : Ritsos : Rond-Point, petite salle (42-56-70-80), 18 h 30.

☞ Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : le Lac des cygnes.
COMÉDIE-FRANÇAISE (42-96-10-20), 20 h 30 : la Tragédie de Macbeth.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : 20 h 30 : Récitations conversations : Mélodie (Caroline Gauthier).
ODÉON (43-25-70-32). Théâtre de l'Europe 20 h 30 : L'Illusion, de Corneille.
PETIT-ODÉON (43-25-70-32), 18 h 30 : Entretien de M. Descartes avec M. Pascal le Jeune, de J.-C. Brisville.
☞ TEP (43-64-80-80), 20 h 30 : George Dandin.
THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) : Black season : 20 h 30 : Black and Blue — Revue noire. Spect. de C. Segovia et H. Orezzoli ; dir. orch. : R. Stevenson ; chorégraphie : H. Le Tang (Musiques de Duke Ellington, Fats Waller, Jelly Roll Morton, Louis Armstrong.
THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), 20 h 45 : Une station-service. *Concert :* 18 h 30 : Guher et Suher Pekinel (piano) (Brahms, Ravel, Stravinski). *Le Théâtre de la Ville au Th. de l'Escalier d'or* 18 h : le Saperleau ; à 20 h 45 : G. Laffaille.
☞ CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) à 20 h 30 : Bajazet.

Les autres salles

☞ A. DÉJAZET (48-87-97-34), 20 h 30 : les Folles du samedi soir.
☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71), 20 h 30 : Lily et Lily.
☞ ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : le Sexe faible.
☞ ATELIER (46-06-49-24), 21 h : Deux sur la balançoire.
☞ ATHÉNÉE (47-42-67-27), Salle Ch.-Bérard, 18 h 30 : Fin d'été à Baccarat. — Salle Louis-Jouvet, 19 h : les Contes d'Hollywood.
☞ BASTILLE (43-57-42-14), 19 h 30 : la Pièce du sirocco.
☞ BOUFFES DU NORD (42-39-44-50), 20 h : le Mahabharata.
☞ BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.
☞ BOURVIL (43-73-47-84), 20 h : Droit d'apostrophe ; 21 h : Pas deux comme elle ; 22 h 30 : Y'en a marr... ez vous ?
☞ CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 20 h 30 : le Découvert.
☞ CARTOUCHERIE Aquarium (43-74-99-61), 20 h 45 : les Heures blanches ; Tempête (43-28-36-36), 20 h 30 : Ke voi ?
☞ CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Resserre, 20 h 30 : le Pavillon des enfants fous.
CLA (46-72-63-38), 21 h 15 : la Nuit suspendue.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

Mardi 19 novembre

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 21 h : L'âge de monsieur est avancé.
☞ COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : les Intrigues d'Arlequin et Colombine.
☞ COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 20 h 30 : le Confort intellectuel ; 22 h : Jeanne d'Arc et ses copines.
DAUNOU (42-61-69-14), 21 h : Au secours, elle me veut.
☞ DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 21 h : les Fils du soleil.
☞ DIX HEURES (46-06-07-48), 20 h 30 : Femmes.
☞ ÉDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : Chapitre II.
☞ ÉPICERIE (42-72-23-41), 20 h 30 : Ballade au square.
☞ ESCALIER D'OR (45-23-15-10), 18 h : le Saperleau.
☞ ESPACE CARDIN (42-66-17-81), 20 h 30 : Fool for love.
☞ ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), 22 h 15 : le Kabbaliste d'East Broadway.
☞ ESPACE KIRON (45-44-41-42), 21 h 30 h : la Cité invisible.
☞ ESSAION (42-78-46-42), 20 h 30 : Marie ; 22 h : la Florisane.
☞ FONTAINE (48-74-74-40), 18 h 30 : Rififoin dans les labours ; 21 h : Triple Mixte.
☞ GAITÉ MONTPARNASSE (43-22-16-18), 20 h 45 : Love.
GALERIE 55 (43-26-63-51), 20 h 30 : The Caretaker.
GRAND HALL MONTORGUEIL (42-96-04-06), 20 h 30 : Shaga.
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (48-03-22-00) S. Desvigne : à partir de 14 h 15, toutes les demi-heures jusqu'à 17 h : Troupe Pepac.
☞ HUCHETTE (43-26-33-99), 19 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Jardin des supplices.
☞ JARDIN D'HIVER (42-55-74-40), 21 h : Mes souvenirs.
☞ LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : l'Indien sous Babylone.
☞ LIERRE-THÉÂTRE (45-86-55-83), 20 h 30 : le Vieil Homme et la Mer.
☞ LUCERNAIRE (45-44-57-34) : I. 18 h : Simone Weil 1909-1943 ; 20 h : les Marraines de Dieu ; 21 h 45 : Diabolo's 1929-1939. — II. 18 h : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : la Fête noire ; 22 h 15 : Shame.
☞ LYS-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : Amour maternel ; 21 h : Dieu aboie-t-il ?
MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Comme de mal entendu.
☞ MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), 20 h 30 : Yakshagana du Karnakata.
☞ MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : l'Eternel Mari.
☞ MARIE STUART (45-08-17-80), 20 h 15 : Savage Love ; 22 h 15 : Haute surveillance.
MARIGNY (42-56-04-41), 20 h 30 : Napoléon. — Petite salle (42-25-20-74), 21 h : Lorna et Ted.





SPECTACLES

- MATHURINS (42-65-90-00), Grande Salle, 21 h : Du riffifoin dans les labours. – Grande Salle, 20 h 30 : On ne sait comment.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : le Bluffeur.

- MOGADOR (42-85-45-30), 20 h 30 : la Femme du boulanger.
- MONTPARNASSE (43-20-89-90), Grande Salle, 20 h 45 : les Gens d'en face ; Petite Salle, 21 h : la Goutte.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Gigi.

ŒUVRE (48-74-42-52), 21 h : l'Escalier.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : Voisin, voisine.

- PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90), 20 h 30 : Jules César.
- PARC DE LA VILLETTE (48-03-11-32), 21 h : Théâtre Zingaro.
- PLAISANCE (43-20-00-06), 20 h 30 : Libertango.
- POCHE (45-48-92-97), 21 h : l'Ecornifleur ; 19 h : Esquisses viennoises.
- PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 h : Dieu, Shakespeare et moi.
- POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Mimie en quête d'auteur.

QUAI DE LA GARE (45-85-88-88), 21 h : la Christ et le Vierge ; 18 h 30 : Phèdre.

RENAISSANCE (42-08-18-50), 21 h : les Voisins du dessus.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), 21 h : la Bataille de Waterloo.

- TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), 20 h 30 : l'Ecume des jours ; 20 h 30 : Huis clos ; 22 h : Il est niais le divin enfant.
- TEMPLIERS (48-77-04-64), 20 h 30 : la Guéguerre.
- THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), 18 h 30 : Que faire de ces deux-là ? ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
- THÉATRE 3 SUR 4 (43-27-09-16), 20 h 30 : le Tigre.
- TINTAMARRE (48-87-33-82), 20 h 15 : le Baron rouge ; 21 h 30 : C'est encore loin la mairie ? ; 22 h 30 : Lime crève l'écran.
- THÉATRE NOIR (43-46-91-93), 20 h 30 : Toussaint Louverture.
- THÉATRE 13 (45-88-16-30), 21 h : Marthe.
- THÉATRE 33 (48-58-19-63), 20 h 30 : Pourquoi pas Courteline ?
- THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80), Petite Salle, 20 h 30 : Maître Harold ; 18 h 30 : Phèdre.
- THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Lysistrata - Salomé.
- TOURTOUR (48-87-82-48), 18 h 30 : Fabulatori Due ; 22 h 30 : Classées X.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 21 h : Elise, Isserteaux.

- VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas, mesdames.

Festival d'automne

(42-96-12-27)

Jardin d'hiver, 21 h : Mes souvenirs.

Hôtel Scipion, 20 h 30 : les Tablettes de bois.

Aubervilliers, Th. de la Commune, 20 h 30 : le Boulevard du mélodrame.

Bobigny, MC, 21 h : Marguerite Paradis.

Théâtre musical de Paris, 20 h 30 : Black and blue.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, Châteaux en Espagne, de R. Wheeler ; 19 h, Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : Un homme dans la foule, de E. Kazan (v.f.) ; 21 h, Hommage à I. Bergman : la Honte (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

Relâche.

Les exclusivités

ALAMO BAY (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; v.f. : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

AMADEUS (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

BIRDY (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LES BONS DÉBARRAS (Can.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

BRAS DE FER (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

BREAKFAST CLUB (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

LA CHAIR ET LE SANG (A., v.o.) (*) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-06) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

CHRONOS (Fr.-A.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

DANCE WITH A STRANGER (Brit., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

DANGEREUSEMENT VOTRE (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-06) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

DUST (Fr.-Belg.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

ELSA, ELSA (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

EMMANUELLE IV (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).

EMPTY QUARTER, UNE FEMME EN AFRIQUE (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

LES ENVAHISSEURS SONT PARMI NOUS (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

ESCALIER C (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Républic, 11e (48-05-51-33). – V.f. : Capri, 2e Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

LEGEND (A., v.f.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LE MARIAGE DU SIÈCLE (Fr.) : Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE (A., v.f.) : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

LE MYSTÈRE ALEXINA (Fr.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LES NOCES DE FIGARO (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) h. sp. ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

NO MAN'S LAND (Fr.-suis.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

NOTRE MARIAGE (Fr.-Port.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) h. sp.

ON NE MEURT QUE DEUX FOIS (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-00-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-32-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

OUTRAGES AUX MŒURS (Fr.) (**) : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-50-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

OZ, UN MONDE EXTRAORDINAIRE (A., v.o.) : UGC Ermitage, (v.o.-v.f.), 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Images, 18e (45-22-47-94).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA PARENTÈLE, (Sov., v.o.) : Reflet Médicis, 5e (46-33-25-97) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-95-95).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

PAROLE DE FLIC (Fr.) (*) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

POLICE (Fr.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bergère, 9e (47-70-77-58).

PORC ROYAL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

PORTÉS DISPARUS N° 2 (A.) (*) : Forum Orient Express, 1er (43-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount City, 8e

LES FILMS NOUVEAUX

L'AFFAIRE DES DIVISIONS MORITURI, film français de F.-J. Ossang : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'ANNÉE DU DRAGON, film américain de Michael Cimino (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE CHATIMENT DE LA PIERRE MAGIQUE, film australien de Tim Burstall (v.o.) : Forum, 1er, (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Paramount City Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). – V.f. : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'HOMME AUX YEUX D'ARGENT, film français de Pierre Granier-Deferre : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE TEMPS DETRUIT, film français de Pierre Beuchot : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE TRANSFUGE, film français de Philippe Lefebvre : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (42-25-09-83) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).



هكذا من الأصل

SPECTACLES | RADIO-TÉLÉVISION

(45-62-45-76) ; UCG Boulevards, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Paramount Gobelins, 13e (47-07-12-28) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

PROFS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37)

LE 4e POUVOIR (Fr.) : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

QUEEN KELLY (A.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

QUE LA VÉRITÉ EST AMÈRE (Fr.) : Action Christine bis, 6e (43-29-11-30).

RAMBO II (A. v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; *Gambetta*, 20e (46-36-10-96).

RAN (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Athéna, 12e (43-43-00-65) ; *Escurial Panorama*, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens (v.o. - v.f.), 14e (43-35-21-21). — V.f. : Berlitz, 2e (47-42-60-33).

RASPOUTINE, L'AGONIE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27). — V.f. : Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

RETOUR VERS LE FUTUR (A., v.o.) : Forum, 1er, (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LES RIPOUX (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) (h. sp.).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

TANGOS, L'EXIL DE GARDEL (Franco-Argentin, v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; St-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-22) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02). — V.f. : Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LA TENTATION D'ISABELLE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Athéna, 12e (43-43-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UNE FEMME OU DEUX (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

VERTIGES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

WITNESS (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

Mardi 19 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Série : Arsène Lupin.
D'après Maurice Leblanc. Réal. J.-P. Decourt. Avec M. Keller, G. Descrières, R. Carel... (rediff.).
A la suite d'un nouveau vol d'une audace inouïe du gentleman-cambrioleur Arsène Lupin, la police fait appel à un policier en poste en Afrique, Victor, de la brigade mondaine.

21 h 35 Multifoot.
23 h 25 Journal.
23 h 40 C'est à lire.
23 h 55 Tify.
Magazine de l'informatique.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Cinéma : les Nouveaux Monstres.
Film italien de M. Monicelli, D. Risi, E. Scola (1977), avec V. Gassman, U. Tognazzi, A. Sordi, O. Muti, O. Berti (rediff.).
Une douzaine de sketches sur les comportements égoïstes et cyniques de petits-bourgeois italiens. En 1963, les Monstres, *du seul Dino Risi, était bien meilleur dans l'humour, la férocité caricaturale. Ici, la comédie italienne est fatiguée.*

22 h 30 Magazine : Cinéma, cinémas.
De A. Andreu, M. Boujut et C. Ventura.
Entretiens avec Nastassja Kinski, Michael Cimino ; le cinéma des permissionnaires ; qu'est devenue Jane Russel ? ; qu'est-ce qui fait tourner Jean-Pierre Marielle ? ; tournage, mode d'emploi. Le magazine de luxe du cinéma. Plaisir rare.

23 h 35 Journal.
0 h Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 La dernière séance : soirée Frank Sinatra.
Emission d'Eddy Mitchell et Gérard Jourd'hui.
A 20 h 40, actualités de 1949 à 1959 ; Eddy Mitchell présente le premier film ; à 22 h 50, publicité des années 50 ; à 22 h 55, Tom et Jerry ; à 23 h 5, Tex Avery ; à 23 h 10, attractions.

20 h 45 Premier film : la Proie des vautours.
Film américain de J. Sturges (1959), avec F. Sinatra, G. Lollobrigida, P. Lawford, S. McQueen.
En Birmanie, pendant la seconde guerre mondiale, un officier américain séduit une belle émigrée et fait une incursion en territoire chinois contre des pillards. Un film d'aventures exaltant le patriotisme et un certain esprit militaire individuel.

23 h 15 Journal.
23 h 40 Deuxième film : Un jour à New-York.
Film américain de G. Kelly et S. Donen (1949), avec G. Kelly, F. Sinatra, B. Garrett, A. Miller.
Trois « marines », en permission de vingt-quatre heures à New-York, s'éprennent de trois jolies filles. Variations étourdissantes de la mise en scène et de la chorégraphie sur un thème archiconnu. Moins célèbre que Chantons sous la pluie, *cette comédie musicale est pourtant un chef-d'œuvre.*

FR3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, La révolte des Haïdouks ; 17 h 15, Dynastie ; 18 h, Effraction ; 18 h 55, la Panthère rose ; 19 h 5, Atout PIC ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, Un journaliste un peu trop voyant.

CANAL PLUS

20 h 35, Flic ou voyou, film de G. Lautner ; 22 h 25, le Maître d'école, film de C. Berri ; 23 h 55, Une ravissante idiote, film d'E. Molinaro ; 1 h 40, Pavillons lointains.

FRANCE-CULTURE

20 h 30, Le journal du corps.
21 h 30 Diagonales : rencontre avec Sapho et avec Ysabel Sayah.
22 h 30 Nuits magnétiques ; la nuit et le moment ; profession : témoin.
0 h 5 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Musique Ensembles (en direct du grand auditorium) : *Zones*, de J. Fontyn ; *Quatuor pour la naissance*, de Z. Krauze ; *Cuaderno*, de L. de Pablo ; *Reflets II*, de R. François ; *Prince Igor Stravinski*, de M. Kagel, par l'Ensemble 2e 2m, dir. P. Mefano, sol. B. Carmeli, basse, J. Mefano, piano.
22 h 25 L'univers non tempéré ; récital Esther Lamandier, chant.
0 h Les soirées de France-Musique : le chant de Brahms.

Mercredi 20 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

9 h 30 ANTIOPE 1.
10 h La Une chez vous.
10 h 15 Vitamine (et à 13 h 40).
11 h 30 Les jours heureux.
12 h Tournez... manège.
13 h Journal.
16 h 10 Série : Mon ami Gaylord.
17 h Les trois premières minutes.
17 h 30 La chance aux chansons.
18 h Salut les petits loups.
18 h 30 Mini-journal pour les jeunes.
18 h 45 Feuilleton : Santa Barbara.
19 h 15 Jeu : Anagram.
19 h 30 Loto sportif.
19 h 40 Cocoricocoboy.
19 h 53 Tirage du tac-o-tac.
20 h Journal.
20 h 30 Tirage du Loto.
20 h 35 Feuilleton : Colette.
De C. Rémy, réal. G. Poitou-Weber. Avec M. Meril, C. Amouroux, J.-P. Bisson... (2e épisode).
Après le succès de Claudine à l'école, *Colette entreprend la rédaction des* Dialogues des bêtes. *Willy la rappelle à Paris, l'entraîne dans un bal « féminin » et la jette dans les bras de Nathalie. La vie de la « scandaleuse » avec le climat de l'époque.*

21 h 35 Magazine : Contre-enquête.
D'Anne Hoang.
Des faits divers anciens revisités au présent.

22 h 35 Performances.
Magazine d'actualités culturelles de M. Cardoze.
Invité : Jean Guidoni (du Cirque d'hiver) ; regard sur le sculpteur Arman, sur la danse française, etc.

23 h 5 Journal.
23 h 20 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

6 h 45 Télématin.
9 h 15 Récré A2.
12 h Journal et météo.
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
12 h 45 Journal.
13 h 30 Feuilleton : Rancune tenace.
14 h Téléfilm : les coulisses du cirque.
De G. Kirgo, réal. W. Conrad (rediff.).
Derrière les images éblouissantes de la piste de cirque, un adolescent découvre les dures réalités d'un monde sans indulgence.

15 h 35 Récré A 2.
Les Schtroumpfs, les Poupies, Clémentine...

16 h 55 Magazine : Terre des bêtes.
Les poissons : agression dans le récif.

17 h 30 Série : les Brigades du Tigre.
18 h 25 Derby : résultats.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 10 D'accord pas d'accord (INC).
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Jeu : la Trappe.
20 h Journal.
20 h 35 Magazine : L'heure de vérité.
Le rendez-vous politique proposé par F.-H. de Virieu. Réal. J.-L. Leridon.
Invité : M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.

21 h 55 Le dossier d'Alain Decaux : la mort à Ekaterinenbourg.
Réal. P. Nivollet.
Le 15 mars 1917, le tsar Nicolas II abdiquait en faveur de son frère, qui allait le lendemain renoncer à son tour à la couronne. La République se substitue à la lignée des empereurs, et la famille impériale connaît la captivité. On parle bientôt d'un massacre...

23 h 15 Histoires courtes.
« Revenir », de N. Le Moel ; « Ballades », de C. Corsini.

23 h 35 Journal.
0 h Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR3

14 h 55 Questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.
17 h Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions sauf à 17 h où l'on verra sur tout le réseau : « la Révolte des Haïdouks » ; à 17 h 30, « Fraggle rock » ; à 18 h 55, « la Panthère rose » ; à 19 h 40, « Un journaliste un peu trop voyant ».

19 h 55 Dessin animé : les Entrechats.
20 h 5 Les jeux.
20 h 35 Variétés : les Totems du Bataclan.
Émission proposée par J.-L. Foulquier.
(Lire notre article.)

21 h 35 Thalassa.
Magazine de la mer de G. Pernoud.
Sur les traces d'Arnaud de Rosnay.

22 h 20 Journal.
22 h 50 Néo-polar : Saute ma puce.
D'après l'œuvre de J. Varella, réal. P. Jamain, avec V. Lindon, S. Dumas, J.-F. Garreaud.
Un bon garçon — qui se prend pour Philip Marlowe — et sa secrétaire — punk — décident de fermer l'agence de détective privé qui végète quand une jeune femme offre une grosse somme pour retrouver son mari.

23 h 50 Prélude à la nuit.
L'air de Figaro, extrait du Barbier de Séville, *et l'air de Don Magnifico, extrait de la* Cerenentola, *interprété par Thomas Mohr, baryton, accompagné par l'Orchestre symphonique de Monte-Carlo, dir. C. Schnitzler.*

CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 10, Cabou Cadin (et à 8 h, 8 h 50 et 14 h) ; 7 h 40, Top 50 (et à 12 h 5) ; 8 h 30, Rue Carnot ; 9 h 35, le Poing de la vengeance, film de Lo Wei ; 11 h 10, Hill Street Blues ; 12 h, Dessin animé ; 12 h 30, Magazine : Direct ; 15 h 10, Pavillons lointains ; 17 h 45, 4 C + ; 18 h 25, Les affaires sont les affaires ; 19 h, Maxitête (et à 19 h 55) ; 20 h, Coluche ; 20 h 15, Football : Monaco-Nantes ; 22 h 35, Dollars, film de R. Brooks ; 0 h 35, la Chambre de l'évêque, film de Dino Risi ; 2 h 20, Superstars.

FRANCE-CULTURE

6 h, Un voyage en Vendée, ou le royaume de Louis XVII ; 7 h, Culture matin ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : vers une société hors d'âge (et à 10 h 50 : autour de Michel Bernanos) ; 9 h 5, Matinée la science et les hommes : les phénomènes de turbulence ; 10 h 30, Musique : miroirs (et à 17 h) ; 11 h 10, Le livre, ouverture sur la vie : le livre et les jeunes ; 11 h 30, Feuilleton : Champavert, contes immoraux ; 12 h, Panorama ; 13 h 40, Avant-première ; 14 h, Un livre, des voix : « la Fête en éclats », de Simonne Jacquemard ; 14 h 30, Paul Diehl ; 15 h, Impromptu ; 15 h 30, Lettres ouvertes : magazine littéraire ; 17 h, Nous tous chacun ; 17 h 30, Le roman du cinéma ; 18 h, Subjectif ; 19 h 30, Perspectives scientifiques : la psychiatrie ; 20 h, Musique, mode d'emploi : Eisler, musicien de film.
20 h 30 Antipodes.
21 h 20 Pulsations : « la Conférence des oiseaux », musique de M. Levinas (création mondiale, enregistrée à la Biennale de Paris), par l'ensemble l'Itinéraire, dir. Y. Prin.
22 h 30 Nuits magnétiques : la nuit et le moment ; sur le vif, en direct de Montpellier.
0 h 5 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

6 h, Musique légère : Œuvres de Rauber, Walberg, Rixner, Strauss... ; 7 h 10, L'imprévu, magazine d'actualité musicale ; 9 h 5, Le matin des musiciens : Josquin Des Prez, Josquin aujourd'hui, interprétation, œuvres de Josquin, Coclico ; 12 h 10, Le temps du jazz : le blues urbain ; 12 h 30, Les provinciales : œuvres de Corelli, par l'ensemble baroque de Nice ; 14 h 2, Jeunes solistes, œuvres de Ibert, Truhlar, Richer, Yokoh, Schlosberg, Bebey, Casterede, Joplin ; 15 h, Les après-midi de France-Musique : florilège de la RAI, œuvres de Gabrieli, Haendel, Maderna, Schumann, Franck, Kodaly, Ravel ; 18 h 2, Les chants de la terre, magazine des musiques traditionnelles et populaires ; 18 h 30, Jazz d'aujourd'hui : où jouent-ils ? ; 19 h 10, Spirales : magazine de la musique contemporaine ; 20 h 5, Les sonates de Scarlatti, par Scott Ross ; 20 h 20 Avant-concert.
20 h 30 Concert des lauréats du concours Long-Thibaud (donné le 19 novembre au Théâtre des Champs-Elysées) : *l'Echelle de soie*, ouverture de Rossini ; *Suite pour six violons*, de Pergolèse ; *Double Concerto et concerto pour quatre claviers*, de J.-S. Bach ; *Concerto pour quatre violons*, de Vivaldi ; *Danse macabre pour deux pianos*, de Saint-Saëns ; *Bourrée fantasque pour deux pianos*, de Chabrier ; *Valse pour deux pianos*, de Ravel ; *La Tibolon*, valse pour six violons, quatre pianos (seize mains) et orchestre, d'Aubin, par l'Ensemble orchestral de Paris, dir. J.-P. Wallez, et les lauréats du concours.
22 h 30 Les soirées de France-Musique : feuilleton « Brésil 85 » ; à 23 h 5 Jazz-club (en direct du Petit-Opportun).

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 20 NOVEMBRE

— *M. Paul Quilès,* ministre de la défense, participe à l'émission « Découvertes », d'Europe 1, à 18 h 20.

VU

Marcel Jullian rentre en scène

Pas facile de faire un magazine « pluri-culturel » ! Une sorte de bloc-notes qui rende compte de l'actualité plastique, cinématographique, musicale, avec un ton, un climat ! TF 1 s'y était risquée l'an dernier : « Tintam'art », animé par Antoine Gallien, s'est arrêté au bout de quelques mois. Voici qu'Antenne 2 s'y lance à son tour — le cahier des charges l'y oblige. C'est Marcel Jullian, l'ex-président de la chaîne, l'éditeur de de Gaulle, l'auteur du *Délit de vagabondage*, le scénariste, homme de culture et d'aventures, qui relève le défi avec « Projection privée ». On a vu dimanche soir, à 22 h 45, le premier numéro de son magazine. A demi réussi.

Le projet s'est monté très vite, en quelques mois. La direction d'Antenne 2 propose cet été à Pierre Dumayet (à qui l'on venait de supprimer son excellente émission « Lire c'est vivre », de réaliser un hebdomadaire pluri-culturel. Il refuse. On propose à Marcel Jullian, qui est en train de terminer un film avec Stellio Lorenzi, de reprendre le bébé. L'ex-PDG, aime les risques, il connaît les inconvénients (la pluralité des matériaux est un handicap, le budget n'est pas gros, le rythme, difficile à tenir, l'horaire plus que tardif), il y va. En deux mois à peine, Marcel Jullian réfléchit à une formule avec Pierre-André Boutang et Alexandre Tarta. Jean Drucker, qui trouve le projet sur sa table, en prenant la suite de Jean-Claude Héberlé à la présidence de la chaîne, le garde.

Leur idée, montrer à un invité (cela peut aller du comédien Jacques Dufilho au professeur François Lhermitte) des petites séquences, des documents liés à l'actualité, mais pas trop, et bavarder. Objectif ? *« Composer une sorte de dramatique de télévision »*, explique Marcel Jullian, dont le lien serait fourni par les interventions de l'invité. La qualité de l'émission dépend de ce que l'on montre, de l'ordre des documents, de leur rythme, de l'émotion, du bonheur de la rencontre.

Dimanche, avec Pierre Boulez, on a parlé du *Sayat Nova* de Paradjanov, du *Saperleau* de Gildes Bourdet, du Goncourt, de l'IRCAM, de Klee, on a vu un document fascinant, trouvé dans les archives de l'INA, une interview de Céline, un an avant sa mort, voix hachée, brutale, sans accommodement *(« Je ne suis pas un être de joie. »)* Le tout était de haut niveau, mais un peu austère, à l'image du décor, lignes géométriques, couleurs gris/noir/vert buvard. Il manque un peu de chaleur, de ces éclats passionnés qui suscitent en plus d'une curiosité réflexive des appétits sinon furieux, du moins gourmands, de culture.

CATHERINE HUMBLOT.

A VOIR

Boucan au Bataclan

Une nouvelle émission de variétés sur FR 3 — la chaîne veut jouer l'innovation musicale, — cela se fête. Après « Pollen », passé de la radio à FR 3 il y a deux semaines, voici que son animateur Jean-Louis Foulquier, nommé conseiller artistique des variétés sur cette chaîne en juin dernier, nous propose une autre émission : « Les totems du Bataclan ».

La formule n'est pas nouvelle, mais elle se veut différente : par le ton, insolent, et le regard, humoristique. Pour se moquer, gentiment, des trophées à la mode — les césars, les sept d'or et bientôt les victoires — on a décidé de décerner chaque mois cinq « totems » pour récompenser les meilleurs artistes, de la musique (meilleur disque, meilleure vente, la découverte du mois) et du cinéma (meilleur film à l'affiche, la découverte du mois).

Pourquoi le Bataclan ? simplement parce qu'on a rénové la vieille salle du Bataclan, ancien café-théâtre, pour servir de cadre à ce show new-look. Les « gentils animateurs » — qui ont besoin de tempérer leur sourire à la Sabatier — sont Vivian Reed, chanteuse noire américaine qui vit maintenant en France et qui a été surnommée la « Marilyn noire », et Jean-Patrick Capdevielle, journaliste, photographe et chanteur, à la carrière en dents de scie.

Cette première prestation est vivante, avec les chanteurs Daniel Balavoine, Paula Moore, Michel Berger, les acteurs Jean-Pierre Kalfon, Charlotte Valendré, l'humoriste Sylvie Joly. C'est gentil, c'est enjoué, le tout enlevé à un rythme diabolique. On peut toutefois s'étonner d'entendre des chansons en anglais lorsqu'on sait Foulquier un défenseur passionné de la chanson française... Emission à suivre.

ALAIN WOODROW.

★ « Les totems du Bataclan », mercredi 20 novembre à 20 h 35 sur FR 3.

● *Parafrance sous contrôle britannique.* — Le tribunal de commerce de Paris a homologué le rachat de Parafrance par le groupe financier britannique des frères Michael et Anthony Stevens (*le Monde* du 14 novembre). Ces derniers détiennent désormais chacun 32,5 % du capital de Parafrance, le reste étant partagé entre les anciens actionnaires. M. Jacques Bar, célèbre producteur français des années 50 (*les Branquignols, Mélodie en sous-sol*), est nommé président-directeur général de la société. Michael Stevens a indiqué qu'il entendait assurer *« la continuité de la société »* et poursuivre l'effort sur le marché *« très prometteur »* de la télévision et de l'audiovisuel. Il prend d'ailleurs, lui-même, la direction de Télécip, producteur de la série « Chateauvallon ».

Le groupe financier britannique abandonne la majeure partie des activités de Parafrance dans l'exploitation cinématographique. Toutes les salles de province sont vendues aux autres groupes (Gaumont, UGC, Pathé), Parafrance ne gardant que cinq complexes sur Paris. Parafrance a d'autre part annoncé que l'acteur français Alain Delon était entré au conseil d'administration de la société.

PRESSE

« L'UNION » DE REIMS

La commission Caillavet bloque la candidature de M. Philippe Hersant

La Commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, présidée par M. Henri Caillavet, a rendu son avis sur le plan de reprise de *l'Union* de Reims par M. Philippe Hersant, gérant de *France-Antilles*, dans la nuit du 18 au 19 novembre. La transparence des capitaux, et notamment des 10 millions de francs supplémentaires apportés par M. Philippe Hersant (*le Monde* du 12 novembre), a été confirmée. Mais à la suite d'investigations et d'analyses menées par trois experts de la Cour des comptes, de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat, ainsi qu'au sein de la commission, cette dernière a émis *« un avis de présomption d'atteinte au pluralisme »*. Cet avis oblige M. Philippe Hersant *« et tous autres intéressés »* à présenter le 20 décembre au plus tard *« les arguments de fait et de droit »* qui détruiraient la présomption de la commission.

Bien qu'il ne soit que *« préparatoire »*, l'avis de la commission Caillavet constitue une décision importante. La commission a sans aucun doute pesé son avis. Disposerait-elle de preuves et d'arguments qui indiqueraient que la reprise de *l'Union* de Reims n'est pas le fait du seul Philippe Hersant ? Si tel est le cas, le tribunal de commerce de Reims devra à nouveau statuer sur les candidats à la reprise du quotidien champenois.

SECTEURS DE POINTE

Les élèves pilotes allemands sont entraînés aux Etats-Unis

A Phoenix, le ciel est toujours bleu, et les contrôleurs ne parlent qu'anglais. C'est ce qu'a apprécié la Lufthansa.

LA tour de contrôle lui a donné l'autorisation de décoller. Hans, vingt ans, pousse les gaz de son Beechcraft *Bonanza*. Il lâche *les freins et* s'élance vers l'azur pour trois heures de pilotage intensif au cours desquelles se répéteront, sous la houlette de son instructeur, toutes les phases d'un vol : décollages, atterrissages, montées, approches, navigation, pannes de moteur, etc. Hans veut devenir pilote de ligne. Il est allemand. Il suit les cours de formation organisés par la compagnie aérienne Lufthansa, dans laquelle où il souhaite faire carrière. *La curiosité de la situation* tient au fait qu'il vole, en ce moment, dans le ciel sans nuages de Phoenix, dans l'Arizona, aux Etats-Unis...

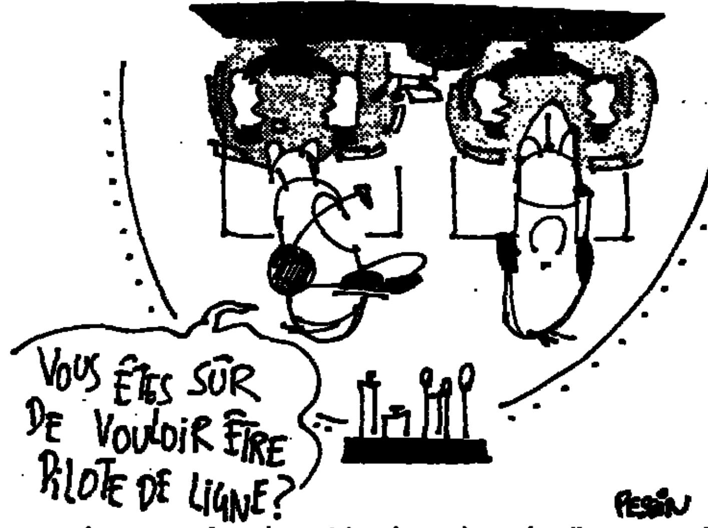
Le système de formation des pilotes de ligne allemands est unique au monde. Lorsque, en 1955, *la compagnie ouest*-allemande Lufthansa a pris son essor, ni l'Etat fédéral, ni les Länder n'ont voulu supporter la formation des équipages dont elle avait besoin. La Lufthansa a donc créé, en 1956, un cycle d'instruction théorique et pratique qui, dans les autres pays du monde, incombe à la puissance publique.

Deuxième caractéristique : les élèves pilotes paient leur scolarité. C'est ainsi qu'ils supportent environ 55 000 marks (165 000 francs) des 280 000 marks (840000 francs) que coûte leur formation de base principalement assurée à Phoenix.

En 1956, la Lufthansa avait installé la totalité de son école de l'air à Brême. A la fin des années 70, elle a passé un ac*cord avec la compagnie améri*caine Pacific Southern Airlines (PSA) pour que celle-ci lui fournisse, aux Etats-Unis, les instructeurs et les appareils nécessaires. Elle a loué, à la ville de Phoenix, les immeubles et les installations de l'aéroport de Litchfield. Il lui en coûte chaque mois 2,5 millions de francs.

Pourquoi faire voler douze monomoteurs Bonanza, quatre bimoteurs Baron et deux Great Lakes, pour l'acrobatie aérienne, dans le désert de l'Arizona ? Le ciel allemand était trop embou*teillé et trop souvent bouché par* les nuages pour permettre de rentabiliser le matériel. A Phoenix, le soleil brille trois cents jours par an. Les élèves sont obligés de parler anglais avec la tour de contrôle. Le risque politique des Etats-Unis est nul. Le confort et la logistique américains atteignent un niveau remarquable.

La Lufthansa peut ainsi programmer ses classes, qui progresseront sans à-coups et sans surcoût tout au long du cursus. Celui-ci prendra le futur navigant au niveau du baccalauréat pour l'asseoir deux ans plus tard – *via* le centre de Brême – sur le siège du copilote d'un biréacteur. A ceux qui trouvent trop facile le pilotage par grand beau temps au-dessus de Phoenix, Hans Schmeller, chef instructeur, rétorque : « *Le vol est, ici, beaucoup plus difficile parce que les écarts de température provoquent de fortes turbulences. Nos pilotes acquièrent une finesse de pilotage, un sens de l'avion impossibles à développer en Europe.* »



Le tout-électronique

On ne trouve pas que des jeunes à Phoenix, mais aussi des ingénieurs-mécaniciens plus âgés que la Lufthansa souhaite transformer en pilote à part entière. En effet, la compagnie estime qu'en 1995 elle n'aura plus besoin de ce « troisième » homme dans le cockpit. Deux pilotes suffiront. Les avions Airbus-A 320 et même les Boeing-747 seront équipés à partir de 1988 de systèmes de pilotage complètement électronisés et digitalisés. Selon M. Robert Salzl, responsable du personnel navigant technique de la Lufthansa, cette évolution a amené à reconsidérer les tâches à l'intérieur du cockpit : « *Le pilote n'a plus à contrôler le mécanicien. Il est lui-même libéré par l'informatique de tâches fastidieuses et peut se consacrer à d'autres fonctions pour optimiser le vol. Depuis 1981, nos pilotes ont accepté le pilotage à deux, qui permet de voler plus économiquement et en toute sécurité.* »

La Lufthansa emploie sept cent cinquante mécaniciens navigants. Environ 40 % de ceux-ci ont accepté et ont réussi les tests psychotechniques qui leur ouvraient les portes des écoles de *Pheonix et de Brême. Ils sont en* cours de formation et piloteront à leur tour, lorsque les « vieux » DC-8, DC-10, 727, 747 et Airbus-A 300 auront cédé la place à des appareils « intelligents ».

A terre mieux qu'en vol

Dans la perspective de cette arrivée, la Lufthansa s'est lancée dans un programme de modernisation et d'adaptation de sa scolarité. *Celle-ci se découpera*, en 1987, selon le schéma suivant : le jeune bachelier commencera par trois mois de cours théoriques à Brême. Il alternera ensuite à Phoenix pendant quatre mois et demi, cent heures de vol et cent cinquante heures de cours. Retour à Brême pendant trois mois et demi, pour s'initier au pilotage aux instruments.

A Phoenix, *il confirmera* pendant trois mois et demi sa connaissance toute neuve du pilotage sans visibilité. Enfin, il achèvera sa scolarité, à Brême, en huit mois et demi, grâce à un recours intensif aux simulateurs de vol.

La compagnie allemande Luf*thansa a opté pour une forma*tion poussée au sol. En effet, le pilotage à deux d'appareils équipés d'une électronique sophistiquée peut s'y apprendre d'une façon plus économique et aussi efficace qu'en vol. Les simulateurs de la nouvelle génération recréent à la perfection les conditions de vol et permettent sans risques de se placer dans les conditions les plus catastrophiques.

Ainsi la formation finale comportera-t-elle, à Brême, quarante heures de vol simulé et seulement vingt heures de vol réel sur bimoteur Piper Cheyenne. Cette modernisation *coûtera 250 millions de francs.*

L'importance de cet investissement démontre, s'il en était besoin, l'ampleur des mutations technologiques qui attendent le *transport aérien. Il prouve aussi* que les années « noires », qui virent les compagnies aériennes internationales stopper toute embauche de pilotes, appartiennent au passé.

ALAIN FAUJAS.

LA FORMATION EN FRANCE :

Deux filières pour l'ENAC

EN France, la voie royale pour devenir pilote de ligne passe par l'Ecole na*tionale de l'aviation civile* (ENAC) et par son cycle de formation, dont les frais sont ex*clusivement supportés par* l'Etat.

Deux filières d'accès à l'ENAC existent :

● *La filière A* s'adresse aux jeunes de dix-huit ans au moins et de vingt et un ans au plus, issus d'une classe de mathématiques supérieures. Ceux-ci subissent un concours, puis des examens psychotechniques et médicaux *et* un *stage* de sélection en vol. A l'issue de ces épreuves, ils sont tenus d'effectuer leur *service national.*

Ensuite, l'école de Montpellier les accueille pendant un an, *pour une préparation du brevet* de pilote professionnel et un début de familiarisation avec le vol aux instruments (*190 heures de* vol). Pendant les quatorze mois suivants, ils intègrent l'ENAC à Toulouse et se préparent au certificat théorique de pilote de ligne. Ils reviennent ensuite, pendant quatre mois, à Montpellier travailler sur bimoteurs le vol aux instruments et, à Carcassonne, la voltige. Enfin, ils se préparent à Saint-Yan (Saône-et-Loire) aux épreuves pratiques du brevet de pilote de première classe (cent heures de vol).

Les élèves sont, alors, en mesure de se présenter aux concours organisés par les compagnies aériennes, où ils entreront comme copilote. C'est dans une compagnie qu'ils obtiendront leur brevet de pilote de ligne. La durée de la formation dépasse les quatre ans.

● *La filière A'* est destinée aux personnes *libérées* du service national, âgées de moins de vingt-huit ans et titulaires d'un diplôme d'ingénieur et du certificat d'aptitude aux épreuves théoriques du brevet de pilote de ligne. Les candidats subissent une épreuve orale d'anglais, des examens psychotechniques et médicaux, ainsi qu'une sélection en vol.

Ils sont dispensés de la phase théorique enseignée à Toulouse. Leur scolarité est *ainsi conçue : de deux à seize* mois selon leur expérience de vol sur bimoteurs et aux instru*ments à Montpellier, puis le* même programme que pour les élèves issus de la filière A. La durée de *leur formation* est de deux ans et demi.

La filière A a recruté, en 1985, quinze élèves et la filière A', cinq.

Il existe une façon moins prestigieuse de réussir au brevet de pilote professionnel de pre*mière classe*. Les candidats ayant satisfait aux épreuves théoriques de ce brevet peuvent *participer à un stage de qua*rante heures de vol sur Nord 262 et sur biréacteur Cor*vette à Montpellier. Au terme* de ce stage, ils seront présentés aux épreuves pratiques. En 1985, *quarante-deux per*sonnes ont eu recours à cette formule, qui ne donne pas les mêmes chances de succès aux concours organisés par les compagnies aériennes.

A. F.

Demain

Messagerie Électronique à l'essai

Les PTT expérimentent depuis le 15 octobre un système de messagerie électronique.

Ce système, qui consiste actuellement en un serveur situé à Orléans, et deux imprimantes, l'une à Orléans, l'autre à Paris-Montparnasse, fera, dans un pre*mier temps*, l'*objet* d'une expérimentation interne à la direction générale des postes. L'ordinateur utilisé est un Bull Mini 6, le logiciel ayant été conçu par Stéria.

Au début de 1986, l'expérimentation devrait être élargie à des usagers d'Orléans (entreprises, *petits commerces*) qui *se* verront offrir le service gratuitement pendant un mois ou deux.

Cette expérimentation, déclarent les PTT, est « *destinée à collecter des informations en vue de définir les caractéristiques du futur système, de le dimensionner, d'en évaluer l'économie et de décider de son lancement* ».

Les ordinateurs du MIT

En mai 1983, le Massachusetts Institute of Technology (MIT) a lancé un programme expérimental massif, appelé Athéna, pour déterminer si l'intégration des ordinateurs dans les programmes académiques *pouvait aider* les étudiants à apprendre. Le soutien de cette expérience, estimé à 50 millions de dollars, pro*vient d'IBM et de* Digital Equipment Corporation. Chacune de ces compagnies fournit des milliers d'ordinateurs individuels, des unités centrales de traitement, des mémoires à disques magnétiques et des imprimantes, tous réunis dans un seul système. Le MIT dispose du plus grand réseau d'ordinateurs intégré de ce genre.

Pour les compagnies qui le soutiennent, cela constitue un laboratoire d'études des grands réseaux d'ordinateurs, un modèle qui pourrait être appliqué en général à l'éducation et à l'industrie ; pour le MIT, c'est une occasion d'introduire un médium nouveau et révolutionnaire pour apprendre.

Ceci est un exemple, parmi bien d'autres, qui montre les avantages mutuels de la coopération Université-industrie aux Etats-Unis, explique Gary J. Desgroseille dans une étude publiée par *le Progrès technique*, la revue de l'Association nationale de la recherche technique.

Vive la vidéologique !

Après la productique, la robotique, la bureautique et autres récents *termes en « ique », en voici un nou*veau : la vidéologique, ou « *le mariage de l'informatique et de la vidéo* ».

Le matériel « *vidéologique* » proposé par la petite société Enselec Informatique *se présente comme* suit : un système vidéo, qui stocke des images ; un écran, qui diffuse le film porteur du message ; un boîtier, qui permet à l'utilisateur de dialoguer avec la machine ; un ordinateur, enfin, qui gère l'ensemble du système. Son but ? Proposer aux enseignants un nouvel outil de travail, aux entreprises un moyen de formation « sur mesure » du personnel ou une technique moderne de vente et de promotion des produits.

Ce système, tel qu'il est présenté au Palais de la découverte à Paris, dans le cadre de l'exposition « La biologie au service de l'homme », propose quatre programmes d'iniation du grand public sur les thèmes de l'immunologie, du diabète, de la fertilité et du cancer.

Dans une première étape, un film –, stocké sur vidéodisque ou sur magnétoscope – explique en quelques séquences ce qu'est le diabète. Pour ne prendre que cet exemple. Puis viennent les questions relatives au message diffusé, auxquelles les spectateurs répondent *à l'aide du* boîtier mis à leur disposition. Si les réponses sont en majorité fausses, les *images explicatives réapparais*sent sur l'écran. Si elles sont en majorité justes, les spectateurs se voient proposer de nouvelles séquences apportant un complément d'information.

Enselec *Informatique* s'est fait une spécialité des films médicaux, bien que la firme réalise à l'occasion d'autres produits, tels des programmes de formation pour les métallurgistes, réalisés pour Pechiney-Cégédur. Le système qu'elle propose n'est, dans son principe, pas nouveau. Mais il est, à notre connaissance, le seul à permettre le raccordement de plusieurs boîtiers à l'ordinateur, et donc le seul à offrir la possibilité d'un enseignement de groupe.

En outre, les produits proposés sont conçus par des informaticiens qui ont su s'entourer d'un conseiller médical et d'une équipe de pédagogues.

★ ENSELEC INFORMATIQUE, 21, rue Léon-Jost, 75017 Paris. Tél. : 47-63-64-44.

– 35 °C SANS DÉGATS

Conserver sans geler

PRODUIRE de nouvelles lignées de cellules au patrimoine génétique modifié, comme savent le faire maintenant les biotechnologues, est une chose. Conserver intactes pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois, ces « biomatériaux » en est une autre, pas si simple qu'il n'y paraît.

Comme toute matière *vivante, cellules et tissus se* détériorent peu à peu à température ambiante, perdant notam*ment les précieuses propriétés* que leur avait conférées les « manipulations » génétiques. Le *stockage au réfrigérateur* (à 5 °Celsius) ne fait que retarder ce processus. Quant à la conservation à très basse température, dans l'azote liquide par exemple, elle est très mal supportée par nombre d'organismes, car ceux-ci sont en grande partie composés de liquides aqueux qui gèlent.

« *La glace est un tueur pour les cellules*, explique M. Félix Franks, du département de botanique de l'université de Cambridge. *Ce ne sont pas tant les glaçons eux-mêmes qui provoquent les dégâts, que le processus de solidification de l'eau. Ce dernier concentre en effet dans le liquide restant tous les sels qui étaient présents dans le milieu aqueux, non sans conséquences néfastes pour la matière vivante.* »

Comment conserver sans geler ? Telle est la question que se sont posée des chercheurs britanniques. Ils ont d'abord longuement étudié le métabolisme de certains vers de terre capables de rester plusieurs mois, « asséchés », en état de latence, et de « revivre » aussitôt qu'on les met en présence d'eau. Puis ils ont entrepris d'adapter ce processus de conservation « naturelle » aux cellules en culture dans les laboratoires.

Profitant du fait que, dans certaines conditions, l'eau peut rester à l'état liquide même à des températures bien au-dessous de 0 °C, ils ont élaboré un procédé de conservation, ori*ginal* et très simple dans son principe. La méthode consiste en effet à enrober les cellules dans un très mince film d'eau et à les mettre en suspension dans une huile minérale. De la sorte, les chercheurs sont parvenus à refroidir jusqu'à – 35 °C, sans qu'ils gèlent, des levures, des globules rouges sanguins, des œufs d'insectes, des cellules végétales, etc. « *Dans les meilleurs des cas, on a pu conserver ainsi des cellules vivantes pendant six mois et faire revivre 95 % d'entre elles en réchauffant le milieu* », souligne M. Franks.

Ce nouveau procédé de conservation à froid – breveté bien sûr – est déjà sorti du laboratoire. En mars dernier, la société britannique Pafra Ltd, spécialisée dans les adhésifs *synthétiques et les équipements* d'emballage industriel, a en effet créé une division – *Biopreservation Division* – spécialement chargée de le commercialiser, tout en poursuivant son développement.

E. G.

هكذا من الأصل

MEMOREX RECHERCHE AUJOURD'HUI LA MATIERE GRISE DE DEMAIN.

Parce que l'intelligence de demain, c'est l'avènement de la société de communication.
Un projet auquel MEMOREX travaille depuis plus de 20 ans. C'est plus d'intelligence dans la matière, les actes, les méthodes, plus d'intelligence dans les structures et les hommes, une meilleure intelligence du temps.

Acteur du progrès, accélérateur des innovations tant dans les domaines des supports magnétiques que des équipements périphériques ou de télécommunication, MEMOREX développe la maîtrise de l'information.
Ceux qui travaillent à une meilleure intelligence, ce sont les équipes de spécialistes de MEMOREX. Des femmes et des hommes compétents, ouverts qui ont « fait » la croissance de MEMOREX (40% en moyenne depuis 3 ans).

Pour progresser encore, ces équipes doivent se renforcer aujourd'hui en intégrant de nouveaux
INGENIEURS COMMERCIAUX
CHEFS DE PRODUITS
INGENIEURS SYSTEME
SPECIALISTES MAINTENANCE
(ingénieurs et techniciens) qui s'intéressent au travail sur la matière grise.

Pour venir en parler avec nous, contactez Catherine Rottiers-Fougère, MEMOREX, 3-5, rue Maurice-Ravel, 92300 Levallois.

MEMOREX
une gamme complète de matériels périphériques pour ordinateurs IBM.

LA MATIERE GRISE PREMIERE

VOTRE METIER ET
LA BANQUE CRÉDIT DU NORD

Notre plan informatique est ambitieux, nous vous proposons de participer à son développement en tant que

Ingénieurs Informaticiens

débutants ou confirmés



Missions :

A la Direction Informatique : Interlocuteurs opérationnels d'un des secteurs : grands systèmes, systèmes locaux, affaires internationales, affaires financières, moyens de paiement, vidéotex (spécialiste du système PRIME), vous développerez et mettrez en place des applications de gestion.

Profil :

- Débutants : formation Grande Ecole d'Ingénieurs : X, Centrale, Mines, Ponts, Télécom, Supelec ...)
- Confirmés : Grande Ecole + 2 à 5 ans d'expérience en informatique.

Environnement :

Dans une architecture informatique tout à fait innovatrice de gros système IBM et 3000 micro-ordinateurs répartis en réseaux locaux.

De réelles possibilités d'évolution de carrière existent dans l'ensemble du Groupe.

Ecrire sous réf. DI 19 à Direction du Personnel
6/8, Boulevard Haussmann 75009 PARIS.

Crédit du Nord

Organisme informatique assurant les prestations de l'ensemble des sociétés du secteur public de l'audiovisuel, recherche



directeur adjoint de la production

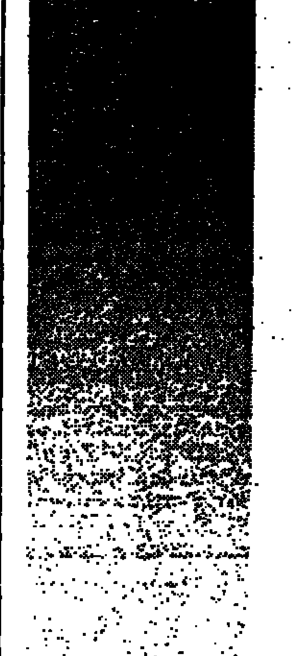
Cette direction, qui compte un effectif de plus de 50 collaborateurs, est dotée de matériels IBM et BULL de haut de gamme fortement orientés télétraitement avec leurs réseaux de plus de 450 terminaux.

Les responsabilités liées à cette fonction concernent plus directement :
- le fonctionnement des ateliers Réseaux et Ordinateurs
- l'élaboration et l'application des normes et méthodes
- la gestion de l'ensemble des matériels informatiques
- les relations avec les autres directions opérationnelles.

Le candidat est ingénieur de formation, âgé d'environ 35 ans. Il doit justifier d'une réelle compétence dans le domaine des réseaux et systèmes IBM, particulièrement MVS - IMS - VTAM, la connaissance de l'environnement BULL constituant une plus-value. Le poste est à pourvoir sur Paris.

Michel OHEUR et **Thierry GUIBAUD** étudieront avec soin les dossiers (lettre manuscrite, c.v. et photo) que vous leur ferez parvenir sous réf. 85.11.12 au Cabinet GDI, 26, rue de Condé, 75006 PARIS.

GDi



Faire que l'entreprise respire.

C'est le challenge Burroughs, le vôtre demain.
Nous sommes l'un des grands de l'informatique mondiale et « le spécialiste reconnu » de l'informatique bancaire.
Dans notre usine située à Villers-Ecalles (près de Rouen), plus de 400 personnes, conçoivent, testent, réalisent et montent des systèmes financiers.
Nous recherchons, pour le développement de produits nouveaux :

Ingénieurs débutants ou confirmés

Spécialités : Logiciel - Système CAO.

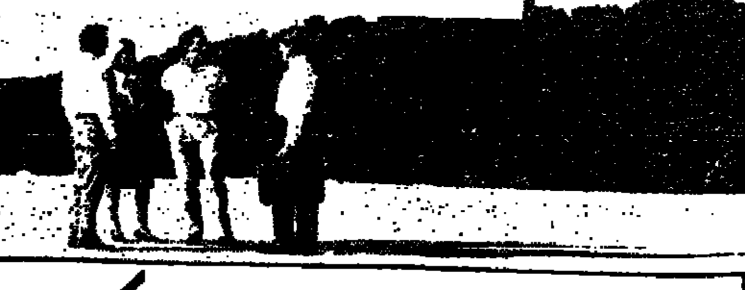
Agents techniques DUT-BTS

En Électronique numérique et linéaire

Rédacteur technique

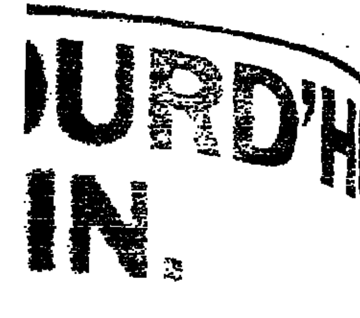
Bilingue anglais.
Notre entreprise investit « en recherche et développement ».
Adressez votre candidature à :
Mme B. Lahon - Burroughs - BP n° 5 - Villers-Ecalles - 76360 Barentin.

CONTESSE





Burroughs



Le Monde SECTEURS DE POINTE Le Monde

DEVELOPPER LES NOUVELLES TECHNOLOGIES NECESSAIRES POUR NOS CARTES A MEMOIRES

PAYMATEC, division du groupe SCHLUMBERGER, détient une place prépondérante sur un marché promis au plus bel avenir : les cartes à mémoires.

Au sein de l'engineering, vous définissez la technologie de packaging des cartes à mémoires : réalisation de prototypes, définition des outils de fabrication, en vous fixant pour objectif l'amélioration des rendements.

Ingénieur Grande Ecole ECP, ECL, AM... (option Sciences des Matériaux ou Mécanique) vous connaissez si possible les matières plastique et vous avez, à 30 ans environ, tenu des responsabilités dans le domaine de l'industrialisation ou de la production.

Passionné par les nouvelles technologies, vous savez les exploiter avec pragmatisme, vous allez tout de suite à l'essentiel.

Anglais nécessaire pour ce poste à pourvoir à Colombes.

Veuillez adresser votre dossier de candidature (lettre man., CV, photo et prétentions) au Service du Personnel de PAYMATEC SCHLUMBERGER, 420 rue d'Estienne d'Orves BP 84, 92704 COLOMBES.

PAYMATEC
Schlumberger



INFORMATIQUE, TELEMATIQUE, BUREAUTIQUE

- Stratégie de focalisation sur activités porteuses.
- Qualité et compétitivité des services et produits offerts
- Enfin et surtout, valeur et motivation de nos collaborateurs.

L'une de nos entités fournissant à nos clients des prestations intellectuelles informatiques de haut niveau recherche un

ingénieur d'affaires

- *Face aux Directeurs Informatiques dont vous êtes l'interlocuteur privilégié, vous élaborez la stratégie* commerciale de votre "territoire".
- Vous êtes à même de saisir la "problématique" de vos clients et de la traduire aux techniciens.
- La qualité du service étant notre souci majeur, vous connaissez parfaitement votre principal secteur d'activité (les Assurances).

VOTRE PROFIL IDEAL :

- Agé d'environ 30 ans, justifiant d'une formation supérieure, vous avez acquis pendant au moins 2 ans *une expérience similaire.*
- Sans être un informaticien "pointu" vous savez dialoguer sur l'élaboration d'un schéma directeur, les différentes phases de la conduite d'un projet informatique, l'intégration de progiciels, etc....

NOUS VOUS PROPOSONS :

- Une rémunération motivante incluant un intéressement au C.A. généré.
- Une réelle autonomie garantie par votre rattachement hiérarchique direct au décideur.
- Une possibilité d'évolution au sein de notre Groupe.

Le poste est situé à PARIS-Ouest.

Merci d'adresser votre candidature et lettre manuscrite sous réf. IA47PB à notre Conseil

Publival



PSYCHE INFORMATIQUE
16 Rue Vignon 75009 PARIS

INGENIEURS

Grande Ecole X, Centrale ...

pour conception d'outils de gestion de pointe.

La Direction Informatique d'une Importante Banque française et internationale, présente dans toutes les techniques avancées de l'informatique (Vidéotex, bureautique, monétique, réseaux...) met au point des outils de gestion et d'aide à la décision particulièrement sophistiqués (environnement de processeurs, multitâches et multifenêtres).

Celle-ci souhaite intégrer pour cette mission des Ingénieurs de haut niveau ayant impérativement une première expérience de la mise en œuvre de produits en entreprise.

La pratique de la CAO ou de la programmation par objets constitueront des atouts très positifs.

Merci d'adresser dossier de candidature sous référence 56977 à PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 Paris. Discrétion totale assurée.



La B.T.P. est une banque nationalisée, de moyenne importance proposant des produits performants aux entreprises du BTP ainsi qu'aux organismes institutionnels financiers.

RESPONSABLE DE PROJETS INFORMATIQUES,

SI vous désirez sortir d'un cadre purement technique,

SI, comme nous, vous pensez qu'un Chef de projet est avant tout un **ORGANISATEUR**,

SI vous souhaitez pouvoir faire aboutir vos idées dans une Banque innovante à taille humaine,

Venez rejoindre notre Département Informatique et Organisation pour l'aider dans son évolution technologique (base de données, L4G etc...).

Le profil requis est celui d'un Ingénieur grande école ou équivalent, ayant au moins 5 ans d'expérience dans un environnement IBM (la connaissance du secteur bancaire est un atout supplémentaire).

Envoyez C.V., photo et salaire actuel sous réf. 61.81 / CP / 739 à Mme JACOB - ADEQUATION 62/64 avenue Emile Zola 75015 PARIS.



Spécialiste HF en Génie Logiciel

Nous sommes un grand constructeur informatique. Notre Département Etude et Développement de Produits Bureautiques, implanté en proche banlieue Sud, met en œuvre un programme ambitieux de rénovation de ses moyens et méthodes de Génie Logiciel sur la base d'un réseau de plusieurs superminis pilotant 150 stations de travail évoluées.

Dans ce cadre, nous créons un poste de Spécialiste en Génie Logiciel (h/f) qui sera responsable de la définition et de la promotion de nos méthodologies et techniques avancées de Génie Logiciel.

Vous êtes un ingénieur diplômé pouvant s'appuyer sur l'expérience concrète de plusieurs années en développement de logiciels système et en conduite de projets pour faire rayonner une approche moderne du génie Logiciel sur l'ensemble du Département.

Un esprit méthodologique allié à une forte capacité d'écoute et de dialogue constituent les atouts essentiels pour réussir dans cette fonction de haut niveau technique et à fort potentiel d'évolution de carrière.

Une expérience réelle des environnements UNIX sera également fortement appréciée.

Merci d'adresser votre dossier de candidature s/réf. 4909 à l'agence DESSEIN, 15 rue du Louvre, 75001 PARIS, qui transmettra.

Département Etude et Développement de Produits Bureautiques

DESSEIN

cde

INGENIEUR GRANDE ECOLE OPTION INFORMATIQUE DEBUTEZ COMME

INGENIEUR SYSTEME

au Comptoir des Entrepreneurs, l'un des plus anciens et importants établissements dans le financement de l'immobilier.

Vous intègrerez une équipe de 5 personnes travaillant sur notre site central : 2 IBM 4381 sous OS/MVS/SP actuellement, MVS/XA bientôt.

Vous trouverez un contexte passionnant puisque vous allez participer à l'évolution du télétraitement, à la mise en place de bases de données et au changement du système d'exploitation. Vous profiterez également d'outils logiciels nombreux et performants.

C'est donc un premier poste très formateur et promis à évolution : les structures de notre société nous permettent de tenir nos promesses.

Lieu de travail : Paris 2ème.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV) sous réf. M 1911 à notre Conseil.

UNILOG
Ethnos

9 rue Alfred de Vigny, 75008 PARIS
MEMBRE DE SYNTEC Informatique

DESSEIN

Intelligence Artificielle

Société d'application en intelligence artificielle recherche pour les domaines systèmes experts et langage naturel :

2 Chefs de projet

qui participeront au sein de la société à la recherche et au développement des outils et méthodes et seront chargés dans leurs domaines respectifs de la conduite d'interventions auprès des clients.

Ils devront avoir :
- une formation scientifique complétée par une thèse de 3 ème cycle en I.A. ou un diplôme étranger équivalent.
- et une expérience de 2/3 ans de réalisations pratiques.

3 Ingénieurs

qui participeront aux travaux d'analyse et de recherche dans les 2 domaines de développement de la société.

Ils devront avoir :
- un diplôme universitaire de 3 ème cycle en I.A.
- ou un diplôme d'ingénieur ou d'informaticien classique complété par une connaissance pratique en I.A.

Si vous êtes motivé par le développement d'applications concrètes dans un environnement scientifique et humain de qualité et si vous correspondez à l'un des profils décrits, envoyez nous votre candidature sous la référence 7263 pour les chefs de projet et 7264 pour les ingénieurs. Sachez encore que tous ces postes sont à pourvoir à Marseille, qu'ils nécessitent de fréquents déplacements, que l'anglais est indispensable et une deuxième langue est souhaitée.





Ecrire (lettre manuscrite et CV) à CONEXHOM - 212, avenue Paul Doumer 92508 Rueil-Malmaison Cédex sous les références indiquées précédemment.

poste clé pour un ingénieur commercial

LYON — *INFORMATIQUE DE GESTION*

Créée à Orsay en 1975, notre SSII compte aujourd'hui trois agences en province et 180 collaborateurs. Double compétence industrielle et de gestion, implication dans la haute technologie, création de produits, conception de logiciels, diffusion de matériel, formation : tel est l'éventail de nos activités. Un mot sur le *développement régulier de notre CA : + 70 % l'an depuis 10 ans. C'est assez dire que les possibilités* d'évolution que nous offrons sont tout à fait concrètes.

Votre diplôme d'ingénieur GE ou équivalent et une bonne expérience commerciale font de vous un spécialiste incontesté. Aujourd'hui, vous souhaitez affirmer votre tempérament de leader et vous investir vraiment dans la réussite d'une entreprise. Bras droit de notre Directeur Régional, vous développerez nos *ventes de matériels, logiciels et applications clés en main en informatique de gestion. La rémunération* proposée est évidemment à la hauteur de votre expérience et... de nos exigences.

Merci d'adresser C.V., lettre manuscrite et prétentions à Mme GOUFFIER CMG - Z.A. de Courtabœuf - B.P. 38 - 91942 LES ULIS Cedex.

Organisation et Publicité





STEIN HEURTEY

SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE N° 1 MONDIAL DANS SA SPÉCIALITÉ
CONÇOIT, ÉTUDIE, RÉALISE ET MET EN SERVICE
DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS recherche

JEUNE INGENIEUR

pour son Service

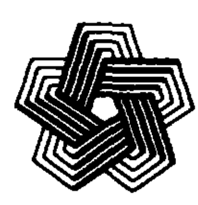
CALCUL SCIENTIFIQUE

Vous êtes spécialisé en mécanique et calcul des structures et vous *participerez à la*
Conception **A**ssistée par **O**rdinateur
des strcutures mécaniques de nos installations (programme HERCULE).
La connaissance de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à
STEIN HEURTEY Martin Duverne BP 69 91002 EVRY CEDEX

Dabs

هكذا من الأصل



JAPY HERMES PRECISA FRANCE est l'un des Leaders de la Bureautique, avec 700 personnes, un C.A. de 500 MF et une progression de 15 % par an. Grâce à la qualité et à la fiabilité de ses machines à écrire (du type TOP TRONIC), elle a réussi sa conversion à l'électronique et effectue, depuis 2 ans, une percée remarquée avec des imprimantes rapides à haute résolution. Elle met aujourd'hui sur le marché une gamme de micro-ordinateurs compatibles. *Pour assurer cette nouvelle expansion, nous recherchons pour le Siège à Paris :*

le directeur produits P.C. — 300.000 F +

Sous l'autorité du Directeur Commercial France et en relation avec le Marketing National et International, vous avez la charge du lancement du produit à tous niveaux : vous étudiez et négociez les ventes auprès des SSII et des P.C. Stores, vous formez, animez et motivez les équipes commerciales multi-produits (250 vendeurs répartis sur 14 Régions), et vous devenez peu à peu le gestionnaire d'un nouveau Centre de profits. Réussir ce challenge requiert une formation supérieure technique ou commerciale, la pratique à haut niveau des réseaux spécialisés et surtout les qualités du manager qui réussit. (Réf. 43 AM)

un ingénieur support vente — 250.000 F +

Collaborateur du Directeur Produits PC, vous intervenez auprès des prospects et des clients pour diagnostiquer et résoudre les problèmes relatifs aux procédures d'interface, connexions, systèmes d'exploitation, langages. Vous êtes chargé de tester et de qualifier les Logiciels et Progiciels micro. A partir d'une formation supérieure en électronique et informatique, vous avez acquis une solide expérience en applications bureautiques, et vous faites preuve d'un sens aigu de la persuasion pour préconiser et "vendre" les solutions adéquates. (Réf. 43 BM)

un directeur maintenance — 250.000 F +

Vous dirigez un Centre de Profit orienté sur le service et la maintenance d'un très important parc installé : réalisation d'objectifs en C.A. et résultats, gestion de la qualité des prestations, optimisation des moyens, et animation d'un effectif Cadres et Techniciens de 80 personnes. Ce poste requiert : une formation supérieure (électronique et informatique), une expérience similaire acquise chez un Constructeur ou chez un grand Distributeur (de technologies identiques). Des qualités de commercial et de gestionnaire sont indispensables. (Réf. 43 CM)

Adressez votre dossier (C.V., lettre manuscrite, salaire actuel, tél. pers.) en précisant la référence à :

HLB Hervé Le Baut - Consultants - 11, rue la Boétie - 75008 PARIS - Tél. 42 65 38 39

LA TECHNOLOGIE ET LE MANAGEMENT

C'est la maîtrise de ces 2 dimensions que vous acquerrez chez **ASTRA-CALVE**, société française d'UNILEVER (Astra, Fruit d'Or, Epi d'Or...) dans sa principale unité située à Asnières. Votre première étape :

INGENIEUR MAINTENANCE

Au sein du département Margarinerie, vous assurerez la responsabilité de l'entretien et des mises en route des nouvelles installations. Vous encadrerez une équipe d'une vingtaine de techniciens (mécaniciens et électromécaniciens). Vous exercerez votre activité dans un univers exigeant en évolution permanente tant dans le domaine technique (automation, informatique industrielle) que dans le domaine du personnel et de l'organisation du travail.

Après cette première étape, vous prendrez des responsabilités croissantes dans l'encadrement d'équipes et de projets à travers des carrières croisées maintenance, travaux neufs-production, nationales-internationales.

A une formation grande école d'ingénieurs (ECP, ENSAM...), vous ajoutez des qualités de détermination et d'ouverture et souhaitez progresser dans un environnement international jusqu'aux plus hauts niveaux de management.

Adressez votre lettre de candidature sous la référence XIII/85 M
au Département Central du Personnel - Recrutement des Cadres
UNILEVER FRANCE SERVICES 8, av. Delcassé 75384 Paris Cedex 08.





---

catia

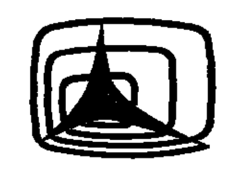
DASSAULT SYSTEMES est aujourd'hui une référence reconnue dans le domaine de la CFAO. Nous souhaitons renforcer notre potentiel humain en recrutant de nouveaux collaborateurs de haut niveau.

INGENIEURS GRANDES ECOLES

Débutants ou expérimentés, nous leur proposons divers champs de développement : • calcul scientifique, • génie civil, • développement sous UNIX, • logiciels de bases, • calcul de structure par élements finis, • piping, • mécanique, • bases de données relationnelles,...

TECHNICIENS «CONTROLE QUALITE»

Leur formation sera de niveau IUT (Type CACHAN - VILLE D'AVRAY) avec option informatique, pour des missions de contrôle méthode et qualité.



dassault systemes

Ces postes sont proposés dans un environnement très formateur où les contacts au meilleur niveau sont la règle avec nos clients-utilisateurs. *La croissance régulièrement forte de notre activité est une garantie pour votre évolution.*

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V., photo) *sous référence IT à DASSAULT SYSTEMES Service du Recrutement*, 40, boulevard Henri-Sellier, 92150 SURESNES.

TECHNICON est le leader mondial dans la conception, la fabrication et la commercialisation d'instruments et systèmes automatiques d'analyses pour Laboratoires.
Dans le cadre du lancement d'un nouveau produit, nous recherchons un

ingénieur de produit

INTERNATIONAL
HAUT NIVEAU

La mission : au sein de notre Division Internationale, vous serez chargé de : • contribuer à l'élaboration des stratégies du Service Après-Ventes, • établir le cahier des charges pour l'entretien, le reporting, la logistique des pièces détachées et les réparations, en collaboration avec les Directeurs de Services Après-Ventes dans nos filiales, • assurer en permanence la liaison avec les usines de fabrication et les départements de Recherche et Développement pour améliorer les produits.
Vous recevrez une formation exhaustive sur les nouveaux produits, et serez chargé de la formation des techniciens venant de toutes les filiales de la Division Internationale.

Le candidat : vous avez une pratique confirmée des Laboratoires de Biologie privés et hospitaliers. Vous alliez de solides qualités humaines et le sens de la communication à des connaissances supérieures en Instrumentation Electronique, Logiciels, Méthodes Chimiques, ainsi qu'un bon niveau en Technologie de Mesure.
Etant donné les responsabilités proposées dans notre Service Après-Vente, une expérience de 8 ans minimum est indispensable. La langue utilisée sera l'Anglais. Il s'agit d'un travail motivant, offrant de sérieuses perspectives de carrière, ainsi qu'un bon niveau de rémunération incluant un plan d'intéressement important selon les résultats personnels.

Lieu de travail : notre Division Internationale à SAINT-DENIS, d'accès facile depuis Paris. Nombreux déplacements à prévoir dans le monde entier.



TECHNICON®

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) à M. COLISTRO - TECHNICON - B.P. 10 - 95330 DOMONT

Important concepteur et réalisateur de biens d'équipements de haute technologie et d'ensembles industriels clés en main, situé sur le littoral méditerranéen, recherche dans le cadre de l'expansion de ses activités

UN INGENIEUR D'AFFAIRES

diplômé d'une grande école et justifiant d'une solide expérience produit, il est le garant des contrats.
Il sera l'interlocuteur privilégié du client, et il animera et coordonnera les actions des différents services concernés dans l'entreprise.

UN INGENIEUR A FORT POTENTIEL DE CREATIVITE

de formation mécanique ou électromécanique pour son département ingénierie.
Il sera responsable de projets d'études d'ensembles mécaniques complexes.
Il dispose au minimum d'une expérience de 4 à 5 ans et possède de réelles qualités d'animateur.
Poste très évolutif pour un candidat de valeur.

UN INGENIEUR GRANDE ECOLE 30/35 ans

Il sera adjoint au Maître d'œuvre d'un programme d'armement. De formation à dominante électronique, il a une expérience dans la conduite de projets et dans le contrôle-commande de systèmes mécaniques.

DE JEUNES INGENIEURS DIPLOMES GRANDES ECOLES

capables de s'intégrer dans des équipes pluridisciplinaires de conception et de réalisation, dans les domaines mécanique, électronique, informatique, gestion des coûts, de la qualité et des délais.
Perspectives d'évolution larges pour candidats de talent.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. avec photo et prétentions sous référence 1911 M, en précisant le poste choisi à :



BAILLY CONSEIL
128, bd Haussmann
75008 PARIS

Notre Client, numéro Un français de la Productique, appartenant à un Groupe industriel important, recherche pour sa Direction des Moyens de Production :

3 CHEFS DE PROJETS INFORMATIQUE de haut niveau

Le profil idéal des candidats que nous souhaitons rencontrer est le suivant :
Age : Environ 30 ans.
Formation : Grande Ecole d'Ingénieur ou Universitaire, bilingues anglais.
Expérience : 5 à 7 ans dans des domaines tels que : Informatique Industrielle et Gestion de Production en process discontinu, magasins, ateliers flexibles...
Compétences techniques : Logiciels et matériels sur les systèmes : DEC, BULL, HP, IBM, INTEL.
Personnalité : Solidité, initiative, sens de la communication et de l'animation d'équipes, faculté d'organisation, mobilité intellectuelle.
Si vous vous reconnaissez dans ce portrait et si vous souhaitez rejoindre une activité dynamisante et de haut intérêt technologique et humain, sachez que votre mission sera "d'étudier, de concevoir, de réaliser, de tester et de démarrer des systèmes informatiques pour des projets d'installations complexes. Vous serez à la fois l'interlocuteur des Clients et le directeur des équipes de réalisation pour des affaires pluridisciplinaires".

Merci d'adresser vos canditures sous réf. CP07 à Claudine CAMPANINI



Elitest Carrières
178, rue de Courcelles
75017 Paris

CARRIERES



LE CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES
Recherche pour son établissement de Toulouse

Toulouse

1 ingénieur grande école ou équivalent

Il sera chargé d'études et de suivi de travaux industriels dans le domaine de la PROPULSION appliquée aux véhicules spatiaux habités ou non habités.
Le candidat souhaité devra justifier de quelques années d'expérience et parler l'anglais couramment.

Merci d'adresser CV et prétentions sous référence 85/06. au CNES. Division du Personnel. 18 avenue Edouard Belin. 31055 Toulouse Cédex.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ recherche pour **OUTRE-MER**

INGÉNIEUR MÉTHODES

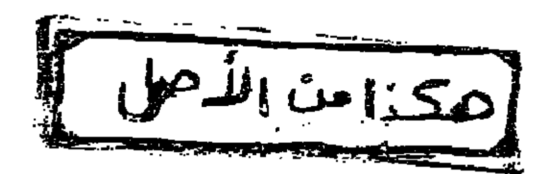
Vous êtes responsable de l'organisation et des méthodes de systèmes opérationnels.

Ingénieur généraliste de formation (complément I.A.E. souhaité). vous avez des connaissances dans le domaine des méthodes techniques et administratives avec utilisation de l'informatique.

Une expérience de 4 ans minim. est nécessaire.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 90636/LM. à HAVAS-CONTACT – 1. place du Palais-Royal. 75001 Paris.







SECMAT

Télé et radio-communications résoudre les problèmes d'interfaçage

Réalisant des systèmes sophistiqués de fonction, de traitement de la modulation et de transcodage *pour grands réseaux de télécom, nous nous intéressons tout* spécialement à ceux qui sont nécessaires comme interface entre les réseaux et les moyens de transmission à grande distance : câbles, voies HF, VHF, liaisons satellites.

Notre développement auprès des administrations d'Etat civiles et militaires nous conduisent à *rechercher un :*

Ingénieur d'affaires

Technicien, *vous saurez bâtir avec vos interlocuteurs des systèmes « sur mesure » répondant à leurs besoins spécifiques et à notre savoir-faire. Vous suivrez ensuite leur réalisation.*

Votre sens du contact, de l'écoute et votre curiosité vous permettront en outre de développer vos relations avec vos clients, et donc vos affaires.

Lassé de dépenser une grande partie de votre énergie à lutter contre les lourdeurs d'une structure, vous souhaitez développer celle-ci au profit de la réalisation des problèmes techniques de vos clients.

Didier LESUEUR, notre Conseil, traitera en toute confidentialité votre dossier (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) à lui adresser, sous la réf. C/IAS/LM.

MEDIA PA

AFCOREM



Raymond Poulain Consultants

74, rue de la Fédération - 75015 PARIS

Electronicien et manager

Systèmes de pointe

Cette société d'études et de réalisations en électronique et micro-informatique a plus que doublé son chiffre d'affaires en 4 ans avec le même nombre de personnes (40) grâce à un fort accroissement du niveau technique de ses interventions et à sa souplesse d'adaptation face aux demandes des clients (secteurs nucléaire, aéronautique, grandes administrations, transport terrestre...). Organisée par centres de profit, elle recherche le responsable de son département " Systèmes ".

C'est en fait un Chef de Service Technique qui reçoit une délégation complète du PDG pour diriger 15 ingénieurs et techniciens avec qui il conçoit des solutions sans cesse renouvelées. Totalement maître de sa rentabilité, c'est à lui d'organiser son activité en contrôlant les aspects techniques et commerciaux ainsi que la gestion et le personnel.

Ce poste s'adresse à un(e) candidat(e) de fort potentiel, de formation ingénieur ou équivalent (Supelec, A et M, CNAM, etc...), *ayant de solides con*naissances en électronique et micro-informatique. Il devra allier mobilité intellectuelle, curiosité technique et capacités à manager. La rémunération comporte une part variable liée aux résultats. Poste basé en banlieue Sud Est de PARIS.

Ecrire avec C.V. et prétentions sous réf. C036/M à Christine Bernet, *SEMA-SELECTION, 16, rue Barbès 92126 MONTROUGE Cedex.*

Mémoire ou Syntec

SM SEMA•SELECTION

Paris - Lille - Lyon - Marseille - Toulouse

Une certaine idée du service...

Apple, ce n'est pas seulement une gamme d'ordinateurs personnels révolutionnaires + une équipe commerciale très dynamique. C'est aussi une certaine idée de la relation avec l'utilisateur. Nous tenons vraiment à être Apple jusqu'au bout ! Concrètement, cela suppose un service après-vente sans faille.

DIRECTEUR DU SUPPORT TECHNIQUE

*Avec votre équipe d'une quinzaine de personnes, vous assurerez le support technique (support téléphonique en matière de dépan*nage et d'utilisation), destiné à nos utilisateurs finaux (7 jours sur 7) et à nos concessionnaires.

Vous formerez les techniciens de maintenance de nos concessionnaires et mettrez en place toutes actions destinées à aider nos partenaires à assurer un vrai SERVICE à leurs clients.

DIRECTEUR DU CENTRE DE REPARATIONS

Vous animerez une équipe d'une dizaine de personne et assurerez la réparation de nos matériels, par l'atelier d'une part et par la sous-traitance d'autre part (à vous d'en faire la sélection : cahier des charges, négociation des prix, contrôle qualité, etc.).

Ces postes conviennent à des ingénieurs de formation dont les qualites de meneur d'hommes, les compétences en électronique appliquee à l'informatique et aux télécommunications sont confirmées par plusieurs années d'expérience. Ils auront un sens aigu du service et une excellente expression orale (en anglais comme en français).

Nous offrons une rémuneration motivante, à la mesure des qualites et de l'expérience apportées.

Si vous avez, comme nous, une haute idée du service dû à ceux qui nous ont fait confiance, adressez lettre, C.V. et photo (en précisant le poste choisi) à Marie-Noëlle FERAUD - APPLE COMPUTER FRANCE - Z.A. de Courtabœuf - B.P. 131 91944 LES ULIS CEDEX

Apple

Organisations et Publicité

THOMSON SEMICONDUCTEURS
INGÉNIEUR QUALITÉ POUR LE DÉPARTEMENT CIRCUITS HYBRIDES

Grâce à notre souci permanent de compétitivité et à l'intérêt que nous portons à la qualité, nous sommes aujourd'hui le 1er fabricant français de circuits hybrides. Dans ce contexte le service qualité a un rôle essentiel à jouer et intervient aux points-clés de la vie des produits.

L'ingénieur que nous recherchons aura la responsabilité qualité d'une gamme de circuits. Il proposera pour cette gamme la stratégie qualité et en assurera la mise en œuvre en animant une équipe de 12 personnes, dont 1 ingénieur et 3 techniciens ; il nous représentera dans de nombreux contacts extérieurs.

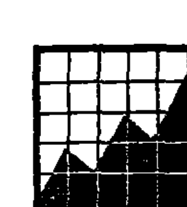
Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer des ingénieurs électroniciens travaillant depuis 3 ans au minimum dans l'industrie électronique (production, méthodes...) et souhaitant évoluer vers des attributions plus larges et exploiter leur *rigueur et leurs qualités relationnelles. Nous sommes basés à 80 km au sud de Paris dans une région agréable.*

Faites-nous part de vos motivations professionnelles en adressant votre dossier de candidature (préciser votre rémuné*ration actuelle), sous réf. 79277/LM, à notre DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES*

THOMSON COMPOSANTS – 101, BOULEVARD MURAT – 75781 PARIS CEDEX 16.

THOMSON SEMICONDUCTEURS

HAVAS CONTACT



DIRECTIONS . DIRECTIONS . DIRECTIONS

Fonctions Nationales et Internationales

Directeur France
bilingue allemand
Alimentation – Produits de marque

Possédez-vous l'expérience de la distribution ou bien êtes-vous le « bras droit » avec les compétences et le désir d'assumer les tâches de management dans leurs entières responsabilités ?

Alors devenez notre **Directeur de Distribution de notre société française** située dans l'Est de la France. Outre le suivi direct des clients nationaux traditionnels, vous assisterez activement nos représentants et leurs collaborateurs *dans leur travail de tous les jours. Vous animerez vos collaborateurs par la motivation, votre volonté* de vouloir réussir et le succès obtenu par le contrôle. Vous organiserez vous-même et participerez à l'élaboration de la réalisation du budget et prendrez sous votre responsabilité toutes les activités couvrant le marché français. Vous rendrez compte de vos activités directement au Directeur Général de la Société.

Nous sommes une entreprise de taille moyenne exerçant au niveau international, dont les produits alimentaires – produits de marque – sont offerts dans tous les créneaux de distribution du marché. L'excellente qualité de nos produits ainsi que le dynamisme de notre distribution, ciblant les objectifs, nous ont placé dans notre domaine à une position de première importance. *La rigueur, l'efficacité et la rapidité des décisions par* les voies les plus directes nous ont rendus performants. Ce qui vous permettra de vous assumer pleinement dans vos fonctions en toute autonomie.

La rémunération est à la hauteur des compétences recherchées et vous donnera entière satisfaction ainsi que les avantages sociaux. Mettez à profit la possibilité de prendre un premier contact confidentiel avec notre conseiller, qui se porte garant de l'objectivité des renseignements et de la plus grande discrétion. Merci de nous adresser votre candidature en langue allemande ou de nous téléphoner 19-49-6074-2181.

hhc **helmut huble consulting gmbh**

Talstrasse 11. D-6057 Dietzenbach

SSII 70 personnes - 22 M.F. - spécialisée dans les domaines de la haute technologie recherche le

DIRECTEUR D'AGENCE

de son Etablissement de **TOULOUSE**

Sous l'autorité du Comité de Direction il assurera la responsabilité commerciale et administrative d'une équipe d'une dizaine d'ingénieurs sur laquelle il pourra s'appuyer pour tous les aspects techniques.

Le candidat retenu aura une très bonne connaissance du marché local de l'informatique temps réel, sera âgé d'environ 30 ans et de formation technique supérieure.

Merci d'adresser c.v. complet, lettre manuscrite et photo sous référence 990 à AXIAL PUBLICITE - 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

PROMOTION IMMOBILIÈRE SUD DE FRANCE

GROUPE IMMOBILIER (BET-STÉ DE PROMOTION)
RÉALISANT 500 VENTES PAR AN

recherche

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

en relation directe avec le PDG du groupe, le candidat retenu dirigera un service, de 6 personnes, chargé :

- Du contrôle budgétaire et de la gestion de la trésorerie de la société et des programmes ;
- De la comptabilité de l'ensemble des sociétés du groupe ;
- De la gestion de l'outil informatique et de l'organisation de l'entreprise ;
- De la gestion du personnel.

Le candidat retenu sera âgé d'environ 30 ans, de formation supérieure dont DECS et aura une expérience de la fonction d'au moins 5 ans.

Adresser c.v. manuscrit + photo + prétentions au *Monde* Publicité, nº 313 686 M, 5, rue de Monttessuy, 75332 Paris Cedex 07, qui transmettra.

هكذا من الأصل



DIRECTIONS . DIRECTIONS

Fonctions Nationales et Internationales



emplois internationaux

(et départements d'Outre Mer)

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Cadre du personnel

180.000 F — 100 KM NORD DE PARIS

Un etablissement financier à compétence régionale, disposant de plus de 200 sièges et agences et employant un millier de personnes - structure décentralisée d'un grand réseau national -recrute un cadre du personnel.

Sa mission :

- assister les établissements de la région dans l'élaboration et l'évolution des structures correspondant à leur plan de développement,
- leur apporter l'appui technique nécessaire à la définition des emplois, au recrutement et à l'établissement de plans de gestion prévisionnelle du personnel et des carrières,
- assurer la coordination entre les établissements sur ces différents problèmes,
- assurer la gestion interne du personnel de la société régionale.

Ce poste est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur des ressources humaines.

Le candidat aura une formation générale sanctionnée par un diplôme d'enseignement supérieur, une expérience de 3 à 5 ans en entreprise dans la fonction personnel ou en qualité de conseil.

Une spécialisation en gestion du personnel serait appréciée.

Les qualités personnelles requises sont : la rigueur du jugement, le goût des contacts humains et l'adaptabilité aux évolutions des organisations.

Adressez lettre manuscrite, C.V. et photo sous référence 8356 à :

Organisation et Publicité

2, rue Marengo - 75001 PARIS, qui transmettra.

Votre candidature conservera un caractère strictement confidentiel.

Valeo

1er Fabricant Français d'Equipements pour l'Automobile
Partenaire reconnu des Constructeurs Mondiaux
32 000 personnes – C.A. 11 Milliards de Francs
recherche pour développer son potentiel humain

Ingénieur Futur Responsable des Achats
Généraliste ou Mécanicien Diplômé Grande Ecole

Valeo Embrayages (Amiens - 60)

Placé sous l'autorité du Directeur d'usine, vous valoriserez UNE PREMIERE EXPERIENCE commerciale (achats ou vente) ou technique (méthodes, organisation . . .) en prenant en charge la responsabilité des achats industriels de matières premières et de frais généraux (C.A. achats 350 MF - animation d'une équipe de 20 personnes) : – détermination de la politique achats – Choix des fournisseurs français et étrangers – négociations commerciales – développement des méthodes et de la qualité achats . . .

Ce poste implique des déplacements de courte durée en France et à l'étranger. La pratique courante de l'anglais est indispensable, l'allemand souhaitée.

A partir de ce poste, notre politique de gestion des Ingénieurs et Cadres ouvre de larges possibilités d'évolution de carrière dans le groupe.

Adresser lettre (H/F), CV, prétentions et photographie en indiquant la référence 59162/M à :
Valeo Service Recrutement I & C – 43 rue Bayen – 75017 PARIS

MARFRANCE ANNONCES

M2i Jeune société en pleine expansion, de distribution et d'entretien de **MATERIELS MEDICAUX** de très haute technicité (MENNEN MEDICAL AVIONICS...) recherche un

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
ELECTRONIQUE ET INFORMATIQUE
sur le Sud-Est

Responsable technico-commercial vous développerez notre implantation sur le Sud de la France.

30 ans environ, vous avez une expérience dans la vente de préférence d'équipements médicaux, une grande disponibilité et une aptitude au management...

Si votre ambition est celle d'évoluer à court terme vers un poste de **responsable régional**, écrivez avec CV complet à notre Conseil Monique Lagon

MLA 9-13 rue Bel Air 13006 MARSEILLE qui garantit réponse et discrétion.

Etablissement enseignement supérieur Lyon recherche ingénieur type A.M., ENSMM, ENSM, ENSMA, ou maîtrise sciences et techniques pour travaux d'études et recherche du domaine mécanique appliquée. Compétence indispensable et goût pour la mécanique théorique, l'informatique et le calcul scientifique. *Possibilité de thèse de doctorat.*

Ecrire sous le nº 8035
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

CABINET BEAU DE LOMENIE

Conseils en Brevets d'invention recherche pour son agence de LYON

INGÉNIEUR DIPLOMÉ

ÉLECTRONIQUE ET/OU ÉLECTRONIQUE PHYSIQUE

- Anglais indispensable.
- Allemand souhaité.
- Perspectives d'avenir.

Adresser lettre manuscrite et C.V. détaillé, 99, rue de la Guillotière, 69007 LYON.



Filiale d'un grand groupe industriel intervenant dans les domaines de pointe : systèmes d'information, systèmes militaires, vidéo-communication, informatique technique et industrielle, intelligence artificielle, recherche :

RESPONSABLE COMMERCIAL DU DEVELOPPEMENT
(Affaires nouvelles)

De formation Ingénieur ou similaire, il est devenu un généraliste de l'informatique par une expérience de 5 années minimum acquise en participant à l'élaboration de projets et études divers (architecture de systèmes, projets à caractère technique ou industriel, aéronautique, production, distribution...).

Il aura pour objectif d'apporter de nouveaux marchés à l'équipe régionale et de promouvoir l'image du groupe dans le Sud-Est. Réf. 8542

INGENIEUR CONSULTANT

Il est diplômé d'une grande école et a acquis une expérience d'environ 3 années de préférence en Cabinet. Cette expérience lui permet aujourd'hui de maîtriser la fonction ORGANISATION et de participer à des actions du type schéma directeur, audit ou diagnostics informatiques mettant en œuvre de gros systèmes.

Un sens du contact lié à une expérience de l'analyse fonctionnelle lui seront indispensables pour prendre en charge des projets «systèmes d'informations». Réf. 8543

Ces deux postes sont à pourvoir à TOULON.

Adresser CV, photo et salaire actuel au Cabinet Claude VITET, 6, rue Lauriston, 75016 PARIS en indiquant la référence.

Participez à la réussite de nos projets

MERLIN GERIN

Spécialiste mondial des matériels électriques et électroniques de commande et de protection, est l'un des plus importants constructeurs européens pour l'appareillage haute et basse tension et pour les ensembles électriques «clés en mains».

17 000 personnes - 56 filiales et participations en France et dans le monde - 6,2 milliards de chiffre d'affaires en 1984 dont environ 50% à l'exportation.

recherche pour son Département Réalisations d'Ensembles

Ingénieur chef de projet logiciel

Mission :
Responsable de l'atelier logiciel, vous assurerez la mise en place de méthodes et de procédures pour améliorer la productivité et la capacité d'évolution des logiciels standards développés.
Responsable du développement de produits logiciels, vous animerez une équipe d'ingénieurs et/ou techniciens de développement de logiciel pour la réalisation de systèmes de conduites de processus industriel.

Formation :
- Ingénieurs Grandes Ecoles type IEG, INSA option informatique
- Anglais courant indispensable.

Connaissances :
- Calculateurs PDP, VAX, SOLAR
- Systèmes à microprocesseurs 8085 - 8086 - 6809
- Langage PLM - PASCAL - FORTRAN.

Expérience :
- 4 à 5 années dans la conduite de Projets Informatiques destinés à des applications temps réel. Réf. CFR 255.

Ingénieurs chefs de projets en informatique et automatique industrielle

Mission :
Vous dirigerez des projets dans le domaine de l'automatisme et de l'informatique pour la conduite de processus industriels et dans le domaine de l'énergie.
Intégrés à l'équipe de projet en vue de réaliser les tâches d'analyse, programmation et tests fonctionnels, vous dirigerez la réalisation de grands projets à dominante TEMPS REEL.

Formation :
- Ingénieur Grandes Ecoles, type IEG, INSA option Automatique ou Informatique.
- Anglais courant indispensable.

Connaissances :
- Calculateur PDP, VAX et SOLAR
- Systèmes à microprocesseurs 8085 - 8088 - 6809
- Automates programmables
- Instrumentation
- Langage PASCAL et FORTRAN 77.

Expérience nécessaire :
3 à 4 années d'expérience dans la mise en œuvre de systèmes de conduite de procédés industriels.
Possibilités d'évoluer vers la fonction de Chef de Groupe si vous possédez une bonne capacité de management. Réf. CFR 256.



Ecrire avec C.V., *prétentions en précisant la référence du poste* choisi à Colette FUSIER au Service Recrutement Ingénieurs et Cadres MERLIN GERIN - 38050 GRENOBLE Cedex.

CONTESSE TELEMATIQUE : UTILISEZ VOTRE MINITEL (1) 42 56 19 85

Mercuri Urval aujourd'hui à Lyon...

Après 5 ans de présence en France, notre Groupe International de Conseil, plus de 200 Consultants répartis dans 19 filiales (Europe et Etats-Unis), est heureux de pouvoir apporter la QUALITE DE SES SERVICES (Optimisation des Ressources Humaines, recrutement, sélection, évaluation de potentiels,...) auprès des Entreprises de la région RHONE-ALPES.
Nous vous proposons de nous réjoindre à l'Agence de LYON comme :

Consultants

VOUS ETES JEUNE : la trentaine.

VOUS AVEZ :
- une formation supérieure (Grande Ecole, Université) *valorisée par les fonctions* opérationnelles en Entreprise,
- de l'humour,
- *le goût des contacts,*
- une grande ouverture d'esprit.

Vos capacités de contact à tous niveaux, votre relationnel, votre énergie, vous permettront de seconder efficacement notre Responsable.

VOUS RECHERCHEZ :
un style de vie différent de celui de l'Entreprise.

NOUS VOUS PROPOSONS :
- un plan de formation personnalisé sur 3 ans en France, à l'Etranger,
- un climat de travail jeune, efficace basé sur une METHODOLOGIE RIGOUREUSE, une possibilité de développement au sein d'une structure souple non hiérarchisée, tournée vers l'efficacité et le service Clients,
- un système de rémunération très stimulant.

NOUS RECHERCHONS EGALEMENT UN CONSULTANT POUR PARIS.

En savoir davantage ? Venez nous rencontrer en adressant votre C.V., photo et rémunération actuelle à *MERCURI URVAL, 14 bis*, rue Daru, 75008 PARIS, en précisant bien la référence 561048 sur l'enveloppe et sur la lettre.

Mercuri Urval

Entreprise de taille humaine recherche — FRANCHE COMTE

CHEF COMPTABLE
(200 000 F/an)

Chargé :
- de présenter les résultats (bilan, compte de résultat et annexes)
- d'établir les déclarations fiscales.

Il devra :
- maîtriser la pratique de la gestion totale d'un service de comptabilité générale incluant la comptabilité tiers,
- posséder le D.E.C.S. complet + 5 ans d'expérience dans une PMI d'un CA de 200 à 400 M. de francs,
- créer et animer une nouvelle équipe,
- être âgé de 35 à 45 ans.

Veuillez adresser rapidement CV détaillé, photo et prét. sous réf. 81249 à Contesse Publicité 5, Place du Corbeau 67000 Strasbourg, qui transmettra.

CONTESSE

***Nous prions les lecteurs répondant aux* « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.**

Métropole Nord

Notre Société de produits cosmétiques, implantée dans 40 pays, recherche pour renforcer son équipe :

INGENIEUR CHIMISTE

dont le rôle principal consistera auprès de nos marchés étrangers à apporter une aide à la mise en forme des procédés de fabrication, en respectant nos normes de qualité et de conformité.

Ingénieur Grande Ecole, vous avez une expérience du packaging, si possible dans notre domaine, mais une formation à nos produits vous est assurée.

Votre disponibilité, votre ouverture d'esprit, votre talent au dialogue, sont nécessaires pour réussir dans cette fonction qui vous fera voyager 50% de votre temps, dans tous les pays d'Europe, Moyen-Orient, Afrique.

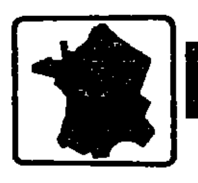
Bien entendu, il est impératif de s'exprimer couramment en langue anglaise.

La rémunération attractive sera fonction de votre expérience.

Envoyer lettre *manuscrite*, C.V. *et photo s/réf.* 61525 à CONTESSE PUBLICITE, 16, place du Gal-de-Gaulle, 59800 Lille qui transmettra.

CONTESSE

هكذا من الأصل



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Consultants

- Nous sommes une Société de Conseil en Organisation (groupe IECI Développement) intervenant depuis 8 ans dans des entreprises (F, CEE, Afr.) qui investissent et/ou qui transforment leur organisation.
- *Pour réussir nos interventions, notre équipe (13 p.) recrute en 1986, 2 consultants ayant :*
  - une culture élevée + une spécialité technique, économique ou sociale ;
  - une autorité reconnue faite d'une grande capacité d'écoute, de synthèse, d'innovation, de réalisation ;
  - une expérience renouvelée de conduite de changements importants dans les entreprises et/ou dans les structures économiques.
- Notre créneau : « la conduite des changements lourds » dans les entreprises, à l'aide de méthodes novatrices. En particulier, 3 terrains d'actions privilégiés :
  - l'allongement du temps d'utilisation des équipements et l'aménagement du temps de travail (Réf. : Kronenbourg, Superba, PUK. Ouvrage publié : « Investir dans le temps de travail », édit. ANACT 85) ;
  - la conception et la mise en œuvre de nouvelles organisations de la production, suite à des mutations technologiques (Peugeot Mulhouse, Rhénalu, Mines de Mauritanie) ;
  - la préparation et l'accompagnement des investissements techniques sur le plan de l'organisation et des hommes (Gervais Danone, Glaceries St-Roch (Belgique), Telic Alcatel. Ouvrage publié : « Réussir l'investissement productif », Ed. Orga. 85).

Sur ces terrains, en associant les acteurs de l'entreprise, nous mettons en œuvre des solutions qui allient gain de productivité et satisfaction des personnes.

- Nous vous proposons :
  - un travail en équipe pluridisciplinaire sur tout contrat réalisé ;
  - la responsabilité globale du contrat (chef de projet) ;
  - une rémunération annuelle (260-330) + participation aux bénéfices + 6 semaines congés.
- *Si vous êtes intéressés, écrivez-nous (lettre man. + photo récente + C.V. + prétentions) :*

ieci développement
Conseil en Organisation
30 rue Herder F - 67000 Strasbourg -

Si vous le souhaitez, nous pouvons vous adresser une documentation de présentation de notre entreprise.



SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE
travaillant dans le secteur des « LOISIRS ET DE L'AMÉNAGEMENT »
RÉGION SUD-EST
recherche

UN(E) RESPONSABLE COMPTABLE ET ADMINISTRATIF

IL (ELLE) aura pour tâche :
- *L'établissement des différents documents comptables et* fiscaux en coordonnant une équipe de 4 personnes ;
- Le suivi de la gestion administrative.

La rémunération sera fonction de l'expérience professionnelle et des capacités du candidat.

Envoyer c.v. + lettre manuscrite sous nº 314 334 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, PARIS-7ᵉ.



ROCKWELL COLLINS FRANCE

recherche

UN INGÉNIEUR COMMERCIAL

Il sera responsable de la commercialisation des produits dans un secteur géographique déterminé, et devra, par son expérience propre, développer l'activité de la société dans l'un au moins des domaines suivants : EMP, SPATIAL, LOGICIEL.

UN INGÉNIEUR PROGRAMME

Il sera responsable vis à vis de sa hiérarchie de la bonne exécution des commandes en carnet et devra, par sa créativité, assurer le développement du secteur d'affaire dont il aura la charge.
Les deux postes nécessitent de fréquents déplacements en France et à l'Étranger.
Les candidats auront une formation supérieure. Grande École *à orientation électronique/informatique et devront faire état* d'une expérience réussie d'au moins 3 ans dans un domaine similaire.
Une grande autonomie, une parfaite maîtrise de l'anglais ainsi que des qualités de rigueur et d'animation seront des atouts supplémentaires pour réussir dans ces postes.
Basés à Toulouse, ils sont à pourvoir au 1er Janvier 1986.

Ecrire avec C.V. et prétentions
R.C.F. Service Personnel
6, Avenue Didier Daurat - 31701 BLAGNAC CEDEX

bleu

Industrie Moderne Sud Bas-Rhin
Produits techniques 400 personnes, en expansion recherche

JEUNE CONTROLEUR FINANCIER

ECS-IECS option finances-comptabilité, et/ou DECS 2 à 3 ans d'expérience (comptabilité générale, analytique, contrôle budgétaire, utilisant l'informatique).
Anglais courant indispensable.

Mission : il sera le collaborateur direct du Directeur financier pour la supervision de la comptabilité générale, du reporting, et le suivi des dossiers fiscaux.
Une première expérience du contrôle financier en milieu industriel performant, de solides connaissances de la comptabilité française, un intérêt pour la comptabilité et les méthodes de controlling anglo-saxonnes (reporting, forecast) sont nécessaires.
Poste d'avenir stable, rémunération stimulante.
Logement facilité.
Adr. C.V. dét. ss réf. 1154 à
SELETEC Conseil
67009 STRASBOURG CEDEX

L'I.N.R.A.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE
ouvre un poste de

CHARGÉ DE RECHERCHES

pour un laboratoire de méthodes physiques d'étude des fruits et légumes.
Mini : thèse 3 cycles.

Envoyer C.V. man. et dipl. à :
Dir. LAMPE-TECHNO INRA
B.P. 91 - 84140 MONTFAVET.

LA VILLE DE SAINT-ÉGRÈVE
Isère - 15.000 habitants
proche de Grenoble
recherche un

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Chargé de la coordination des services sociaux, sports, scolaire, culturel, affaires économiques, emploi, état civil, et affaires intercommunales.

Candidatures à adresser à :
M. le Maire
au plus tard
le 29 novembre,
38120 SAINT-ÉGRÈVE.

CONTROLEUR DE GESTION

VOSGES
Agro-alimentaire

Un Groupe Coopératif français (530 personnes - C.A. 700 M.F.), leader sur certaines gammes de fromages, accordant grande importance lancement produits nouveaux, recherche UN CONTROLEUR DE GESTION. Il sera chargé de préparer les budgets et d'en assurer le suivi. Dans un second temps, il sera responsable des services comptable et gestion du Groupe, pour en devenir, à terme de 5 ans, s'il en manifeste les compétences, le Directeur Administratif et Financier. Ce poste conviendrait à un candidat âgé d'au moins 28 ans, de formation ESC option Finances-Gestion, et possédant une première expérience de 2 à 4 ans acquise dans une fonction semblable au sein d'une Société industrielle. Ce poste est à pourvoir dans une région agréable des Vosges, dotée de tous les équipements scolaires, sportifs et culturels.
Ecrire sous référence 785/M à :

GRH conseils
3, avenue du Ségur 75007 PARIS. Discrétion assurée.

AFCOREM

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Tioxide

FRANCE
Filiale de TIOXIDE GROUP
1er producteur européen d'oxyde de titane recherche pour son service Assistance à la Clientèle :

INGENIEUR CHIMISTE

Ayant si possible quelques années d'expérience dans l'industrie des peintures et/ou des matières plastiques.

La fonction implique :
des responsabilités techniques vis-à-vis d'une clientèle européenne, de fréquents déplacements de courte durée après une période d'adaptation, la pratique courante de l'anglais et de l'allemand.

Si vous êtes intéressé, envoyez votre C.V. manuscrit avec photo et prétentions à TIOXIDE FRANCE - Direction des Relations Sociales
B.P. 89 - 62102 CALAIS Cedex.

CONTESSE

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

GRANDES ECOLES DE COMMERCE (HEC, ESSEC, ESCP...)

DEBUTEZ PAR LE MARKETING V.P.C.

CARDIF, spécialiste de produits d'épargne, est une filiale de la COMPAGNIE BANCAIRE, l'un des plus importants groupes financiers privés européens.

Grâce à la qualité de ses produits, sa gestion financière, sa forte capacité d'adaptation à l'évolution des marchés, elle a pu se hisser, en quelques années, dans le peloton de tête des sociétés privées d'assurance-vie et de capitalisation.

Les 200 collaborateurs de CARDIF (80 cadres dont la moitié a moins de 32 ans) ont à leur disposition une structure informatique et télématique en constant développement.

CARDIF propose à un jeune diplômé de rejoindre l'équipe marketing/VPC chargée de développer des études de marketing direct de produits financiers (relations avec les partenaires, mise sur pied de campagnes VPC, analyses de résultats).

Ce poste s'adresse à un candidat de formation HEC, ESSEC, ESCP...

Si vous voulez prendre le parti d'un grand groupe et d'une filiale performante, si vous voulez opter pour une carrière évolutive, adressez votre candidature sous la référence 312 à M. C. BARJOUN - COMPAGNIE BANCAIRE - Service Orientation-Recrutement - 5, avenue Kléber - 75116 PARIS.

CARDIF

MEDIA PA

groupe de la compagnie bancaire

INGENIEUR

RESPONSABLE BUREAU D'ETUDES

P A R I S

Groupe industriel français, nous recherchons un **ingénieur :**
- âgé d'environ 32 ans ;
- ayant acquis une première et solide expérience industrielle dans le **domaine mécanique ;**
- possédant de bonnes notions de base en électricité, électronique et automatismes ;
- ayant le goût des calculs et du dessin industriel ;
- souhaitant allier la conception au suivi de la réalisation et donner une nouvelle orientation à sa carrière au sein d'une équipe dynamique ;
- pour lui confier, après formation aux techniques du Groupe, la **responsabilité d'un bureau d'études.**

Ce poste, basé à Paris, implique de **très fréquents déplacements sur la France entière.**

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo **(exigée)** et prétentions, sous la référence 3852, à

Communiqué
8, Bd des Italiens, 75002 PARIS
qui transmettra

Communiqué

VOUS,

vous avez obtenu un diplôme commercial et vous ferez tout pour ne pas rester derrière un bureau,
vous voulez éviter la filière "classique" : Assistant Chef de produit ou Auditeur Junior,
vous êtes tenté par l'aventure d'une expatriation,
vous souhaitez prendre rapidement des responsabilités de commandement.

NOUS, nous recherchons plusieurs

JEUNES DIPLOMÉS ÉCOLE DE COMMERCE

(HEC, ESSEC, ESCP, ...)

débutants ou première expérience.

Nous faisons appel à des hommes de terrain, désireux de valoriser leurs talents de commerçants et capables de prendre rapidement en charge

LA DIRECTION COMMERCIALE

d'une de nos **filiales étrangères** après une période de formation en France d'environ 2 ans.

Nous sommes un Grand Groupe Industriel et Commercial français, leader mondial sur son marché.

Tous renseignements complémentaires seront fournis au cours d'entretiens individuels et la plus grande discrétion est assurée.

Adresser votre candidature à
INTERMEDIA Nº 595
9 bis, rue Labie - 75017 PARIS
qui transmettra.

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Formation de Cadres et Dirigeants **Paris**

Le Développement de la Personne, via la Communication

Filiale du Groupe ALGOE, équipe pluridisciplinaire de Consultants, notre vocation est le Conseil et la Formation pour le Développement de la Personne. Les plus grandes entreprises font appel à nous pour former leur Encadrement à la Communication et organiser des sessions d'entraînement à l'expression verbale.

Pour faire face à une demande croissante, nous souhaitons élargir notre équipe en intégrant un Consultant qui partage nos savoir-faire, bien sûr, mais surtout notre philosophie.

Professionnel(le) de la Communication, maîtrisant bien les techniques d'animation, vous avez une expérience confirmée (5 à 10 ans au moins) dans un métier proche du notre : psychologue, psycho-sociologue, Formateur en entreprise ou dans un Cabinet Conseil ; ou encore, pourquoi pas, acteur de métier, à condition d'être doublé… d'une réelle nature de pédagogue.

Nous aimerions vous rencontrer. Carole de CHILLY est chargée d'établir les premiers contacts, merci de lui écrire sous réf. 935 M.

ALGOE 24 rue Bonaparte, 75006 PARIS.

MEMBRE DE SYNTEC

DESSEIN

JOHNSON CONTROLS

Région parisienne : génie climatique et automatique

L'un des leaders mondiaux du contrôle automatique d'installations de climatisation renforce son groupe « systèmes » et recherche un :

Technico-commercial

Vous avez 2 à 3 ans d'expérience de la vente ou d'assistance technique à la vente dans le domaine des installa*tions de climatisation et avez une formation BAC + 2 en génie climatique ou équivalent.*
Vous prospecterez notre clientèle, étudierez ses besoins, sélectionnerez les équipements de contrôle appropriés, établirez les devis et mènerez les négociations.
Vos résultats commerciaux seront payants grâce à la qualité de vos conseils, le sérieux de vos prestations.
Vous êtes disponible, animé par le volonté permanente d'avancer. La connaissance de l'anglais serait un plus.
Merci d'adresser votre dossier (lettre manuscrite + C.V. + photo + pretent.), s/réf. L/TCJ/LM, à Alain CHABANE.

AFCOREM

Raymond Poulain Consultants
74, rue de la Fédération - 75015 PARIS

MEDIA BA



HAVAS renforce sa Direction du Développement de l'Informatique par un poste d'

ORGANISATEUR CONFIRME HF

En collaboration avec notre équipe d'Organisateurs Informaticiens, il se verra confier des missions d'expertises du système d'information de nos directions régionales.

En vue *d'en optimiser l'organisation,* il proposera des solutions de nature informatique OU AUTRE, en évaluera les coûts et coordonnera leur *mise en place et leur suivi.*

Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer des candidats d'environ 35 ans, de formation supérieure scientifique ou gestion, pouvant justifier d'une bonne expérience en organisation dans un Cabinet et/ou de gestion informatisée dans une entreprise de service (presse, publicité…).

O*utre son expérience, ce sont le potentiel intel*lectuel et la disponibilité physique (déplacements) qui nous paraissent être les atouts majeurs à une *réussite* dans ce poste.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier à Serge TACCHI, Service du Recrutement HAVAS, 136, avenue Charles de Gaulle 92522 NEUILLY SUR SEINE, *qui étudiera votre candidature en toute confidentialité.*

COMMUNICO



CAM

Le CAM est la filiale informatique de la Caisse des Dépôts pour laquelle il conçoit, met en œuvre et exploite différents systèmes d'information sur plusieurs sites en région parisienne et en province.

Le CAM emploie plus de 800 personnes ; la Direction du Personnel, chargée en particulier du développement des ressources humaines, recrute un jeune cadre en

Recrutement et carrières
en Informatique

Au sein d'une petite équipe de véritables consultants internes, vous participerez :
- aux recrutements d'ingénieurs et techniciens pour différents départements (Etudes, Exploitation, Support Technique…)
- *aux missions de conseil auprès de la hiérarchie pour le développement des ressources humaines*
- aux études sur l'évolution des métiers et des organisations liée aux innovations technologiques.

Ce poste, en raison de ses deux composantes principales (informatique et ressources humaines) *conviendrait soit à un informaticien attiré par la fonction personnel,* soit à un chargé de recrutement familiarisé avec les métiers de l'informatique. Dans tous les cas, une formation supérieure et une expérience d'au moins 3 ans en entreprise sont indispensables.
Le lieu de travail (siège social à Arcueil) est accessible en RER (station Laplace).

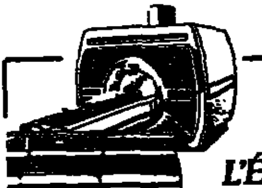




Bernard RIQUIER vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature sous la référence MBR/CAM/RC.

Ordis - Conseil en Recrutement - 10, rue Auber 75009 PARIS

MEDIA BA



THOMSON CGR
L'ÉLECTRONIQUE AU SERVICE DE LA SANTÉ

Nous sommes l'un des leaders mondiaux de ***l'imagerie médicale.*** *Dans un secteur stratégique, nous créons, réalisons et commercialisons des équipements de haute technologie.*

Nous recherchons notre

RESPONSABLE DE GESTION H.F.

Au sein du Département Logistique, vous prenez en charge la gestion comptable des stocks au niveau comptabilité générale et analytique.

Avec une équipe de 4 personnes, vous assurez l'établissement et le suivi des budgets, élaborez et commentez les tableaux de bord mensuels.

Outre votre formation type Ecole de Commerce, vous justifiez d'une expérience similaire d'au moins 5 ans et vous êtes familiarisé avec l'outil informatique.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier (C.V. + photo + prétentions) au Service du Personnel – THOMSON CGR – 3, rue d'Amiens, 93240 STAINS.

THOMSON
ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX

HAVAS CONTACT



CAP GEMINI SOGETI

premier groupe européen de services informatiques

CAP SOGETI LOGICIEL, recherche son

Directeur administratif et financier

Dans un contexte très opérationnel et en forte croissance, directement rattaché au PDG, vous êtes responsable des services administratifs et financiers. A ce titre, vous assurez des missions sur le terrain en relation avec les agences. De formation HEC, ESSEC, ESCP, + DECS ou EXPERTISE, 5 à 10 ans d'expérience réussie en Audit ou dans une fonction similaire ont développé votre excellent potentiel et vos connaissances informatiques.

Adressez lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à :
Dominique ILLIEN CAP SOGETI LOGICIEL
129 rue de l'Université 75007 Paris.

CAP SOGETI LOGICIEL

média-system

NOTRE MISSION : L'ENTREPRISE



AGEFOS PME Ile de France

se développe et recherche

conseillers en formation

ESCAE, ESCP, SC. ECO, I.A.E., ….

Vous avez la réputation d'être curieux et votre ouverture, vos qualités d'écoute, vous ont déjà façonné aux dialogues constructifs et à la négociation.

Jeune Cadre Diplômé d'Etudes Supérieures, vous avez déjà une première expérience de l'entreprise et votre ambition est d'intégrer une équipe dynamique. Notre mission est de promouvoir la formation et l'emploi des Jeunes auprès des PME et de leur apporter les solutions nécessaires à leur développement économique.
Le terrain des Entreprises d'Ile-de-France vous permettra de mesurer vos capacités, et vos performances seront reconnues.

Envoyer, en précisant vos *motivations, lettre manuscrite avec C.V., photo et* prétentions à AGEFOS/FORMADIS-SELECTION - 11, rue Hélène 75009 PARIS

Organisation et Publicité

Société d'ingénierie

recherche
pour ses missions de maîtrise d'œuvre
en région parisienne

DES JEUNES INGÉNIEURS

(H. ou F.)
diplômé(e)s (E.T.P., I.N.S.A.,…)

Ces ingénieurs auront pour tâches d'assurer, pendant la phase de conception, la coordination TCE d'opérations de bâtiment et l'essentiel des contacts avec les maîtres d'ouvrages et architectes.

Suivant la taille et la complexité des opérations *le poste peut convenir à* un(e) ingénieur débutant(e) ou à un(e) ingénieur ayant quelques années de pratique professionnelle dans le domaine de la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage.

Adresser candidature avec prétentions et c.v. au « Monde » Publicité, n° 314 336 M, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

Electrolux

Assistante du Directeur Financier

Filiale d'un groupe suédois de dimension internationale (8000 personnes en France), nous fabriquons et commercialisons des produits de marque renommés dans le domaine des biens d'équipements ménagers : Electrolux, Arthur-Martin, Faure, Tornado, Océanic…

Basée à Senlis, vous intégrerez un département important du siège (180 personnes) pour y assurer le secrétariat de son directeur. Elément de liaison entre les services de la direction financière, vous aurez un rôle à jouer sur le plan de l'organisation administrative, assurerez les contacts avec les unités opérationnelles et la maison-mère en Suède. Pour les travaux de secrétariat courant, vous pourrez vous appuyer sur une cellule "bureautique".

Une parfaite maîtrise de l'anglais ainsi qu'une première expérience similaire au sein d'une direction administrative ou financière étoffée, nous semblent indispensables pour réussir dans ce poste situé dans une structure internationale relativement complexe.

Merci d'adresser votre candidature (CV + prétentions) sous réf. EJ/05 à notre conseil : INFRAPLAN - 83 Bd Raspail 75006 Paris

INFRAPLAN MEMBRE DE SYNTEC

SOURCES

ESPACE EXPANSION PROMOTION
Société de promotion de centres commerciaux, recherche

Assistant du responsable des études H/F

FONCTIONS : *mener à bien des études économiques de nouveaux* projets, des études de marché et de faisabilité ; et en outre participer à la conception des projets, en liaison avec les architectes et les équipes techniques *et commerciales.*
PROFIL : • Formation supérieure (HEC, Sciences Po, ESCP, licence Sciences Eco…) • Organisation et efficacité, sens du concret • Esprit d'analyse et de synthèse • *Autonomie et sens des contacts* • Qualités de rédaction.
13ème mois - Avantages sociaux - Restaurant d'entreprise.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions à : ESPACE EXPANSION PROMOTION - Direction du *Personnel* - 63, *rue La Boétie,* 75008 Paris.

SOCIETE DE NEGOCE INTERNATIONAL
recherche pour intégrer son équipe de

STATISTIQUES COMMERCIALES

JEUNE DIPLOME HF
3 ans d'études supérieures minimum

- *Débutant ou première expérience.*
- *Connaissances en micro-informatique.*
- *Anglais indispensable.*

Adressez CV, lettre manuscrite et photo sous référence 6690 à Média-System, 2 rue de la Tour-des-Dames, 75009 Paris, qui transmettra.

média system

Banque, filiale d'un important groupe financier, nous recherchons un chargé d'affaires apte à élaborer des montages financiers diversifiés, possédant un solide sens du risque sur des opérations de montants unitaires importants, et faisant *preuve d'un fort dynamisme commercial.*
Une formation Grande Ecole confirmée par 5 ans d'expérience professionnelle est indispensable.
Nous vous remercions d'adresser votre candidature (CV manuscrit, prétentions, photo) sous réf. 4906 à l'agence DESSEIN, 15 rue du Louvre, 75001 PARIS.

PARIS 8e

CHARGE D'AFFAIRES

DESSEIN

هكذا من الأصل

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Commercialiser des appareils scientifiques et réactifs de haute technologie

Opportunités pour 7 ingénieurs technico-commerciaux

LKB, *filiale* française d'une *société* suédoise, est spécialisée dans l'**appareillage scientifique et les réactifs.**

Nous commercialisons nos **produits de haute technologie** auprès des laboratoires de recherche des sciences de la vie et des laboratoires d'analyses médicales. Pour faire face à notre développement rapide, nous recherchons **7 ingénieurs technico-commerciaux** à qui nous confierons des postes de **responsables régionaux pour les lignes de produits suivantes :**

- **chromatographie liquide et techniques électrophorétiques, ultracentrifugation** (Réf. M1).
- **chromatographie liquide haute performance** (Réf. M/2).
- **comptages nucléaires (compteurs à scintillation liquide et compteurs gamma)** (Réf. P/3).
- **biologie clinique (instruments et réactifs pour dosages immunologiques non isotopiques TR-FIA - DELFIA)** (Réf. P/4).

Intégré à l'équipe de vente, vous serez chargé de promouvoir votre ligne de produits sur votre secteur. De plus, vous assurerez des séminaires, démonstrations et formation auprès de notre clientèle.

De solides connaissances dans la discipline concernée sont nécessaires pour développer votre ligne de produits.

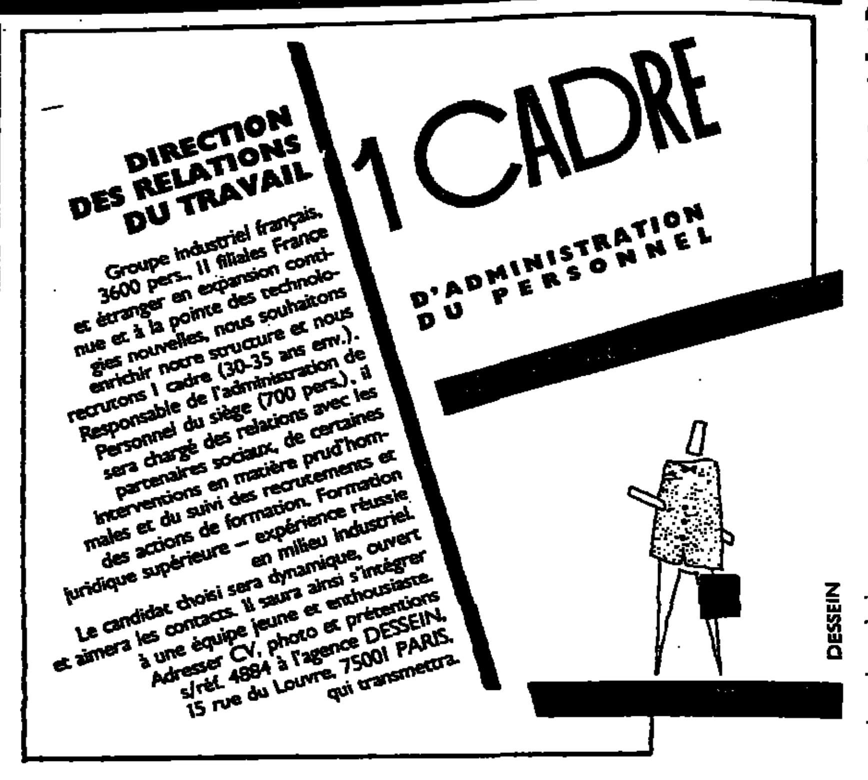
Vous êtes éventuellement débutant et fortement motivé par la vente. Vous parlez si possible l'**anglais**. Le dynamisme, le sens des responsabilités ainsi qu'une grande disponibilité constituent vos atouts majeurs.

Nous sommes prêts à vous confier 7 postes qui, basés à **ORSAY - LES ULIS, s'étendront chacun sur PARIS et la province.** Votre rémunération sera fonction de votre expérience et de votre potentiel.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions en précisant la référence choisie à

LKB LKB Instruments S.A.
4, rue de l'Arcadie - B.P. 106
91943 LES ULIS Cedex

MEDIA BA





*Constructeur Informatique dans le domaine Bureautique, nos produits témoignent de notre avance Technologique : **des postes de travail (Stations) multifonctions et leurs périphériques connectés.***

Notre offre commerciale, notre conception de l'avenir et notre ouverture vers les autres constructeurs sont autant de "bonnes raisons" pour nous rejoindre.

Responsable produits d'impression, vous avez la responsabilité d'un CA de 200 MF.

Vos missions concernent : ○ la définition de la stratégie des imprimantes connectées à l'ensemble de l'offre d'un grand constructeur, ○ l'analyse permanente des besoins du marché international et des produits offerts dans le monde, ○ la création d'une offre "Produits Imprimantes" et son lancement commercial.

En tant que professionnel de ces équipements, vous exercez déjà vos compétences techniques et votre habitude des affaires sur ces produits et, vous savez encadrer une équipe. Vous disposez aussi d'une grande aisance à communiquer en anglais.

Adressez-nous dès maintenant votre dossier de candidature sous réf. 4910 à l'agence DESSEIN - 15 rue du Louvre - 75001 Paris.

RESPONSABLE PRODUITS D'IMPRESSION

IMPORTANT HOLDING FINANCIER
ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES
(IMMOBILIER, AVIATION, HOTELLERIE, ELECTRONIQUE)
Recherche

ASSISTANT DU DIRECTEUR FINANCIER

Tout d'abord responsable d'études ponctuelles, il sera progressivement impliqué dans les opérations financières du holding et interviendra dans le cadre de missions spécifiques auprès des filiales. En outre, il sera chargé de centraliser les informations nécessaires aux prises de décisions.

Diplômé de l'enseignement supérieur, sensibilisé à la micro-informatique, il a acquis en entreprise ou en cabinet de solides connaissances comptables et fiscales.

Poste basé à Paris, rémunération 200/250 KF

Veuillez envoyer C.V., lettre manuscrite et prétentions sous réf. 01410 M à : BLEU Publicité - 17, rue Lebel 94307 VINCENNES CEDEX, qui transmettra

Développez les outils de management d'un groupe financier



Important GROUPE FINANCIER privé (2000 personnes, 117 agences) spécialisé dans le financement des entreprises et des particuliers, nous occupons l'un des tout premiers rangs dans notre activité en France.

*Notre **DIRECTION** des **ETUDES FINANCIERES** travaille dans un environnement informatique évolué et utilise des outils d'aide à la décision très élaborés. Elle cherche à s'adjoindre un jeune diplômé Grandes Ecoles d'Ingénieurs ou de Gestion*

MINES, CENTRALE, HEC, ESSEC, SC. PO...

***débutant** ou ayant une courte **expérience professionnelle**.*

A partir d'une banque de données statistiques que vous mettrez en place, vous serez chargé de concevoir pour la Direction Générale et les Directions Opérationnelles un système d'information, d'animation et de pilotage de l'ensemble des activités de notre groupe. Cette mission de 15 mois environ vous mettra en contact avec nos différents services et vous donnera une vision globale du fonctionnement d'un groupe financier. Vous serez alors à même de prendre un autre poste de responsabilité dans l'une de nos directions.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous réf. 5112 M à notre Conseil, CINOREN, 69 rue Lafayette - 75009 Paris.

cinoren

FIN STRATEGE POUR GRANDE ENTREPRISE

HEC - ESSEC

Chef de Produit Marketing

Pour prendre en charge un nouveau produit de notre gamme Grand Public, nous proposons à un jeune HEC ou ESSEC possédant une première expérience réussie, de rejoindre notre équipe marketing.

L'intégration d'un grand Groupe industriel vous motive, la pratique courante de l'anglais n'est pas un problème, des déplacements fréquents en France et en Europe ne sont pas un obstacle, alors...

Adresser votre dossier de candidature complet, sous référence 8547 M (indiquée sur l'enveloppe), à l'Agence AFFLUENTS, 49, avenue Trudaine 75009 Paris - qui transmettra.

Jeunes financiers
Audit/Comptabilité

Groupe d'origine anglo-saxonne, nos activités se situent dans le domaine du courtage en assurance et réassurance: Présents sur le plan international dans 56 pays, notre développement nous accorde aujourd'hui une place privilégiée en Europe.

Pour son siège parisien, situé près de l'Etoile, la filiale française recherche deux jeunes diplômés d'une grande école de gestion. Ils possèdent de solides bases financières et comptables et une première expérience acquise au sein d'un cabinet d'audit ou d'une grande entreprise.

Après avoir assuré de façon opérationnelle des responsabilités dans le département comptabilité générale, ils pourront évoluer vers l'audit interne ou le management d'équipes comptables. Des perspectives de carrière sont ouvertes dans le groupe en France et à l'international. La maîtrise de l'anglais est bien sûr impérative.

Si cette opportunité vous intéresse, merci d'écrire (Réf. SW/01M) ou de téléphoner à notre conseil : INFRAPLAN - 83 boulevard Raspail - 75006 Paris - Tél. 45.48.14.50.

MEMBRE DE SYNTEC

INFRAPLAN



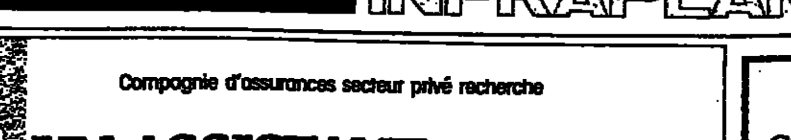
Responsable projets de développement.

Rattaché à la Direction Technique il prendra en charge un plan de développement d'usines en FRANCE et à l'étranger. A ce titre, il assumerera la responsabilité du BUREAU D'ETUDES et des TRAVAUX NEUFS et devra posséder de bonnes qualités d'organisateur et de réalisateur.

Si vous avez la trentaine, Ingénieur mécanicien (A.M., E.N.S.I.) de solides connaissances en automatisation, en engineering et des références de realisations récentes dans le domaine des chaînes transporteuses, si vous maîtrisez la langue anglaise, vous êtes notre candidat.

Le développement de notre Société et l'importance de notre Groupe vous assureront, en cas de réussite, une évolution de carrière interessante.

Merci d'adresser votre CV sous ref. M11 à HUTCHINSON - Département Recrutement 2, rue Balzac 75008 PARIS.



Compagnie d'assurances secteur privé recherche

UN ASSISTANT

pour la gestion financière d'un important patrimoine.

Ce poste s'adresse à un **Diplômé de l'école de commerce ou sciences po** et nécessite impérativement une expérience acquise dans une banque ou chez un Agent de Change.
Poste évolutif si capacité démontrée.
Adresser CV détaillé, photo et prétentions à Emplois et Carrières 30 rue Vernet 75008 Paris, sous réf. 8098.

CABINET D'AUDIT ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

recherche d'urgence

RÉVISEURS

ayant au moins 2 ans d'expérience formation supérieure + DECS

Envoyer c.v. et photo à GDV 114, avenue Charles-de-Gaulle, 92522 Neuilly-sur-Seine.

Important Groupe d'Assurances Paris recherche un

CHEF DE PROJET

Votre mission:
Vous avez la responsabilité de la conception et de la mise en place des systèmes informatiques pour les Agents Généraux du Groupe et du suivi des agences informatisées. Vous animez une équipe de 25 personnes.

De formation supérieure (Grande Ecole d'Ingénieur ou de Gestion), vous avez une expérience d'au moins 5 ans comme chef de projet avec encadrement d'équipes importantes, dans un environnement télétraitement et si possible dans le domaine de l'assurance.
Motivé à la fois par les aspects organisationnels et techniques, vous avez le goût des contacts et de la négociation.

Nous vous remercions d'adresser votre candidature (CV + prétentions) sous réf. 944 M (précisez le cas échant, sur double enveloppe, le nom des sociétés avec lesquelles vous ne souhaitez pas communiquer) à
Mme VASEL - 80, rue Taitbout 75009 Paris

Faites équipe avec demain !

SOREP MICROÉLECTRONIQUE
Entreprise de technologies en forte croissance
(300 personnes Rennes, Paris, Houston)
recherche :

INGENIEUR D'AFFAIRES

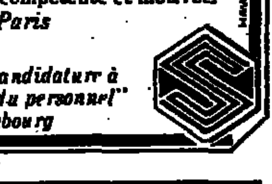
pour le secteur composants à la demande (hybrides - monolithiques - logiques - analogiques)

Une véritable mission de conseil caractérise cette fonction clé du développement de notre société.

Vous avez :
- Une formation d'ingénieur électronicien
- Une première expérience en entreprise ou en laboratoire.
- Le goût des contacts au niveau responsable de projet ou chef d'entreprise.
- Le souhait de contruire l'avenir au sein d'une équipe jeune, compétente et motivée.

Ce poste est basé à Paris
Anglais souhaité

Adressez-nous votre candidature à SOREP s.a. "service du personnel" BP 51-35220 Châteaubourg



HAVAS EMPLOI

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUITS CHIMIQUES
recherche

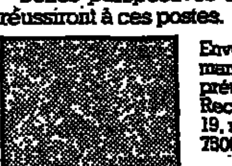
JEUNES INGENIEURS CHIMISTES à vocation TECHNICO-COMMERCIALE

Misant sur le potentiel des jeunes, la société propose un certain nombre de postes à des ingénieurs chimistes sortant de l'école et voulant délibérément s'orienter vers la vente ne serait-ce que pour avoir une première expérience sur le terrain (3 ou 4 ans) avant d'occuper d'autres fonctions en France ou dans une filiale étrangère.

Il s'agit, après formation appropriée, de vendre aux entreprises à Paris ou en Province des produits chimiques *spécifiques et à la pointe du* progrès.

Rémunération intéressante indexée sur les résultats.

Belles perspectives d'avenir pour ceux qui réussiront à ces postes.



Envoyez C.V. détaillé, lettre manuscrite, photo récente et prétentions au Département Recrutement du COMES
19, rue de la Paix,
75002 PARIS (réf. 2624)

DISCRÉTION ET RÉPONSE ASSURÉES.

établissement financier, échelon régional d'un important réseau national recherche.

Responsable comptabilité banque (H/F)

Rattaché au Directeur Financier, le titulaire du poste prend en charge la comptabilité de la société et de 2 GIE (bilans, comptes de résultats, fiscalité...) Il devra mettre en place la comptabilité analytique et le contrôle de gestion et assurera la production des états comptables destinés à la commission bancaire, à l'administration fiscale et aux organes centraux.

Il a un rôle important à jouer pour l'apport d'idées nouvelles et la concertation avec les autres départements : crédit, titres et informatiques. (Mise en place de génération automatique des écritures).

Le candidat souhaité a 30 ans minimum, une formation supérieure de gestion + DECS. Familiarisé avec l'informatique de gestion, il a une expérience d'au moins 3 ans comme responsable ou adjoint d'un service de comptabilité de banque. Ce poste est basé dans une GRANDE VILLE UNIVERSITAIRE DE L'OUEST.

Écrire avec C.V. photo et prétentions sous réf. 7863 LM à HAVAS EMPLOI 16, av. de Crimée 35200 Rennes qui transmettra.

HAVAS EMPLOI

REGION PARISIENNE
Entreprise française, en pleine expansion, leader dans les

TECHNIQUES D'OPTRONIQUE et de TRAITEMENT DE L'IMAGE

recherche

RESPONSABLE DE L'EXPORT

directement rattaché au Directeur Commercial, qui aura pour mission de créer et d'animer un réseau afin de promouvoir ses produits de haut de gamme à l'étranger.

FORMATION TECHNIQUE DE HAUT NIVEAU
(Ingénieur ou universitaire)

expérience de 5 à 10 ans alliant de préférence l'Optronique et l'Export;
anglais courant indispensable, allemand apprécié, disponibilité pour voyages fréquents nécessaire.

Rémunération particulièrement motivante qui *sera fonction de l'expérience et du profil.*

Adresser votre candidature avec c.v., photo et rémunération actuelle s/réf. 994 à Axial Publicité 27, rue Taitbout 75009 Paris, qui transmettra.

ÉCOLE PRIVÉE RECHERCHE HORS CONTRAT

INSTITUTRICE C.P. ET C.M.

AVEC EXPÉRIENCE

Env. C.V. à : A.M.H. 67, boulevard du Midi, 93340 LE RAINCY.

URGENT
HEBDO COULEUR, spécialisé, grand tirage, cherche

MAQUETTISTE

confirmé
Expérience magazine COULEUR indispensable.
Envoyer C.V. et prétentions s/nº 8032,
LE MONDE PUBLICITÉ
5, r. de Monttessuy, 75007 Paris.

Service presse cherche

RÉDACTEUR-TRADUCTEUR

Exp. anglais-français sachant réviser. Connaiss. questions américaines indispensable.
USIS–ARS, 2, rue Saint-Florentin, 75042 PARIS.

Centre réacteurs et processus École des Mines de Paris, rech. Ingénieurs ou Docteurs débutants pour études à finalité industrielle en Génie des procédés : mesures physiques, pilote, modèles.
Env. C.V. à RENON, CEREP, 60, boulevard Saint-Michel, 75006 PARIS.

JEUNE CADRE DE VENTE TECHNICO-COMMERCIAL

BTS ou DUT Mécanique ou équivalent, 5 à 10 ans d'exp. technico-commerciale
Allemand parlé efficace
150 à 180 000 brut/an.

Un importateur d'équipements industriels associant l'électromécanique, l'électronique, les automatismes, les lasers recherche ce jeune technico-commercial dynamique pour vendre à haut niveau d'importants matériels *très modernes.*

Déplacements (avion, auto) fréquents, en France, intermittents et brefs en RFA.

Des connaissances des applications des lasers, de la photocomposition, des grandes machines d'impressions seraient un atout, non indispensable.

Résidence région parisienne.

Adr. Cv dét. ss réf. 1157 à
SELETEC Conseil
67009 STRASBOURG CEDEX

Cabinet d'expertise comptable recherche

pour faire face à son expansion

CHEFS DE MISSION

en contact permanent avec la clientèle, il sera responsable de dossiers d'entreprises de taille *moyenne. Les candidats* justifieront d'une expér. de quatre années acquises en cabinet.

Adresser dossier de candidature : lettre manuscrite, c.v., photos sous nº 314 189 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

École de Musique, recherche

PROFS. DE PIANO

Env. c.v. sous le nº 314 338 M
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Sté de publicité extérieure recherche pour 75 et limitrophes
COMMERCIAL
expér. grande distribution, bon salaire et promo. si valeur.
T. 46-22-38-64 M. Astorga.

Société Presse Edition RECHERCHE

MAQUETTISTE CONFIRMÉ

Env. c.v. et prét. à EDIREGIE BP 379, 75869 Paris Cedex 18.

LIEUX PUBLICS
Marne-la-Vallée
Centre national Arts de la Rue
recrute
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
(coordination activités, communication, etc.).
Env. c.v. sous nº314 298 M
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

URGENT
HEBDO
spécialisé, gd tirage, cherche

SEC. DE RÉDACTION

confirmé,
expér. magazine indispensable.
Envoyer c.v. et prétentions sous nº 8 033
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Fondation scolaire et culturelle à vocation internationale
55, rue Waldeck-Rousseau
château des Bergeries
91210 DRAVEIL.
Recherche urgent

PROFESSEUR PHYSIQUE

pour SDN, 1ʳᵉ, terminale.
T. 69-40-70-03 pr R.-VOUS.

LA VILLE DES MUREAUX (Yvelines), 35.000 habitants
40 km Ouest de Paris
C.E.S., LYCÉE, L.E.P.

RECRUTE DE TTE URGENCE

UN(E) SOUS-BIBLIOTHÉCAIRE

Titulaire du C.A.F.B., option « Jeunesse » ou « Lecture Publique » pour la responsabilité d'une annexe (exp. souhait.).

Adr. cand. avec C.V. et photo d'identité à M. le Maire, Conseiller général des Yvelines, Hôtel de Ville, 78135 LES MUREAUX CEDEX.



"L'AUTRE FAÇON D'ACHETER IBM"

Société multinationale
C.A. (85) : 400 Millions de dollars
Effectif : 700 personnes
Implantée en Europe et aux USA

NOTRE MÉTIER :
LA DISTRIBUTION MULTIMARQUES D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES D'ENTREPRISE

Vous avez 30 ans, vous êtes créatif, vous avez du caractère et vous recherchez une aventure professionnelle enthousiasmante.

REJOIGNEZ-NOUS ! NOUS CHERCHONS 30 PERSONNES DE CETTE TREMPE !
CHOISIR UN MÉTIER, C'EST AVOIR UN PROJET PROFESSIONNEL ! VENEZ PARTAGER LES NÔTRES !

■ Vous voulez gagner plus de 500.000 F/an, soyez **Ingénieur Commercial.**
Vous voulez devenir rapidement votre propre patron, gagner beaucoup plus. Vous pourrez créer votre propre entreprise et devenir alors l'un de nos Agents Commerciaux, nous recherchons :

12 AGENTS COMMERCIAUX (Réf. 101)

Ils vendront aux utilisateurs des produits testés et sélectionnés par notre Service Recherche et Développement.

■ Vous voulez prévoir, planifier, gérer, optimiser, contrôler et faire fructifier l'argent, devenez alors notre :

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER (Réf. 102)

Ce poste est à créer avec toute la richesse de votre imagination.

■ Vous préférez discuter, argumenter, négocier et, bien sûr, avoir le dernier mot, en français ou en anglais, devenez alors notre :

RESPONSABLE DES ACHATS (Réf. 103)

C'est à vous que nous confierons la négociation des contrats d'achat auprès des fournisseurs de matériel.

■ Vous vous sentez une âme de stratège et de super-intendant qui doit orchestrer, sans fausse note, le jeu des multiples acteurs d'un système complexe, devenez alors notre :

RESPONSABLE LOGISTIQUE (Réf. 104)

C'est vous qui gérerez le dispatching des produits en France et vers les pays couverts par notre Groupe.

■ Vous voulez pouvoir agir sur l'ordre et l'utilité des choses et vous avez plaisir à contribuer à leur pérennité, devenez alors notre :

RESPONSABLE MAINTENANCE (Réf. 105)

C'est à vous que l'on confiera l'installation et la maintenance sur les sites des matériels (ordinateurs, terminaux, imprimantes...).

■ Vous voulez agir concrètement et voir instantanément les effets de votre action. Pour vous, l'aventure technologique allie bien plaisir et utilité, soyez alors l'un de nos Agents de Maintenance, nous recherchons :

12 INSPRS DE MAINTENANCE (Réf. 106)

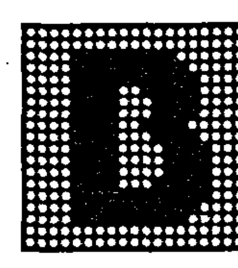
Ils assurent l'installation et la maintenance des équipements mis en place et contribuent aussi à l'image de Qualité que veut donner notre Groupe.

SOYEZ LE FER DE LANCE D'UNE NOUVELLE ACTIVITÉ !

Envoyez votre dossier de candidature en précisant la référence du poste choisi à :



ECONOCOM
"L'AUTRE FAÇON D'ACHETER IBM"
264, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS



Jeunes diplômés vivez le futur informatique

Avec 2000 agences en France et une présence dans 74 pays, la BNP est l'un des tous premiers groupes bancaires du monde.
Forte de ses 60.000 collaborateurs, elle fonde son développement sur un professionnalisme exigeant, faisant une large place au dynamisme commercial et à l'innovation informatique, véritable enjeu de la banque de demain.
Rejoindre l'informatique de la BNP, c'est rejoindre les 1200 collaborateurs qui participent à la mise en place d'un programme mobilisant des moyens considérables.
Plusieurs ordinateurs IBM et BULL de grande puissance, plusieurs milliers de terminaux, des systèmes bureautiques et télématiques complets, sont l'expression des stratégies visant notamment à mettre en place un réseau mondial de télécommunication.
Une politique ambitieuse qui nécessite créativité, implication, sens du dialogue et goût du défi, autant de qualités que nous vous demanderons aujourd'hui afin d'évoluer ensuite si vous le souhaitez, vers d'autres métiers bancaires.

INGENIEURS GRANDES ECOLES SCIENTIFIQUES OU UNIVERSITES DEVENEZ ORGANISATEURS INFORMATICIENS
Réf. OIM/1

Vous interviendrez par exemple dans l'un des domaines suivants :

Réseau International
Basé à Paris, vous collaborez à la conception et au développement de notre réseau international de télécommunication.

Monétique
Vous participez aux évolutions des technologies appliquées aux nouveaux produits depuis la carte à mémoire jusqu'aux réseaux interbancaires.

Systèmes
Dans le cadre de nos nouvelles installations mini et micro vous êtes chargé de l'optimisation de nos systèmes.

Vidéotex
Vous intervenez pour mettre en cohérence l'ensemble des outils de télégestion destinés à nos clients, afin d'optimiser nos services d'aide à la décision.

Comptabilité/Gestion
Dans le cadre de notre développement, vous optimisez la performance de nos outils informatisés de comptabilité/gestion.

DIPLOMES GRANDES ECOLES DE COMMERCE/GESTION OU UNIVERSITES DEVENEZ ORGANISATEURS BANCAIRES.
Réf. OB/1

Intégré à une équipe pluridisciplinaire, composée d'informaticiens et de professionnels de la banque, vous apporterez votre vision créative aux projets auxquels vous participerez.
Interlocuteur privilégié des utilisateurs vous serez associé dès le départ à la conception d'applications de haut niveau. Cette maîtrise de projets complexes vous permettra d'acquérir une vision globale de l'organisation de l'entreprise et une parfaite connaissance de l'outil informatique, clé du succès pour demain.
Votre évolution nous la souhaitons ouverte (informatique de pointe, métiers bancaires, international...).

POUR PREPARER
L'AVENIR :
L'INFORMATIQUE EST AUSSI NOTRE METIER.

NOTRE CONSEIL EN RECRUTEMENT



CAP SOGETI SELECTION

83-85 boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris.
Envoyer CV + prétentions + photo à Any Boulade en précisant la référence.

OFFRES D'EMPLOIS

Une **MAISON D'EDITION** spécialisée et réputée (PARIS-6e) recherche pour son département **LIVRES ET REVUES SCIENTIFIQUES** un

INGENIEUR REDACTEUR

Il aura à valider la traduction d'articles étrangers, à en rédiger lui-même pour nos publications et à rechercher des auteurs en France.

De formation scientifique supérieure pluridisciplinaire, de préférence **Ingénieur Diplômé**, vous démontrerez : ouverture d'esprit, goût pour l'écriture et sens des contacts pour faciliter votre intégration dans une équipe d'une dizaine de personnes.

Vous avez naturellement une connaissance parfaite de l'ANGLAIS écrit.

Envoyer votre C.V. avec lettre, prétentions, sous la référence LP/LM1, avec une enveloppe à votre adresse, à

michel jouhannaud conseils
40 bis, avenue de Saxe - 75007 PARIS

MEDIA BA

Editeur scolaire

JEUNE ÉQUIPE DYNAMIQUE DE 30 PERSONNES recherche

Un Diplômé d'Ecole Supérieure de Commercé ayant 5 ans d'expérience en commercial et gestion pour être :

L'ADJOINT DU DIRECTEUR

En liaison constante avec celui-ci

Il sera chargé :
- Du suivi financier et comptable ;
- De l'étude des marchés et de l'adéquation des produits (déplacements réguliers en Province à prévoir) ;
- Du bon fonctionnement du service commercial (service promotion, administration commerciale).

Envoyer lettre manuscrite, c.v., photo et prétentions aux ÉDITIONS DIDIER
13, rue de l'Odéon, 75006 PARIS
à l'attention de Mme DAUVILLIERS.

Poursuivant son expansion
FLOATING POINT SYSTEMS
leader dans le domaine des processeurs vectorels et des ordinateurs scientifiques, recherche

INGENIEURS COMMERCIAUX

EXPÉRIMENTÉS, dans le domaine de l'informatique scientifique.
Basés à PARIS pour :
Région FRANCE NORD./BELGIQUE
Basé à MADRID pour :
ESPAGNE.
Rémunération motivante + commissions + voiture
Adresser C.V. et photo à M. JEAN VILLENEUVE
F.P.S.- 3 bis, rue Le Corbusier - Silic 243
94568 RUNGIS CEDEX

bleu

---

secrétaires

Important groupe industriel
Secteur public
recherche

SECRÉTAIRE

Ayant expérience d'un secrétariat général.

Adresser C.V. manuscrit, photo et prétent. s/nº 314 242 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS.

LABORATOIRE LURE

Centre universitaire, bât. 209, 91405 ORSAY Cedex
recrute sur
POSTES TEMPORAIRES

3 TECHNICIENS SUPÉRIEURS

débutants ou possédant quelques années d'expérience, titulaires d'un DUT ou BTS :

1°) en « ÉLECTROTECHNIQUE » ou « ÉLECTROMÉCANIQUE » pour réalisation, mise au point et exploitation d'appareils de mesures magnétiques très précis. Ecrire c.v. détaillé, photo et prét. à M. A. Deël.

2°) en « ÉLECTRONIQUE » ou « MESURES PHYSIQUES » (option technique instrumentale ou électronique) pour la conduite des anneaux DCI et ses améliorations techniques, connaissances en informatique appréciées (travail horaire normal ou décalé en alternance y compris week-end).
Ecrire à M. P. Marin.

3°) en « MESURES PHYSIQUES » avec expérience souhaitée en construction de chambres à vide.
Ecrire à M. R. Souchet.

Recherche sur Paris prof. pour cours particuliers de compta.
Tél. : 16 98-44-39-08.

Recherche sur Paris, prof. pour cours particuliers d'anglais des affaires.
Tél. : 16 98-44-39-08.

L'IFEC

Institut Français des Experts Comptables
Importante association de professionnels libéraux
recherche

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Disponible rapidement.
- Edition.
- Organisation de manifestations.
- Conception des supports et outils de communication interne et externe.
- Suivi des réalisations.

Une expérience de 3 ans en association, en entreprise ou en agence est indispensable.

Env. C.V., photo et lettre man. sous nº 314.188 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy,
75007 PARIS.

Société de traduction et de documentation
recrute

DES TRADUCTEURS TECHNIQUES EN ANGLAIS ET ESPAGNOL

pour des emplois salariés, à plein temps
Tél. au 664-92-55.

Organisme de formation Boulogne-Billancourt
recherche

SECRÉTAIRE STÉNO-DACTYLO

Expérimentée, niveau BTS.
Adr. C.V., photo et lettre manuscrite, nº M 001.255, BLEU, 17, r. Lebel, 94307 Vincennes, Cedex, qui transmettra.

---

capitaux propositions commerciales

JURISTE SUISSE

Domiciliation - gestion - surveillance. CP 263, CH 1211 Genève 1
Tél. : 1941.22/616023.

---

travail à domicile

Secrétaire très expérim. effectue TS TRAVX SECRÉTARIAT, frappe, thèses, mémoires, manuscrits. T. : 42-23-00-03.

Jeune femme cherche EMPLOI COUTURE, CROCHET à domicile.
Ecrire sous nº 6 832
LE MONDE PUBLICITÉ
service annonces classées
5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

automobiles

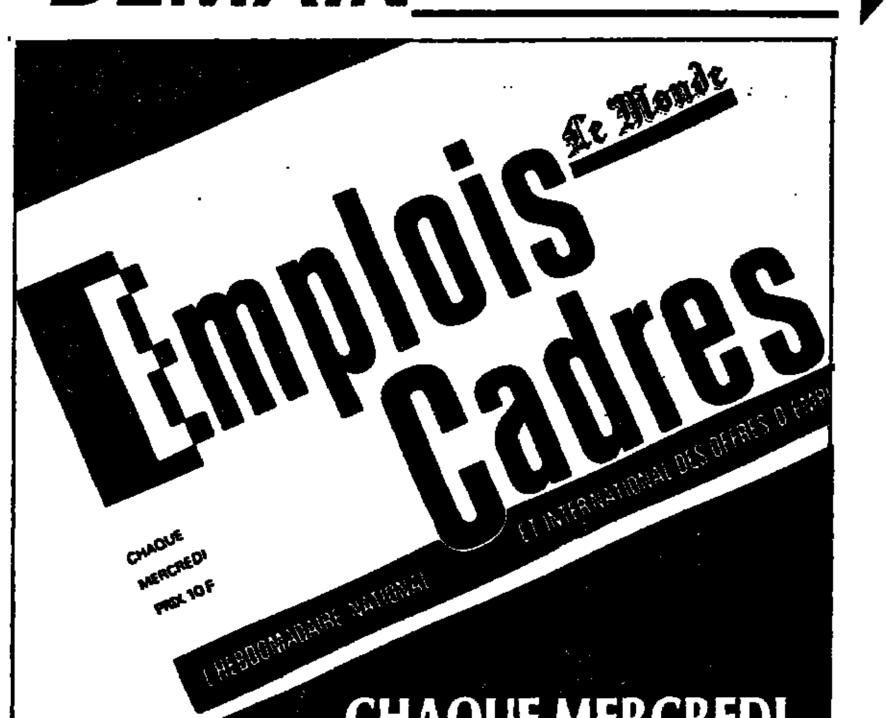
ventes

de 5 à 7 C.V.

R 5 Alpine Turbo modèle 83, 55 000 km. radio-cassettes, alarme, très bon état. Argus, à débattre. Tél. : 39-65-08-45 de 9 h à 12 h et 16 h à 18 h.

Particulier vend Super 5 TL, novembre 84, modèle 85, 3 portes, beige, bte 5 vitesses, 20.000 km. ét. imp. 39.000 F. Tél. bur. : 30-37-38-44, dom. : 39-78-81-53.

DEMAIN





CHAQUE MERCREDI LE PANORAMA DES OFFRES D'EMPLOIS CADRES

Chaque mercredi, « Emplois Cadres » publie une sélection des offres d'emplois destinées aux cadres, parues la semaine écoulée dans *le Monde*, plus une sélection d'annonces du *Herald Tribune*.

Un document de synthèse indispensable aux cadres qui voyagent et aux entreprises nationales ou internationales qui les recrutent.

En vente chez les marchands de journaux : 10 F

BON DE COMMANDE « Emplois Cadres » numéro :

Nom ______ Prénom ______
Adresse ______
Code postal ______ Ville ______
Nombre d'exemplaires ______ x 11 F (frais de port inclus) ______

Commande à faire parvenir avec votre règlement au Monde, Service de la vente au numéro
5, rue des Italiens 75427 PARIS CEDEX 09

Votre commande vous parviendra dans les plus brefs délais

---

formation professionnelle

Formation Professionnelle d'Analyste-Programmeur en 7 mois = 1000 h.

sur 30 micros et gros système IBM. Niveau requis : BAC et assimilés. Assistance au placement
Entretien et sélection sur R.D.V. Crédit étudiant 100 %

Centre agréé par ERICSSON
Centre International d'Etudes et Formation Professionnelle en Informatique

ciefpi
11, r. de la Gare - 94230 CACHAN
Tél. (1) 740.12.22
Mº Arcueil-Cachan - 10' des Halles

PLURIAL

DEMANDES D'EMPLOIS

chef du personnel

Femme 40 ans, formation supérieure, 15 ans d'expérience dans la fonction Personnel dans groupes multinationaux des secteurs Agro-alimentaire et bâtiment (ressources humaines, recrutement, gestion administrative, relations sociales . . .) recherche poste équivalent dans entreprise de taille moyenne des secteurs Agro-alimentaire, services ou autres en région Parisienne. Disponibilité sous 3 mois.

Ecrire sous référence 900/M à PARFRANCE ANNONCES - 4 rue Robert Estienne — 75008 PARIS

HOMME 29 ANS

diplômé enseignement supérieur économique (option gestion commerciale)
+ D.E.S.S. marketing Nice.
+ D.E.A. communication et information Nice.
+ 3 langues étrangères (anglais, allemand, italien).
+ plusieurs années d'expérience dans diverses entreprises.

Je désire exprimer mon dynamisme, mon expérience, mes connaissances dans votre service.
MARKETING/CCIAL/EXPORTATION/PUB

Etudie toutes propositions.
Ecrire sous le nº 6 833 LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, PARIS-7e.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

CADRE. — 43 ans. Ingénieur. Licence sciences humaines. Esprit ouvert. Grande capacité d'adaptation. Exp. : groupe industriel, formateur, entreprise culturelle.

CHERCHE situation Paris-R.P. Poste à responsabilité demandant qualités de contact. Animation. Négociation. Perception de l'environnement, des courants et des modes. Libre rapidement. (BCO/VJ 745.)

INGÉNIEUR MÉCANICIEN. — 50 ans. Grande expérience sidérurgie. Confection pneus. Machines spéciales. Traitement de surfaces.

RECHERCHE poste Direction Technique même secteur ou missions ponctuelles. (BCO/746/MS.)

ASSISTANTE COMMERCIALE. — 36 ans. Formation commerce extérieur. Relations internationales. BTS. Secrétariat de direction. Anglais, espagnol. 15 ans exp. dont 7 ans en Espagne. Habituée relations haut niveau international.

RECHERCHE poste Assistante Export base Paris. Grande disponibilité. (BCO/MS/747.)

JEUNE DIPLOMÉ ESSEC. — Dynamique et créatif. Expérience marketing, création publicitaire et communication acquise au cours de stages probants effectués dans des entreprises de dimension internationale.

RECHERCHE un poste sur Toulouse et sa région. Etudie toutes propositions. (BCO/VJ/748.)



ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, postes 33 et 34.

J.F. 20 ans, 2 ans exp., t. b. dactylo (chiffres et lettres, orthographe, saisie informatique (Rank Xerox), traitement texte, habituée téléphone, télex, ch. emploi début janv. 86, banlieue Ouest. Tél. 39-69-81-14.

CADRE FINANCIER

possédant solide expérience comptabilité, gestion fiscale. Ancien audit auprès groupes ESCP anglais, 56 ans, mais profil et esprit jeunes, caractère pragmatique et dynamique, cherche poste temps complet ou partiel.
Ecrire sous nº 3 168
LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue des Italiens, Paris-9e.

DIR. DE PERSONNEL

(préf. av. usine) banlieue parisienne ou province recherchée par HOMME 38 ans, formation ingénieur + gestion. expér. polyvalente de la fonction personnel acquise en entreprises et cabinet réputé : recrutement, formation, gestion des carrières, évaluation du potentiel, préparation des équipes pour démarrage d'unités de production. Rigoureux, dynam., animateur d'équipe, esprit négociateur. Merci d'écrire sous réf. 42 332 COFAP, 39, rue de l'Arcade, 75008 PARIS qui transmettra.

Jeune homme, 25 ans, 3e cycle biologie, DESS d'administration des entreprises, expérience dans publicité médicale, cherche poste à responsabilité (marketing, chef de produit) dans industrie pharmaceutique ou parapharmaceutique.
Patrick GUÉRINEAU, 46, rue Guy-Môquet, 75017 PARIS.
Tél. : 42-28-95-65

Responsable base loisirs du Parc des volcans depuis 79, rech. responsabilité active dans centre d'accueil, associat., commune. Permis C.D., 32 a., format. techn. Très intéressé par développ. rural. Piniau, 15270 Trémouille. 61-59-30-58.

J.H. DESS prévision éco., connaiss. informatique, ch. emploi dom. Libre de ste. Gilles Beyoud. Tél. : 64-97-64-27.

représentation demandes

REPRÉSENTANTE

55 ans, sérieuses références, cherche place stable, V.R.P. exclusive, région parisienne. Ecrire s/nº 6 825 LE MONDE PUBLICITÉ, service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

propositions diverses

CHEFS D'ENTREPRISE !
VOUS RECRUTEZ ?
APPELEZ-NOUS...
ROCKWELL 42-26-73-60.

L'Etat offre des emplois stables, bien rémunérés, à tous les Français avec ou sans diplôme. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée FRANCE CARRIÈRES (C 16) B.P. 402 — 09 PARIS.

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM), B.P. 291 — 09 PARIS.

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

FORUM (près) MAGNIFIQUE DUPLEX. Récept., 3 ch., 165 m². 3.400.000 F. 46-24-93-33.

3e arrdt

TEMPLE - SAINT-MERRI
Dans hôtel 17e, Duplex 6 p., 190 m². Tél. : 46-24-93-33.

4e arrdt

Ste-Croix-Bretonnerie, 75 m² gd living, 1 chbre, 4e étage 1.000.000 F. 43-26-73-14.

St-Merry, rare, imm. 18e 98 m², baigné de lumière, vue except., calme. 1.800.000 F. Téléphone : 46-44-98-07.

5e arrdt

5e - RUE LINNÉ
3 P. 90 m², liv. + 2 chbres. 1.300.000 F. 47-05-31-13.

RUE LHOMOND
Beau 2 p., cuis., bains, bel imm., asc. 590.000 F. GARBI - 45-67-22-88.

6e arrdt

RUE SAINT-SULPICE
CHARMANT DUPLEX 2-3 P. 66 m². Tél. : 42-96-63-33.

7e arrdt

Eiffel, pr. Seine. 47-03-32-44.
5 P. BALCON VUE.

BAC ST-GERMAIN. 55 m². PIED-A-TERRE DE LUXE. LE POULAIN : 43-20-73-37.

SÈVRES-BABYLONE 4e ét.
Gd studio rénové dans bel imm. 495.000 F. 43-29-08-07.

BEAUNE-UNIVERSITÉ
GD 2 PIECES CLAIR
1.100.000 F. 42-61-20-19.

14e arrdt

Près RER, except. p. de t., asc., soleil, dble living d'angle + 5 chbres, prof. lib. 2.900.000 F. Téléphone : 42-50-04-28.

DANS HOTEL PART. STAND.
4 P. 1.680.000 F.
2 bains, parfait état
Téléphone : 45-42-40-90.

15e arrdt

IMPECCABLE 2 P.
cuisine, salle de bains
480.000 - Tél. 47-34-36-17.

16e arrdt

LES HESPÉRIDES
NEUILLY 2-3 P. GD STAND., 2 bains, BALC. + TERRASSE. 42-61-20-19 - 47-03-49-90.

18e arrdt

BARBÈS, 2-3 & 5 P.
IMM. PIERRE DE TAILLE
Téléphone : 43-59-86-96.

20e arrdt

GAMBETTA
5 P., 110 m², 4e ét., asc., professionnel ou mixte. 920.000 F. Tél. : 46-36-15-77.

94 Val-de-Marne

VINCENNES
2 pièces 36 m², entrée, séjour, chambre, salle d'eau avec douche, w.-c., cuisine équipée, chauffage indiv. électrique. 5 minutes bois, 10 minutes RER ou métro, proximité bois. 4e étage. Charges 200 F/mois. Prix 280.000 F. TÉL. : 48-08-67-33.

Chaque jour dans cette rubrique
Vous trouverez peut-être
L'APPARTEMENT
que vous recherchez

appartements achats

Particulier à particulier, collab. journal cherche 2 pièces Paris 1er au 15e arrondissement. Tél. : 43-47-31-02 le soir.

Recherche 2 à 4 p. PARIS, préfère 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e avec ou sans travaux. PAIE CPT chez notaire. 48-73-20-67 même le soir.

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étrangère apparts et hôtels part. dans quartiers résidentiels, paiem. cpt chez notaire. Tél. : 45-44-44-45.

locations non meublées demandes

Paris

Collaboratrice journal cherche deux ou trois pièces 5e ou 6e arrondissement
Tél. : 43-54-44-48, le soir.

Pour employés et dirigeants déplacés de Province import. Banque Française rech. à louer appts toutes catégories, studios ou villas Paris-Banl. 45-04-04-45.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas tres banl. Loyer garanti. (1) 48-89-89-66, 42-83-57-02.

locations meublées offres

Paris

STUDIO CUIS. ÉQUIP.
2-3 pers., 1.200 F/semaine. Appt 2 pces, 2.000 F/semaine. Px au mois. 10' Paris par Mº. Résidence Gandolfi. Tél. : 48-83-23-42.

Province

COTE D'AZUR, part. loue longue durée, hauteur Cagnes, belle villa 3 p., dép., piscine, tennis particulier, jardin. 12.000 mensuel + charges. MORANÇAIS, 16 93-80-74-22.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing 4 pces et plus. 45-26-18-95.

EMBASSY SERVICE
8, avenue de Messine
75008 PARIS recherche
en location ou à l'achat
APPTS DE GDE CLASSE
pour CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE
Corps diplomatique et cadres de Stés multinationales
Tél. 45-62-78-99.

MONDIAL MERCURE
rech. STUDIOS et 2 PIÈCES pour clientèle étrangère
APPTS DE STANDING
pour Ambassades et Sociétés
S'adr. : SERVICE ACCUEIL
Téléphone : 42-56-28-16.

Etudiants cherchent : chambres, studios. Association protestante interuniversitaire, 33, place Maubert, PARIS-5e. Tél. : 43-26-77-51.

immeubles

INVESTISS. rech. IMMEUBLES sur PARIS, PAIEMENT CPT. M. Clément, 111, av. Victor-Hugo, 75116 PARIS. Tél. : 45-53-60-36.

NEUILLY SAINT-JAMES
IMMEUBLE RÉSIDENTIEL A USAGE D'HABITATION, 1.000 m² CONSTRUIT EN 1970, 4 niveaux, jardins terrasse. VENDU LIBRE EN TOTALITÉ, FACILE A DIVISER. PRIX ÉLEVÉ JUSTIFIÉ.
Ecr. s/réf. 600 à Francacip, 17, rue de la Banque, PARIS-2e.

villas

SCEAUX, 100 m PARC belle villa, récept., 60 m² + 6 ch., dépend. Parc 1.200 m² paysager. 2.200.000 F. Téléphone : 46-60-44-66.

terrains

A VENDRE
TRÈS BEAU TERRAIN
EN SEINE-ET-MARNE
près d'OZOIR-LA-FERRIÈRE
Très calme. 1 731 m² en bordure d'une petite mare. Constructible, avec certificat d'urbanisme. Rue viabilisée.
430 000 F (à débattre)
Tél. : 48-68-53-55

viagers

Maisons-Alfort, VIAGER LIBRE, Pav. 4 P. + S/sol, compt. 250.000 + rente. Téléphone : 47-34-36-17.

15e, Vaugirard, 2/3 p., tt cft, 60 m². 140.000 + 4.000/mois, appt loué 2.530 perçus par acquéreur. Cruz 42-66-19-00.

bureaux

Locations

ÉTOILE BUREAUX
MEUBLÉS
TRÈS HAUT NIVEAU
SALLE DE RÉUNIONS
DOMICILIATIONS
SECRÉTARIAT - TÉLEX
TÉL : (1) 47-27-15-59.

BUSINESS BURO
LE CENTRE DES AFFAIRES pour entreprendre à Paris
DOMICILIATIONS avec secrétariat partagé.
(1) 43-46-00-55.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL - RC - RM
Constitution de Sociétés. Démarches et tous services. Permanences téléphoniques.
43-55-17-50

VOTRE SIÈGE SOCIAL
TÉLEX SECRÉTARIAT
DÉMARCHES CONSTITUTIONS
AGECO 42-94-95-28
STATIONNEMENT AISÉ

fonds de commerce

Ventes

A vendre, part. à part. droit au bail. 39 m², tous commerces : centre ville Carqueiranne (Var). (16) 94-58-46-12 ou le soir à 20 h au 94-35-72-19, du mardi ou vend.

économie

REPÈRES

Dollar : net repli à 7,94 F

Sur des marchés des changes passablement nerveux, les cours du dollar ont marqué un net repli mardi 19 novembre, revenant, à Paris, de 7,99 F à 7,94 F environ, à Francfort, de 2,6125 DM à 2,6075 DM, et, à Tokyo, de 204 yens à 202,50 yens. Le repli a *été provoqué par de nouvelles rumeurs*, très insistantes, d'une baisse des taux d'intérêt aux Etats-Unis que légitimeraient les maigres performances de l'économie américaine en fin d'année.

Conjoncture : Moins de défaillances d'entreprises en octobre

Le nombre des défaillances d'entreprises a diminué en octobre, pour la quatrième mois consécutif, selon l'INSEE : 1 854 (en données corrigées des variations saisonnières), contre 2 023 en septembre. Toutefois, ces chiffres portent le bilan des dix premiers mois de l'année à 21 443, soit 5,1 % de plus que pendant la période correspondante de 1984. On note une décroissance du nombre des défaillances dans le bâtiment-génie civil, l'industrie (hors biens de consommation) et le commerce. Dans le secteur des services, la vive croissance enregistrée depuis le début de l'année fait place à une *« stabilisation à niveau élevé »*. Cependant, un sensible accroissement du nombre de jugements prononcés par *plusieurs tribunaux de commerce « rend vraisemblable, pour les mois à venir, une nouvelle augmentation des défaillances »*, note l'INSEE.

Investissements : + 13 % en Allemagne fédérale

Même si elle devrait ralentir quelque peu l'an prochain, la poussée des investissements reste forte en RFA et augure favorablement d'une reprise de l'économie, dont la croissance *pourrait atteindre 3 % cette année. Selon l'Institut de* conjoncture de Munich, IFO, l'industrie a investi cette année 13 % de plus que l'an dernier. Une progression qui pourrait être de 7 % en 1986. L'augmentation des derniers mois a été particulièrement sensible dans le secteur des matières premières (+ 25 %) et des biens d'équipement (+ 18 %). Pour leur part, les producteurs de biens de consommation ont limité la hausse de leurs dépenses d'équipement à 7 %. La situation est, en revanche, stagnante dans l'agro-alimentaire et reste préoccupante dans la construction, qui a connu, en 1984, une chute de 15 % des investissements sans rattrapage cette année.

Crédit : « Ma Tante » abaisse ses taux

Le Crédit municipal de Paris (ancien Mont-de-Piété) a décidé, le 15 novembre, d'abaisser de 2 points les loyers de ses prêts sur gages. Ces taux s'établissent désormais ainsi : 11,5 % pour les prêts de 50 F à 999 F ; 14,5 % pour les prêts de 1 000 F à 4 999 F ; 15 % pour les prêts de 5 000 F à 9 999 F ; 15,5 % pour les prêts *supérieurs à 10 000 F. Pour les prêts sur* salaires, les frais de dossiers diminuent également de 2 points pour passer à 1,5 %.

MALGRÉ LEUR MODERNISATION

Les banques françaises sont devenues fragiles, *affirme un rapport officiel*

Paradoxalement, c'est au moment où l'économie française commence à donner des signes de reprise que les banques, après avoir aidé cette économie à supporter la crise, deviennent dangereusement fragiles, constituant *« le maillon faible de la chaîne désinflationniste »*.

Tel est le constat alarmant dressé par un rapport très complet sur *« la modernisation du secteur bancaire »*, établi, à la demande de M. Daniel Lebègue, directeur du Trésor, par M. Olivier Pastré, professeur à l'université de Paris-VIII. Ce rapport est le deuxième que les pouvoirs publics aient commandé à ce sujet, après celui de M. Jacques Mayoux en 1979, mis à part le rapport sur l'intermédiaire bancaire, rédigé, en 1982, pour le compte du Commissariat au Plan, sous l'égide de M. François Bloch-Lainé.

Il se livre à une analyse inhabituellement complète de la situation des banques françaises face à la crise, décrivant l'état de leurs clientèles, de leurs marchés, et esquissant les enjeux de l'avenir, les défis à relever et les évolutions indispensables.

M. Pastré constate que les banques ont amorti le choc de la crise d'abord pour elles-mêmes, jusqu'à présent, du moins, avec des créations d'emplois ou des augmentations de salaires supérieures à la moyenne.

Elles l'ont amorti, ensuite, pour les entreprises, contribuant, jusqu'en 1979, tout au moins, à *« adoucier la crise »*, l'auteur du rapport, qualifiant de « faux » les chiffres et le raisonnement de M. Michel Albert dans son livre *le Paris français*, qui qualifie de *« deux fois plus élevé » en France qu'aux États-Unis, le prélèvement opéré par le système bancaire sur l'ensemble de ses clients sur la période 1972-1980 »*.

L'année 1979, en revanche, marque, *suivant l'auteur, « le véritable tournant de la crise »* pour les banques qui, jusqu'alors *« ne paraissaient pas vraiment souffrir, comme si les difficultés des entreprises ne laissaient pas* (ou peu) *de trace dans leurs bilans »*. Les comptes de résultats se « fragilisant », les « non-banques » (grandes entreprises ou grands distributeurs) viennent faire concurrence et, sourtout, comme cela a été relevé souvent dans ces colonnes, *la baisse des taux* entraînée par la désinflation fait peser des contraintes de plus en plus lourdes sur les comptes d'exploitation des banques.

L'auteur relève que pour des raisons techniques, les banques françaises *« semblent bien moins armées que leurs concurrentes étrangères pour affronter un mouvement de baisse des taux »*.

Si on y ajoute l'augmentation du coût moyen de certaines ressources (rémunération croissante des dépôts et recours aux emprunts obligataires), la montée des provisions et celle des frais généraux non salariaux (amortissements sur des investissements en augmentation significative, essentiellement sur l'informatique), on s'aperçoit que la situation des banques en général se dégrade depuis 1979. *« Aucun réseau n'est à l'abri »*, pas même les mutualistes, les caisses d'épargne étant massacrées en premier, avec cette notation que *« la désinflation accroît l'hétérogénéité »*, notamment du fait de l'inégalité des fonds propres, plus élevés chez les mutualistes exonérés d'impôts.

Dans cet environnement plutôt *« noir »*, l'auteur insiste sur l'effort réel des banques pour leur modernisation, soulignant notamment leur avance indéniable, sur le plan mondial, dans le développement de la monnaie électronique, qui leur permet d'endiguer, depuis 1982, la marée montante des chèques dont le poids écrasant est une *« spécificité du système français »*.

Les enjeux de l'avenir

Esquissant les *« enjeux de l'avenir »*, M. Pastré relève que la « banalisation » du système bancaire, c'est-à-dire la réduction des disparités juridiques et, souvent, fiscales entre réseaux, a été une *« constante »* de la politique des pouvoirs publics depuis dix ans, avec une accélération depuis 1981, le nombre des produits d'épargne banalisés ayant doublé depuis cette date. Cela implique que *« chaque banque accentue sa spécialisation »* (il n'y aurait place, en France, que pour quatre ou cinq banques *« véritablement universelles »*).

En outre, il apparaît, pour l'auteur, qu'un vaste réseau de guichets, très coûteux, *« présente aujourd'hui plus d'avantages que d'inconvénients »*.

Traitant, enfin, des *« évolutions indispensables »*, M. Pastré évoque le problème des fonds propres des banques, *« qui n'a pas, en France, la place qu'il devrait avoir »*. Dans ce domaine, les banques françaises, à quelques nuances près, sont au dernier rang des pays développés, la faiblesse de leurs fonds propres *« ne pouvant en aucun cas être compensée par la qualité de l'actionnaire fût-il l'Etat »*. Voilà un constat qui vaut son poids d'or en plein débat sur les nationalisations !

Pour combler ce retard, les banques françaises peuvent faire appel à l'épargne, mais c'est onéreux, et, surtout, doivent améliorer sensiblement leur rentabilité. Sur ce dernier point, l'auteur dénonce la situation *« complètement atypique »* de la France, pays développé dans lequel la part des commissions sur services dans le produit net bancaire est la plus faible (14 %), contre 20 % à 40 % *ailleurs*, ce qui entraîne de graves conséquences, et pèse, finalement, sur le coût du crédit. Relevant que la *« gratuité des moyens de paiement n'existe nulle part ailleurs »* que dans notre pays, l'auteur estime que le problème de la tarification des moyens de paiement, notamment, est *« incontournable »*, mais l'esquisse très prudemment : le sujet est *« explosif »*. Quant au sujet, non moins explosif, des sureffectifs dans les banques, M. Pastré porte un diagnostic plus sévère que celui qui est généralement avancé. Il souligne une évolution du pouvoir d'achat des salariés *« très privilégiée »*, avec une stabilité de l'emploi *« exceptionnelle, mais aussi une crise du travail »*, caratérisée par un désintérêt croissant d'une partie de ces salariés. Soulignant la gravité extrême du problème des sureffectifs, il estime qu'une réduction des effectifs, très difficile, *« ne constitue pas une solution en soi »*, mais plaide pour un *« nouveau contrat social »*, avec une redéfinition de la formation et une réduction de la durée du travail.

L'auteur, qui déclare *« n'être pas hostile au gouvernement actuel »*, prend bien soin d'indiquer qu'il *« garde, seul, l'entière responsabilité du contenu de ce rapport »*. Ledit rapport qui, tout de même, va être utilisé par M. Bérégovoy dans le débat sur les nationalisations, dresse, néanmoins, un constat, une vérité incontestable : les banques françaises s'engagent les dernières dans la crise, et elles vont devoir y faire face, quel que soit leur statut, public ou privé.

FRANÇOIS RENARD.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E-U.	7,9440	7,9470	+ 45	+ 60	+ 90	+ 120	+ 280	+ 380
$ can.	5,7724	5,7767	− 1	+ 18	− 2	+ 33	− 23	+ 70
Yen (100)	3,9201	3,9235	+ 20	+ 33	+ 29	+ 53	+ 156	+ 215
DM	3,0472	3,0495	+ 105	+ 117	+ 203	+ 220	+ 584	+ 636
Florin	2,7071	2,7091	+ 66	+ 75	+ 126	+ 141	+ 362	+ 406
F.B. (100)	15,0783	15,0897	+ 28	+ 78	+ 71	+ 163	+ 188	+ 492
F.S.	3,7165	3,7196	+ 178	+ 194	+ 294	+ 318	+ 830	+ 896
L (1 000)	4,5085	4,5128	− 204	− 177	− 368	− 326	− 1010	− 920
£	11,3504	11,3602	− 262	− 224	− 500	− 433	− 1386	− 1198

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	7 7/8	8 1/8	8	8 1/8	8	8 1/8	8	8 1/8
DM	4 3/8	4 5/8	4 1/2	4 5/8	4 5/8	4 3/4	4 3/4	4 7/8
Florin	5 1/2	5 3/4	5 7/8	6	5 7/8	6	5 15/16	6 1/16
F.B. (100)	8	9	8 3/8	8 5/8	8 3/8	8 5/8	8 3/8	8 5/8
F.S.	0 1/4	1 1/4	3 1/16	3 3/16	3 7/86	4	4 1/8	4 1/4
L (1 000)	12 7/8	14 1/8	13 1/4	13 7/8	13 1/4	13 5/8	13 3/8	13 3/4
£	11 1/2	11 3/4	11 7/16	11 9/16	11 7/16	11 9/16	11 3/8	11 1/2
F. franç.	8 3/4	9	8 3/4	9 1/8	9	9 3/8	9 7/8	10 1/4

هكذا من الأصل

FINANCES

LE RENFORCEMENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN

Allemands et Britanniques s'opposent au projet de M. Delors

De notre correspondant

Bruxelles. (Communautés européennes). – Hors sujet ! C'est la réponse nette, cinglante, des Allemands de l'Ouest et des Britanniques à M. Jacques Delors, le président de la Commission de Bruxelles, qui proposait d'introduire un chapitre monétaire dans le programme de relance de la construction européenne actuellement examiné par les Dix.

Les ambitions de M. Delors étaient pourtant limitées. Il suggérait que l'article 107 du traité de Rome, qui parle de relations de change, soit complété afin de constater que les Etats membres coopèrent au sein du système monétaire européen (SME) et que l'ECU constitue le pilier du système. Il ne s'agissait pas de profiter de l'occasion pour imposer un bond en avant mais, plus simplement, de mieux officialiser le SME, d'en faire une matière normale du traité et d'enlever ainsi de pseudo-arguments juridiques à ceux qui ne croient pas opportun de voir l'entreprise progresser.

MM. Nigel Lawson, chancelier de l'Echiquier, et Gerhardt Stoltenberg, son collègue ouest-allemand, tenant un langage très voisin, ont récusé ce qu'ils ont considéré comme une première manœuvre pour leur forcer la main. Le SME fonctionne tel qu'il est d'une façon plutôt satisfaisante, a exprimé M. Lawson, et il n'est donc pas nécessaire de lui donner une base juridique supplémentaire. Le faire apparaître dans le traité changerait son statut, accroîtrait le droit d'initiative de la Commission et, par *ricochet, le droit de contrôle du Parlement européen.*

M. Stoltenberg a souligné qu'une telle évolution irait à l'encontre de l'autonomie des banques centrales et que la Banque fédérale, consultée par le gouvernement, venait de s'y opposer catégoriquement. Il a cité trois conditions préalables au renforcement du SME : une meilleure convergence des économies des Etats membres, la libre circulation des capitaux à l'intérieur de la CEE et la participation de la livre sterling au mécanisme de change du système monétaire européen. Au reste, la priorité aujourd'hui, ont souligné l'un et l'autre, ce n'est pas la monnaie, c'est l'établissement d'un grand marché d'ici à 1992.

Les ministres des finances d'au moins cinq pays membres, la France, l'Italie, les pays du Benelux, se sont prononcés en faveur de la proposition de M. Delors.

Les ministres ont aussi décidé de faire jouer le mécanisme de l'emprunt communautaire au profit de la Grèce. Le prêt consenti à Athènes pour aider le gouvernement à surmonter ses difficultés de balance des paiements a été fixé à 1,750 milliard d'ECU (un ECU = 6,90 F). Comme c'est l'usage, il est assorti d'un certain nombre de conditions économiques qui, apparemment, correspondent aux dispositions du programme d'austérité mis en œuvre par le gouvernement de M. Papandréou.

PHILIPPE LEMAITRE.

FAITS ET CHIFFRES

Étranger

● **La Banque de Chine multiplie ses succursales étrangères.** – Chargée des transactions avec l'étranger, la Banque de Chine poursuit sa politique d'expansion et a décidé d'ouvrir, dans les cinq prochaines années, de nouvelles succursales au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Europe occidentale. Les deux cent quatre-vingt treize succursales existantes actuellement se sont révélées insuffisantes pour collecter les fonds étrangers, dont Pékin a besoin pour réaliser son septième plan quinquennal 1986-1990, un plan destiné à moderniser l'économie, qui n'empêche pas les dirigeants chinois de se préoccuper des dérapages conjoncturels actuels. Le directeur des prix, M. Cheng Zhiping, a récemment annoncé des *« mesures strictes »* pour garantir le pouvoir d'achat de la majorité de la population.

Social

● **Hausse de 1,9 % en octobre du nombre des chômeurs indemnisés par l'UNEDIC.** – 1 976 935 chômeurs étaient en cours d'indemnisation par l'UNEDIC à la fin du mois d'octobre, soit une hausse de 1,9 % (+ 36 603 allocataires) par rapport au mois de septembre, selon les statistiques mensuelles provisoires publiées par l'UNEDIC.

AFFAIRES

LE DÉBAT SUR LES NATIONALISATIONS

Bilan de gauche contre principes libéraux

M. Fabius le sait : tant que le débat sur les dénationalisations en reste aux questions de principe, la droite a l'avantage. L'air (*idéologique) du temps est au recul de l'Etat, « qui n'est pas fait pour produire »*. De nombreux pays, à commencer par nos grands voisins britanniques, allemands et italiens, dénationalisent : la France ne peut faire figure d'exception. De surcroît, la gauche a modifié sa philosophie en la matière après 1983. Des nationalisations de 1981 d'inspiration marxiste, survivance du programme commun, le gouvernement est passé à une vision pragmatique abandonnant toute volonté de planification et autorisant sans tabou les ventes de filiales « au privé » français ou étranger y compris celles qui peuvent être considérées comme stratégiques (cas de Rénix par exemple). Dès lors ses principes sont fragilisés sinon abandonnés et ses contradictions sont facilement repérables et attaquables. Conclusion : il faut parler concret.

La décision d'ouvrir un débat – sans vote – à l'Assemblée le 19 novembre, premier d'une série de quatre (les suivants porteront sur la fonction publique, la protection sociale et l'agriculture) a donc pour objet de déplacer les discussions de la théorie à la pratique, de défendre chiffre par chiffre le bilan et de contraindre l'opposition à entrer dans les détails de son programme de privatisation. Les 20 et 21 novembre, le Parti socialiste organisera des conférences de presse dans tout le pays avec le même objectif.

Les résultats des entreprises nationales sont bons, la droite, par idéologie, risque de perturber gravement l'industrie et la banque au moment où la compétition mondiale fait rage, tel est en résumé le thème du premier ministre qu'il avait esquissé lors de son face-à-face télévisé avec M. Chirac sur TF 1. M. Bérégovoy, Mme Cresson et M. Jospin, qui succéderont au premier ministre à la tribune, auront pour tâche de dénoncer *« les risques »* de la dénationalisation (1).

Celui d'abord d'une *« défrancisation »* des groupes au profit des capitaux étrangers. Supprimer le contrôle des changes, comme le promet la droite par ailleurs, c'est s'ôter tout moyen de contrôle réel, mais l'on croit pouvoir promettre de ne pas vendre plus de 20 % des actions aux étrangers. Celui ensuite d'un *« assèchement des marchés financiers »* que représenterait la vente en Bourse pour 10 à 20 milliards de *francs par an des titres des entreprises*. La place de Paris, qui n'absorbe que pour 9-10 milliards d'émissions actuellement, ne le permettra pas. La conséquence sera d'évincer les entreprises privées du marché.

Celui enfin de l'avenir des relations sociales en France. La *« démocratisation »* du secteur public éclaire, selon le PS, une possible sortie positive pour le syndicalisme en crise. La participation des représentants des centrales aux conseils d'administration constitue un *« début de cogestion »* à l'allemande dont il faut se féliciter, puisqu'une partie de l'opposition envisage même de la généraliser à l'ensemble des entreprises sur une base facultative.

En face, le bilan est bon, estime la majorité. Certes, les entreprises nationales n'ont pas été *« des fers de lance »* aussi pointus que prévu, et, loin d'embaucher, elles perdent des emplois par un effet d'érosion qui semble devoir se prolonger. Mais les restructurations ont été faites, les résultats financiers sont meilleurs. Si l'on exclut Renault, la sidérurgie, CDF-Chimie et la CGCT, tous les groupes reviendront à l'équilibre à la fin de cette année. L'Etat par une intervention *« historiquement nécessaire »*, comme le rappelle M. Lionel Zinsou, conseiller du premier ministre (2), a ainsi sauvé un potentiel national en danger de faillite.

Bilan de gauche contre principes idéologiques libéraux, le débat restera confus, puisque chaque partie campe sur son meilleur terrain. Pour qu'il soit utile, il faudrait à l'évidence que la droite précise son programme. Mais il faudrait aussi qu'à son tour le gouvernement précise sa « théorie » et qu'il explique ce que sont les nationalisations dans une économie moderne de marché.

EL. B.

(1) Pour une présentation du programme de l'opposition, voir « le Monde de l'économie », du 1er octobre 1985.

(2) *Le Fer de lance.* Lionel Zinsou. Editions Olivier Orban.

La CGT bloque la « respiration » du service public

En plein débat sur les nationalisations, la CGT vient d'entamer *une action juridique qui va fort* gêner le gouvernement. La célèbre *« respiration du secteur public »*, c'est-à-dire la vente et l'acquisition de filiales, qui, selon le gouverment, se faisait sans heurt, au mieux des besoins économiques des entreprises nationales, risque d'être tout simplement bloquée.

M. Sylvain, administrateur CGT de Renault, et trois de ses collègues viennent en effet de déposer une plainte au tribunal de commerce de Nanterre contre M. Besse, président-directeur général de la Régie, pour vente *« illégale »* de ses filiales Renix et Micro-Gitane.

La CGT a la loi pour elle. Un arrêt du Conseil d'Etat de 1978 empêche une telle cession ou, plus exactement, affirme que la seule autorisation de l'administration (du ministère de l'industrie, donc) ne suffit pas et qu'il faut une loi pour autoriser ces cessions. Le Conseil constitutionnel a confirmé cette nécessité en 1982. Ainsi, toute *« dénationalisation rampante »* est interdite, et toutes celles qui ont eu lieu sont annulables.

La démarche de la CGT, qui jusqu'ici avait laissé faire, n'est pas suspensive des ventes de Renix et Micro-Gitane, mais Renault, au terme de la procédure juridique, pourrait être contraint de les racheter. Et d'ailleurs à prix fort puisque, sachant le vide juridique français, les acquéreurs ont prévu de recevoir des indemnités élevées si le cas se présentait. Voilà donc M. Fabius au pied du mur pour avoir refusé de faire voter à temps une « loi de respiration ». Tous les groupes risquent d'être considérablement gênés, au moins jusqu'aux législatives.

SOCIAL

L'aménagement du temps de travail

LA CGT ANNONCE UNE JOURNÉE D'ACTIONS CONTRE LE PROJET GOUVERNEMENTAL

La consultation sur le projet de loi concernant l'aménagement du temps de travail, qui doit être présenté au conseil des ministres du 20 novembre, s'achève ce mardi 19 novembre avec la réception du CNPF. Lundi, M. Jean-Cyril Spinetta, directeur de cabinet du ministre du travail, a rencontré les cinq organisations syndicales représentatives et la CGPME. Pour M. Bergeron, peu favorable au projet, *« il est réjouissant toutefois que le gouvernement ait abandonné l'article du projet de loi qui facilitait le travail du week-end »*.

M. Drilleaud, pour la CFTC, a demandé que le projet *« soit proposé d'abord à la négociation entre partenaires sociaux »*. Pour M. Paul Marchelli, ce projet *« va dans le bon sens »*, mais le président de la CGC craint qu'il *« ne soit qu'un coup d'épée dans l'eau »*. M. Jean Kaspar, pour la CFDT, a souligné que ce texte *« est un élément très positif, mais il devrait faire plus sur les contreparties offertes aux salariés, notamment sur la réduction du temps de travail »*. Tandis qu'une de ses collaboratrices était reçue au ministère, le bureau confédéral de la CGT a condamné ce projet, *« formidable recul social »*, qui *« remet en cause des pans entiers du code du travail »*. La CGT appelle, le jour du débat à l'Assemblée nationale, à *« une journée nationale d'initiatives et d'actions de grande ampleur »*.

SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION D'ASSURANCE-CHOMAGE

Le CNPF, la CGPME, la CFDT, la CFTC, la CGC et FO devaient se retrouver, dans l'après-midi du mardi 19 novembre, pour signer la nouvelle convention d'assurance-chômage, qui entrera en vigueur à compter du 1er avril 1986 jusqu'au 31 décembre 1987. Pour la durée de cette convention, la direction de l'UNEDIC et le pool bancaire (composé du Crédit du Nord, du Crédit lyonnais et d'autres banques) sont parvenus à un accord, le 18 novembre, sur le rééchelonnement de la dette.

Les partenaires sociaux souhaitaient que la charge annuelle de la dette (12 milliards de francs sur sept ans) soit ramenée de 2,750 milliards à 1,484 en 1986 et 1,466 en 1987, ce qui supposait un remboursement mensuel de la part du capital *emprunté de 80 millions de* francs. Les banques souhaitaient que cet amortissement mensuel soit de 100 millions, soit, avec les intérêts, une charge annuelle de la dette de 1,660 milliard en 1986 et 1,690 milliard en 1987.

La solution retenue est un compromis : 90 millions de remboursement mensuel du capital avec en plus les intérêts (avec des taux en moyenne sur l'année de 7,5 % pour 1986 et de 5,43 % pour 1987).

ÉTRANGER

OUVERTURE DU MARCHÉ JAPONAIS AUX EUROPÉENS

Tokyo refuse tout objectif précis

De notre correspondant

Tokyo. – Les frustrations des Européens dans leurs échanges commerciaux avec les Japonais ne sont pas nouvelles et ont peu de chance de s'apaiser. La délégation ministérielle des prix qui a achevé, lundi 18 novembre, une mission de trois jours d'entretiens avec les Japonais est repartie sans avoir obtenu de ses interlocuteurs ce qu'elle était venue demander de manière pressante : l'engagement de fixer un objectif quantifié aux importations japonaises en provenance de l'Europe, dans le cadre d'un calendrier précis.

Les Japonais ont opposé un refus sec et catégorique à cette demande qu'ils estiment inacceptable dans le cas d'une économie de marché. Ils se sont même déclarés dans l'impossibilité de fournir des prévisions chiffrées des importations en provenance de l'Europe. Les Européens refusent de désarmer et ont affirmé au cours d'une conférence de presse qu'ils n'avaient pas renoncé à leur idée et feraient part des résultats « négatifs » de leurs mission au conseil des ministres de la CEE. A lui d'en tirer les éventuelles conséquences politiques.

Dirigée par M. Willy de Clerq, cette mission avait été organisée à la suite de la visite à Bruxelles, en juillet dernier, du premier ministre japonais, M. Nakasone. Elle devait préparer la visite de M. Delors à Tokyo au début de l'année prochaine et *n'a fait qu'illustrer le caractère répé*titif des négociations CEE-Japon : mêmes récriminations, mêmes propositions (la demande de fixer un objectif d'importation a déjà été formulée à la fin des années 1970) ; même « bonne volonté » des Japonais qui, depuis 1982, ont annoncé sept trains de mesures de libéralisation des importations ; même régulière « quinte de toux » de Bruxelles qui affirme que *« cela ne peut plus durer » ;* même, atermoiements sur les mesures à prendre à l'encontre du récalcitrant Japon... et l'on se retrouve l'année suivante pour constater une fois de plus que le déficit commercial Europe-Japon a de nouveau augmenté.

Diagnostic et thérapie

Si le scénario se répète, la situation ne s'en aggrave pas moins : en 1984 le déficit commercial européen avec le Japon a atteint 12,2 milliards de dollars selon la CEE, dont les statistiques diffèrent de celles du Japon. Il a augmenté au rythme de 2,7 % au cours des neuf premiers mois de l'année. A cela s'ajoute une détérioration constante des termes de l'échange : les *importations japonaises* en Europe sont constituées de produits élaborés, celles du Japon en provenance de l'Europe de produits semi-finis, de matières premières ou de produits de luxe.

Les Japonais reconnaissent désormais volontiers, comme d'ailleurs ils l'ont fait au cours de leurs entretiens avec la mission de la CEE, qu'il convient de procéder à des ajustements structurels de leur économie. Le gouvernement s'y emploie, mais cela prendra du temps. En d'autres termes, *« les Japonais sont d'accord sur le diagnostic mais non sur la thérapie »*, commente un membre de la mission européenne. En attendant ces restructurations, les Japonais ont pris des mesures d'ouverture de leur marché aux produits étrangers : *« Nous vous avons offert les opportunités, les résultats c'est à vous de les obtenir »*, font-ils valoir.

Japonais ont commencé, ces dernières années, à prendre la Communauté plus au sérieux. Il reste que la pesanteur de la machine européenne, ses difficultés à définir une politique commune – et encore plus à prendre des mesures de rétorsion – les incitent plutôt à traiter au niveau bilatéral, en faisant s'il le faut des concessions. Mais là encore, ils se trouvent confrontés à des politiques manquant pour le moins de constante : ainsi, la France considérait il y a quelques années les investissements japonais comme le « cheval de Troie » introduit dans son économie ; aujourd'hui, elle les réclame.

La presse japonaise, qui, ce mardi 19 novembre, ne consacre que de petits articles d'information aux entretiens Europe-Japon, souligne la proposition japonaise d'établir un centre de promotion industrielle avec les Européens afin de faciliter leurs investissements au Japon et de développer les transferts de technologie nippone vers l'Europe, deux points pour lesquels les Européens estiment qu'il existe un grand déséquilibre en faveur du Japon. Cette initiative suffira-t-elle à éviter un durcissement des relations Europe-Japon ? On peut en douter.

PHILIPPE PONS.

AGRICULTURE

La Grande-Bretagne et l'Italie s'opposent au projet de réforme du règlement céréalier

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – Les réactions des ministres de l'agriculture des Dix au pro*jet de réforme de la réglementation* céréalière mis au point par la Commission européenne ont été prudentes mais dans l'ensemble plutôt positives. M. Frans Andriessen, le commissaire chargé des affaires agricoles, propose la combinaison de quatre actions : 1) la mise en œuvre d'une taxe de coresponsabilité avec franchise pour les vingt-cinq premières tonnes produites et dispense pour les quantités consommées à la ferme ; 2) l'application plus sévère des critères de qualité avec un prix d'intervention inférieur de 5 % pour *les blés fourragers* ; 3) des achats d'intervention limités à une certaine période de l'année ; 4) une politique de prix réaliste.

Pour la France, il est important que la Commission ait tourné le dos à une politique fondée sur l'application de quotas ou bien encore sur une baisse brutale des prix. M. Henri Nallet a donc exprimé un préjugé favorable, tout en refusant à ce stade de se prononcer sur la taxe de coresponsabilité, car il souhaite en connaître avec plus de précision les modalités.

La principale opposition au projet de réforme est venue de l'Italie et du Royaume-Uni. L'Italie, parce qu'elle est déficitaire en céréales, estime qu'elle ne devrait pas supporter les frais de l'assainissement. Le Royaume-Uni, parce que, sa production céréalière étant le fait d'exploitations importantes et spécialisées fournissant surtout des blés fourragers, les amortisseurs que constituent la franchise et l'exonération pour l'autoconsommation ne jouent pas en sa faveur.

Le débat sur la réforme du marché du sucre évolue dans un sens favorable aux thèses françaises. Il s'agit de relever les cotisations auxquelles sont assujettis les producteurs pour prendre en charge les dépenses nécessaires à la résorption des excédents. La Commission a proposé de faire porter l'essentiel de la charge supplémentaire sur les quota B, c'est-à-dire sur le sucre que les entreprises sont autorisées à produire pour l'exportation au-delà des quantités nécessaires (quota A) pour satisfaire les besoins internes de la Communauté. Charger davantage le sucre B aurait pour conséquence de sanctionner les entreprises les plus compétitives. Les Français ont suggéré de laisser les cotisations frappant les sucres A et B à leur niveau actuel, mais de prévoir une cotisation supplémentaire exceptionnelle frappant de manière analogue les quotas A et B. La Commission semble décidée à modifier ses propositions dans ce sens.

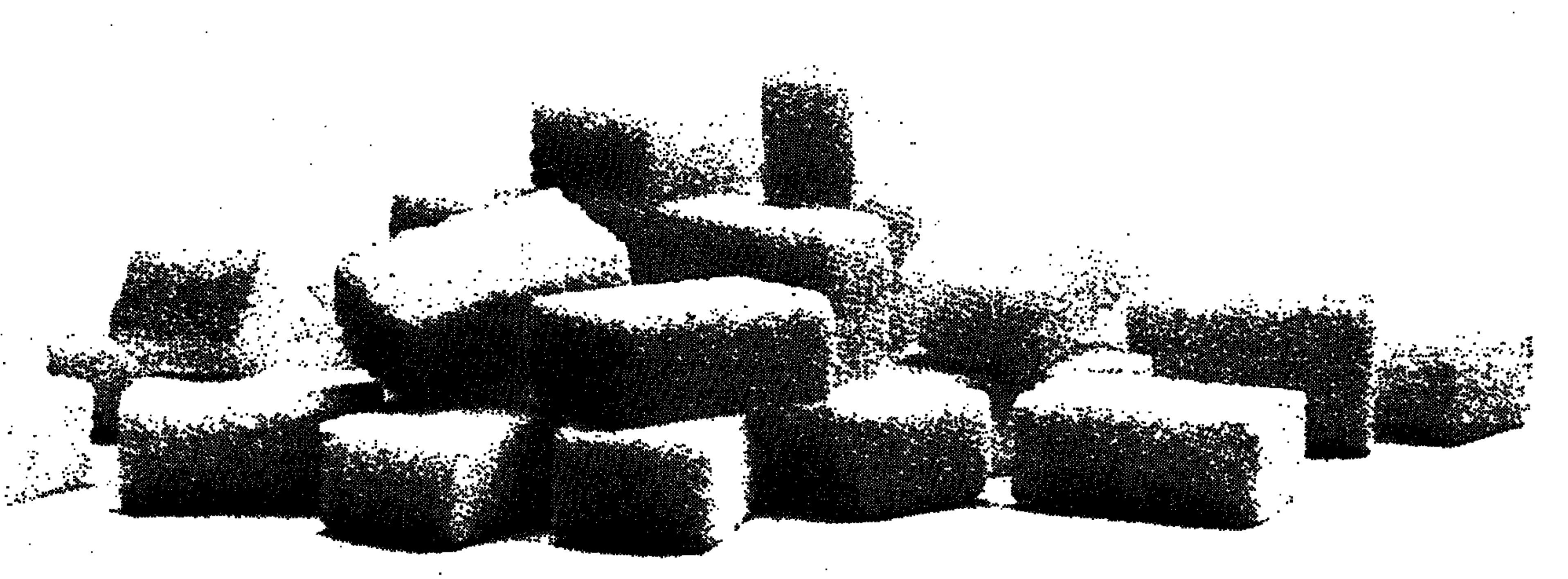
Ph. L.

BIOTECHNOLOGIE : PARLONS CLAIR.

N° 2 d'une Série.

Beaucoup plus qu'un simple morceau de sucre...

La biotechnologie connaît une croissance spectaculaire. Essentielle à l'essor industriel de la France, elle a été désignée comme l'un des cinq secteurs stratégiques de développement. Les produits amylacés y jouent déjà un rôle majeur. Mais l'avenir de la production des amidons, fécules et de leurs dérivés, soit très directement celui de la biotechnologie nationale, est menacé.



Un verre d'eau, un bol d'air, une tasse de café et le sucre que l'on y met : agréables, simples, nécessaires à chacun de nous, quotidiens mais peu connus.

Parlons sucre.

Le petit morceau si familier, si naturel, si ordinaire était, il y a seulement quelques siècles, complètement inconnu en Occident.

La réalité du sucre est encore aujourd'hui largement méconnue de l'opinion courante.

Sait-on qu'en Europe, pour la consommation ménagère, le sucre est extrait en quasi-totalité de la betterave, mais qu'en revanche pour la confiserie et la fabrication de très nombreux produits alimentaires, il est également extrait des céréales.

Sait-on que sur 980.000 tonnes de sucre utilisées par l'industrie chimique européenne, 380.000 seulement proviennent de la betterave, soit sous une forme pure (8 %), soit sous forme de mélasses ? Que les autres 600.000 tonnes proviennent des céréales, soit plus de 60 % des utilisations ?

Eh oui ! Le glucose est au blé, au maïs et à la pomme de terre, ce que le saccharose est à la canne ou à la betterave : du sucre.

Notre industrie ne se contente pas en effet d'extraire l'amidon mais fabrique également une grande variété de produits parmi lesquels le sucre d'amidon tient une place importante.

Nos coproduits entrent aussi bien dans l'alimentation des animaux (drêches, protéines, tourteaux) que dans l'alimentation humaine (huile de maïs, gluten de blé).

Nos amidons interviennent dans des secteurs aussi divers que l'alimentation, les produits pharmaceutiques, les cosmétiques, le papier, le carton, les adhésifs ou le textile.

60 % des activités de Roquette sont réalisés dans les industries non-alimentaires les plus variées.

Mais revenons au sucre.

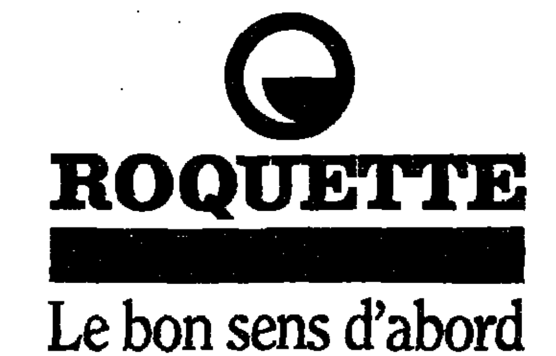
Le sucre n'est pas que du sucre. C'est, plus largement, un assemblage spécifique de molécules. Bouleversez cet assemblage, vous pouvez reconstruire du pétrole ; modifiez-en quelques aspects, vous obtenez "des" sucres ou des dérivés. Ces produits ont à nouveau des propriétés et des utilisations incroyablement variées.

Grâce à notre technologie, chez Roquette, nous transformons le sucre de l'amidon en dextrose, en sorbitol (nous en sommes le principal producteur mondial), en isoglucose, en fructose, en lévulose, en mannitol, en acide gluconique, en gluconate de sodium... et avons d'autres projets.

Les clients de notre industrie transforment le sucre en vitamines, en acides organiques, en amino-acides... et en d'autres dérivés encore, tous à haute valeur ajoutée.

L'importance du rôle du sucre et de ses dérivés dans les bio-conversions, le génie enzymatique et la production des métabolites, explique pourquoi nous sommes présents dans le développement de la biotechnologie et profondément concernés par l'avenir des bio-industries en France et dans la Communauté.

Cet avenir est aujourd'hui menacé.



Notre propos sera complété dans les prochains communiqués.
Si vous voulez en savoir plus sur les menaces qui pèsent sur l'avenir, vous pouvez écrire à Roquette Frères, 4 rue Patou, 59022 Lille Cedex.

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE SE PORTE MIEUX

Le temps des aubaines et celui du mérite

(Suite de la première page.)

C'est ainsi que depuis la fin de septembre les gouverneurs des banques centrales des grands pays industrialisés interviennent pour maintenir la monnaie américaine à des niveaux nettement inférieurs à ce qu'ils étaient au début de l'année, c'est-à-dire plus de 10 F. Leurs interventions seront longtemps nécessaires, puisque les causes de la hausse du dollar – le besoin de capitaux extérieurs pour financer les déficits publics – n'ont pas du tout disparu. Cette obligation d'intervenir nous met d'une certaine façon à l'abri d'une remontée du billet vert. Tant mieux.

Matières premières : le déclin des prix

La baisse des prix des matières premières est une deuxième aubaine d'autant mieux venue qu'elle est en partie surprenante. La reprise de la croissance dans le monde – et d'abord aux Etats-Unis à partir de 1983 – aurait dû provoquer une hausse des cours. C'est, en tous les cas, ce que l'expérience des années 70 avait enseigné. Or si une forte hausse des prix des matières premières industrielles s'est bien produite à la mi-1978, si une forte baisse a suivi au début de 1980 précédant le déclin d'activité lié au deuxième choc pétrolier, il n'en a pas été de même en 1983, lorsque l'économie américaine a connu sa flamboyante expansion au rythme rarement vu de 9 % l'an. Ou plus exactement le mouvement de hausse des cours qui s'était amorcé s'éteignit presque aussitôt.

On explique maintenant cette évolution déconcertante : apparition des nouveaux producteurs de biens intermédiaires, comme les Sud-Coréens avec leur acier ; nouvelles technologies modifiant les processus de fabrication ou permettant des substitutions (plastique contre cuivre, fibres synthétiques contre fibres naturelles) ; niveau élevé des taux d'intérêt réel incitant les industriels à réduire leurs stocks au minimum.

Ces évolutions semblent tellement fondamentales qu'on peut se demander si les rapports observés dans le passé entre activité industrielle et hausse des cours sont encore valables. L'important recul de l'inflation dans le monde et la volonté quasi générale de ne pas retomber dans les erreurs passées pourraient ramener l'évolution des prix des matières premières industrielles sur la tendance à la baisse qui était fondamentalement la leur avant les années 70. Beaucoup de produits se retrouvent maintenant à des niveaux nettement inférieurs à ceux de 1980, comme cela est le cas pour le plomb, le caoutchouc, l'aluminium, le cuivre (2). Quoi qu'il arrive, l'économie française profite largement du mouvement actuel, encore accentué par la baisse du dollar. En octobre, les prix de l'ensemble des matières premières importées par la France étaient – en francs – inférieurs de 21 % à leur niveau d'octobre 1984...

Les cours du pétrole sont eux aussi orientés à la baisse et cela depuis 1981. Plus que les tarifs officiels, qui correspondent mal aux prix réellement pratiqués, l'évolution des cours du brut de haute qualité vendus sur le marché libre montre bien le mouvement engagé à partir des niveaux-records (44 dollars le baril) atteints fin 1980 : 35,3 dollars fin 1981, 33,4 dollars fin 1982, 30,9 dollars fin 1983, 28 dollars fin 1984.

La remontée des cours qui s'est produite à partir du mois d'août 1985 peut s'expliquer par les achats effectués en vue de l'hiver, achats probablement très importants, beaucoup de pays européens – et notamment la France – ayant largement déstocké. Mais cette hausse ressemble plus à un accident de parcours qu'à un véritable renversement de tendance.

La baisse des taux d'intérêt dans les pays industrialisés est une autre aubaine *(voir graphique)*. Elle est rendue possible par le mouvement de désinflation et par l'assainissement quasi général des comptes publics (budgets des Etats mais aussi systèmes de protection sociale). Les taux baissent en RFA depuis avril dernier et, aux Etats-Unis depuis octobre 1984. La France, qui a accumulé d'abondantes réserves de devises et réduit ses déficits extérieurs *en même* temps que son taux d'inflation, a pu à partir de juillet 1985 faire repasser ses taux d'intérêt à moins de 10 % sur le marché monétaire, alors que ceux-ci se situaient à presque 17 % en avril 1982. En moyenne annuelle, le taux de l'argent au jour le jour, qui avait atteint 15,3 % en 1981 *et* encore 14,9 % en 1982, est redescendu à 12,5 % en 1983 et à 11,7 % en 1984. Au premier semestre 1985, il aura été de 10,46 % et au second semestre en dessous de 10 %.

Considérer cette amélioration comme une aubaine reviendrait à dire que la politique gouvernementale n'est pour rien dans cette baisse, ce qui serait injuste. La baisse du prix de l'argent en France est en partie l'une des *retombées* de la *politique* de rigueur. Mais il est vrai aussi qu'elle suit un mouvement mondial de désescalade.

C'est enfin le ciel qui a permis d'excellentes récoltes en 1984. Celles-ci ont contribué à stabiliser les prix à la production. L'*été* 1985 a permis une abondante production de fruits et de légumes. Le ralentissement de l'inflation n'aurait probablement pas été aussi net sans ces facteurs climatiques qui *font échouer* ou *réussir* les *plus* belles politiques comme le gouvernement socialiste de Guy Mollet en avait fait l'amère expérience après le terrible hiver 1955-1956.

De main de maître

La modération des hausses salariales est un autre atout pour l'économie française, mais un atout d'une origine différente dans la mesure où il est le produit d'une *politique volontaire. Le* blocage des salaires décidé par Pierre Mauroy au printemps 1982, la politique de désindexation partielle conduite de main de maître par Jacques Delors, ont eu des résultats d'autant plus spectaculaires que les Français, hantés par la menace du chômage, se sont bien gardés de revendiquer.

Toujours est-il que la progression du taux de salaire horaire, qui dépassait encore les 15 % l'an en 1980, 1981, 1982, s'est très fortement ralentie avec le plan de rigueur Mauroy-Delors : + 11,2 % en 1983, + 7,6 % en 1984. Les comptes officiels tablent sur la poursuite de ce mouvement : + 5,6 % cette année, + 3,4 % *l'année prochaine.*

Ce formidable freinage ne porte pas seulement sur les évolutions nominales mais aussi sur le pouvoir d'achat. Attentif aux variations d'impôts et de cotisations sociales, on n'a guère remarqué que le pouvoir d'achat du salaire moyen par tête – qui tient compte de la durée du travail – stagne pratiquement depuis trois ans : 0,4 % en 1983, 0,1 % en 1984, probablement 0 % cette année et encore l'année prochaine, selon les prévisions officielles.

Dans le même temps, les coûts salariaux par unité produite – rapport du salaire horaire à la productivité – se sont eux aussi considérablement ralentis revenant de taux supérieurs à 10 % pendant les années 1979 à 1982 à 5 % l'année dernière et peut-être à 3 % cette année.

En même temps que les salariés faisaient les frais de l'assainissement de la politique de rigueur, les entreprises voyaient leurs comptes s'améliorer – ils en avaient bien besoin – aux termes d'un nouveau partage de la valeur ajoutée (3).

La plupart des économistes pensent maintenant – après l'avoir nié *pendant longtemps* ou en *avoir fortement* douté – que les hausses excessives des salaires qu'a connues la France depuis le début des années 70 expliquent notre inflation chronique. Si cette nouvelle vision des choses – maintenant partagée par beaucoup de socialistes – rend bien compte de la réalité, alors la France a accompli depuis deux ans des progrès très importants et peut-être durables. Le freinage des hausses de salaires serait en effet le gage de la poursuite du mouvement de désinflation qui se confirme mois après mois, comme vient de le montrer le bon indice d'octobre.

Ajoutons pour être complet qu'aux effets bénéfiques de la modération salariale s'ajoutent ceux d'une politique intelligente de l'épargne. Intelligente parce que finalement assez efficace pour dissuader les Français de trop consommer en tirant sur leurs économies au moment même ou leur pouvoir d'achat baissait. Le risque existait d'autant plus que l'épargne avait en grande partie cessé de s'investir massivement dans le logement et que la pratique des marchés financiers n'était pas entrée – c'est le moins qu'on puisse dire – dans les habitudes des Français.

Rétablissement durable ou...

On n'a évidemment pas tout dit en décrivant la bonne conjonction astrale dans laquelle se trouve l'économie française. Car, au-delà même du risque d'un déphasage d'éléments évoluant actuellement au même pas, subsistent des problèmes non résolus qui pour être cachés n'en sont pas moins importants.

La première raison d'inquiétude vient du commerce extérieur, qui reste obstinément déficitaire deux ans et demi après un plan de rigueur imposé par Pierre Mauroy et Jacques Delors pour, précisément, faire disparaître ce déséquilibre. Franc surévalué (freinant les exportations), relance imprudente de la demande intérieure par baisse d'impôts (stimulant beaucoup plus les importations que la production française), erreur stratégique monumentale des chefs d'entreprise gonflant leurs marges avec excès ou misant encore une fois beaucoup trop sur le marché intérieur ? Toujours est-il que les pertes de part de marché auront été sanglantes cette année.

La demande mondiale a progressé *d'à peu près 3 % en 1985* pour des exportations françaises qui n'auront augmenté que de 1,5 % environ. Un recul inquiétant. Le danger existe pourtant d'en minimiser les conséquences : les termes de l'échange évoluant actuellement en notre faveur (les prix à l'exportation augmentent nettement plus vite que les prix à l'importation), l'ampleur de nos déficits réels est dissimulée. Un véritable pont de neige.

Autre motif d'inquiétude : les investissements. Ceux-ci ne *repartent pas* aussi *franchement* que les prévisions officielles pourraient le faire croire. Les projections de la CEE publiées en octobre et qui concernent les dépenses en matériels pour l'ensemble de l'économie (industrie, services, commerce) montrent que sur les deux années 1984 et 1985 la France fait nettement moins que ses partenaires avec une progression en volume de seulement 1 % contre 5 % pour la RFA, et 5,7 % en moyenne pour les pays de la CEE. Comme pour le commerce extérieur, il y a là – avec l'investissement – un blocage qui reste assez inexplicable et somme toute inquiétant après plu*sieurs années de recul de l'effort* d'équipement. Un blocage qui laisse mal augurer d'une véritable reprise de la croissance et d'une stabilisation du chômage.

Troisième motif de doute : la persistance de déficits publics importants. Les comptes officiels indiquent que *« le besoin de financement des administrations »* (Etat, Sécurité sociale et collectivités locales), c'est-à-dire leur déficit, ne se réduit pas : 2,8 % du PIB en 1984, 3,2 % en 1985. Pour 1986, un pourcentage de 3,2 % est encore affiché dans les comptes officiels, ce qui en dit long sur la capacité de notre économie à assumer une baisse durable des impôts et des cotisations. Comme vient de le déclarer l'ancien gouverneur de la Banque de France – Renaud de la Genière, – *« d'une manière ou d'une autre les ménages paieront plus d'impôts »*. Dans le même temps le déficit allemand se réduit, revenant de 4 % du PIB en 1981 à 1,7 % cette année. Un résultat qui permettra à la RFA de réduire ses impôts sur le revenu l'année prochaine.

Il est probable d'autre part que la nécessité pour l'Etat français de se porter emprunteur sur le marché obligataire pour financer son déficit maintient des taux d'intérêt réels très élevés. Ce qui pourrait bien expliquer la médiocrité des investissements.

Embellie passagère ou amélioration durable ? La période faste que nous traversons durera au moins quelques mois. Elle fournira – non sans raisons – de bons arguments aux socialistes lors de la prochaine campagne électorale.

Des doutes importants subsistent néanmoins. Ils pourraient nourrir de bons débats et d'utiles résolutions. Mais il est vrai que la politique fait mauvais ménage avec les vrais problèmes.

ALAIN VERNHOLES.

(2) Cela pour les prix en valeur courante. En valeur constante – c'est-à-dire inflation déduite, – les prix de nombreuses matières premières industrielles se retrouvent aux très bas niveaux atteints à la fin des années 60.

(3) Part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises : 57,4 % en 1980, 55,6 % prévus pour 1985. Cette *réduction s'accompagne* d'un mouvement inverse des profits, qui, eux, augmentent.

LES TAUX D'INTÉRÊT DES MARCHÉS MONÉTAIRES EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE

18 %, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5

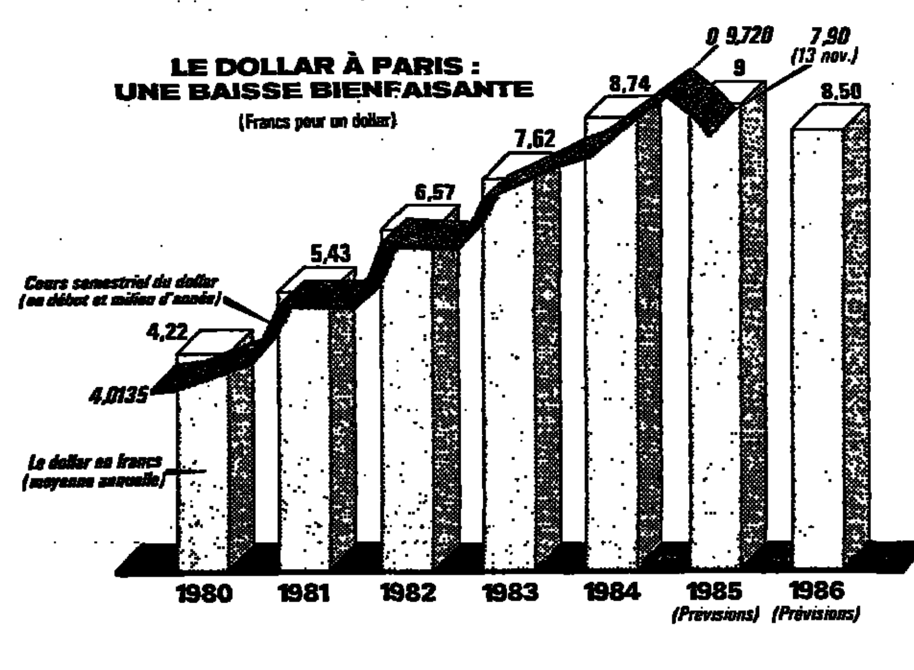
13,25 – 12,25 – 17,0 – 17,92 – 11,98 – 14,0 – 9,63 – 8,6 – 12,5 – 12,25 – 12,0 – 10,85 – 9,56 – 5,54 – 4,92

TAUX DE BASE BANCAIRE EN FRANCE

TAUX D'INTÉRÊT EN FRANCE (sur le marché monétaire)

TAUX D'INTÉRÊT EN ALLEMAGNE FÉDÉRALE (sur le marché monétaire)

1980 – 1981 – 1982 – 1983 – 1984 – 1985



مكبرا من الأصل

mérite

CONJONCTURE

POINT DE VUE

La vraie vie de la jungle c'est le droit

par JEAN-JACQUES DELORT (*)

Le libéralisme prend des allures de vague déferlante. Au niveau des intentions s'entend. Tous les jours, des voix s'élèvent pour vanter les mérites du marché et stigmatiser la main trop visible de l'Etat sur l'économie. Les gouvernants ayant découvert les entreprises, les Français *se sont réconciliés avec elles.*

Les chefs d'entreprise, qui se méfient des vocations tardives, savent souvent que la question de leur avenir restera posée en termes manichéens : despotisme d'Etat ou loi de la jungle, et que le national-colbertisme fait partie de la culture commune aux néo-dirigistes et aux néo-libéraux. Las de réclamer, il s'enhardissent à proposer. Loin des débats d'idée qui sont étrangers à *leurs compétences, ils demandent* que l'économie française soit régie par une législation économique adaptée à notre temps, permettant de réconcilier son droit et leurs en*treprises. C'est notre devoir à nous* commerçants (1) d'être une force de proposition dans un domaine qui aurait dû être, depuis longtemps, celui des organisations professionnelles, *si trop de « patrons »* ne s'étaient pas laissé pervertir par les poisons et les délices de l'économie administrée et pénétrer par « l'ENA-NOSTRA ».

Le contrôle des prix ne trouve plus guère de défenseurs convaincus. *Quelles* que soient les échéances électorales, dans quelques mois sans doute, il aura vécu. En sera-t-il de même des autres dispositions pernicieuses des ordonnances de 1945 ? *Déjà* les opinions divergent. Mais qui sait – en dehors des spécialistes – que ces ordonnances vont bien au-delà du simple contrôle des prix ? Qu'elles sont les fondations de l'économie administrée, et d'un droit de la concurrence conçu dans son optique ? Les ordonnances de 1945 ont non seulement survécu à la situation exceptionnelle (pénurie, marché noir, etc.) qui les avait justifiées, mais ont été constamment en*richies, et encore aujourd'hui en* 1985. Cela s'explique par une option précise de politique économique : celle du dirigisme.

Les ordonnances privent les entreprises de la liberté de fixer leur prix, leur première responsabilité en économie de marché. Elles leurs interdisent de déterminer leurs stratégies, en les plaçant sous la tutelle de la censure de l'administration. *Elles* créent une économie duale, l'Etat s'étant donné la latitude de soustraire le secteur public aux lois du marché.

En un mot, les ordonnances tuent la concurrence. Mais leur nocivité va encore plus loin. Filles du droit pénal, qui ne reconnaît pas la responsabilité de la personne morale, elles entretiennent une monstruosité juridique ; la responsabilité personnelle du dirigeant pour les délits commis par son entreprise (ceux-là se souviendront longtemps de l'amnistie et de la grâce présidentielles de 1981 dont bénéficièrent les délinquants toutes catégories confondues, sauf eux). Elles ignorent les garanties élémentaires accordées au prévenu et ont institué des procédures d'exception dérogatoires du droit commun, qui en font les derniers textes inquisitoriaux de tout notre arsenal pénal.

Leur abrogation est donc un impératif. Le gros trait de plume ainsi tracé *sur cinquante ans d'économie* administrée aura valeur de symbole. Mais la vraie question est moins celle de leur abrogation que celle des dispositions nouvelles à leur substituer, c'est-à-dire d'un droit de la concurrence adapté en cette fin de siècle au fonctionnement du marché. Car dire le droit ne devrait plus être l'apanage des politiques ou de l'administration.

Le droit repose parfois sur des idéologies, toujours sur des principes. Un premier principe d'un droit moderne de la concurrence sera de reconnaître que la prospérité des entreprises est une condition nécessaire de la prospérité générale. Un second, que la recherche du pro*fit est légitime. Elle est le moteur de* la concurrence et, sans elle, il n'y a pas de marché. Un troisième, que la compétition s'exprime en rapports de force qui doivent pouvoir se développer normalement, le défi pour les entreprises étant de gagner ou de disparaître, la protection des uns et des autres étant anticoncurrentielle. Certes, un Etat fort doit assumer *son rôle pour la sécurité, la justice et* l'indispensable solidarité. Mais l'erreur pour y arriver est de vouloir utiliser les entreprises, qu'on affaiblit, sans garantir pour autant la protection des hommes.

Un droit de la concurrence qui méconnaîtrait ces réalités se condamnerait au mieux à l'impuissance, au pire à entraver le fonctionnement du marché.

Comme l'a toujours fait un Etat dirigiste qui, sous prétexte de protéger *la concurrence, organise dans les* affaires des entreprises, les interventions d'une administration, toujours financièrement irresponsable des décisions qu'elle impose et souvent incompétente en matière de micro-économie.

Comme voudraient le faire, demain, certains, qui se trompent d'époque lorsqu'ils prévoient de substituer aux *lois* et *règlements* actuels des « codes de bonne conduite ». Car le corporatisme contraint l'esprit d'entreprise au moins autant, et de façon peut-être *plus insidieuse que l'emprise de* l'Etat.

Pour autant, ce serait verser dans l'angélisme de penser que l'addition des comportements des entreprises fasse naturellement l'intérêt général ; si leurs pratiques sont licites, elles ont cependant tendance à abuser de leur liberté d'action.

Ce sont ces *abus* qui doivent être contrôlés et, le cas échéant, sanctionnés. Des lois sont nécessaires pour préserver *l'efficacité du marché.* Mais des lois qui tournent le dos à la régulation de l'économie par l'Etat leur substituent son autorégulation par le droit. Le nouveau *«code de la concurrence» qui se* substituera aux lois d'exception actuelles doit redéfinir l'ensemble des rapports entre entreprises et les rè*gles à respecter. Il doit dire également* quelles seront les instances qui auront à se saisir des litiges entre tous les opérateurs économiques, sans aucune exception, comme des antennes illicites et des abus de position dominante.

L'impossibilité d'enfermer la réalité économique dans des textes d'interprétation stricte incit de préférence, comme dans la plupart des pays évolués, à confier la répression des infractions à une instance spé*cialisée plutôt qu'aux tribunaux de* droit commun. Car plus que les pratiques elles-mêmes, ce sont leurs effets sur tel ou tel particulier qui sont à juger.

Ce choix justifierait pleinement que la commission de la concurrence devienne la « haute autorité du marché ».

Véritable juridiction, totalement *indépendante à l'égard du ministre* de l'économie, dotée de règles de procédure garantissant pleinement les droits de la défense, disposant des moyens des anciens services des *prix, agissant sous le contrôle de* l'autorité judiciaire, elle serait le juge de paix du marché, mais aussi donneur d'avis pour l'Etat et les entreprises.

Au cours de ces dernières années un consensus national s'est formé sur la place de l'économie française dans le monde, puis sur l'incontournable nécessité de compétitivité, et, *enfin, sur le rôle des entreprises dans* ce combat. Et, pourtant, lorsqu'elles demandent qu'on mette en place de nouveaux espaces de liberté, le vieux mythe de la crainte du « renard dans *le poulailler » resurgit.* Mais où *et* quand a-t-on vu des poules gagner des compétitions ? Ce n'est plus de volatiles caquetant sous la férule de l'administration que nous avons besoin, mais de fauves conquérants, âpres au gain, durs à la souffrance, sur un marché où règne la loi. Loin du capitalisme sauvage, qui n'existe dans aucun pays, cette loi serait celle du droit.

(*) Président du directoire du Printemps.

(1) *Les Ordonnances du 30 juin 1945, la nécessité de leur abrogation et les voies d'une refonte du droit de la concurrence.* (Publication de l'Institut du commerce et de la consommation.

ENTREPRISES

BSN contrôle le numéro quatre des pâtes italiennes

Le numéro un de l'alimentation italienne, Buitoni lui ayant *échappé au profit de M. de Benedetti en février dernier, le groupe* BSN acquiert la majorité du numéro quatre des pâtes italiennes, la société familiale Ponte, qui produit chaque année, près de Pérouse, 45 000 tonnes de pâtes et *réalise* un chiffre d'affaires de 400 millions de francs. C'est la société Panzani-Milliet frères, filiale de BSN, qui *réalise* l'opération en prenant une participation majoritaire.

Panzani est le premier fabricant français (et le deuxième dans le monde avec 140 000 tonnes, devant *le groupe Lustucru-Rivoire* et Carret (110 000 tonnes). Son chiffre d'affaires s'élève à 1,8 milliard de francs. Panzani exploite deux semouleries et deux usines de pâtes à Marseille et àNanterre. Il doit contrôler d'ici à la fin de l'année la semoulerie de Gennevilliers cédée par les Coop.

Une boutique Dior à Prague

La société française Christian Dior a inauguré, le 18 novembre, une boutique de parfums et de produits de beauté à Prague, dans la rue de Parizska (Paris), une des artères élégantes de la ville. *La nouvelle boutique* propose plus de cent cinquante produits payables en couronnes tchécoslovaques, et donc accessibles à la clientèle locale. Dior, qui exporte depuis une dizaine d'années dans ce pays, réalisera, en 1985, un chiffre d'affaires d'environ 5 millions de francs. – *(AFP.)*

Concentration dans les casinos américains

La société Bally Manufacturing de Chicago, qui possède un *ensemble de parcs d'attractions*, de clubs de mise en condition physique et de casinos, va racheter MGM Grands Hôtels pour 550 millions *de dollars (4,4 milliards de* francs). Cette transaction permet à Bally de réorienter ses activités en abandonnant le secteur des jeux vidéo, qui lui ont *valu un déficit de 100 millions* de dollars (800 millions de francs) en 1984, pour un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de dollars (10,4 milliards de francs). Avec MGM Grand Hotels, Bally prend pied dans l'hôtellerie et les jeux (deux hôtels-casinos à Las-Vegas et Reno), ainsi que dans l'industrie agro-*alimentaire. Au terme de* l'accord préliminaire, les hôtels-*casinos rachetés prendront* l'appellation « Bally-Grand ».

Les Cycles Mercier ont déposé leur bilan

La Société nouvelle Cycles Mercier a déposé son bilan le 18 novembre (*le Monde* du 19 novembre) dans l'après-midi. Elle avait été créée en sep*tembre 1984 par un industriel,* M. Axel Ruckert, qui avait racheté pour 2 millions de francs les restes de la célèbre société, fondée par Emile Mer*cier au début du siècle,* après sa mise en liquidation. M. Ruckert s'était engagé à conserver une cinquantaine d'employés et à relancer la production. Incapable de *réaliser* ses objectifs, il avait démissionné en octobre dernier et avait été remplacé par un administrateur provisoire.

Hongkong : difficultés du groupe maritime Tung

Le groupe Tung, l'un des plus importants armateurs de Hongkong, qui traverse actuellement de graves difficultés financières, a annoncé, le 18 novembre, un plan de réorganisation pour honorer le paiement de ses dettes. A travers sa filiale Orient Overseas Contenairs Line, il possède une flotte de quelque cinquante-cinq navires. Environ soixante-dix banques – japonaises, américaines et européennes – sont créditrices du groupe qui leur devrait plus de 1 milliard de dollars.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

L'Emprunt étant souscrit, la présente insertion est publiée à titre d'information.



Emprunt de F 200 000 000

garanti par

Pirelli Société Générale S.A., (Bâle)

avec bons de souscription

- *soit d'actions ordinaires*

  Pirelli S.p.a., (Milan)

- *soit de bons de participation ou d'actions*

  Société Internationale Pirelli S.A. (Bâle)

sociétés holdings du groupe international Pirelli

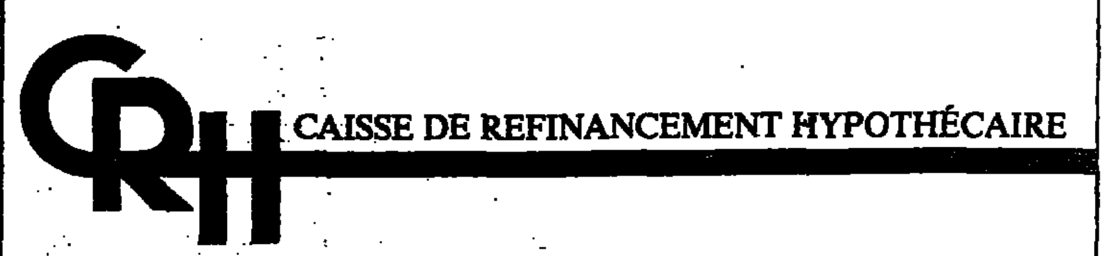
BANQUE PARIBAS

MM. LAZARD FRÈRES ET CIE

CRÉDIT DU NORD

MORGAN ET CIE S.A.

Octobre 1985



Premier Emprunt en Continu

Garanti par l'Etat

Caractéristiques Faciales

Montant nominal de l'obligation : F 10.000.
Date de lancement de la 1re Série : 18 novembre 1985.
Date de jouissance : 30 décembre 1985.
Taux d'intérêt nominal : 10,90 % soit F 1.090 par obligation payable le 30 décembre de chaque année.
Durée : 12 ans.
Amortissement : en totalité le 30 décembre 1997.
Cotation : Bourse de Paris le 31 décembre 1985.

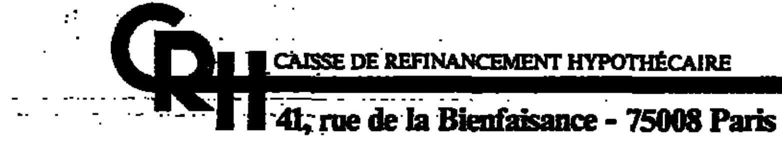
Caractéristiques Actuarielles

Prix d'émission : F 9.627.
Date de règlement : 2 décembre 1985.
Taux actuariel brut : 11,36 %.
Ces modalités actuarielles sont valables pour la 1re tranche démarrant le 18 novembre 1985.
Celles des tranches suivantes seront publiées au B.A.L.O. au début de la période de souscription de chacune d'entre elles.

Les Emprunts en Continu

La Caisse intervient à plusieurs reprises sur le marché obligataire au cours d'une même année. Chaque émission (3 ou 4 par an) s'appelle une Série.
Chaque Série est divisée en tranches. Les tranches se succèdent de quinzaine en quinzaine. Leurs modalités sont adaptées pour répondre à l'évolution des conditions du marché et font l'objet d'une publication au B.A.L.O.

B.A.L.O. du 18 novembre 1985. Une Note d'information qui a obtenu le visa C.O.B. n° 85-336 en date du 29.10.1985 peut être obtenue sur simple demande au Siège Social et auprès des Etablissements chargés de recevoir les souscriptions.



41, rue de la Bienfaisance - 75008 Paris

UIF

Le conseil d'administration s'est réuni le 15 novembre 1985, sous la présidence de M. Michel Caldagues. Il a procédé à l'examen de la situation au 30 juin 1985 et du compte rendu d'activité de la société.

A la suite de la fusion décidée fin juin 1985 par les assemblées générales extraordinaires d'UIF et d'UGIMO, l'opération d'échange des titres UGIMO a commencé le 30 septembre 1985, à raison de cinq actions UIF contre six actions UGIMO. Depuis cette même date, les actions nouvelles sont admises au marché officiel de la Bourse de Paris, avec jouissance au 1er janvier 1985.

Exploitation des immeubles

Le marché locatif demeure très bien orienté, le taux d'occupation des appartements étant toujours proche de 100 %, tandis que se confirme la stabilité des locataires.

Par ailleurs, le recouvrement des loyers continue de s'effectuer dans des conditions très satisfaisantes.

La progression des recettes locatives, y compris les indemnités dues par l'Etat, s'établira, pour l'ensemble de l'année, à plus de 6,5 %, en y incluant les recettes nouvelles en provenance de l'immeuble d'Issy-Diderot, achevé en mars 1985 et entièrement loué fin avril 1985.

Arbitrages

Après la vente en bloc, le 1er octobre dernier, de l'immeuble d'habitation d'Aulnay-sous-Bois, le conseil a décidé de réinvestir le produit de cette cession dans la construction d'un lot de maisons individuelles à Saint-Germain-en-Laye, cette opération bénéficiant d'un excellent emplacement, face à la sous-préfecture et à proximité des deux immeubles déjà exploités par la société dans cette localité. La mise en location est prévue à l'automne 1986.

Poursuivant sa politique de rajeunissement du patrimoine, le conseil a décidé la mise à l'étude d'autres opérations d'arbitrage, dont l'aboutissement devrait d'ailleurs permettre d'accentuer encore la configuration géographique du patrimoine, dont les fruits proviennent déjà à 90 % de la région parisienne et à près de 70 % de Paris, Neuilly-sur-Seine et Boulogne.

Perspectives

En l'état actuel des estimations, le bénéfice de l'exercice est appelé à connaître une augmentation marquante, compte tenu de la plus-value exceptionnelle dégagée par la vente d'Aulnay-sous-Bois, en l'absence de laquelle le résultat escompté aurait à lui seul progressé d'environ 5,5 %.

Ainsi se confirme une progression du dividende supérieure au taux d'inflation prévu en 1985. Cette tendance devrait normalement se poursuivre en 1986.

banque centrale des coopératives et des mutuelles

Les résultats du troisième trimestre montrent, par rapport au même trimestre de l'année 1984, une croissance en capitaux moyens de 11,7 % des dépôts non rémunérés, de 70,2 % des dépôts en fonds communs et SICAV, de 26,4 % des crédits, ce qui caractérise la poursuite d'un vif développement des opérations. Le produit net s'est accru de 20,1 %, les frais généraux de 14,7 % et le résultat avant provisions et impôt de 53 %; malgré d'importantes charges de provision, le résultat après provisions a crû de 24,9 % et à nouveau dépassé les objectifs du budget annuel.

En cumul sur neuf mois, par rapport à la même période précédente, la croissance s'est élevée à 23,2 % pour le produit net, à 66,4 % pour le résultat avant provisions et impôt, à 161 % pour le résultat après provisions.

La BCCM a complété la panoplie des placements offerts à sa clientèle, en mettant en place deux nouveaux fonds communs de placements, l'un réservé aux associations et entreprises désirant des placements en obligations dites de première catégorie, l'autre adapté aux entreprises souhaitant bénéficier des avantages correspondant à un rendement en capital.



Siège Social
12, place de la Bourse
75002 PARIS
Tél. : (1) 42.33.44.71

GROUPE DES BANQUES POPULAIRES

(SICAV)

Le groupe des Banques populaires procède à l'abaissement des droits d'entrée des principales SICAV actions qu'il propose à sa clientèle.

Ces mesures, détaillées ci-dessous, ont pour objet de mieux satisfaire les épargnants en ramenant le droit d'entrée maximum de 4,75 % à 2,50 %. La prise d'effet est prévue le 2 décembre prochain.

FRUCTIFRANCE

Le conseil d'administration, réuni le 12 septembre 1985, a décidé de réduire le droit d'entrée à 2,50 % pour la tranche des souscriptions inférieure à deux mille titres, et à 2 % pour la tranche des souscriptions égale ou supérieure à ce nombre, un pourcentage de 1,50 % étant dans tous les cas conservé par la SICAV.

FRUCTIVALOR

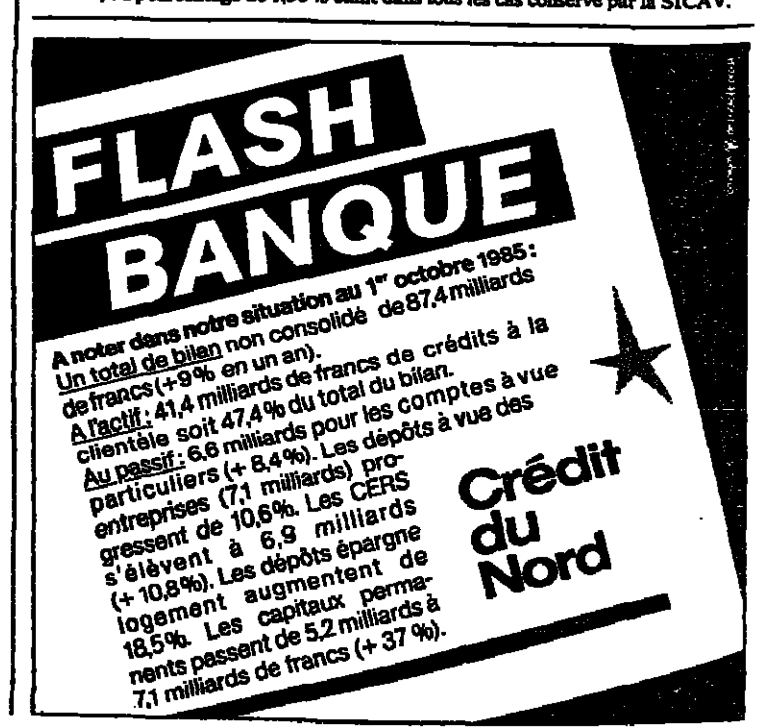
Le conseil d'administration, réuni le 25 juin 1985, a décidé de réduire le droit d'entrée à 2,50 % pour la tranche des souscriptions inférieure à deux mille cinq cents titres et à 2 % pour la tranche des souscriptions égale ou supérieure à ce nombre, un pourcentage de 1,50 % étant dans tous les cas conservé par la Sicav.

PLANINTER

Le conseil d'administration, réuni le 10 octobre 1985, a décidé de réduire le droit d'entrée à 2,50 % pour la tranche des souscriptions inférieure à mille cinq cents titres, et à 2 % pour la tranche des souscriptions égale ou supérieure à ce nombre, un pourcentage de 1,50 % étant dans tous les cas conservé par la SICAV.

VALOREM

Le conseil d'administration, réuni le 21 octobre 1985, a décidé de réduire le droit d'entrée à 2,50 % pour la tranche des souscriptions inférieure à deux mille cinq cents titres, et à 2 % pour la tranche des souscriptions égale ou supérieure à ce nombre, un pourcentage de 1,50 % étant dans tous les cas conservé par la SICAV.



MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

18 novembre

Record battu

Sans démériter, la Bourse a été un peu plus calme lundi à l'approche de la liquidation mensuelle qui aura lieu jeudi. Stable à l'ouverture, l'indicateur instantané affichait toutefois une hausse de 0,4 % en fin de séance, très suffisante pour faire tomber un nouveau record. L'indice CAC s'est, pour la première fois de l'histoire, inscrit à 234,1.

Cette attitude du marché est considérée comme tout à fait normale et « saine » après une hausse supérieure à 12 % en quatre semaines. Lundi, en dépit de bonnes nouvelles — nouvelle décrue du loyer de l'argent (au plus bas depuis le 6 juillet 1979) et baisse de 6,2 % du prix des matières premières importées, — les opérateurs ont donc dégagé quelques bénéfices. Dans de très bonnes conditions car les épargnants trouvaient très facilement une contrepartie à leurs ordres de vente. Il est vrai que, selon les professionnels, les étrangers sont toujours là, prêts à acheter du « bon papier » français.

Des valeurs ont donc encore bien monté, comme la Générale de fonderie et Eurafrance, avec un gain de 7 %. Bongrain a progressé de 4 %. Guyenne-Gascogne et le Crédit foncier de France de plus de 3 %. Fermeté également de Legrand (+ 2,6 %), de la Compagnie bancaire et de Cetelem (+ 2,4 %).

Des baisses, il y en avait tout de même quelques-unes : les Presses de la cité ont abandonné 3,5 %, les Fromageries Bel 3,3 %, la Géophysique 3 %. Repli de 2,4 % de Matra.

La devise-titre a volsiné les 8 F. Au chapitre des valeurs étrangères, repli de certaines mines d'or et bonne orientation des titres allemands.

Le marché de l'or était calme : le lingot a perdu 100 F à 83 600 F, et le napoléon 1 F à 510 F.

Le marché obligataire était soutenu, voire en légère hausse.

NEW-YORK

Au plus haut

La tendance a été beaucoup plus irrégulière lundi à Wall Street. Durant la majeure partie de la séance, l'indice des industrielles a, en effet, évolué de part et d'autre de son niveau précédent. Cependant, une légère reprise en fin de séance allait lui permettre de battre son précédent record en s'établissant à 1 440,01 (+ 4,93 points).

Le bilan de la journée a toutefois été négatif. Sur 2 028 valeurs traitées, 881 ont baissé, 743 ont monté et 404 n'ont pas varié.

Durant toute la session, les investisseurs institutionnels se sont efforcés de compléter leurs programmes d'achats et de ventes, contribuant à donner au marché une allure assez désordonnée.

De l'avis général, la Bourse est mûre pour la consolidation. Un analyste assurait que les opérateurs étaient plus tentés de prendre leurs bénéfices que de nouvelles positions. Mais cette correction technique aurait, disait-on aussi, les plus grandes chances de se faire sans trop de remous. Tout dépendra, évidemment, de la Réserve fédérale et de sa détermination, ou non, à prendre des mesures en faveur du crédit pour donner un peu d'oxygène à l'économie.

L'activité s'est ralentie et 108,36 millions de titres ont changé de main, contre 130,24 millions vendredi.

VALEURS	Cours du 15 nov.	Cours du 18 nov.
Alcoa	33 3/4	33 5/8
A.T.T.	21 7/8	22 5/8
Boeing	47 1/2	47 1/8
Chase Manhattan Bank	60 1/2	60 5/8
Du Pont de Nemours	62 1/8	62
Eastman Kodak	45 7/8	45 3/8
Exxon	53 1/4	53 1/4
Ford	53 1/2	54 1/4
General Electric	64	65 1/2
General Foods	non coté	non coté
General Motors	70 5/8	71 1/2
Goodyear	27 1/4	27 1/8
I.B.M.	138 7/8	138 5/8
I.T.T.	34	33 7/8
Mobil Oil	31 1/4	30 7/8
Pfizer	49 1/2	50 1/4
Schlumberger	34 1/4	34 1/8
Texaco	39 1/2	39 1/4
U.A.L. Inc.	49 1/2	49 1/8
Union Carbide	59 3/4	59 3/8
U.S. Steel	28 3/4	28 1/2
Westinghouse	43 7/8	44 1/4
Xerox Corp.	56 1/2	56 5/8

AUTOUR DE LA CORBEILLE

NESTLÉ : PLUS DE PROFIT, MAIS MOINS DE MARGE. — Le président du groupe suisse prévoit, pour 1985, un bénéfice en hausse (1,48 milliard de francs suisses en 1984). Mais la marge (rapport bénéfice-chiffre d'affaires) diminuera avec la consolidation des résultats de Carnation, affaire rachetée aux Etats-Unis. Pour les dix premiers mois, les ventes ont augmenté de 8,4 % à 35,4 milliards de francs suisses.

— LA SOCOREC LANCE POUR *30 MILLIONS DE FRANCS DE* TITRES PARTICIPATIFS. — La Société coopérative pour la rénovation et l'équipement du commerce (SOCOREC) va lancer des titres participatifs pour un montant de 30 millions de francs. Ces titres, d'une valeur nominale de 500 F, sont émis au pair. Ils donneront lieu à une rémunération annuelle, pour partie fixe, équivalant à 70 % de la valeur nominale multipliée par le TMO, et pour partie variable, dérivée du produit bancaire net. La rémunération ne sera en aucun cas inférieure à 90 % ou supérieure à 140 % du TMO.

La SOCOREC est une société coopérative spécialisée dans le financement de surface alimentaire moyenne, de sociétés membres de l'Union fédérale des coopératives et de commerçants (UFCC, Codec, Unico, Monsieur Meuble...). Au 31 décembre 1984, les coopératives de l'UFCC réunissaient 13 000 adhérents commerçants détaillants disposant de 15 000 points de vente. Le chiffre d'affaires a été de 62,7 milliards de francs, soit 5,7 % de l'ensemble du commerce de détail français. La croissance du chiffre d'affaires serait de 16 % en 1985.

TERRAILLON BIENTOT A LA BOURSE DE LYON. — La société Terraillon (groupe Bernard Tapie) sera introduite le 17 décembre sur le second marché de la Bourse de Lyon. Ce sera la première introduction en Bourse d'une des sociétés du groupe Tapie, qui en compte une quarantaine et réalise un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs environ. Elle devrait être suivie, dans le courant de l'année 1986, de l'introduction boursière de La Vie Claire (produits diététiques).

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	15 nov.	18 nov.
Valeurs françaises	124,3	124,8
Valeurs étrangères	95,7	95,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	15 nov.	18 nov.
Indice général	232,8	234,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE
Effets privés du 19 novembre .... 8 15/16 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	18 nov.	19 nov.
1 dollar (en yens)	203,85	203,37

BOURSE DE PARIS — Comptant — 18 NOVEMBRE

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	29 51	0 403
5 %	....	3 986
3 % amort. 45-54	....	*0 904*
Emp. 7 % 1973	7930	..
Emp. 8,80 % 77	121 98	4 340
9,80 % 78/93	98 30	3 490
8,80 % 78/86	99 30	8 245
10,80 % 79/94	100 80	2 249
13,25 % 80/90	105 62	6 135
13,80 % 80/87	106 38	1 285
13,80 % 81/89	108 90	11 645
16,75 % 81/87	110 66	3 212
16,20 % 82/90	118 80	13 769
16 % juin 82	119 61	7 146
E.D.F. 7,8 % 61	148 20	12 866
E.D.F. 14,5 % 80-82	107 76	6 221
Ch. France 3 %	166	..
CNB Bques janv. 82	101 35	4 277
CNB Paribas	102	4 277
CNB Suez	102 90	4 277
CNI janv. 82	101 32	4 277

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	136	138
A.G.F. (St Cent.)	4350	4205
Amrep	21 35	....
André Roudière	235	244 40
Applic. Hydraul.	409	409
Arbel	67	67 10
Artois	1320	1350
Avenir Publicité	1100	1100
Bain C. Monaco	615	640
Banque Hypoth. Eur.	385	390
B.G.I.	275	276
Blanzy-Ouest	440	455
B.N.P. Intercontin.	158	154
Bénédictine	3640	3640
Bon-Marché	392	432 60
Caff	579	580
Cambodge	234	234
C.A.M.E.	146	133
Campenon Bern.	190	195
Carbone-Lorraine	352	354
Caves Roquefort	1318	1400
C.E.G.Frig.	428	425
C.E.M.	66 80	68 95
Centen. Blanzy	916	936
Centrest (Ny)	121 10	120 10
Cerabati	38 50	39 70
C.F.C.	263	265
C.F.S.	590	580
C.G.V.	306	302
Chambon (M.)	420	418
Chambourcy (M.)	1117	1117
Champex (Ny)	132	134
C.I. Maritime	510	500
Ciram (B)	175	175
Clause	715	715
Cofradel (Ly)	532	....
Cogifi	340	342
Comphos	236	226 50
Cie Industrielle	1800	1800
Comp. Lyon-Alem.	321	326
Concorde (La)	725	754
C.M.P.	8 90	9
Crédit (C.F.B.)	295	295
Créd. Gén. Ind.	682	709
Cr. Universel (Cie)	820	815
Crédical	148 50	150
Darblay S.A.	397 50	....
Darty Act. d. p.	1450	1445
De Dietrich	846	840
Degremont	1 12	1 40 d
Delalande S.A.	828	800
Delmas-Vielj. (Fin.)	821	805
Didot-Bottin	*520*	*520*
Drag. Trav. Pub.	78	75
Duc-Lamothe	141	142
Eaux Bass. Vichy	1430	1411
Eaux Vittel	1120	1075
Economats Centre	572	560
Electro-Banque	334	334
Electro-Financ.	641	615
Elf-Antargaz	277	270
E.L.M. Leblanc	371	380
Enelli-Bretagne	178	178
Entrepôts Paris	470	470
Epargne (B)	1100	1180 d
Escaut-Meuse	862	862
Europ. Accumul.	59 60	57 10
Eternit	1295	1347
Exor	2050	2090
Finalens	180	180
FIPP	189 70	189 50
Fnac	585	579
Foncière (Cie)	370	380
Fonc. Agache-W.	271	....
Fonc. Lyonnaise	2650	2650
Foncina	337	345

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Forges Strasbourg	305 50	307
Forinter	1050	1050
Fougerolle	*86 50*	*87 70*
France I.A.R.D.	388 70	383 50
France (La)	3299	3350
From. Paul Renard	606	590
GAN	6180	5930
Gaumont	620	618
Gaz et Eaux	1830	1830
Gerry S.A.	440	440
Gér. Arm. Hold.	109 80	105 20
Gévelot	335	....
Gr. Fin. Constr.	325	336
Gds Moul. Paris	415	419
Groupe Victoire	2050	2050
G. Transp. Ind.	190	190
H.G.P.	15140	15000
Hydroc. St-Denis	105	105
Immindo S.A.	350	363
Imminvest	269 50	264
Immobail	430	430
Immobanque	708	736
Immob. Marseille	5190	5190
Immofice	446 50	450
Invest. (Sté Cent.)	1265	1280
Jaeger	171 60	178 30
Lafitte-Bail	425	430
Lambert Frères	80	80
La Brosse-Dupont	404	406
Lille-Bonnières	351	360
Locabail Immob.	728	749
Loca-Expansion	300	298
Locafinancière	399	....
Locatel	284 90	280 20
Lordex (Ny)	145	140
Louvre	1698	1698
Machines Bull	49	50
Magasins Uniprix	152 30	158 d
Magnant S.A.	80 20	....
Maritimes Part.	239	240
M. H.	91 90	90
Métal Déployé	365	365
Mors	138 30	148 10 d
Naval Worms	145	150
Navig. (Nat. de)	102	100 50
Nicolas	421	425
• OPB Paribas	230	230
Optorg	135	134 90
Origny-Desvroise	171	171 30
Palais Nouveauté	455	473 20
Paris France	238	238
Paris-Orléans	183 80	190
Part. Fin. Gest. Im.	945	950
Pathé-Cinéma	208	227 30 d
Pechiney (cert. inv.)	236	237
Piles Wonder	*870*	*860*
Piper-Heidsieck	540	540
P.L.M.	148	148
Porcher	188	188
Providence S.A.	766	....
Publicis	1700	1700
Raff. Souf. R.	143	145 50
Révillon	400	384
Rhône-Poul. (c. inv.)	346	346
Ricqlès-Zan	140	....
Rochefortaise S.A.	235 20	237 20
Rochette-Cenpa	30	31
Rosario (Fin.)	248 90	....
Rougier et Fils	61 40	63 85
Sacer	64 50	63 30
Sacilor	25 90	24 90
SAFAA	236	....
Safic-Alcan	357	357
SAFT	1120	1140
Saunier-Duval	27 55	28 65
Salins du Midi	365	360
Santa-Fé	156	154
Saturne	160	158
Savoisienne (M)	118 80	118 80
SCAC	247	237 o
Senelle Maubeuge	470	470
S.E.P. (M)	182	188 d
Serv. Equip. Véh.	33	34
Sicli	50 40	50 40
Sicotel	390	390
Sintra-Alcatel	794	826
Sinvim	198	199
Siph (Plant. Hévéas)	285	285
SMAC Acieroïd	80	82
Sté Générale (c. inv.)	*790*	*820*
Sofal financière	1060	1060
Sofio	248	246
Soficomi	694	712
S.O.F.I.P. (M)	90 10	90 10
Sofragi	825	825
Soudure Autog.	202 40	210 50 d
Sovabail	720	749
Spechim	120 10	....
S.P.I.	530	525
Spie Batignolles	258	268 30
Suez (Fin. de)-C.I.P.	806	815
Sterni	469	478 90
Taittinger	1710	1730
Testut-Aequitas	590	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ufiner S.M.D.	409	410
Ugimo	322	316
Unibail	800	820
Unidel	135	131
U.A.P.	1425	1482
Un. Imm. France	398	395
Un. Ind. Crédit	1026	1035
Usinor	6 50	6 50
U.T.A.	1260	1260
Vicat	390	380
Virax	111	115 40
Waterman S.A.	370 50	385 30
Brass. du Maroc	*150*	....
Étrangères		
A.E.G.	698	661
Akzo	365	339
Alcan Alum.	190	....
Algemeine Bank	1421	1430
Allied Corp.	362	362
American Brands	*495*	*498*
Am. Petrofina	375	....
Arbed	395	....
Asturienne Mines	125	....
Bco Pop Espanol	107 50	108 50
Banque Ottomane	861	....
B. Régl. Internat.	28700	28000
Br. Lambert	400	409 90
Canadian-Pacific	100 70	99 50
Commerzbank	770	820
Dart. and Kraft	320	324 80
De Beers (port.)	32 20	....
Dow Chemical	310	299
Dresdner Bank	1000	970
Gén. Belgique	365 50	353 90
Gevaert	685	....
Glaxo	171 90	172
Goodyear	220 10	224
Grace and Co	300	307 50
Gulf Oil Canada	116	116
Honeywell Inc.	500	480

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Hoogovens	181	....
I.C. Industries	298	302
I.H.C. Caland N.V.	*70*	*74*
Int. Min. Chem.	301	....
Johannesburg	470	630
Kubota	13	13 40
Latonia	243 50	243 50
Mannesmann	810	800
Midland Bank Plc	53 50	54
Mineral-Ressourc.	58 50	61 60
Noranda	86	83 15
Olivetti	24 60	25 10
Pakhoed Holding	201	210
Pfizer Inc.	404	406
Procter Gamble	520	520
Ricoh Cy Ltd	40	41 60
Rolinco	193 10	193 90
Robeco	213 60	213 60
Rodamco	363 10	363
Shell fr. (port.)	75 10	....
S.K.F. Aktiebolag	251	251
Sperry Rand	384 50	396
Steel Cy of Can.	120	....
Stilfontein	50 10	....
Swedish Match	215	....
Tenneco	305	....
Thorn EMI	42 60	43
Thyssen c. 1 000	490	....
Toray indust. inc	19 90	20 05
Vieille Montagne	829	760
Wagons-Lits	640	650
West Rand	*24 20*	....
SECOND MARCHÉ		
Paternelle-R.D.	2490	....
Alain Manoukian	390	375
BAFP	670	675
B.I.P.	586	594
Bolloré Technologies	325	330
Calberson	332	334
Cardif	785	794

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cap Gemini Sogeti	1140	1180
C.D.M.E.	706	710
C. Equip. Elect.	*267*	*259*
C. Occid. Forestière	120	120
Dafsa	222	218
Dauphin O.T.A.	1590	1653
Devanlay	680	680
Deville	740	745
Editions Belfond	130	130
Elect. S. Dassault	785	795
Filipacchi	500	503
Guy Degrenne	754	756
Merlin Immobilier	365	368
Métallurg. Minière	240	246
M.M.B	332 80	346
Navale-Delmas	420	421
Om. Gest. Fin.	305	305
Petit Bateau	288 50	283
Petrofigaz	759	745
Pochet	1681	1670
Poron	250	245
Razel	568	565
St-Gobain Emballage	760	760
S.C.G.P.M.	177	178
Sema-Metra	550	548
S.E.P.	778	778
S.E.P.R.	1020	1020
Sofibus	237	....
Sovac	1010	1010
Valeurs de France	270 40	270 40
Hors-cote		
Cochery	56	57 10
Coparex	487	507
Hydro-Energie	272	....
Rorento N.V.	125 50	126 30
S.P.R.	135	139
Thann et Mulhouse	240	....
Ulinex	360	....
Union Brasseries	139 60	139 50

SICAV 18/11

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	538 07	524 95
Actions France	325 99	311 21
Actions-Investiss.	281 74	268 96
Actions sélectives	461 48	440 55
Audificandi	509 52	486 42
A.G.F. 5000	363 19	346 72
Agfimo	502	*479 24*
A.G.F. Interfonds	380 25	363 01
Altefi	212 81	203 16
A.L.T.O.	191 03	182 37
Amérique Gestion	392 71	374 90
Argonautes	284 63	271 72
Assoc. St-Honoré	13161 97	13116 39
Associc	24110 70	24110 70
Bourse-Investiss.	355 26	339 14
Bred Associations	2467 35	2459 97
Capital Plus	1488 27	1488 27
Columbia (ex W.I.)	712 29	679 99
Convertimmo	300 39	286 83
Cortal court terme	11056 33	11056 33
Cortexa	892 95	852 46
Credinter	376 56	359 48
Croiss. Immobil.	466 40	445 25
Démeter	*12728 84*	*12728 84*
Drouot-France	437 17	417 35 ◆
Drouot-Investiss.	781 35	745 92 ◆
Drouot-Sécurité	207 74	198 32 ◆
Drouot-Sélection	118 65	113 27 ◆
Ecocic	1033 90	1018 62
Elicoop Sicav	10382 19	10356 30
Energie	227 45	217 14
Eparcic	60789 99	60668 65
Eparcourt Sicav	7743 08	7225
Epargne Associations	24151 01	24078 77
Epargne-Capital	6820 64	6753 11
Epargne-Croiss.	1295 13	1236 40
Epargne-Industr.	511 42	488 23
Epargne-Inter	569 85	544 01
Epargne-Long-Terme	1303 26	1244 16
Epargne-Oblig.	189 25	180 67 ◆
Epargne-Unie	931 54	889 30
Epargne-Valeur	351 40	335 47
Eparoblig	1236 24	1233 77
Eurocic	8460 36	8076 72
Euro-Croissance	440 08	420 12
Europe Investiss.	1384 84	1322 04
Financière Plus	22650 80	22426 63 ◆
Foncier Investiss.	864 30	825 11
Foncival	210 73	201 17
France-Garantie	291 54	280 96
France-Investiss.	448 54	428 20
France-Net	118 35	115 69
France-Obligations	404 36	400 36
Francic	281 09	268 34
Fructidor	224 30	220 99

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Fructifrance	538 49	514 07
Fructivar	71780 23	71601 23
Fructi-Première	11494 61	11324 74
Gestilion	58086 73	57941 88
Gestion Associations	119 97	117 04
Gestion Mobilière	577 82	551 62
Gest. Rendement	469 41	447 17
Gest. Sél. France	518 68	495 17
Haussmann Associat.	59668 64	59668 64
Haussmann court terme	59092 36	59092 36
Haussmann-Epargne	1185 54	1185 54
Haussmann Obliacroiss.	56599 94	56599 94
Haussmann Obligation	1350 78	1289 53
Horizon	942 09	914 65
I.M.S.I.	476 09	454 50
Indo-Suez Valeurs	617 76	589 75
Ind. française	13146 88	12889 10
Interoblig.	10280 83	9886 22
Intersélect France	339 90	324 49
Intervaleurs Indust.	454 97	434 34
Invest. net	12928 63	12902 82
Invest. Obligataire	15313 28	15282 71
Invest. Placements	880 92	840 97
Japacic	116 12	110 85
Laffitte-crt-terme	119634 10	119634 10
Laffitte-Expansion	664 70	634 56
Laffitte-France	246 84	235 65
Laffitte-Japon	228 43	218 07
Laffitte-Oblig.	144 96	138 39
Laffitte-Placements	118792 11	118792 11
Laffitte-Rend.	196 22	187 32
Laffitte-Tokyo	927 87	885 79
Lion-Associations	11860 44	11860 44
Lion-Institutionnels	23775 82	23716 53
Lionplus	63446 94	62818 75
Livret portefeuille	494 92	480 50
Mondiale Investissem.	369 02	352 29
Monecic	54810 45	54810 45
Multi-Obligations	438 08	418 20
Mutuelle Unie Sél.	120 82	115 34 ◆
Natio.-Assoc.	8027 08	8015 03
Natio.-Epargne	13296 94	13165 29
Natio.-Inter.	936 10	893 65 ◆
Natio.-Obligations	475 73	454 16 ◆
Natio.-Patrimoine	1085 75	1056 69
Natio.-Placements	64412 55	64412 55
Natio.-Valeurs	560 88	535 45
Nord-Sud Développ.	1078 69	1076 54
Oblicoop Sicav	1241 89	1217 54 ◆
Oblilion	1167 44	1104 95
Orient-Gestion	112 34	107 25
Perneropa	654 31	624 64
Paribas Epargne	13885 56	13810 32
Paribas Gestion	521 19	497 56
Parnasse-Valor	1046 31	1045 26

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Patrimoine-Retraite	1415 58	1387 82
Phenix Placements	249 44	249 20
Pierre Investiss.	554 76	529 60
Placement crt-terme	62412 99	62412 99
P.M.E. St-Honoré	306 04	292 16
Priv'Association	21126 59	21126 59
Province Investiss.	361 88	345 28
Rentacic	152 18	149 93
Revenus Trimestriels	5461 61	5397 63
Revenu Vert	1061 22	1061 21
St-Honoré Bio-aliment.	528 85	504 96
St-Honoré Pacifique	386 31	368 79
St-Honoré Réal	10698 40	10845 17
St-Honoré Rendement	11875 41	11816 33
St-Honoré Technol.	620 21	592 09
Sécuricic	10441 36	10430 92
Sécur. Mobilière	417 81	398 86
Sél.court terme	11998 61	11907 31
Sélec. Mobil. Div.	363 92	347 42
Sélection-Rendem.	179 08	174 71
Sélect. Val. Franç.	244 08	233 01
Sicaden (Candon BP)	682 86	672 77
Sicav A.G.F. ECU	1040 47	1025 09
Sicav-Associations	1267 15	1264 62
S.F.I. fr. et étr.	477 86	456 19
Sicavimmo	609 12	581 50
Sicav 5000	255 31	243 73
Sivafrance	386 74	369 20
Sivam	338 02	322 69
Sivarente	203 45	194 22
Sivinter	348 37	332 57
S.I.-Est	1092 45	*1042 91*
S.I.G.	765 84	730 78 ◆
S.N.I.	1061 06	1012 96
Solrinvest	446 71	426 45
Sogepargne	336 15	324
Sogevar	886 07	845 89
Sogintar	1089 06	1039 68
Soleil Investiss.	425 84	406 53
Technocic	1044 81	997 43
U.A.P. Investiss.	345 20	329 55
Uni-Associations	115 20	115 20 ◆
Unifrance	320 73	306 19
Unifoncier	932 20	889 93
Uni-Garantie	1322 81	1295 58
Unigestion	687 66	656 48
Uni-Japon	1045 02	997 63
Uni-Régions	1947 81	1859 48
Unirente	1946 62	1882 61
Univer	160 48	160 48 ◆
Univers-Obligations	1211 94	1172 09
Valorem	404 03	385 71
Valorg	1341 91	1340 57
Valrex	71786 52	71714 81

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1594	4,5 % 1973	1580	1580	1580	....	177	Elf-Aquitaine	201	200	200	− 0 49	240	Opfi-Paribas	279	283	283 50	+ 1 61
4038	C.N.E. 3%	4100	4105	4105	+ 0 14	174	— (certific.)	189	190 50	190 50	+ 0 79	2270	*Oréal (L')*	2518	2500	2500	− 0 71
836	B.N.P.	939	938	938	− 0 10	1220	Epeda-B-Faure	1285	1290	1290	+ 0 38	126	Papet. Gascogne	158	156 90	156 90	− 0 69
964	C.C.F.	996	1000	1000	+ 0 40	1820	Essilor	1996	1995	1995	− 0 05	1010	Paris-Réescomp.	1100	1120	1130	+ 2 72
1390	Electricité T.P.	1493	1515	1515	+ 1 47	430	Esso S.A.F.	470	472	472	+ 0 42	420	Pechelbronn	492	495	494	+ 0 40
1031	Renault T.P.	1010	1042	1054	+ 4 35	1810	Eurafrance	1725	1845	1845	+ 6 95	875	Penhoet	958	940	940	− 1 87
1623	Rhône-Poul. T.P.	1614	1620	1620	+ 0 37	665	Eurocom	775	780	776	+ 0 12	665	Pernod-Ricard	730	724	720	− 1 36
1135	St-Gobain T.P.	1138	1139	1139	+ 0 08	1000	Euromarché	1165	1190	1190	+ 2 14	86	Pétroles B.P.	93	95	96 50	+ 3 76
1153	Thomson T.P.	1170	1173	1173	+ 0 25	790	Europe n° 1	845	845	844	− 0 11	370	Peugeot S.A.	412	417	419	+ 1 69
250	Accor	278	279	279	+ 0 35	1100	Facom	1278	1280	1280	+ 0 15	60	Poclain	70 40	69 70	69 95	− 0 63
745	Agence Havas	850	869	869	+ 2 23	640	Fichet-Bauche	648	653	653	+ 0 77	690	Poliet	725	735	735	+ 1 37
530	Air Liquide	573	579	579	+ 1 04	196	Finextel	206	210	209 90	+ 1 89	182	Pompey	191 50	197	197	+ 2 87
725	Als. Superm.	779	800	800	+ 2 69	310	Fives-Lille	370	375	375	+ 1 35	470	P.M. Labinal	550	550	548	− 0 36
137	A.L.S.P.I.	150	148	148	− 1 33	59	Fonderie (Gén.)	74 10	79 30	80	+ 7 96	1700	Presses Cité	1788	1725	1730	− 3 24
300	Alsthom-Atl.	383	380	380	− 0 78	81	Fraissinet	78 50	78 50	78 50	....	1160	Prétabail Sic.	1245	1245	1245	....
820	Arjom. Prioux	910	920	920	+ 1 09	345	Francarep	363	365	365	+ 0 55	325	Primagaz	376	369 90	374	− 0 53
50	Aussedat-Rey	51 20	50 50	50 60	− 1 17	820	Fromageries Bel	931	900	901	− 3 22	290	Printemps	322 50	324	326	+ 1 08
970	Aux. Entrepr.	1059	1070	1070	+ 1 03	645	Gal. Lafayette	732	739	739	+ 0 95	1000	Promodès	1110	1110	1110	....
1160	Av. Dass.-Br.	1210	1205	1200	− 0 82	560	Gén. Géophys.	494 50	480	480	− 2 93	171	Prouvost S.A.	193	195	196	+ 1 55
345	Bail-Equipem.	350	347 10	349 90	− 0 02	480	Gerland	575	550	550	− 4 34	325	Radiotechn.	379	381	381	+ 0 52
785	Bail-Investiss.	805	804	805	....	285	*GTM-Entrepose*	*273*	*274*	*274*	*+ 0 36*	*60*	*Raffin. (Fse)*	*60 80*	*60 60*	*60 50*	*− 0 49*
688	Cie Bancaire	749	767	768	+ 2 53	350	Guyenne-Gasc.	386	400	400	+ 3 62	1470	Redoute (La)	1824	1820	1835	+ 0 60
250	Bazar H.-V.	300 60	295	295	− 1 83	1280	Hachette	1450	1443	1443	− 0 48	1380	Roussel-Uclaf	1572	1590	1589	+ 1 08
260	Béghin-Say	280	268	274	− 2 14	470	Hénin (La)	509	509	509	....	1050	Roussel-C.N.I.	1221	1215	1221	....
285	Berger	272	275	275	+ 1 10	71	Imétal	76 10	76	76	− 0 13	2820	Rue Impériale	2830	2840	2840	+ 0 35
490	Bic	490	493	490	....	510	Imm. Plaine-M.	555	555	555	....	210	Sade	230	229	229	− 0 43
820	B.I.S.	645	653	653	+ 1 24	1810	Inst. Mérieux	1870	1855	1855	− 0 80	1700	Sagem	2095	2070	2070	− 1 19
1310	Biscuit (Géné.)	1420	1440	1440	+ 1 40	510	Interbail	522	522	522	....	290	St-Louis B.	312	314	314 80	+ 0 89
1530	Bongrain S.A.	1585	1650	1650	+ 4 10	1760	Intertechnique	2050	2090	2090	+ 1 95	1820	Salomon	2015	2028	2028	+ 0 64
710	Bouygues	820	815	815	− 0 60	300	J. Lefebvre	323 50	321	321	− 0 77	680	Salvepar	712	713	713	+ 0 14
2150	B.S.N.	2390	2395	2390	....	1090	Lab. Bellon	1134	1137	1137	+ 0 26	585	Sanofi	629	625	626	− 0 47
610	Carnaud	731	730	730	− 0 13	520	Lafarge-Coppée	625	624	621	− 0 64	310	S.A.T.	405	404	404	− 0 24
2260	Carrefour	2620	2620	2620	....	1040	Lebon	1060	1055	1055	− 0 47	400	Saupiquet Cie	390	395	395	+ 1 28
875	Casino	1135	1150	1150	+ 1 32	2020	Legrand	2280	2345	2335	+ 2 41	240	Schneider	294 80	294 80	294 80	....
875	Casino A.D.P.	998	985	985	− 1 30	710	Lesieur	750	747	747	− 0 40	101	S.C.O.A.	104	104 50	108 80	+ 4 61
690	Cedis	730	735	735	+ 0 68	395	Locafrance	444	445	445	+ 0 22	97	S.C.R.E.G.	103	105 10	105 10	+ 2 03
700	Cetelem	751	768	770	+ 2 52	835	Locindus	841	842	842	+ 0 11	295	Seb	328	324	325	− 0 91
1050	C.F.A.O.	1160	1167	1167	+ 0 60	735	L. Vuitton S.A.	827	834	834	+ 0 84	360	Sefimeg	360	358	358	− 0 55
175	C.F.D.E.	203	200	200	− 1 47	440	Luchaire	555	545	545	− 1 80	1150	S.F.I.M.	1370	1380	1380	+ 0 72
670	C.G.I.P.	799	799	*799*	....	*850*	*Lyonn. Eaux*	991	985	985	*− 0 60*	64	S.G.E.-S.B.	58 70	58	57 40	− 2 21
695	Chargeurs S.A.	732	730	731	− 0 13	182	Mais. Phénix	182	188 80	189	+ 3 84	380	Sign. Ent. El.	440	450	450	+ 2 27
53	Chiers-Châtil.	52 50	52	52	− 0 95	720	Majorette (Ly)	749	741	741	− 1 06	730	Silic	824	820	820	− 0 48
330	Ciments franç.	353	355	356	+ 0 84	103	Manurhin	103	100 10	100 10	− 2 81	440	Simco-U.P.H.	458	458	458	....
1170	C.I.T. Alcatel	1380	1382	1381	+ 0 07	285	Mar. Wendel	350 50	360	360	+ 2 71	286	Simnor	260 50	260 50	260 50	....
415	Club Méditerr.	460	465	465	+ 1 08	1310	Martell	1455	1470	1471	+ 1 09	1240	Skis Rossignol	1374	1365	1365	− 0 65
135	Codetel	142 10	142 10	142 10	....	1580	Matra	1528	1490	1485	− 2 81	665	Slimisco	720	720	720	....
285	Cofimeg	294 10	298	298	+ 1 32	1980	Merlin-Gerin	2318	2275	2265	− 2 28	172	Sodero	179 50	175	175	− 2 50
290	Colas	319 80	322 80	322 80	+ 0 83	1020	Michelin	1302	1325	1330	+ 2 15	1910	Sodexho	2070	2050	2050	− 0 96
156	Compt. Entrepr.	169 90	165 50	172	+ 1 23	3180	Midi (Cie)	3390	3395	3388	− 0 06	430	Sogerap	471	476	476	+ 1 06
310	Compt. Mod.	358	325	320	− 4 67	285	Midland Bk S.A.	293	292	291	− 0 68	595	Sommer-Allib.	625	634	634	+ 1 44
740	Créd. Foncier	831	855	860	+ 3 48	540	M.P.C. Salsigne	520	501	501	− 3 65	415	Source Perrier	449	450	450	+ 0 22
290	Crédit F. Imm.	301	302	302	+ 0 33	54	M.M. Penarroya	56 80	55	55 50	− 2 28	210	Synthélabo	257	257	257	....
660	Crédit Nat.	692	700	710	+ 2 60	1850	Moët-Hennessy	2110	2105	2105	− 0 23	495	Talcs Luzenac	515	515	517	+ 0 38
197	Crouzet	221 50	219	219	− 1 12	550	Mot. Leroy-S.	618	627	628	+ 1 61	2460	Tél. Elect.	2595	2590	2590	− 0 18
1480	Damart-Servip	1710	1780	1780	+ 4 09	51	Moulinex	59 05	58 70	59	− 0 08	530	Thomson-C.S.F.	840	830	833	− 1 09
1580	Darty	1839	1843	1843	+ 0 21	420	Navig. Mixtes	470	475	480	+ 2 12	256	Total (CFP)	263	268 80	268	+ 1 90
205	Dév. Rég. P.d.C	215	210	210	− 2 32	106	Nord-Est	112 80	114	113 50	+ 0 62	61	— (certific.)	63 50	63	63 30	− 0 31
230	*D.M.C.*	*274 20*	*271*	*271*	*− 1 16*	455	Nordon (Ny)	465	489	489	+ 5 16	1920	T.R.T.	2305	2348	2360	+ 2 38
1100	Docks France	1265	1295	1280	+ 1 18	150	Nouvelles Gal.	175 50	176	176	+ 0 28	565	U.F.B.	610	620	629	+ 3 11
715	Dumez	821	815	810	− 1 33	645	Occident. (Gén.)	705	697	697	− 1 13	790	U.I.S.	819	820	820	+ 0 12
640	Eaux (Gén.)	720	718	718	− 0 27	1090	Omn.F.Paris	1150	1165	1165	+ 1 30	315	U.C.B.	390	380	382	− 2 05
1440	Ecco	1658	1668	1668	+ 0 60	160	Olida-Caby	162	165	165	+ 1 85						

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −	Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
230	Valéo	282 50	288	288	+ 1 94	75	Imp. Chemical	79	80 40	80 20	+ 1 51
127	Vallourec	156 10	158 40	158 80	+ 1 72	93	Inco. Limited	96 60	96 90	96 90	+ 0 31
2850	V. Clicquot-P.	3030	3000	3000	− 0 99	1040	IBM	1099	1100	1097	− 0 18
345	Vie Banque	388	395 50	394	+ 1 54	286	*ITT*	269	271	272	+ 1 11
955	Elf-Gabon	957	951	952	− 0 52	118	Ito-Yokado	114 90	114	114 90	....
85	Amax Inc.	95	92 50	93	− 2 10	45	Matsushita	43 95	44 30	44 95	+ 2 27
355	Amer. Express	384 50	382	382	− 0 65	920	Merck	970	975	975	+ 0 51
171	Amer. Teleph.	175 60	174	174 10	− 0 85	630	Minnesota M.	644	620	620	− 3 72
80	Anglo Amer. C.	85 80	85 10	85 10	− 0 81	245	Mobil Corp.	255 50	256 50	256 50	+ 0 39
480	Amgold	485	485	484	− 0 20	28250	Nestlé	30000	29700	29700	− 1
820	BASF (Akt)	779	778	778	− 0 12	138	Norsk Hydro	161 90	162 30	162	+ 0 06
770	Bayer	751	745	745	*− 0 79*	985	Petrofina	1045	1040	1038	− 0 66
188	Buffelsfont.	191	191	191	....	595	Philip Morris	618	604	610	− 1 29
23	Charter	23 80	23 80	23 65	− 0 63	131	Philips	148 30	149 80	149 80	+ 1 01
455	Chase Manh.	493 50	485 50	485	− 1 72	139	Pres. Brand	151	146 80	140	− 7 28
295	Cie Pétr. Imp.	306 50	306 10	306 10	− 0 13	156	Président Steyn	173 40	169 20	169 50	− 2 24
34	De Beers	33 70	34 55	33 70	....	305	Quilmès	442	444	440	− 0 45
2050	Deutsche Bank	2103	2100	2098	− 0 23	530	Randfontein	564	568	568	+ 0 70
69	Dome Mines	72 70	71 50	71 50	− 1 65	610	Royal Dutch	500	501	501	+ 0 20
118	Driefontein Cal	132	132 50	132 50	+ 0 37	61	Rio Tinto Zinc	60 55	60 60	60 20	− 0 57
470	Du Pont-Nem.	510	497	498	− 2 35	85	St Helena Co	103	104	103	....
340	*Eastman Kodak*	*370*	*366*	*366*	*− 1 08*	265	Schlumberger	275 50	272	271 50	− 1 45
37	East Rand	42 50	41 90	40 50	− 4 70	79	Shell transp.	76 50	76 45	76 45	− 0 06
305	Electrolux	186	185	186	....	2020	Siemens A.G.	1946	1978	1978	+ 1 64
205	Ericsson	198 60	195 80	195 80	− 1 36	137	Sony	143	145 60	146	+ 2 09
430	Exxon Corp.	436	429 50	429 50	− 1 26	146	T.D.K.	150 60	152 20	152 80	+ 1 46
380	Ford Motors	420	428 50	432	+ 2 85	14	Toshiba Corp.	13 95	13 85	13 85	− 0 71
165	Free State	181 60	178	177	− 2 53	900	Unilever	986	991	988	+ 0 20
70	Gencor	74	73 60	73 60	− 0 54	320	Unit. Techn.	324 10	324 50	324 50	+ 0 12
485	Gén. Electr.	516	514	514	− 0 19	465	*Vaal Reefs*	*498*	*504*	*504*	*+ 1 20*
325	Gén. Belgique	355 50	353	353 80	− 0 47	225	Volvo	265	264	261	− 1 50
540	Gen. Motors	560	570	570	+ 1 78	230	West Deep	241 50	238 50	236	− 2 27
61	Goldfields	59	56 90	57 20 c	− 3 05	191	West Hold.	214 20	215	209	− 2 42
40	Gd Metropolitan	42 30	42 10	41	− 3 07	390	Xerox Corp.	448 50	448 50	449	+ 0 11
74	Harmony	75 70	75	75 50	− 0 26	1 35	Zambia Corp.	1 43	1 45	1 44	+ 0 69
26	Hitachi	26 70	26 85	26 85	+ 0 56						
765	Hoechst Akt.	730	750	759	+ 3 97						

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 18/11	Cours des billets aux guichets — Achat	Cours des billets aux guichets — Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 970	7 992	7 650	8 250
ECU	6 730	6 731	....	....
Allemagne (100 DM)	304 930	304 750	294 500	309 500
Belgique (100 F)	15 090	15 087	14 450	15 300
Pays Bas (100 fl.)	270 790	270 800	262	277
Danemark (100 krd)	84 350	84 340	79	87
Norvège (100 k)	101 410	101 560	96 500	102 500
Grande-Bretagne (£ 1)	11 369	11 378	11	11 700
Grèce (100 drachmes)	5 188	5 182	3 800	5 300
Italie (1 000 lires)	4 513	4 511	4 200	4 700
Suisse (100 fr.)	371 950	372 200	3 605	3 775
Suède (100 krs)	101 570	101 600	96 500	102 500
Autriche (100 sch)	43 390	43 350	42 450	44 400
Espagne (100 pes.)	4 960	4 954	4 650	5 200
Portugal (100 esc.)	4 986	4 983	4 400	5 200
Canada ($ can 1)	5 792	5 802	5 600	6
Japon (100 yens)	3 910	3 917	3 710	3 960

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/11
Or fin (kilo en barre)	83850	83500
Or fin (en lingot)	83700	83600
Pièce française (20 fr)	511	510
Pièce française (10 fr)	428	.....
Pièce suisse (20 fr)	*515*	*518*
Pièce latine (20 fr)	490	492
Souverain	618	618
Pièce de 20 dollars	3420	3410
Pièce de 10 dollars	1800	1800
Pièce de 5 dollars	1300	.....
Pièce de 50 pesos	3105	3090
Pièce de 10 florins	528	519
Or Londres	*325*	*323 75*
Or Zurich	325	324
Or Hongkong	325	323 80
Argent Londres	6 14	6 09

Le Monde

DANS L'ESPOIR D'UN COMPROMIS AVEC L'ALGÉRIE

Les mères d'enfants enlevés vont rentrer en France

De notre correspondant

Alger. – « *La patience est la clé du paradis* », dit le proverbe arabe. Cinq mois après le début de leur action, les quatre mères qui occupent encore l'ambassade de France à Alger n'en sont pas convaincues. Elles ont décidé de mettre fin à leur mouvement et de regagner la France samedi prochain. « *Rester plus longtemps ne nous ferait pas obtenir plus* », constatait calmement l'une d'entre elles, alors que nous leur demandions si elles avaient reçu des assurances.

Elles s'en remettent maintenant à la justice algérienne qui doit statuer sur trois « *demandes de droit de garde à la mère sur le territoire français* », ce qu'elles avaient au moment où leurs enfants ont été enlevés, et un droit de visite transfrontières. A propos de ce dernier point, les deux médiateurs, Mes Bouchet et Belloula, qui se sont rencontrés samedi 16 novembre à Alger, soulignent dans un communiqué commun « *la nécessité de faire progresser le droit de visite transfrontières pour la libre circulation des enfants entre les deux pays et la mise au point de garanties des Etats* ».

Evoquant les négociations franco-algériennes pour la signature d'une convention bilatérale, Me Bouchet a annoncé qu'une nouvelle réunion, qui devrait être « *conclusive* » selon ses termes, aura lieu à Alger au début *du mois de décembre.* Si cette signature intervient le 10 du mois *prochain comme on* le laisse entendre ici, les quatre mères, à défaut d'avoir pu résoudre leur probable personnel, auront, grâce à leur détermination, suffisamment sensibilisé les opinions publiques et les autorités des deux pays pour que les négociations en panne depuis un an débouchent sur un cadre législatif d'intérêt général.

La volonté politique d'aboutir à un accord est très sensible des deux côtés depuis que M. Laurent Fabius, a annoncé, à la *fin* du mois de juin lors de sa visite à Alger, la nomination de Me Bouchet comme médiateur du côté français. On remarque également du côté algérien que, si la convention est effectivement signée en décembre, ce sera avant le congrès du parti FLN qui doit se prononcer sur l'enrichissement de la charte nationale et avant que la campagne pour les élections législatives de mars en France, dont on sait que l'immigration sera l'un des thèmes, ne battre son plein et en tout cas largement avant un éventuel changement de majorité à l'Assemblée nationale.

Reste à savoir comment et quand cette convention s'appliquera une fois signée. « *Nous ne regretterons jamais notre action*, disent les quatre mères. *Nous avons appris à vivre ensemble au cours de ces cinq mois. Nous avons été soutenues, on s'est occupé de nous ici, et il y a des gens que nous n'oublierons jamais.* »

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

Le crédit du Nord ramène son taux de base de 10,85 % à 10,60 %

Le Crédit du Nord, banque nationalisée présidée par M. David Dautresme, ramène son taux de base (TBB) de 10,85 % à 10,60 % dès le 20 novembre, soit une diminution d'un quart de point. Le TBB était fixé à 10,85 % depuis le 19 juillet 1985, contre 11,25 % auparavant.

Cette dimunution, qui devrait être imitée par les autres établissements dans les jours qui viennent, était attendue depuis un mois, plus précisément après la baisse des loyers de l'argent sur le marché monétaire, ramené le 17 octobre à 9 1/8 % contre 9 3/8 % à l'initiative de la Banque de France (et de 9 5/8% le 19 septembre) vendredi 15 novembre, la Banque de France avait, à nouveau, réduit son taux d'intervention de trois huitièmes de point à 8 3/4 %.

Dans ces conditions, il était difficile aux banques de résister aux premières insistances des pouvoirs publics qui leur demandaient de répercuter sur la clientèle la décrue des taux d'intérêt. On remarquera la modicité de la diminution du taux de base : un quart de point, soit deux huitièmes, par rapport aux sept huitièmes de baisse du taux du marché monétaire.

Cette modification est le signe d'une résistance accrue des banques à une diminution des taux de leurs crédits, cela afin de préserver des marges devenues fragiles.

A POINTE-A-PITRE

Un jeune Guadeloupéen tué par un gendarme

De notre correspondant

Pointe-à-Pitre. – Un jeune Guadeloupéen a été tué, lundi soir 18 novembre, aux abords du bidonville de Boissard, à l'entrée de Pointe-à-Pitre, au cours d'un contrôle d'identité effectué par la gendarmerie, dans le cadre de l'enquête ouverte après le meurtre d'un gendarme, tué le 13 novembre de deux coups de fusil tirés à bout portant par un repris de justice en cavale (*le Monde* du 15 novembre).

Dans un communiqué, le procureur général a précisé : « *Une patrouille de gendarmerie procédant à des recherches en vue d'interpeller le nommé Patrick Thimalon, meurtrier du gendarme Guy Haussy, a invité le nommé Charles-Henri Salun, domicilié à Baillif, à justifier de son identité. Celui-ci a refusé de se soumettre aux vérifications et a tenté de prendre la fuite. Alors que le sous-officier effectuant le contrôle tentait de le retenir, le jeune homme a plongé le bras dans le sac dont il était porteur. L'un des gendarmes, croyant son collègue menacé, a ouvert le feu, blessant mortellement le jeune homme. Une enquête judiciaire a été ordonnée afin d'établir les responsabilités.* »

Après ce drame, la cérémonie religieuse prévue mardi après-midi pour les obsèques du gendarme Guy Haussy a été maintenue, mais la prise d'armes prévue sur la place de l'église de Pointe-à-Pitre a été annulée et reportée dans l'enceinte d'une caserne de gendarmerie mobile des environs de la ville, par crainte d'incidents.

• *Des MIG au-dessus de la Guadeloupe.* – Deux avions bombardiers de type MIG ont survolé l'espace aérien guadeloupéen sans se signaler à la tour de contrôle de Pointe-à-Pitre-Le Raizet, le lundi 18 novembre, vers 15 h 30 locales (20 h 30 à Paris). Selon les témoins, des agents de police judiciaire, les deux avions volaient à très basse altitude au large de la côte Sous-le-Vent (côte ouest de la Basse-terre), dans le sens sud-nord, en direction de Pointe-à-Pitre. A la tour de contrôle de l'aéroport international de Pointe-à-Pitre, l'on précisait que ces deux avions ne s'étaient pas signalés, et qu'ils avaient échappé totalement à la surveillance radar. Au mois de mai dernier, un MIG, semblable, selon l'escadron de transport d'outre-mer (ETOM 058), à ceux de ce lundi, avait également survolé la Guadeloupe à basse altitude. – *(Corresp.)*

Sur le vif

Occasions

J'ai reçu un truc fabuleux : les dépêches les plus abracadabrantes tombées au cours des dernières années sur le fil de l'AFP et recueillies par Michel Vergèz sous le titre – bien trouvé – de « Un monde fou, fou, fou ». Une mine d'histoires marrantes dont je compte bien vous faire profiter quand je serai en panne d'inspiration. En voici déjà une pour commencer. C'est une annonce parue dans un journal du Minnesota, un hebdo, je crois : « Mari à vendre pour pas cher. Avec équipement complet de chasse et de pêche, un jean, deux chemises, un labrador et douze kilos de viande de chevreuil. »

C'est pas génial, ça ? Votre jules, quand vous en aurez marre, faites comme cette jeune Américaine trompée avec une carabine à plomb : au lieu de le jeter, vendez-le. Elle a eu des offres en pagaille, cette fille. Son téléphone n'arrêtait pas de sonner. *Normal, en ces temps de* pénurie, un homme, c'est très demandé. Ça peut même aller chercher un bon prix. Et attendez, c'est pas fini. Ça vous vaudra des offres de service après vente de la part de messieurs qui se proposeront de meubler vos soirées de célibataire. Pour pas un rond.

C'est une idée à creuser. D'ailleurs, il va y avoir aussi sous peu, une de mes amies est sur le coup, un locamec calqué sur le locatel. Au lieu de vous en offrir un neuf ou un d'occasion, vous le louez à la semaine, au mois ou à l'année. Avec la possibilité de le rendre pendant les mois de vacances – vous n'en aurez aucun besoin au Club Med – et de le reprendre à la rentrée. A moins que vous ne préfériez un modèle plus récent, plus perfectionné. En cas de panne, pas de problème, on vient vous le réparer le jour même – Darty, c'est rien à côté – ou on vous le change, s'il est vraiment hors d'usage.

Je vous vois venir, vous allez me dire : elle est foutue d'avance votre agence. Il n'y aura pas une cliente. On ne vous a pas attendue pour faire des échanges. Pas seulement de mecs, de nanas. On passe sa vie à ça, à emprunter celui ou celle des copains. Ouais, mais ils ne sont pas toujours d'accord. Ils font des histoires. Ils ont peur qu'on leur salisse, qu'on leur abîme. Ils tiennent absolument à ce qu'on leur rende le plus vite possible. Moi, par exemple, j'ai horreur de prêter une de mes affaires. Si elle est bonne, on ne vous la rendra pas, c'est pas vrai, vous ne la reverrez jamais. Et si elle ne l'est pas, vive le marché aux puces !

CLAUDE SARRAUTE.

NOUVELLES BRÈVES

• *Le dossier « Nouvelle-Calédonie » va être confié à M. Pierre Joxe.* – A la suite du départ du gouvernement de M. Edgar Pisani, un décret définissant les nouvelles attributions de M. Joxe en la matière doit être pris mercredi 20 novembre en conseil des ministres et être publié au *Journal officiel* jeudi.

Ce sera la cinquième fois en un an que le dossier calédonien change de titulaire. En effet, M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, en avait été désaisi au lendemain des élections du 18 novembre 1984, boycottées par les indépendantistes.

La crise avait ensuite été gérée par M. Joxe avant que ce dossier ne soit pris en main par M. Laurent Fabius au mois de décembre. Celui-ci avait alors confié à M. Pisani, nommé délégué du gouvernement en Nouvelle-Calédonie, la tâche de proposer un nouveau projet d'avenir pour le territoire. Nommé ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie le 21 mai 1985, M. Pisani a abandonné sa charge le 15 novembre, estimant sa mission terminée avec la publication des ordonnances.

• *M. Laignel félicite M. Barre.* – M. André Laignel, trésorier du PS et directeur de campagne socialiste pour les élections de mars 1986, a indiqué, lundi 18 novembre, avoir « *apprécié* » les prises de position de M. Raymond Barre sur l'immigration. « *Je me réjouis*, a-t-il souligné, *que M. Barre et d'autres hommes politiques de droite aient enfin entendu notre appel pour que l'immigration ne soit pas un enjeu électoral.* »

Les socialistes, selon M. Laignel, veulent mener une « *campagne innovante, au plus proche des Français, au porte-à-porte* », campagne pour laquelle le PS va essayer de rassembler 50 millions de francs. Une souscription nationale devrait être ouverte.

• *Elections aux chambres de commerce et d'industrie : recul du SNPMI.* – Le renouvellement de 2 940 membres des chambres de commerce et d'industrie (sur 4 240) et de 21 900 délégués consulaires a été marqué le 18 novembre par un net recul de la participation (33 % contre 40 % en 1982). Les premières estimations du ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme font apparaître une large victoire des listes traditionnelles (CNPF-CGPME) tandis que le CID-UNATI et le SNPMI sont en net recul.

• *Cyclisme : Les Six Jours de Paris.* – Les Belges Stan Tourné et Etienne De Wilde ont remporté, lundi 18 novembre, les Six Jours de Paris, qui se sont achevés dans la confusion. Les douze mille spectateurs de la dernière soirée ont estimé que le Belge Vanderaerden, prompt à contrer les attaques du Français Bernard Vallet, avait montré moins d'empressement lors de l'ultime assaut de l'équipe Tourné - De Wilde. Vanderaerden et son coéquipier Oosterbosch ont d'ailleurs été disqualifiés.

MORT DU POÈTE ANTILLAIS GILBERT GRATIANT

Gilbert Gratiant, le plus éminent des écrivains antillais – avec Aimé Césaire, qui fut son élève, – est mort le lundi 18 novembre à Paris. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans.

[Né à Saint-Pierre à la fin du siècle dernier, le poète et fabuliste martiniquais avait été l'élève d'Alain avant d'obtenir son agrégation d'anglais en 1923. Il avait jusqu'à sa retraite enseigné dans les lycées Charlemagne et Claude-Bernard à Paris.

C'est en 1976 que Gilbert Gratiant avait publié son œuvre capitale, *Fab compe Zicaque* (la Fable du compère Zicaque), qui a donné ses véritables lettres de noblesse à la langue créole. Gilbert Gratiant était également l'auteur d'une pièce de théâtre consacrée au *héros antillais Toussaint Louverture*, qui tenta, à l'époque de la Révolution, de créer une république noire à Saint-Domingue.

L'inhumation de Gilbert Gratiant aura lieu jeudi à 11 heures au cimetière du Montparnasse. Le Centre d'étude et d'entraide des Antillais, Guyanais et Réunionnais annonce qu'il consacrera prochainement, à la Sorbonne, une soirée d'hommage au poète disparu.]

Le numéro du « Monde »
daté 19 novembre 1985
a été tiré à 513979 exemplaires

A B C D E F G H

En Pologne

LIBÉRATION DE SOIXANTE-QUINZE DÉTENUS POLITIQUES

Soixante-quinze détenus politiques ont été libérés dans le cadre des mesures de « clémence » décidées par les autorités de Varsovie, a annoncé, lundi 18 novembre, l'agence PAP. Neuf femmes figurent parmi les personnes libérées, dont l'identité n'est pas précisée.

Avant les élections de la mi-octobre, le général Jaruzelski avait laissé entendre que les chances d'une amnistie seraient d'autant plus grandes que la participation aux élections serait élevée. Après le vote, les autorités avaient fait savoir qu'il n'y aurait pas de véritable amnistie dans un avenir proche, mais que des mesures de caractère « humanitaire » seraient prises à l'égard de certains prisonniers politiques, à l'exclusion des récidivistes, de ceux qui ont déjà bénéficié dans le passé d'une amnistie ou d'une grâce, et aussi de ceux « *dont le délit est particulièrement dangereux du point de vue social* ». Selon Solidarité, quatre cent trente-sept personnes étaient détenues en Pologne au début novembre pour des motifs politiques – tandis que les autorités donnaient le chiffre de trois cent soixante-huit.



